No. 43147.177

THE TRUSTEES OF THE
PUBLIC LIBRARY
OMNIUM
LUX
CIVIUM
OF THE CITY OF
BOSTON
1852 1878

S/FEB 24
[illegible] 12
R JUL 13
APR 27
K1 SEP 12
DEC 4
MAR -8

4074

LES DERNIERS JOURS

DE

L'ACADIE

(1748-1758)

LES DERNIERS JOURS

DE

L'ACADIE

(1748-1758)

CORRESPONDANCES ET MÉMOIRES

Extraits du portefeuille de M. Le Courtois de Surlaville
Lieutenant-Général des Armées du Roi
Ancien Major des troupes de l'Ile Royale

MIS EN ORDRE ET ANNOTÉS

PAR

GASTON DU BOSCQ DE BEAUMONT

« For it recalled the past, the
old Acadian Country... »
LONGFELLOW (*Evangéline*).

PARIS
LIBRAIRIE HISTORIQUE DES PROVINCES
EMILE LECHEVALIER
39, Quai des Grands-Augustins, 39

1899

July 15, 1899
a

Témoignage de gratitude
à l'Université Laval de Québec.

G. DU BOSCQ DE BEAUMONT.

LES DERNIERS JOURS

DE

L'ACADIE

I

M. DE SURLAVILLE. — SA NAISSANCE. — SA CARRIÈRE MILITAIRE. — SES RAPPORTS AVEC LE DUC DE CHOISEUL. — SA MORT. — SES PAPIERS. — L'ACADIE DEPUIS LE TRAITÉ D'UTRECHT. — L'ILE ROYALE. — FONDATION DE LOUISBOURG. — PRISE DE CETTE VILLE PAR LES ANGLAIS EN 1745. — LE TRAITÉ D'AIX LA CHAPELLE NOUS LA REND EN 1748. — FRONTIÈRES LITIGIEUSES ENTRE LES DEUX NATIONS. — ETAT DE LA COLONIE.

Une petite malle de forme étrange, décrépite, vêtue d'un cuir à moitié chauve, « cantine » probable de l'autre siècle, épave, peut-être, qui, du haut d'un mulet, vit, à Fontenoy, charger la Maison Rouge, ou s'embourba, après Rosbach, dans les chemins de Saxe, avec les équipages, tel est, à proprement parler, le « porte-feuille » d'où sont sortis, non pas seulement ces lettres, mais les papiers d'un homme de guerre qui, pendant près de soixante ans, prit une part active à tous les évènements de son époque, et contribua encore, dans une certaine mesure, à préparer l'avenir.

Michel Le Courtois, qui s'illustra sous le nom de Surlaville, naquit à Bayeux, en Basse-Normandie, le 17 Juillet 1714. Fils d'un avocat, sa naissance semblait le destiner à la robe qu'avaient portée la plupart des membres de sa famille, mais peut-être sa mère, Charlotte de Blais, qui appartenait à une des plus anciennes maisons de la Province, rêva-t-elle pour lui de plus brillantes destinées. Quoi qu'il en ait été de ses débuts, le futur lieutenant général avait fait des études complètes, ses manuscrits en témoignent, et ce bagage littéraire, peu commun chez un officier de son temps, dut lui assurer un avantage marqué sur ses camarades, mieux nés que lui. A l'exemple de Chevert et de quelques autres dont le mérite brisa le cadre étroit des hiérarchies sociales, ce fils de bourgeois ne pouvait être, malgré l'extraction de sa mère, qu'un officier de fortune, mais l'avancement que lui refusait sa naissance, il le dut, lui, à sa vive intelligence et à une grande force de travail servie par cette solide instruction première que les familles de robe donnaient à leurs enfants.

Ces qualités n'auraient cependant pas suffi à faire sortir M. de Surlaville des grades subalternes auxquels il semblait voué, sans des amitiés puissantes qu'il sut acquérir et conserver pendant tout le cours de sa carrière qui, dès lors, devint rapide. Sous-lieutenant au régiment de *Foix* en 1734, capitaine dans *la Couronne* en 1745, il reçoit la croix de Saint-Louis pour sa belle conduite à la bataille de Fontenoy. Promu colonel au corps des Grenadiers de France en 1751, il est envoyé à l'Ile Royale, avec le titre de major des troupes de la Marine, qui s'étaient révoltées l'année d'avant, avec mission de les discipliner, et exercer pendant trois ans. Il fut en outre chargé de faire, pendant l'été, des reconnaissances sur les côtes de cette île, et sur

celles de l'Acadie, pour en désigner les points susceptibles de défense en vue de la guerre qui semblait devoir être prochaine avec les Anglais. C'est de ce séjour que datent les rapports et correspondances qui font l'objet de cet ouvrage.

Nommé successivement, à son retour, major général de l'armée du Bas-Rhin (1754), inspecteur général des gardes-côtes de Provence, Languedoc et Roussillon (1760), il est fait brigadier le 21 février 1761, et maréchal de camp le 25 juillet de l'année suivante, grade qui lui conférait de droit la noblesse héréditaire. Il avait alors quarante-huit ans, et les plus grandes espérances, confirmées par les commandements du Havre et de la province de Boulonnois, lui étaient permises, quand la disgrâce du duc de Choiseul, son protecteur et presque son ami, vint brusquement arrêter cet essor, et ce ne fut qu'en 1781, à soixante-sept ans, au seuil de la vieillesse, que le grade suprême de lieutenant général lui fut enfin donné.

Cette carrière brillante, et qui l'eût été davantage sans la chute du grand ministre, n'a rien, malgré les préjugés du temps, qui puisse étonner : Employé presque toute sa vie dans les services d'état-major, M. de Surlaville était *une utilité*, utilité d'autant plus rare et appréciée, que les cadres supérieurs de l'armée d'alors étaient presque uniquement composés de grands seigneurs, braves toujours, intelligents parfois, mais peu enclins à s'attarder aux infinis détails d'une administration compliquée. C'est pourquoi un esprit délié, méthodique, travailleur et armé d'une solide instruction première, trouvait sa place, et l'obscurité de son origine, loin de lui nuire, était parfois un motif de plus pour un ministre de se l'attacher, les gens de naissance étant plus exigeants sur le chapitre des récompenses, et plus difficiles à écarter quand ils ont cessé

de plaire. Beaucoup d'hommes, dont l'Histoire n'a pas retenu les noms, soufflèrent ainsi, des coulisses de l'Ancien Régime, leurs paroles aux brillants acteurs qui s'agitaient sur la scène ; Surlaville fut de ceux-là, avec cette différence, toutefois, que le ministre qui l'employait était un homme supérieur, qui savait stimuler le zèle de ses subordonnés en reconnaissant leurs efforts.

Ces récompenses, pourtant, se faisaient encore trop attendre aux yeux de l'impatient général qui, parfois, se permettait de le reprocher vivement à son ministre. Et ce n'est pas un des traits de mœurs les moins piquants de cette époque, que la liberté avec laquelle le subordonné adresse ses remontrances au grand seigneur tout puissant. De nos jours, le moindre chef de bureau aurait plus de morgue que M. de Choiseul, et l'inférieur moins de hardiesse. Jugez plutôt :

« La force de mon attachement pour vous est assuré-
« ment à toute épreuve, mais permettez-moy d'avoir l'hon-
« neur de vous représenter, Monseigneur, qu'il est bien
« humiliant et bien douloureux pour moy de voir M.
« d'Ennery (1) qui n'étoit pas encore au service que j'étois
« déjà depuis longtemps chevalier de Saint-Louis, qui n'a
« pas fait une seule campagne de toute la guerre de 1741,
« qui n'a eu le rang de colonel qu'à la fin de 1757, qui n'a
« jamais fait aucune action d'éclat, mon cadet de grade de
« colonel, de brigadier et de maréchal de camp, et dont
« j'ose dire que les services, les connoissances et les tra-
« vaux ne sont comparables aux miens en aucun genre,

(1) Le comte d'Ennery, sous-lieutenant aux Gardes Françaises, puis colonel réformé à la suite d'un régiment de dragons, brigadier en 1761, maréchal de camp en 1762.

(*Etat militaire*, 1765.)

« obtenir cependant avant moy le cordon rouge (1), après « que j'ai eu l'honneur de vous offrir aussi, Monseigneur, « d'aller au bout du monde si vous le jugiez à propos. « Quelque vive que soit ma juste douleur à cet égard, il « est certain qu'elle n'altèrera en rien l'ardeur de mon zèle « pour vous, mais au nom de Dieu, Monseigneur, daignez « vous mettre un moment à ma place pour sentir toute

(1) La commanderie de Saint-Louis se portait en écharpe comme le grand cordon de la Légion d'honneur ; M. de Surlaville ne l'obtint jamais, malgré une nouvelle demande qu'il fit en ces termes, deux ans plus tard, après avoir achevé sa refonte des règlements militaires :

« Il faut que le désir ardent que j'ai de vous plaire et de mériter vos « bontés m'ait donné des forces extraordinaires, car j'ose croire que qui « que ce soit n'eût fait un aussi grand travail en moins de six mois. « Si vous pensés alors que cette continuité de zèle, jointe à la longueur et « à la qualité de mes autres services, peut mériter quelque nouvelle faveur, « permettez moy d'avoir l'honneur de vous demander le premier cordon « rouge vacant.

« Après avoir eu la mortification de m'entendre, dans des chansons infâ- « mes, confondre avec vos commis, j'ai besoin de quelque marque éclatante « de votre satisfaction. On ne peut pas se passer de cette décoration quand « on n'a pas l'honneur d'être de la Cour, et qu'on est obligé de résider à sa « suite... Si je n'ai pas eu l'honneur de vous demander plustot cette grâce, « c'est que je savais que vous aviez des engagemens avec M. de Gribeau- « val ; mais en même temps que j'ai l'honneur de vous la demander au- « jourd'hui, je vous prie de croire que ce n'est pas par un intérêt sordide, « car j'offre de remettre, si vous le jugez à propos, et les 600 livres de « pension que j'ai sur cet Ordre depuis 1757, en considération de ma « conduite à la bataille d'Hastenbeck, et les mille écus de pension que vous « avés daigné m'accorder en qualité de maréchal de camp qui n'est par- « venu à ce grade qu'à la pointe de l'épée. Si même ce sacrifice ne suffit « pas, je suis prêt à faire tous les autres que vous exigerés, car l'honneur « m'est mille fois plus cher que le reste. »

Qu'il nous soit permis d'adresser ici nos vifs remerciements à M. G. Villers, qui a bien voulu nous communiquer le texte d'une de ces *chansons infâmes* auxquelles fait allusion plus haut le général. C'est un *Noël* satirique, de vingt-et-un couplets, composé, dit une annotation du temps, en

« l'amertume d'une préférence qui m'humilie aussi cruelle-
« ment et qui plonge le poignard dans le cœur de l'homme
« qui vous est le plus attaché. »

Cette lettre, écrite dans le premier mouvement de désappointement, déplut au ministre qui le fit savoir; Surlaville se hâta de reprendre la plume :

« Octobre 1764.

« Monseigneur,

« Je viens d'apprendre que j'ai eu le malheur de vous
« déplaire par ma dernière lettre, et j'en suis au désespoir,

1764, à l'occasion de la naissance de l'enfant d'un officier commensal, que Louis XV nomma avec Mme de Pompadour. On le chantait sur l'air des « Bourgeois de Chartres », vieille ronde populaire que Longfellow fait jouer au ménétrier d'*Evangéline*.

Ce *Nouveau Noël* débutait ainsi :

I

De Jésus, la naissance
Fit grand bruit à la Cour;
Louis, en diligence
Fut trouver Pompadour :
Allons voir cet enfant, lui dit-il, ma mignonne.
Eh non, dit la Marquise au Roi,
Qu'on l'apporte tantôt chez moi :
Je ne vais voir personne.

II

Cependant la nouvelle
Gagnant de tous côtés,
Le fils de la Pucelle
De tous fut visité.
D'arriver des premiers un chacun se dépêche,
Le Roi, la Reine et leurs Enfants
S'en vont, tout chargés de présents,
L'adorer dans la crèche.

Puis viennent successivement les principaux courtisans qui, pour la

« non par rapport à ma fortune dont j'ai toujours fait peu « de cas, mais parce que j'ai l'honneur de vous être attaché « véritablement et d'une manière inconnue à la Cour où « le cœur n'entre pour rien dans les attachements sur les- « quels on ne consulte que ses intérêts et l'utilité qu'on « croit en tirer. Si cependant, Monseigneur, le repentir le « plus sincère pouvoit effacer ma faute, j'ose espérer que « vous daignerez me la pardonner et d'oublier à jamais ce « qui y a donné lieu, car je suis pénétré de la plus vive « douleur de vous avoir déplu. Je n'ai eu garde de manquer « à respecter vis-à-vis du public le choix que vous avez « fait de M. d'Ennery. On pourra même vous dire que j'ai « saisi toutes les occasions d'en faire voir la justesse. Je « vous supplie donc, Monseigneur, de vouloir bien me « rendre vos bontés, mais de me faire la grâce toute en- « tière, car je ne puis être heureux ni tranquille, qu'après « que je saurai que vous avez daigné me pardonner. »

plupart, reçoivent au passage un bon coup de griffe du chansonnier anonyme.

Enfin, au 18e couplet :

Un certain Surlaville,
Espèce de commis,
Se trouvant à la file,
D'un air bas et soumis,
Dit : Jésus, vous voilà dans un pauvre équipage,
Mais je suis né plus indigent,
J'ai fait fortune sans talent,
Ainsi, prenez courage.

Le défilé s'achève par l'arrivée du comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi et détenteur des lettres de cachet. Il s'adresse à saint Joseph :

La Cour vous a donné l'Egypte pour retraite ;
Au Roi, cet exil a déplu,
Mais la Marquise l'a voulu,
Sa volonté soit faite.

Le duc tint cependant rigueur à son protégé pendant près de deux mois, témoin cette dernière lettre qui « clôt l'incident » :

« Le 30 novembre 1764.

« Cent mille cordons rouges ne me feroient pas autant « de plaisir que je viens d'en ressentir en apprenant que vous « daignez me rendre vos bontés. Mais comme j'ai déjà eu « l'honneur de vous le dire par rapport à ma fortune dont je « me soucie très peu que, pour ce qu'il est permis de s'expli- « quer ainsi, de tout l'éclat qui vous environne, je ne suis « attaché qu'à vous ; mais je vous supplie d'observer que, « si me plaindre d'un objet entièrement étranger au choix « que vous avez fait de M. d'Ennery pour la Martinique, « c'est le blâmer, je dois être d'autant plus excusable que « je ne m'en suis plaint qu'à vous seul. Quoi qu'il en soit, « Monseigneur, je n'en ai pas cessé, un seul instant, de m'oc- « cuper de la gloire de votre ministère ; en conséquence, « j'ai lu les mémoires des différens inspecteurs ou officiers « généraux concernant la dernière ordonnance de l'exer- « cice de l'infanterie, mais ils ne sont pas d'accord entre « eux, ils ne le sont pas quelquefois avec moy ; quel doit « être leur juge et le mien ? J'ai déjà eu l'honneur de vous « représenter plusieurs fois qu'il étoit démontré depuis des « siècles qu'un ministre ne peut avoir assez de temps pour « entrer dans tous ces détails. La force de mon attachement « pour vous m'oblige donc à vous supplier d'en charger « quelqu'un qui s'y connoisse assez pour former un bon « plan de votre ordonnance générale, pour mettre l'ensem- « ble nécessaire, et pour pouvoir en mettre sous vos yeux « le plan général, toutes les fois qu'il sera nécessaire que « vous donniez une décision. C'est d'après ces principes, « Monseigneur, que connoissant mon insuffisance, j'ai cru

« devoir vous demander l'année dernière à Fontainebleau « quelqu'officier prépondérant. Vous nommâtes M. votre « frère (1) auquel je me livray de toute mon âme. C'est à « moy de respecter les raisons qui vous ont déterminé à « cesser de l'en charger sans chercher à les approfondir. « Depuis cette époque, il n'y a eu personne chargé de « l'infanterie, et ce n'est que sur mes instances que M. de « Barbançon (2) a été chargé de la cavalerie. Mais ce n'est « point assez. La totalité est encore en souffrance, et c'est « ce que je crois devoir ne pas vous cacher afin que vous « puissiez y remédier si vous le jugez à propos, ou que, du « moins, vous ne vous en preniez pas à moy si votre admi- « nistration militaire n'est pas portée au degré de perfection « dont elle est susceptible. »

Ces trois lettres, prises au hasard dans la correspondance de M. de Surlaville, indiquent suffisamment quels étaient les rapports de protecteur à protégé et quels services rendait ce dernier.

L'Histoire, on peut le dire surtout dans le cas présent, est un perpétuel recommencement : Eclairé par les défaites de la Guerre de Sept Ans, et poursuivant un projet ébauché par ses prédécesseurs, le duc de Choiseul avait résolu de refondre tous nos anciens règlements militaires pour les mettre au niveau des nouvelles tactiques prussiennes. M. de Surlaville fut chargé de cette tâche, il la mena à bien, et ses manuscrits, aux marges couvertes de la grande

(1) Le comte de Choiseul-Stainville, Inspecteur commandant le corps des Grenadiers de France, à dater de 1761.

(2) Le marquis de Barbanson, Inspecteur général de la cavalerie et des dragons à dater de 1754.

(*Etat militaire*, 1765.)

écriture hâtive du ministre, sont la minute des divers règlements qui furent promulgués sous son nom. Par ce côté, M. de Surlaville a donc, dans une certaine mesure, préparé l'avenir. C'est, en effet, grâce à ces règlements, que les vieilles troupes de l'Ancienne Monarchie purent, au début de la Révolution, lutter contre les armées étrangères coalisées et leur arracher la victoire. Pourtant, quelque rapide qu'ait été sa carrière, grâce au ministre qui avait su le distinguer, le général ne parvint jamais à pénétrer dans l'Histoire, et si les dictionnaires sont à peu près muets sur son compte, si sa ville natale, elle-même, a oublié son nom, la faute en fut à son temps et aux circonstances qui ne lui permirent pas de donner toute sa mesure; né soixante ans plus tard, il eut été, sans doute, maréchal de France ou tué.

Quand arriva la Révolution, M. de Surlaville qui, depuis de longues années déjà, vivait dans la retraite, n'émigra point. Il n'en fut pas moins, malgré ses quatre-vingts ans, mis au secret chez lui, pendant la Terreur, et ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre. Encore, avant de quitter la vie, eut-il la consolation de voir ses règlements appliqués avec succès, nos anciens revers effacés, et les noms de Valmy, Fleurus, Jemmapes et Wattignies, faire oublier Rosbach.

Il mourut à Paris le 18 nivôse, an IV (8 janvier 1796), et faute d'héritiers directs, sa succession, qui promettait d'être fort importante (environ sept cent mille francs), échut à des parents éloignés; mais la dépréciation des assignats réduisit considérablement cette fortune dont les débris furent presque totalement absorbés par d'interminables procès. Quant aux papiers, que renfermaient une trentaine de cartons, un héritier, ivrogne et besogneux, les déposa en gage chez un marchand de vin! Ils en furent, cependant,

retirés, car, à la mort d'une arrière-cousine, on les vendit au poids dans le vieux coffre étrange.

*
* *

Après la description du personnage principal, celle de la scène.

Quand, en vertu du traité d'Utrecht, les Anglais se furent emparés de Terre-Neuve et de l'Acadie, que nous avions jadis colonisée, Louis XIV résolut de tirer parti de l'Ile Royale qui commandait le Saint-Laurent et qu'il s'était réservée par le même traité avec les autres îles situées à l'embouchure du fleuve. Dès cette même année 1713, l'île fut visitée pour faire choix d'un port, ce fut Louisbourg. L'année suivante, on le garnit de troupes, et une partie des Acadiens vinrent s'y fixer. D'autres réfugiés s'installèrent dans les îles et havres voisins, et Louisbourg, devant servir de chef-lieu à ces différents établissements, fut fortifié.

Cette place, regardée comme imprenable, n'en retomba pas moins, en 1745, au pouvoir des Anglais. Cependant, à la fin de 1748, le traité d'Aix-la-Chapelle nous la rendit, et l'année suivante, M. des Herbiers en reprit possession au nom de la France. La plupart des anciens habitants réintégrèrent leurs concessions, il en vint même de nouveaux.

En abandonnant l'Acadie aux Anglais, le traité de 1713 avait stipulé que les limites de notre colonie seraient réglées par des commissaires des deux nations et, qu'en outre, les Français qui se trouveraient sur la partie cédée, auraient la faculté de se retirer ou de demeurer chez eux avec le libre exercice de leur religion. La plupart demeurèrent et conservèrent leur culte avec le secours de missionnaires que la France entretint parmi eux, mais il n'y eut point de délimitation de frontière, et les choses demeurèrent en l'état

jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, époque où, apparemment pour compenser la perte qu'elle faisait en nous restituant l'Ile Royale, l'Angleterre voulut fonder de nouveaux établissements en Acadie, et y envoya des colons et des troupes; elle y fit même, au port de Chibouctou, construire une ville nommée Halifax. C'est alors que M. Cornwallis, le gouverneur anglais, prétendit exiger des anciens Français un serment de fidélité auquel ils n'avaient jamais été assujettis, ce qui détermina un grand nombre de familles à quitter l'Acadie anglaise pour se retirer, soit à l'Ile Royale, soit à l'Ile Saint-Jean ou au Canada. Notre gouvernement, instruit de ces vexations, mit la Cour britannique en demeure de procéder avec lui au règlement des limites. Les commissaires des deux pays se réunirent à Paris, mais ne purent s'accorder, les Anglais réclamant tous les territoires qui s'étendaient depuis la Nouvelle-Angleterre, à partir du fleuve Kinibeki jusqu'au Saint-Laurent; toute la rive droite de ce fleuve, en descendant depuis Québec jusqu'à Canceau, enfin, toutes les côtes depuis Canceau jusqu'à la Nouvelle-Angleterre, y compris celles de la Baie Française. Nos commissaires soutenaient, au contraire, que jamais l'Acadie n'avait eu cette étendue immense, et que ses limites étaient fixées, d'une part à Canceau, qui devait rester français, et de l'autre au Cap de Sable; que c'était là ce que l'article 12 du traité d'Utrecht avait compris sous le nom d'anciennes limites de l'Acadie, et qu'en y joignant le territoire de Port-Royal, qui avait été également cédé par le même article, l'Angleterre ne devait avoir qu'environ la moitié de la péninsule communément appelée Acadie.

Les deux puissances avaient bien pris l'engagement de ne rien entreprendre sur le territoire contentieux avant le règlement des frontières, mais les Indiens, pendant ce temps, firent une telle chasse aux Anglais, que ces derniers,

pour se protéger, édifièrent, en 1750, au fond de la Baie Française, le fort de Beaubassin (ou fort Lawrence), auquel nous ripostâmes par la construction des forts de Beauséjour et de Gaspareau, situés à peu de distance du premier, dans la partie la plus étroite de l'isthme et commandant, de la sorte, toute la Presqu'île Acadienne (1).

Cette situation dura dix ans, pendant lesquels ces frontières incertaines furent le théâtre d'incessantes escarmouches, suivies d'une guerre déclarée entre les deux nations rivales, jusqu'à ce qu'enfin, en 1758, la prise de Louisbourg, un an avant la chute de Québec, nous arracha, avec les derniers lambeaux de l'Acadie, les Iles Royale et Saint-Jean (2).

Quelques années plus tard, en 1763, ces désastres furent ratifiés par le traité de Paris qui, pour toujours, priva la France des « quelques arpents de neige », rougie de notre sang, dont parlait si dédaigneusement Voltaire. — Et c'est l'histoire de ces derniers dix ans de l'Acadie française que vont nous raconter, en lettres familières, les glorieux vaincus des combats suprêmes.

*
* *

L'Ile Royale (Cap Breton), a 120 kilomètres sur 180 de superficie. C'est un pays de grands lacs, montagneux et boisé, dont les essences principales sont le sapin, le hêtre, le bouleau et l'érable. Son climat est fort sain, bien que

(1) Cf. *Extrait de ce qui s'est passé entre les Français et les Anglais sur les frontières de la Nouvelle France et de l'Acadie depuis la paix de* 1748. (Appendice).

(2) En plus des événements qui se déroulaient en Acadie, la correspondance échangée entre M. de Surlaville et ses amis de l'Ile Royale, mentionne les nouvelles du Canada qui parvenaient à Louisbourg.

les hivers soient très durs, longs et nébuleux. De grandes brumes y règnent une partie de l'année. L'été, les chaleurs sont assez fortes dans l'intérieur des terres.

Louisbourg avait une population d'environ quatre mille habitants, la plupart pêcheurs. Les rues, assez régulières, étaient bordées de maisons de bois; seuls, les édifices publics, tels que casernes, hôpital, couvent, château du gouverneur, étaient construits en pierre.

L'Ile Saint-Jean (ou du Prince Edouard), plus petite, mais beaucoup plus cultivée que la précédente, a aussi un climat moins rude; les saisons y sont plus tranchées et le ciel moins brumeux; plusieurs belles rivières la traversent.

L'Acadie (Nouvelle Ecosse), est une grande presqu'île de près de trois cents lieues de côtes, dont les terres sont aussi fertiles que les meilleures de Normandie, et quoique les hivers soient également très froids, l'air est pur et les étés parfois fort chauds. Les quatre saisons y sont beaucoup plus marquées que dans les îles précédentes.

Il serait superflu de s'étendre ici sur les malheurs de ce pays que le poème d'*Evangéline* a rendus légendaires. L'exode des Acadiens, victimes de leur dévouement à la France, chassés de leur terre natale et embarqués de force sur la flotte anglaise à la lueur de leurs villages en feu, a été tellement illustré par Longfellow, que le souvenir en est immortel. Punis comme traîtres à un serment qu'ils n'avaient pas prêté, ils perdirent à la fois deux patries, plus malheureux que les Canadiens qui, eux du moins, purent conserver la nouvelle. Quant à ces lettres, sur leurs feuillets jaunis, passe un reflet de vies anciennes, mélancoliques au delà des mers, désespérées, parfois, jusqu'à la mort; et l'éloignement, si effrayant à cette époque, semble grandir encore l'horreur des obscures tragédies qui se passaient là bas: Montalembert, abandonné, fuit à travers la neige,

puis disparaît, à tout jamais, dans les grands bois de pins; Du Caubet tombe, victime d'un guet-apens, le dos percé de coups d'épée, et l'assassin, que tous désignent, n'est pas inquiété. Puis ce sont les unions étranges, nées de l'ennui mortel des postes frontières, ou le retour à la vie primitive de ces enfants perdus qui fait, en peu d'années, de l'officier français, l'égal du chef indien dont il prend le costume.

Toutes ces misères des garnisons coloniales s'étalent ainsi, devant nos yeux, vécues au jour le jour, tellement, qu'en n'y prenant pas garde, on pourrait croire, venues par le dernier courrier, ces lettres, pourtant, vieilles d'un siècle et demi.

Que de rapprochements, d'ailleurs, éveille leur lecture ; quelles suggestions n'amènent-elles pas, qui, par bien des côtés, les font paraître, non point seulement modernes, mais encore, actuelles.

Dans un décor pareil à celui-là, Châteaubriand, quelque trente ans plus tard, ira traîner sa tristesse incurable, et Fenimore placera ses héros, frères des Hurons, nos alliés fidèles, qui se paraient avec orgueil, des chevelures blondes « levées » sur les Bostonnais.

Que de héros obscurs tombèrent inutilement pour essayer de nous garder ces colonies si belles, retardant seulement, au prix de leur vie, une échéance qu'ils savaient fatale, et recevant le suprême hommage des Anglais eux-mêmes, dans leur lenteur craintive à se saisir d'une proie qu'on abandonnait.

La France, bien qu'à demi-ruinée, ne marchandait, pourtant, ni ses hommes, ni son or, mais cet or-là fondait comme la neige du pays auquel il était destiné, s'évaporait en route, disparaissait au fond des poches, et nos remparts tombaient en ruines.

Commandés par des incapables, administrés par des concussionnaires, décimés par la désertion, cette plaie

vive des armées de l'Ancien Régime, les mercenaires coloniaux, pour la plupart recrutés dans la lie du peuple, toujours prêts à se révolter, n'étaient maintenus que par une poignée d'officiers qui, jusqu'au bout et sans espoir, luttèrent pour le drapeau, victimes des querelles de la Marine et de la Guerre (1), ces sœurs, ennemies déjà, et non réconciliées.

(1) La lettre suivante, de M. de Surlaville, exprime clairement son sentiment à ce sujet :

« Le plus grand service qu'il ait été possible de rendre au Roy, est le « parti que l'on a pris de ne confier désormais le gouvernement et la « défense des colonies qu'à des officiers généraux et à des troupes de « terre assés instruites et assés aguerries pour qu'on ne les attaque pas « impunément. Plus je réfléchis sur le parti que l'on vient de prendre à cet « égard, plus je suis fortement persuadé que l'administration de ces « colonies ne peut pas rester plus longtemps dans le Département de la « Marine, puisqu'en effet, le gouvernement des peuples, le progrès de « l'agriculture et du commerce, l'administration de la justice et la défense « d'un pays, sont des choses totalement étrangères à la Marine, dont le « concours n'est nécessaire que pour escorter en tems de guerre les diffé- « rens convoys de munitions de toutes espèces, nécessaires à la conservation « des colonies. Plus ces vérités sont démontrées, plus il est nécessaire de « profiter de l'évènement heureux qui joint aujourd'hui ces deux dépar- « temens sous un ministre qui les régit avec tant de supériorité, pour « réunir l'administration des colonies au Département de la Guerre, « comme à un centre dont elle doit être inséparable.

« C'est à vous, Monsieur, comme à l'homme du monde le plus attaché à « Monsieur le duc de Choiseul et au bien du service du Roy, de lui mettre « toutes ces choses dans leur véritable jour.

« SURLAVILLE.

« Le 25 janvier.

« P.-S. — Je dois ajouter que si l'on continue de faire un mauvais « usage des anciennes absurdités du Département de la Marine avec les « nouvelles lumières que Monsieur le duc de Choiseul vient de répandre « sur celui de la Guerre, ADIEU ce qui nous reste de nos colonies. »

Cette lettre avait été rédigée pour être mise sous les yeux du ministre, mais une autre, plus intime, l'accompagnait, où le soldat, remplaçant le diplomate, concluait par ces mots : « Nos colonies sont f.... »

II

(1751-1752)

LE COMTE DE RAYMOND VIENT RELEVER M. DES HERBIERS, COMMANDANT DE L'ILE ROYALE; M. DE SURLAVILLE L'ACCOMPAGNE EN QUALITÉ DE MAJOR DES TROUPES. — PREMIÈRES ESCARMOUCHES AU SUJET DES FRONTIÈRES. — CONSTRUCTION DES FORTS DE BEAUSÉJOUR ET GASPAREAU PAR LES FRANÇAIS, ET DE BEAUBASSIN, PAR LES ANGLAIS. — ÉTAT DE LA GARNISON DE LOUISBOURG. — M. DE SURLAVILLE EST CHARGÉ D'UNE MISSION POUR HALIFAX; DESCRIPTION DE CETTE VILLE. — NOUVELLES DE BEAUSÉJOUR ET DE GASPAREAU. — M. DE VASSAN, COMMANDANT DE CES POSTES. — MALVERSATIONS.

M. des Herbiers, commandant de l'Ile Royale depuis la reprise de possession, ayant demandé à être relevé de ses fonctions, le ministre choisit, pour le remplacer, le comte de Raymond (1), promu, à cet effet, au grade de maréchal de camp. M. de Surlaville, qui sortait du corps des Grenadiers de France, où il avait rang de colonel, lui fut adjoint en qualité de major des troupes. L'*Heureux*, qui les portait, atteignit Louisbourg le 3 août 1751, au moment où de

(1) Jean-Louis de Raymond, chevalier, seigneur d'Oyé, lieutenant-colonel du régiment de *Verin*, puis brigadier en 1747, et maréchal de camp le 1er avril 1751; originaire de l'Angoumois.

graves incidents venaient de troubler la paix sur les frontières contestées.

M. de Saint-Ours, commandant français en Acadie, en avait informé celui de l'Ile Royale par les deux dépêches suivantes que M. de Raymond trouva à son arrivée :

Lettres de M. de Saint-Ours de Chaillon, écrites de Beauséjour en datte des 30 et 31 Juillet 1751, à M. des Herbiers, et que M. de Raymond a envoiées au Ministre le 21 Août 1751.

... Voici, Monsieur, ce qui s'est passé depuis la dernière [lettre] que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Le 9 de ce mois, un brigantin anglois venant de Boston, chargé de provisions pour le fort de Beaubassin, fut jetté sur les terres de cette pointe par un coup de vent ; les sauvages y furent aussitôt, le capitaine et les matelots se rendirent, et les sauvages pillèrent tout ce qu'ils purent et mirent le feu au bâtiment, et cela, tout près d'un garde-côte qui est mouillé devant Ouescak. Le vent étoit si gros qu'il ne put rien entreprendre que de tirer quelques coups de canon fort inutilement. Le commandant de Beaubassin, qui est à présent M. Hungerford Luttrell, m'écrivit de vouloir bien donner secours au bâtiment naufragé. Je lui répondis sur le champ que je ferois mon possible pour sauver l'équipage qui étoit entre les mains des sauvages, mais que pour le bâtiment et sa cargaison, il étoit impossible de le sauver du pillage parmi mille ou douze cents sauvages qui étoient campés dans les environs de ce poste. Je lui renvoiai deux jours après le capitaine et les matelots.

Hier, les Anglois traversèrent la rivière devant le jour, vis à vis leur fort, au nombre de 150 hommes, pour abattre une levée qui règne le long de la rivière de notre côté, à

l'abri de laquelle les sauvages se cachoient (1) pour tirer sur leurs bâtimens quand ils entroient à Beaubassin, et leur ont souvent tué du monde sur leurs ponts, la rivière étant fort étroite dans cet endroit. J'ai pris le parti d'écrire au Commandant, que je trouvois fort extraordinaire que les troupes vinsent sur nos terres, d'autant que M. Laurents (2) et le chevalier de la Corne (3) étoient convenus que nous resterions tranquilles sur les terres que nous avons l'honneur de garder jusqu'au règlement des limites, que M. de la Jonquière (4) et M. de Cornwallis (5) ont mutuellement donné leurs ordres pour qu'il ne se commît aucun acte d'hostilité de part ni d'autre, et que je ne pouvois lui cacher que s'il arrivoit dorennavant que ses troupes vinsent sur nos terres, je ne pourrois m'empêcher de m'y opposer,

(1) C'est une négligence de la part de Saint-Ours qui n'est pas pardonnable; il auroit dû avoir des postes sur cette digue, ou du moins des patrouilles pour observer les mouvements des Anglois. Indépendamment de l'avantage que les sauvages en tiroient pour incommoder leurs ennemis dans leurs débarquements, c'est qu'elle couvroit contre les débordements de la mer une fort grande étendue de terrain bien cultivée et très fertile dont cet évènement vient de nous priver. Au lieu de s'amuser aux réprésentations vis à vis de M. Luttrel, il falloit y marcher en force et la rétablir. Il ne pouvoit pas dire qu'il n'avoit pas assès de monde pour cela, puis qu'il vient de nous apprendre qu'il avoit 1.000 à 1.200 sauvages, non compris les troupes réglées et les Acadiens. Il n'en fit rien, c'est une grande faute, et même d'autant plus grande, qu'il ne la répara point à empêcher les Anglois d'achever de démolir cette digue, ce qu'il devoit néanmoins présumer qu'ils tenteroient, et ce qu'ils ont en effet exécuté.

(Note de M. de Surlaville; toutes celles qui seront suivies d'un S sont également de lui.)

(2) Lawrence, commandant anglais qui avait fait construire le fort de Beaubassin.

(3) Officier des troupes du Canada, commandant en Acadie.

(4) Gouverneur du Canada.

(5) Gouverneur d'Halifax.

et qu'il me forceroit par là à rompre l'union avec laquelle nous avions vécu jusqu'à présent, et lui ai déclaré formellement qu'il seroit seul coupable et responsable de l'infraction aux traités de paix aux quels je ne prétendois déroger, et que je ne prendrois les armes que pour opposer la force à la force. J'attends sa réponse à ce sujet, je pourrai vous l'envoier par la 1re occasion.

J'ai pris le parti de renvoier les sauvages de M. Maillard (1) et ceux de M. l'abbé Le Loutre (2), faute de vivres; ceux du Canada sont partis il y a quelque tems; si l'on ne nous fournit pas abondamment des vivres du Canada, nous sommes fort à plaindre, n'aiant plus de viande pour donner aux familles réfugiées. J'ai engagé M. Le Loutre de partir pour Canada par la rivière Saint-Jean, pour représenter à ces Messieurs les besoins indispensables de ce poste, étant plus au fait de ce païs que tout autre (3).

Les deux forts de Beauséjour et de Gasparau, que j'ai eu ordre de faire faire, sont presque finis (4), à la réserve de la

(1-2) Célèbres missionnaires.

(3) Il y a quelque chose ici qui n'est pas clair, car il dit que, deux jours auparavant, il n'avoit pu préserver du pillage le brigantin anglois contre 1,000 ou 1,200 sauvages qui étoient campés dans ces postes, et il dit, à présent, qu'il a pris le parti, faute de subsistance, de renvoier ceux des abbés Le Loutre et Maillard, et que ceux du Canada sont partis depuis quelque tems. Où a-t-il donc pris ces 1,000 ou 1,200 sauvages ? Serait-ce qu'il se seroit déterminé à ne les renvoier qu'après que les Anglois ont démoli la digue ? Cela n'est pas à imaginer. Au reste, il n'est point étonnant que ce poste manque souvent de vivres par le peu d'ordre qui règne dans leur distribution. Il s'y fait une consommation immense et un brigandage où tout le monde trouve son compte. (S.)

(4) Cela n'est pas vrai, car ils ne le sont pas encore, quoiqu'il y ait près de deux ans qu'on n'a pas cessé d'y travailler depuis ce tems-là. La position de Gasparau est autant ridicule qu'inutile; celui de Beauséjour est aussi mal placé et défectueux à bien des égards. Ces ouvrages coûtent des

planche qui me manque pour les logemens. J'ai appris que la frégate *La Fidèle* étoit à Louisbourg. Je vous ai marqué par ma dernière qu'elle étoit arrivée le 9 juin à la rivière Saint-Jean ; j'aurais souhaité qu'elle fût venue dans cette baie, c'est-à-dire devant la pointe de Beauséjour, pour faire voir à Messieurs les Anglois (1) que nous avons ce droit comme eux. Il est bien triste pour ce païs que nos limites ne soient pas réglées cette année, cela décourage l'habitant, et je crains bien que nous ne puissions pas les soutenir, ce païs étant épuisé en vivres (2) ; M. de la Vallière (3) pourra vous le dire. On me marque de Canada que le bled vaut 4 livres le minot et le lard 15 s. la livre ; je suis fâché d'avoir été obligé de renvoier ces sauvages, mais la

sommes immenses au Roi, il n'étoit pas de l'intérêt de St-Ours, de Léri (*), ni de La Ronde (**), d'y mettre de l'économie. (S.)

(1) Il a raison. Indépendamment du droit que nous établirions, c'est qu'il seroit avantageux que Beauséjour reçût tous les vivres par là. On éviteroit les frais de transport par terre de la Baie Verte à ce poste, qui sont exorbitans ; mais on trouvera toujours bien des difficultés de la part des officiers de marine, sous prétexte qu'ils ne connoissent point cette baie et qu'ils n'ont pas d'assés bons pilotes pour les y conduire. C'est un grand mal que leur séjour se compte plutôt par le nombre des campagnes que par leur qualité, car ils cherchent à les rendre les plus courtes qu'ils peuvent, et ils sont persuadés et voudroient même persuader les autres, que leur mission est remplie, dès qu'ils ont gagné le port de Louisbourg. (S.)

(2) Il ne falloit pas garder les habitants de Beauséjour, on devoit les envoier à l'Isle St-Jean, où ils nous seroient restés, que les limites se règlent ou non, car c'est là l'essentiel, et non quelque portion de terre inculte et inhabitée. Si on n'avait pas pris ce parti vis-à-vis de tous les Acadiens en général, il étoit du moins avantageux de le prendre vis-à-vis des réfugiés. (S.)

(3) Capitaine dans les troupes de marine de la colonie.

(*) (**) Lieutenant et enseigne en pied aux troupes du Canada.

disette m'y a contraint (1). Aussitôt ce dernier bâtiment de Canada arrivé, je le ferai savoir à la frégatte, afin qu'elle prenne son parti pour s'en retourner en France (2).

Il n'est point arrivé de forces à Chibouctou. J'en ai souvent des nouvelles, et les garnisons de Port-Roial, Pejegit et les Mines ne sont composées que de peu de monde, mais ils ont, dans le fort de Beaubassin, 400 hommes de troupes ou environ.

Le 25 de ce mois, il m'est déserté 6 soldats des troupes du Canada, qui ont été au fort de Beaubassin, et je suis surpris qu'il n'en déserte pas plus souvent, étant si près les uns des autres (3).

31 juillet.

Nonobstant la lettre que j'ai écrite hier au commandant de Beaubassin au sujet du passage de ses troupes sur nos terres, cela n'a pas empêché qu'aujourd'hui ils n'aient fait la même manœuvre, et j'ai fait ce que je lui avois écrit, je me suis mis en marche avec mes troupes et les Canadiens. Sitôt que nous avons aproché de la rivière qui sépare les terres, ils ont commencé à faire feu de l'artillerie de leurs bâtimens, et d'une batterie qu'ils ont établie sur la pointe de Mezagouëche sur laquelle il y avoit un détachement de troupes et un autre sur cette terre avec un pavillon qu'ils y avoient planté. Le peu de monde que

(1) S'il avoit œconomisé, il en auroit eu assés, il pouvoit encor demander à Louisbourg des secours qu'on ne lui auroit pas refusés. (S.)

(2) Il ne savoit pas qu'elle devoit hiverner à Louisbourg. (S.)

(3) Il s'imagine, apparemment, que la proximité du païs ennemi ou étranger occasionne la désertion; erreur, souvent, à l'armée, les postes se touchent, pour ainsi dire, et quelquefois, de 100,000 hommes, il n'en déserte pas un. Cette maladie ne prend ordinairement au François que lorsqu'il est désœuvré; qu'on l'occupe, il n'y songera pas. (S.)

j'ai, étant au désavantage du terrain dans cet endroit, ne m'a pas permis de les attaquer en forme. J'ai envoié seulement une petite troupe de Canadiens derrière une levée, qui firent feu, sitôt qu'ils furent à portée (1). Les Anglois nous tirèrent plusieurs bombes et plusieurs coups de canon à l'Isle de la Valière où j'étois resté avec mon monde. Voilà, Monsieur, la guerre déclarée dans cette colonie, car je suis résolu de tirer vengeance de l'insulte qu'ils ont fait à la Nation en venant planter un pavillon anglois sur les terres que j'ai l'honneur de garder (2). Vous voiés, Monsieur, que s'il étoit venu une frégatte dans cette baie, elle auroit été d'un grand secours, et je pense que les Anglois ne seroient pas si insolens ni audacieux.

SAINT-OURS.

Ces incidents de frontière, qui venaient compliquer une situation déjà fort tendue, semblaient bien le prélude d'une

(1) Si Saint-Ours avoit prévu, comme il le devoit, que les Anglois voudroient continuer de raser cette digue, qu'il eût rassemblé tous les Acadiens et, qu'avec toutes ses forces, il se fût embusqué à la chute du jour derrière toutes les levées qui sont dans cette partie, il auroit, non-seulement empêché cet ouvrage, mais il auroit culbuté, pris ou massacré, s'il avoit voulu, tout ce que les Anglois auroient eu en deçà de la rivière. Leur canon leur auroit été inutile pendant la nuit, et les troupes qu'ils avoient de l'autre côté de la rivière n'auroient pu protéger celles qui étoient du nôtre dans l'obscurité, surtout si on les avoit joint à l'arme blanche sans s'amuser à travailler. Son défaut de prévoiance et de précautions est inexcusable, car il ne fut averti que les Anglois travailloient, qu'au grand jour, et lorsque la digue étoit rasée. Il n'est pas étonnant qu'ils s'étoient attachés à tirer des bombes, c'est leur méthode, ils s'en servirent à Fontenoi, mais là, comme ici, sans effet. (S.)

(2) *Quos ego... mais il n'achera pas, car il avoit l'âme trop bonne.* Ce feu fut de peu de durée, car quoiqu'il eût ordre de rétablir la digue, il n'osa l'entreprendre, ce qui étoit cependant une chose facile et même indispensable. (S.)

guerre nouvelle à laquelle nous n'étions nullement préparés ; « Les fortifications — écrit M. de Surlaville, dans des notes rédigées au lendemain de son arrivée à Louisbourg — parurent plus mauvaises qu'on ne s'était imaginé ». La garnison ne valait guère mieux : « Les rangs, — dit-il, en parlant de l'exercice, — étaient mal alignés, et plusieurs soldats ne connoissaient pas même l'usage de leurs fusils, le silence étant d'ailleurs mal observé. On a deffilé sans aucune règle fixe pour les distances, les rangs marchant mal dressés et les armes mal portées ; les cheveux point ou mal attachés, l'équipement et l'armement fort en désordre, mal en guêtre, mal en jarretières, mal en col, avec un habillement crasseux et usé. »

Tout était donc à réformer, mais avant d'entreprendre cette tâche ardue, le nouveau major fut, à peine débarqué, envoyé à Halifax, pour, sous prétexte d'aller présenter les compliments du comte de Raymond au gouverneur anglais, se rendre compte de l'état de cette ville naissante et des forces qui s'y trouvaient rassemblées.

Ses observations et les renseignements qu'il put recueillir pendant le cours de cette mission, sont résumés dans le rapport suivant :

ÉTAT OU SE TROUVE, LE 9 SEPTEMBRE 1751, LA COLONIE ANGLOISE NOUVELLEMENT ÉTABLIE A CHIBOUCTOU.

Le port de Chibouctou est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner la description, il suffira de faire voir quel est l'établissement que les Anglois y ont fait, et quels en sont la position, les vües, le commerce et les forces.

Fortifications de l'Isle Georges et ses batteries.

L'Isle Georges, autrement ditte du duc d'Anville, qui

partage le milieu de l'entrée, est défrichée en entier, à la réserve de quelques arbres qu'on a conservés sur le sommet, pour mettre plus à l'abry les vaisseaux qui sont dans le port. On a établi sur son sommet un fort de quatre bastions en pieux, dans lequel est un corps de cazernes. On travaille mollement à la construction d'une batterie à mi-hauteur de l'élévation du terrain, dont quatre pieux sont dirigés sur l'embouchure de la mer, vers le sud, et cinq autres battent le passage fort étroit par où sont obligés d'entrer les gros vaisseaux, et qui se trouve à l'est, entre cette isle et celle de Cornwallis. On en projette une autre supérieure dans le même aspect. L'autre passage, à l'oüest, qui n'est propre que pour de petits bâtimens, est deffendu par deux batteries de huit et de six pièces placées sur le continent, dans le faubourg de Sandwich.

Position d'Halifax et ses ouvrages.

On a bâti une ville, sous le nom d'Halifax, au delà et sur la gauche de l'Isle Georges, en entrant, sur la pente d'une hauteur, dans une péninsule, entre la rivière de Sandwich et un ruisseau tirant vers le fond de la baye. Sa figure ressemble assez à un arc dont le port décrit la corde. Cette dernière partie étant défendüe par la mer, est ouverte, le reste est entouré de gros pieux de dix pieds de haut avec double litteau, qui viennent y aboutir des deux côtés. Cinq queues d'hironde de la même espèce, contenantes chacune un corps de cazernes et distribuées sur tout ce circuit, le flanquent et se flanquent réciproquement. Ces ouvrages ont quelques pièces de canon, avec plusieurs pierriers sur les avenües qui ne sont point masquées. La partie inférieure de la ville est fort habitée; on n'a point voulu accorder de concession dans la supé-

rieure, soit qu'on en destine l'emplacement à des magazins de tout genre, ou qu'on veüille un jour, ainsi qu'on le donne à croire, y construire une citadelle en règle. Quoy qu'il en soit, la position en sera toujours commandée, parce que dans le temps qu'on l'a choisie, les alentours en étoient si couverts de bois, qu'on n'a pu distinguer les hauteurs qui la dominent.

Nombre des maisons de la Colonie, et à quoy on doit en attribüer la quantité.

On compte près de deux mille cinq cents maisons ou baraques, soit dans Halifax, soit dans les deux faubourgs qui s'étendent, l'un vers la rivière de Sandwich, l'autre vers le ruisseau, soit dans le village de Darmouth, qui est de l'autre côté du port, soit enfin dans les environs. On doit en attribüer la quantité à celle des ouvriers de tout métier, venus de la Nouvelle Angleterre, au soin que le Gouvernement a pris de faire rechercher les Palatins qu'on inquiétoit sur leur religion, et de faire faire des recrües de familles, dans la Suisse, l'Irlande et presque tous les pays de l'Europe, et plus encor à la distribution qu'on a fait gratis, de planches et de clous, à tous ceux qui ont voulu bâtir.

Chemins ouverts pour les communications.

On a ouvert des chemins pour communiquer avec Port-Royal, les Mines et Beaubassin, en observant de distribüer quelques forts dans leur étendüe qui les couvrissent contre les sauvages. On a même des courriers établis qui vont et viennent tôutes les semaines pour les affaires du Roy et celles des particuliers.

Troupes réglées et milice bourgeoise.

Il y a une compagnie d'artillerie de cent canonniers

ou bombardiers, quatre autres franches de cent chasseurs ou coureurs de bois (1), et trois régimens d'infanterie d'un bataillon de 700 hommes chacun, scavoir, Cornwallis, Warbreton *(sic)* et Lascelles. Les recrües de l'année, au nombre de trois cents, sont arrivées. Ces différentes troupes, qui ne sont point belles, paroissent mal exercées et mal disciplinées; on en tire deux compagnies pour la garnison de Port-Royal et deux pour l'Isle de Terre-Neuve, dont une dans Plaisance et l'autre dans le fort Saint-Jean. Elles fournissent, en outre, soixante hommes dans un blochousen au fond de la baye, 450 dans les environs de Beaubassin, et divers détachemens pour les postes qui servent à couvrir les communications. Le nombre des habitans est déjà si considérable, qu'on prétend être en état de mettre plus de 8,000 combattans sous les armes, en les joignant au militaire. C'est ce qui fait qu'on se croit assez fort pour n'avoir pas besoin de fortification régulière, et qu'il suffit de se précautionner contre les surprises des sauvages.

Forces de mer.

Outre les trois frégates de 16 et 14 canons, commandées par les capitaines Rauss et Crass, les trois batteaux montés de 4 et 8 pièces et garnis de pierriers, et les deux de charge attachés à la Colonie, on voit dans le port une frégate de 24 canons qui étoit destinée pour la Nouvelle York, mais qu'on a obligée d'y rester jusqu'à nouvel ordre; M. de Casby la commande. On en attend encor deux autres qu'on dit être parties depuis longtemps d'Angleterre, et des quelles on est d'autant plus inquiet,

(1) Les *Coureurs de bois* ou *Rangers* formaient des compagnies franches, tirées de la milice; ils se distinguèrent par leurs cruautés.

qu'elles doivent apporter des fonds dont on a grand besoin.

Administration de la Justice.

Un conseil souverain composé de douze membres dont le Gouverneur est le chef, et quelques juges de paix, décident de toutes les affaires, tant politiques, que civiles et criminelles. Deux églises, l'une anglicane et l'autre presbitérienne, servent à l'exercice de la religion.

Traitement des nouveaux colons et dépenses de la Cour.

Les fonds de l'année dernière ont monté jusqu'à 120,000 liv. sterlings. Le Roy donne la ration pendant douze mois à tous les nouveaux habitants et un encouragement particulier pour les pescheurs, 20 chelins par arpent défriché, et une certaine somme par boisseau d'avoine, d'autres semences ou foin, que les terres commencent à raporter.

Commerce et pesche.

Le commerce n'est encor que très foible; à peine voit-on dans le port 5 ou 6 petits bâtimens marchands, et quelque encouragement qu'on donne aux pescheurs, il n'y a, jusqu'à présent, que 20 goüellettes en état d'aller sur le grand banc, et très peu de chaloupes sur les côtes. Mais comme on est ingénieux à se flatter, on ne doute point d'avoir incessamment une assez grosse pesche pour fournir une partie de l'Espagne et les isles de l'Amérique, de toute la morüe, le hareng et le maquereau dont elles auront besoin.

Défrichement des terres négligé.

Le soin que l'on a pris d'élever des maisons a fait tort à l'agriculture, on ne voit point, ou du moins, que très

peu de terres défrichées, ainsi il faut tirer toutes les subsistances des anciens Acadiens ou de la Nouvelle Angleterre, ce qui en augmente le prix et rend l'argent très rare. On espère cependant pouvoir, dans la suite, non seulement se passer de ces secours, mais porter des farines, des bestiaux et de la volaille dans les Isles du Vent. Ce qu'il y a de certain, c'est que le grain du sol paroît très bon ; mais comme on donne beaucoup moins d'encouragement au défrichement qu'à la pesche, ce dernier objet, vraysemblablement, absorbera le premier.

On a établi quatre moulins à scie pour des planches dans les environs d'Halifax, où l'on trouve, même, des bois propres à la construction et quelques mâts pour des frégates de 40 canons. Quoy qu'on ne les croye pas tout à fait aussi bons que ceux de la Nouvelle York, on a déjà mis à l'eau un bâtiment de 400 tonneaux qui est parti pour Londre. Il y a aussi plusieurs carrières dont on prétend avoir des pierres de taille; mais plutôt que de les ouvrir, on a mieux aimé en faire venir de Boston, pour construire un magazin à poudre, qui est le seul édifice qui y soit en maçonnerie. La brique n'y manquera pas, on en a fait l'essay et elle se trouve très bonne, ainsi que quelques plâtrières; il n'en est pas de même de la chaux, qu'on est obligé de tirer d'ailleurs.

Mais toutes ces différentes batteries n'ont point vüe sur la rivière de ce nom, ou sont trop éloignées pour en empêcher efficacement l'entrée; comme elle est assez profonde pour recevoir de gros vaisseaux, rien n'empêcheroit d'y faire une descente, elle y seroit aisée, tant que sa rive gauche ne sera pas fortifiée, et le chemin de là à la place ne seroit que d'un quart de lieüe à percer dans le bois. Il est à craindre que les Anglois n'en connoissent un jour les conséquences et qu'ils n'y remédient.

Les inquiétudes sur les sauvages n'ont point encor cessé. Ce genre de guerre n'est, ny du goût de l'officier, ny de celui du soldat. On s'étoit flatté d'une paix prochaine, il y avoit eu même quelques pourparlers vers la Nouvelle Angleterre, et on devoit envoyer quelqu'un pour ménager les intérêts de la Colonie, mais il paroît que tout est rompu.

SURLAVILLE.

A cette époque de paix boiteuse, l'intérêt se concentre autour des postes du territoire contesté. C'est de là qu'une étincelle peut brusquement jaillir d'un incident de frontières et rallumer la guerre. On le comprend à Louisbourg, et M. de Surlaville s'est assuré des correspondants qui le tiennent au courant de faits, menus en apparence, mais dont les suites seront très graves :

LE CHEVALIER POILVILLAIN DE LA HOUSSAYE (1) A M. DE SURLAVILLE.

A Beauséjour, ce 8 octobre 1751.

Après cinq jours de navigation, je me suis rendu à la Baye Verte où j'ay trouvé un officier de la compagnie de M. d'Orfontaine qui y commandoit. Cet officier, nommé M. de Serre (2), m'apprit une augmentation de déserteurs desquels vous verrez le nom dans le rôle que j'ay l'honneur de vous envoyer. Un jour avant mon arrivée, M. de Vassan, ancien capitaine du Canada, s'y étoit rendu pour commander ce Beauséjour où nous nous sommes rendus ensemble. Deux jours après, Messieurs les Anglois, nos voisins, très accoutumés aux écritures avec

(1) Capitaine dans les troupes de l'Ile Royale; avait servi à la Louisiane; Normand, des environs d'Avranches.

(2) Ancien lieutenant de milice dans le bataillon de Troyes, enseigne en pied dans les troupes de l'Ile Royale.

M. Dumas (1), demandèrent à parler. Le nouveau commandant s'y transporta, je l'accompagnai; je vis dans leur entretien qu'il ne s'agissoit que de la curiosité et d'inquiétude, desquelles vous êtes (en) partie l'auteur, en ce que vous avez été à Chibouctou. Vous y avez été sans peine dévelopé *(sic)* pour homme de guerre et expérimenté; vous leur avez annoncé M. de Raymond, notre gouverneur, jugez ce qu'ils en ont pensé par conséquent. Ils nous firent à votre sujet beaucoup de questions sur ce qu'on leur avoit écrit de Chibouctou. Nous n'eûmes pas de peine à répondre ni à augmenter par conséquent leurs soucis: — Un nouveau major vient discipliner les troupes à Louisbourg; l'on veut donc la guerre? Cela fut répété souvent. Je croy que, dorénavant, les entrevues fréquentes pouroient tirer à conséquence et authoriser des désertions. J'en ay dit là dessus mon sentiment...

Nos fortifications vont très lentement et nos munitions de guerre ne sont guère abondantes et encore moins celles de bouche, desquelles nous manquerons avant may, si nous n'avons d'autres secours. Les Anglois, au contraire, paroissent très fortifiés et augmenter journellement...

DU MÊME.

Du 20 février 1752.

J'ay eu l'honneur de vous marquer que le départ de M. Dumas m'avoit procuré le commandement du fort de Gasparod situé au bord de la Baye Verte où attèrent tous les bâtiments qui apportent les provisions pour tous les établissements que nous avons à l'Acadie... Il est constant que le défaut des bâtiments pour loger des

(1) Capitaine dans les troupes du Canada.

soldats a empêché que l'on me donnât ce qui compose ou reste de la compagnie de Louisbourg. Je n'en ay eu que dix-sept hommes, compris sergent et caporaux, et le reste a resté, à mon regret, à Beauséjour, où ils n'ont que de très mauvais exemples du Canada, les soldats étant très libres en parolle et menaces, même préjudiciables au bien du service, ce qui ne peut estre autrement, leurs chefs s'appliquant à quelque chose de plus vil qu'à les discipliner et ameuter (1). Rien n'a été si honteux et si pénible à souffrir, que la manière avec laquelle l'on a manigancé la fourniture du bois de chaufage : Au lieu d'avoir réparti cette adjudication entre plusieurs Acadiens qui ont des restes de bestiaux, tant pour les indemniser des pertes qu'on leur a fait souffrir, que pour épargner les intérêts du Roy et bien fournir la trouppe, l'on a vu un frère de La Ronde qui est chez nous, qui est un enseigne faisant indignement les fonctions de major, s'en déclarer l'entrepreneur avec un habitant acadien. Le bois ayant souvent manqué et causé des altercations de soldat à soldat qui se disputoient des bûches, et aux officiers même, les officiers dirent à cet habitant de s'exécuter pour fournir à ses conventions. Ce pauvre homme dit qu'il n'y avoit que son nom, et que cet accord avoit été fait entre MM. Vassan, commandant, Almin, commissaire, et La Ronde, major postiche (2). Etant les juges et parties, ils ne lésèrent point leurs intérêts, ils mirent pour ce poste seul quinze cents cordes, et les taxèrent à quatorze livres, petit article.

Les soldats qui n'ignoroient pas plus que tout le public ces illégitimes manœuvres et se voyant mal servis, brus-

(1) Expression du temps, synonyme d'entraîner.

(2) Faisant fonctions de major.

lèrent des bois de charpente; lorsqu'on les en reprenoit, ils disoient que, quand ils n'auroient plus rien à brusler icy, qu'ils yroient chercher du bois chez les Anglois.

Je serois charmé que la curiosité et le service vous occasionnât de venir icy, vous cognoitriez que le roy du Canada est bien plus libéral qu'ailleurs, pour ménager les termes. Je suis seur que les rapinnes sur les magasins et ce bois, produiront à deux personnes plus de vingt mille livres chacun dans cette année. Il a été malheureux pour eux d'avoir eu M. Jacau (1), frère de Mme Rodrigue, de Louisbourg, officier d'artillerie, pour diriger icy les ouvrages, sa probité à faire les prix et à veiller aux journées des ouvriers, comme à la solidité des ouvrages; sans cela, ils auroient pu aller chacun à trente mille. J'en aurois trop à vous dire en vous décrivant les pillages, la misère des Cadiens (2) et les difficultés que l'on cherche à la trouppe de Louisbourg...

DU MÊME.

De Gaspareaux, ce 13 mars 1752.

...Je vous confesseray, avec toute la franchise qui accompagnera toujours mes actions, que je n'ay été icy que trop souvent obligé de représenter, afin d'éviter les inconvénients que causent d'ordinaire la partialité et l'intérêt dans le service, au lieu de les authoriser et encore moins les fomenter.

Le premier acte de difficulté qui s'est trouvé dans le service, a été le 2 octobre, jour de l'arrivée de M. de Vassan et de la mienne à la pointe de Beauséjour. Un

(1) Le capitaine Jacau de Fiedmont, qui s'illustra ultérieurement sous Montcalm; son nom reparaîtra souvent dans le cours de ces lettres.

(2) Acadiens.

soldat des trouppes de Louisbourg, nommé Saint-Serre, absent depuis plus de vingt-quatres heures sans permission, et douteux, fut pris à deux lieues de la garnison, par les recherches qu'en fit faire M. de Langi (1), le plus ancien officier de Louisbourg et commandant, en cette qualité, le détachement qu'avoit abandonné M. d'Orfontaine. Ce soldat, repris à son arrivée, fut, je croy, mis et condamné aux fers à propos par M. Langi, son officier commandant né et son inquisiteur. Avant de subir l'ordre, on le traduisit devant M. de Vassan, arrivé depuis deux heures, qui dit également au sergent qui le conduisait de la mettre aux fers et qui le fit élargir cinq ou six heures après. Or, M. Langi, peu accoutumé à pareille méprise dans le service, vu le sujet duquel il étoit question, et le grand nombre des déserteurs, tant du Canada que de Louisbourg, l'y fit remettre : une demi-heure après, M. de Vassan réitéra l'ordre de ce soldat. M. Langi, picqué, voulut réitérer la punition, mais, à mon avis, il ne le fit pas. Voilà la chose aussi vraye qu'elle s'est passée et sur laquelle je vous demande, Monsieur, vos recherches pour ma tranquillité. Le lendemain matin, je fus témoin de l'explication et des représentations modérées que fit M. de Langi à M. de Vassan, qui les goûta peu et luy répondit même trivialement et avec moins de modération que ne l'auroit fait une personne consommée dans le service et plus caractérisée que luy, et l'envoya dans sa chambre. Je ne pus, pour lors, m'empêcher de représenter à M. de Vassan que j'avois vu agir différemment les personnes en place, de l'ordre de la Cour même : ma véridicité, quoique modeste et particulière, lui plut peu, aussi j'aimay mieux garder le silence et attribuer son emportement à la récep-

(1) Levraux de Langy, enseigne en pied à l'Ile Royale.

tion que luy avoit faitte, le jour d'auparavant, M. Dumas, qui tenoit les rênes du gouvernement de ce canton...

Plusieurs jours après cette difficulté, requis par quelqu'un des officiers de Louisbourg, venus avec M. d'Orfontaine, de demander à M. de Vassan de faire délivrer quelques petites gratifications, tant en hardes qu'en comestibles, respectives aux officiers et soldats, suivant la régie du Canada, l'on ne m'accorda pour le soldat qu'après coup, puisque ce fut après la réception de la lettre de M. le Comte, à qui j'avais eu l'honneur d'en écrire ; pour les officiers, l'on me dit tout court qu'il n'y avoit aucun usage pour eux. Cette lésinerie ne fut guère appuyée et je me contentay de luy dire qu'il en avoit réparti plus que suivant l'usage du Canada à des cadets de ses parents et à quelques officiers du Canada qui avoient été moins discrets que nous, en nous le confiant sans leur demander. Pour lors, M. de Vassan me répondit avec hauteur et emphase qu'il étoit le maître. Au lieu de répliquer, j'en écrivis, quelques jours après, à M. Bigot (1), duquel je vous envoie la réponse qui en prouve l'établissement et que l'on a, pour ne pas se rétracter, soutenu n'estre pas dû ! Je scay que l'on prend des mesures pour masquer les répartitions faites aux officiers canadiens, en mettant en usage des payments pour choses imprévues. Le chevalier de Serre, enseigne de M. d'Orfontaine, a encore eu, en janvier, une difficulté pour le service, en ce que les soldats vérifièrent estre trompés par les fausses pesées et mesures de ce qui leur revient du magasin ; il m'en écrivit icy, n'étant pas détaché avec moy. Je luy répondis de ne pas prendre

(1) Intendant du Canada, et auparavant, ordonnateur de l'Ile Royale; célèbre par ses concussions et la condamnation qu'il encourut à son retour, après la perte de la Nouvelle-France.

avec chaleur le parti du soldat à leur seu, crainte d'émeute de leur part, (ce qui n'est pas difficile icy), mais, au contraire, de leur en imposer et d'en parler souvent amicalement à M. de Vassan, ce qu'il a fait et a produit un remboursement, peu complet, à la vérité, puisque ce n'a été que pour ce mois seul... Tous les officiers du Canada n'ont pas été heureux au même degré, puisqu'il en a gratifié les uns moins que les autres, et qu'il a obligé M. Le Taureau de Drouilly, officier français du pais de M. le Comte, et depuis peu au service du Canada, de le manquer, par ses railleries mal limées et placées. Et pour péroraison de ma complainte involontaire, Monsieur, j'ay l'heur de vous assurer que, quand un caporal commanderoit icy, que jamais je ne luy manquerois. M. de Vassan et tous les officiers servant dans le Canada, aiment les postes, parce qu'ils savent bien en retirer la quintessence et voudroient ne point avoir des témoins différents; je m'en suis apperceu, tant au sujet de la compagnie de Louisbourg, que plus amplement pour la trop misérable gente acadienne, fugitive et vagabonde...

LE CH^er^ DE LA HOUSSAYE.

III

(1752)

MENACES DE GUERRE. — DÉNOMBREMENT DES FORCES ANGLAISES A HALIFAX. — L'ILE SAINT-JEAN. — RÉJOUISSANCES DES SAUVAGES A L'OCCASION DE LA NAISSANCE DU DUC DE BOURGOGNE ; ILS CAPTURENT DEUX GOELETTES ANGLAISES A CANCEAU. — LE FORT BEAUSÉJOUR. — MÉCONTENTEMENT DES NOUVEAUX COLONS D'HALIFAX. — RÉCOLTE DE L'ILE ROYALE.— DÉSERTEURS ANGLAIS. — FROISSEMENTS ENTRE LES OFFICIERS DE TERRE ET DE MER. — SOLDATS LABOUREURS. — DISSENTIMENTS ENTRE LE COMMANDANT ET L'ORDONNATEUR. — M. DE RAYMOND DEMANDE A FAIRE ÉRIGER SA CONCESSION EN COMTÉ. — L'ABBÉ MAILLARD ET LES SAUVAGES. — LES ACADIENS. — PRODUCTIONS DE L'ILE ROYALE ; M. DE RAYMOND EN ENVOIE DES ÉCHANTILLONS AU ROI.

Les fonctions de M. de Surlaville lui faisaient passer sous les yeux les dépêches que le commandant de l'Ile Royale envoyait au ministre ; il en prenait copie et les annotait (1). Ces gloses qui, dans l'esprit de leur auteur, n'étaient certes pas destinées à la publicité, témoignent d'un esprit critique toujours en éveil et d'une verve railleuse infatigable. M. l'abbé Casgrain, l'éminent historien canadien, a

(1) Ces notes seront suivies de la lettre S.

bien voulu nous transmettre son appréciation de ces piquants commentaires. Nous sommes heureux de la reproduire ici :

« La partie la plus importante de cette collection est sans « contredit la série de cahiers écrits de la main de Surlaville « où se trouve reproduite la correspondance officielle du « comte de Raymond, gouverneur de l'Ile Royale, avec les « ministres de la cour de Versailles, M. de Rouillé et le « comte d'Argenson, les lettres communes de ce gouver- « neur et du commissaire-ordonnateur, M. Prévost, avec « les ministres, la correspondance des ministres eux-mêmes, « etc., etc., le tout annoté en marge par Surlaville qui a « laissé courir sa plume avec une verve et une malice « intarissables. Il met à nu le chaos qui régnait dans l'ad- « ministration coloniale de cette funeste époque et qui a « amené la chute du régime français en Amérique. L'ordon- « nateur Prévost, successeur de Bigot à Louisbourg, y « continuait les malversations que cet intendant y avait « inaugurées, et qu'il renouvelait sur une plus grande « échelle à Québec. Ce « journal » fait revivre, avec la « précision d'un témoin oculaire, le petit monde qui « animait la forteresse de Louisbourg à la date de sa « plus grande activité. Les commandants et les officiers « civils et militaires, les négociants, les bourgeois de la « ville, les colons, le clergé séculier et régulier, les sau- « vages, les prisonniers anglais, les déserteurs, etc., y appa- « raissent tour à tour et sont jugés sur place, leurs faits et « gestes commentés ; tout cela, avec la désinvolture d'un « esprit caustique qui n'épargne ni les coups d'épingles, ni « les coups de massue. C'est une résurrection complète de « la vie sociale, politique, religieuse de ce coin de terre, « jadis si animé, aujourd'hui si désert, de ce Louisbourg

« dont il ne reste plus que des ruines qui achèvent de « disparaître.

« Le journal de Surlaville, écrit tout entier de sa main, « est d'une écriture très fine, en lignes serrées, sur papier à « très grand format, et a plus de trois cents pages. Com- « mencé le 3 août 1751, il se termine au 12 octobre 1753 ; ce « qui ne fait qu'un intervalle de deux ans, deux mois et dix « jours. Qu'on se figure, si l'on peut, la masse de renseigne- « ments que fournit ce journal dans un espace de temps « aussi court. Surlaville aborde les questions d'intérêt « général et particulier de la colonie, administration, soit « à Québec, soit à Louisbourg, défauts du système qu'il « signale avec une remarquable sûreté de coup d'œil, « politique intérieure et extérieure, colonisation, particu- « lièrement celle de l'Acadie, française et anglaise, com- « merce, industrie. Peu de sujets échappent à son attention. « Il prévoit les difficultés de la situation, les dangers pro- « chains ; il est effrayé de l'avenir quand il compare la « faiblesse de la colonie française avec la force grandissante « des colonies voisines.

« Le comte de Raymond paraît avoir été un homme d'un « talent médiocre, mais animé de bonnes intentions, désin- « téressé au point de négliger ses propres affaires, très « actif et voulant sincèrement le bien de la colonie. Mal- « heureusement, il n'était pas de taille à lutter contre « Prévost qui, rompu aux intrigues, enrichi par des années « de vol, ayant partout des appuis, avait en réalité le « pouvoir, tandis que le gouverneur n'en avait guère plus « que les apparences. Le conflit ne pouvait manquer « d'éclater entre ces deux hommes dont les vues étaient « diamétralement opposées, l'un travaillant pour le bien « général, l'autre pour son intérêt particulier et ne regar- « dant pas aux moyens pour y parvenir. Surlaville, placé

« entre les deux, regarda d'abord les contestations nais-
« santes en simple spectateur. Il était trop clairvoyant pour
« ne pas s'apercevoir des intrigues et des spéculations de
« l'ordonnateur ; il le note en maints endroits de son
« journal. D'autre part, il juge avec impartialité la con-
« duite de Raymond. Malheureusement, celui-ci eut le tort
« de lui déplaire, de blesser ses susceptibilités et, surtout, ses
« intérêts — c'est Surlaville lui-même qui l'avoue, — en
« s'attribuant, à titre de gouverneur, le revenu d'un bureau
« de commerce, auquel le major de la Place croyait avoir
« droit en vertu de sa charge.

« A partir de ce moment, Surlaville se rangea au nombre
« des ennemis de Raymond, tout en observant toujours des
« formes vis-à-vis de lui. Pour comble de malheurs, le comte
« avait auprès de sa personne le plus dangereux ennemi qu'il
« pût redouter, Maître Pichon (1), qui faisait l'apprentis-

(1) Le comte de Raymond qui, d'après un certificat, le connaissait depuis neuf ans, « pour l'avoir vu employé dans différentes parties de l'Armée », l'avait amené de France avec lui. — « Pichon est un des personnages les plus malhonnêtes et les plus vils qui soit paru, à cette date, dans la région du golfe Saint-Laurent. Il était né en France, d'une mère anglaise, nommée Tyrrell, dont il prit le nom dans la seconde moitié de sa vie. Il était intelligent, instruit et intrigant... Commissaire des vivres au fort de Beauséjour, il sut s'y attirer les bonnes grâces de l'abbé Le Loutre, très puissant alors. Instruit de tous les secrets de la politique française, il en profita pour se faire valoir auprès des officiers anglais du fort Lawrence (*), et s'offrit à eux comme espion. Fait prisonnier ostensiblement à la reddition de ce fort (1755), il fut conduit à Halifax, où il continua son espionnage auprès des prisonniers français. Il se réfugia à Londres, en 1758, et y publia, sous le voile de l'anonyme, ses *Lettres et Mémoires sur le Cap Breton*. (Abbé Casgrain, *Une seconde Acadie.*)

(*) Nom par lequel est habituellement désigné le fort anglais de Beaubassin.

« sage de ses trahisons. Confident de tous ses secrets en « qualité de secrétaire, il le desservait continuellement « auprès de ses ennemis. A mesure que les mois s'écoulent, « l'irritation de Surlaville devient plus violente. A la fin, « il ne garde plus aucune mesure ; il traite le gouverneur « avec un mépris révoltant : ce n'est plus à ses yeux qu'un « imbécile, une nullité qui ne comprend rien à la chose « publique, qui observe sans rien voir, qui juge sans rien « comprendre, qui gâte tout ce qu'il touche. La haine de « Surlaville se change en aveuglement, elle obscurcit son « jugement, il se contredit lui-même ; ce qu'il jugeait d'une « façon naguère, il le juge autrement à l'heure présente. Il « suffit que Raymond décide ou agisse d'une manière pour « que Surlaville le trouve mauvais et se prononce en sens « opposé. Il reproche à Raymond de mal gérer ses affaires « personnelles, de faire des dettes ; cela prouve au moins « que le gouverneur ne s'enrichissait pas au dépens de « l'Etat comme Prévost et un trop grand nombre d'officiers « publics. Il avoue qu'il travaille comme « un forçat » — « c'est sa propre expression, — mais, ajoute-t-il, vaudrait « mieux pour lui ne rien faire ; tout ce qu'il fait ne vaut « rien. Il juge et prononce sur tout à tort à et à travers. « Sa folie, dit-il, est celle de Perrin Dandin. Ses jugements « sont aussi ridicules.

« En bien des circonstances, il est difficile, sinon impos- « sible, de savoir où est le vrai, où est le faux, lequel des « deux adversaires a tort ou raison ; mais, assez souvent, il « n'y a pas à s'y méprendre : l'injustice de Surlaville devient « flagrante.

« Pour n'en citer qu'un exemple, il censure le gouver- « neur d'avoir demandé le rappel de Prévost : le ministre, « selon le major, ferait bien mieux de révoquer Raymond. « Or, si jamais celui-ci a rendu un service à l'Etat, c'est

« bien le jour où il a dénoncé l'ordonnateur et demandé « qu'on mît fin à ses rapines et à la corruption qu'il répan- « dait autour de lui. Le comte de Raymond comprit com- « me son prédécesseur, Des Herbiers, qu'il était impuissant « à faire le bien, puisque la Cour persistait à maintenir « Prévost. Il demanda son rappel qui fut accepté. Il revint « en France, à la fin de 1753, et fut remplacé par le cheva- « lier de Drucour qui n'osa pas se mesurer avec Prévost, « devenu plus insolent que jamais. Drucour montra plus « de courage devant l'ennemi : il défendit bravement Louis- « bourg (1758) et, au dernier jour de cette malheureuse « ville, quand il eut déclaré aux généraux anglais qu'il « préférait subir l'assaut plutôt que de se rendre, ce fut « Prévost qui vint le supplier de capituler.

« Prévost, dit le chevalier Johnstone, « was one of the « greatest rascals that ever escaped the gibbet, » — un des « plus grands vauriens qui aient jamais échappé au gibet. « Jeté à la Bastille à sa rentrée en France, il réussit à « en sortir à force d'or (1).

« Le journal de Surlaville et les documents qui l'accom- « pagnent, sont de précieuses acquisitions pour l'Histoire. « Les querelles qui revivent dans ces papiers, les excès de « langage qu'on y relève, leur donnent même une valeur « qu'ils n'auraient pas sans cela ; ils amènent des révélations « inattendues ; ils nous font lire entre les lignes dans les « documents officiels. C'est une mine qu'il est indispensable « d'exploiter, si l'on veut bien se rendre compte de l'état « des choses et des esprits à cette date, et surtout connaî- « tre à fond les mœurs et la vie sociale. »

(1) « Prévost étoit venu très jeune dans la colonie où il avoit d'abord été simple écrivain de la Marine. » (Pichon, *Lettres et Mémoires sur le Cap Breton.*)

DÉPÊCHE DU COMTE DE RAYMOND A M. ROUILLÉ (1) MINISTRE DE LA MARINE

Louisbourg, le 20 juin 1752.

J'ai eu l'honneur de vous mander, par mes dépêches de l'automne dernière, que je ferois partir ce printems la frégate *la Fidèle*, pour aller d'abord à la Baie Verte, voir ce qui se passe dans ces mers, s'opposer aux insultes que les Anglois pourroient faire à nos caboteurs et bâtimens de transport, et encore protéger la transmigration des Acadiens. Elle a enfin mis à la voile, le 6 de ce mois, pour ces opérations et toutes celles que vous verrés marquées dans les instructions que j'ai données à M. de Macarti (2), dans lesquelles est indiquée la façon dont il doit se comporter avec les Anglois en toutes sortes de rencontres, conformément aux ordres qu'en avoit donné M. de la Jonquière l'année dernière.

J'avois aussi eu l'honneur de vous mander que je pensois qu'après que la frégatte *la Fidèle* auroit fait cette première mission, il conviendroit de l'envoier à la rivière Saint-Jean et Baie Françoise, tant pour éclairer ce qui se passe dans ces parties, que pour prendre des connoissances de ces côtes, dont M. de Macarti, seul, en a déjà quelqu'une, y aiant été l'année dernière. J'ajoutois encore aussi, dans une autre dépêche du 7 ou 8 novembre dernier, qu'il seroit très nécessaire de lui donner dans ce voiage des matelots d'ici ou de l'Isle Saint-Jean, pour en former des pilottes pratiques pour ces mers. J'y traitois aussi de l'utilité qu'il

(1) Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy, né en 1689, mort en 1761, ministre de la Marine de 1749 à 1754, époque où il changea ce portefeuille pour celui des Affaires Etrangères, membre honoraire de l'Académie des Sciences.

(2) Capitaine de frégate.

y auroit d'en former par la suite pour les côtes d'Halifax, Port-Roial et Terre-Neuve, pour que l'on puisse s'en servir dans les circonstances où l'on se trouveroit en terme d'entreprendre sur ces possessions des Anglois (1).

Je n'ai point encor eu de nouvelles qu'il nous soit arrivé des Acadiens à l'Isle Saint-Jean, ni dans cette colonie. J'ai pris toutes les mesures les plus justes pour nous en attirer, et il y a apparence que, quand ils sauront la frégatte en mer, ils se détermineront; peut-être que, d'un autre côté, ils attendent le résultat du règlement des limites, que l'on a fait courir le bruit ici être arrêté (2).

La députation que j'ai fait faire par René, chef des sauvages de Nartigoneche, vers ceux de l'Acadie, a fort bien réussi. Il est venu, ces jours-ci, avec Jeannot, chef des sauvages de cette isle, me rendre compte de sa mission, et ils m'ont assuré de la parole que ceux de l'Acadie avoient donnée, qu'ils ne feroient jamais la paix avec les Anglois

(1) C'est une foiblesse assés ordinaire au Ministère de ne donner jamais des ordres précis, ni des instructions claires. On veut ménager tout le monde, et le bien du service en souffre. M. Rouillé auroit craint d'indisposer le corps de la Marine, si on avoit obligé M. de la Lisardais à obéir aux ordres de Raymond. On a simplement dit qu'il régleroit les opérations des vaisseaux du Roi, et qu'ils se concerteroient entre eux. Il s'est suivi de là que M. de la Lisardais, pour faire voir à son corps qu'il n'étoit point aux ordres de R., n'a jamais voulu sortir du port, où par une coutume aussi singulière que préjudiciable à Sa Majesté, il se trouvoit commander. Cet esprit a passé du chef à M. de Serigni, qui, étant forcé de partir pour l'Isle St-Jean, prit la route de l'Isle de Terre-Neuve, et rentra sept ou huit jours après, en disant que le vent l'y avoit contraint. Est-ce que la Cour ne sentira jamais la nécessité d'établir la subordination dans la Marine ? Nos pertes depuis longtemps devroient lui avoir dessillé les yeux, c'est pousser trop loin l'illusion. (S.)

(2) Tous ces bruits viennent des Anglois, qui, par là, cherchent à amuser les Acadiens, et dans lesquels nous ne devrions pas donner. Ce n'est pas qu'il ne fût à désirer que les limites fussent réglées. (S.)

sans ma participation; ils m'ont donné pareillement la leur. J'ai lieu d'être content de la conduite que ceux de cette isle tiennent actuellement, à l'exception d'un, qui a fait quelque sottise cet hiver, dont le chef Jeannot m'a promis une sévère punition (1). L'abbé Maillard (2) m'assure que j'ai toute leur confiance, qu'ils m'aiment et me craignent beaucoup.

Ce missionnaire est venu faire l'ouverture du jubilé, qui a commencé dimanche dernier, et qui doit durer six mois (3).

DU MÊME.

Louisbourg, le 27 juin 1752.

Vous savez mieux que personne la situation où l'on est avec les Anglois; mais on ne doit rien négliger sur tout avec cette nation (4), et il en résulte toujours, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en donner avis dès l'année dernière, que le dessein des Anglois est bien formé de tomber sur cette colonie, à la première rupture avec la France. On n'en peut guères douter, par les avantages que cette prise leur procureroit, et par le grand établissement qu'ils font à Halifax. Toutes ces circonstances me font persister à avoir l'honneur de vous représenter combien il seroit à

(1) C'est mal connoître l'esprit du gouvernement des Mikmaks, les chefs n'ont pas cette authorité. (S.)

(2) Ce missionnaire a joué un rôle considérable dans l'histoire de l'Acadie; son nom reparaîtra souvent dans le cours de cette correspondance.

(3) On prit très mal son tems pour l'ouverture de ce jubilé. Il falloit saisir une saison où l'habitant ne fût pas occupé de la pêche, comme il l'étoit alors. On eut plus d'égard à la commodité des prêtres qu'à celle du public. (S.)

(4) C'est une faute qu'on ne peut colorer d'avoir pris l'alarme mal à propos, parce que par là on a mis les Anglois en état de juger de ce que nous pourrions leur opposer s'ils vouloient entreprendre sur nous, et de former leur projet avec plus de sûreté. (S.)

désirer que cette colonie fût promptement mise dans le meilleur état qu'on peut la mettre à tous égards, qu'il y eût dans les magasins des approvisionnements de toutes les espèces à l'avance, que l'on fît un coup de force pour qu'elle pût se procurer sa nourriture par elle-même, et d'y avoir une augmentation de garnison suffisante pour y pouvoir faire une bonne défense. Permettés que j'aie encor l'honneur de vous représenter sur ce dernier objet, que comme il y a apparence, suivant les premières lettres que j'ai reçues de vous cette année, que vous n'êtes pas dans le dessein de mettre à exécution mon projet sur l'augmentation et la formation d'un corps tel que je l'avois proposé, qu'on envoiât ici deux bataillons de nos troupes réglées de terre, ou du moins deux bataillons de grenadiers roiaux (1). Permettés encor que je réitère mes instances dans les circonstances présentes, de m'envoier de vos nouvelles immédiattement après l'arrivée en France du *Chariot-Roial*, pour que je sache à quoi m'en tenir, tant par raport à ce qui concerne les Anglois, que pour les subsistances de toutes espèces, sur les quelles je puis compter, et encor pour le surplus de l'artillerie que j'ai demandée, qui n'est

(1) Ces deux bataillons ne suffiroient même pas pour une bonne défense. Il n'est pas à présumer qu'on envoie ici des grenadiers roiaux, c'est une espèce trop précieuse pour s'en servir dans les colonies, on en a besoin dans l'Europe. Si on y destinoit un ou deux régimens d'infanterie, cela occasionneroit bien des difficultés pour arranger leur service avec celui de la marine. D'ailleurs, on trouveroit peu de colonels qui voulussent s'expatrier, et très peu qui n'eussent assés de protection pour empêcher que leur corps n'y aillât. On pourroit peut-être former quelque troupe dans le goût de *Roial-Lorraine*, tiré de tous les bataillons de milice. Mais il en résulteroit un autre inconvénient, qui est que ces gens, ni aguerris, ni ameutés, ne seroient pas d'une grande utilité. Ainsi, de quelque façon que ce soit, je crains bien qu'on ne regrette un jour de n'avoir pas augmenté successivement les troupes de l'Isle Roiale. (S.)

point encor arrivée, et sur l'augmentation de troupes que vous déciderés de faire passer dans la colonie.

DU MÊME.

Louisbourg, le 28 juin 1752.

Le *Chariot-Roial* n'aiant pas encor mis à la voile, j'ai le tems d'avoir l'honneur de vous informer que je viens de recevoir, dans le moment, de nouveaux avis, par les quels il paroit qu'il n'est pas douteux que les Anglois, voisins de cette colonie, font des préparatifs et qu'ils disent qu'ils comptent avoir bientôt la guerre avec nous (1). Ces avis confirment que leur dessein est toujours de tomber, aussitôt qu'elle sera déclarée, sur l'Isle Roiale, avant qu'on ait le tems de la mettre en bon état de défense.

J'ai l'honneur de vous envoier, par une autre dépêche, la situation actuelle de la Place pour les parties les plus à craindre, et sa position pour les vivres. Je crois aussi indispensable que vous soiés informé de la comparaison des troupes que nous avons ici avec celles qui sont à Halifax. Le fonds de celles de cette colonie n'est que de 1200 hommes (2), dont nous n'avons pas 1000 actuellement.

Ils ont, à Halifax, trois régimens de troupes réglées : Cornwallis, Warbreton, Lascelles, de 700 hommes chacun (3) ; une compagnie de canoniers ou bombardiers de

(1) Cette confirmation n'étoit pas plus vraie que le 1er avis. (S.)

(2) Voilà un commandant bien instruit. Il ne sait pas qu'il a le fonds de 1250. Il n'avoit pas dans ce tems-la plus de 700 hommes dans Louisbourg. (S.)

(3) Il faut en déduire deux compagnies de 70 hommes chacune, qui sont à l'Isle de Terre-Neuve. La compagnie de canoniers est de cent vingt hommes, il ne reste plus qu'une compagnie de coureurs de bois, les trois autres ont été licenciées. (S.)

100 hommes (1) ; quatre autres compagnies de chasseurs ou de coureurs de bois, aussi de 100 hommes. Total : 2,600.

Ils peuvent faire marcher, en outre, pour faire un coup de main, cinq à six mille hommes.

Les Bostonnois pourroient aussi fournir plus de 20,000 hommes et une grande quantité de bâtimens de transport.

Je me presse pour ne pas retarder le *Chariot-Roial.*

DU MÊME.

Louisbourg, le 4 septembre 1752.

Je suis de retour, depuis peu de jours, de la tournée que je viens de faire dans toute la partie de l'ouest de l'Isle Roiale, depuis Louisbourg jusqu'au Port Toulouse (2) et autres ports et hâvres, où il y a des habitans, et de toute l'Isle Saint-Jean. J'ai mis six semaines dans mon voiage. Je suis revenu ici pour régler les affaires les plus pressées, et je compte repartir incessamment pour visiter la partie de l'est, depuis Louisbourg jusqu'au Port Dauphin, et dans tous les autres lieux où il y a des habitans. Après avoir fait ce dernier voiage, il ne me restera plus rien à voir de ces deux colonies.

Je ne puis dire combien cette tournée, que j'avois à dessein fait annoncer à l'avance, et fait assurer aux habitans, que ceux qui n'auroient pas un certain défriché de fait, n'auroient plus les vivres, et qu'on ôteroit aux autres

(1) Toute la Nouvelle-Angleterre ne mit sur pied, pour la prise de Louisbourg, que 3,300 hommes, et ce nombre suffit même sans aucune troupe réglée. (S.)

(2) Lorsqu'on va pour visiter, de Louisbourg jusqu'au Port Toulouse, sans mettre pied à terre nulle part, appelle-t-on cela faire une tournée ? Cela n'est pas plus vrai pour l'Isle St-Jean, il n'a point vu Malpek. (S.)

leurs habitations, a bien opéré (1). Il y a des habitans, qui, lorsqu'ils m'ont sçu parti de Louisbourg pour cette tournée, ont travaillé la nuit pour me faire voir bien du travail, et effectivement, les choses sont au point à l'Isle Saint-Jean, que je suis moralement sûr qu'on y recueillera suffisamment de grains l'année prochaine pour que tous les habitans puissent se nourrir par eux-mêmes (2). Il y aura, au printems prochain, assés de terrain défriché, avec celui qu'ils ont déjà, pour remplir cet objet. Il n'est question que de faire venir suffisamment de bleds et grains de toutes espèces de l'Acadie (3), pour que toutes les terres puissent être ensemencées; M. Prévôt s'est chargé d'écrire sur les lieux pour en avoir (4).

Il seroit bien à désirer qu'il y eût eu autant de terres défrichées à l'Isle Roiale où, certainement, il y a nombre d'endroits où le bled viendroit au mieux (5).

Je ne regrette point toutes les fatigues que j'ai eues pour

(1) Les colons savoient à quoi s'en tenir. Prévost avoit eu l'attention de les faire avertir que les vivres ne dépendoient point de Raymond. Ainsi ce qu'on leur avoit annoncé de sa part, ni son voiage, n'ont servi à rien qu'à ôter à ce gouverneur la confiance des habitans qui étoient fortement persuadés qu'il leur promettoit des choses dont il n'étoit pas le maître, ce que l'évènement n'a que trop justifié ensuite. Ce qu'il raporte de ce travail pendant la nuit est un conte dont on l'a bercé et dont il berce le Ministre à son tour. (S.)

(2) Pure imagination. (S.)

(3) On a été obligé, cette année, d'y envoier des semences, bien loin d'en pouvoir tirer. (S.)

(4) C'est ce qu'à coup sûr il ne fera pas. Il est trop intéressé à empêcher l'exécution de ce projet. (S.)

(5) C'est ce qui reste en question. (S.)

La récolte du blé de l'Ile Royale fut la grande préoccupation des gouverneurs qui s'y succédèrent, car les ressources de l'île étant bien inférieures aux besoins de la population, la famine, surtout en cas de guerre, était toujours à craindre.

remplir les vues que j'avois de prendre toutes les connoissances que j'ai prises. Il m'a fallu coucher, quelquefois, sur le plancher, chez les habitans (1), faire de longues traversées de mer, entrer dans les rivières avec de petits canots et, pour descendre à terre, lorsque la mer étoit basse, traverser des marais à pied; faire des cinq ou six lieues par terre, pour aller trouver d'autres rivières, où il y avoit des habitans, à travers les bois, où les maringoüins, insectes dont j'ai eu l'honneur de vous parler, piquent et tourmentent extrêmement, surtout lorsqu'il fait chaud (2).

DU MÊME.

Louisbourg, le 5 septembre 1752.

J'ai eu la satisfaction, dans la tournée que je viens de faire à l'Isle Saint-Jean et à l'Isle Roiale, de voir rafermir plus que jamais les sauvages, qui sont de la dépendance de ces deux colonies, dans toutes leurs bonnes intentions et fidélité pour le Roi, qui paroissoit être chancellante parmi quelqu'uns qui s'étoient laissés éblouir aux promesses des Anglois. Mes discours, ma présence pour leur faire délivrer une partie des présens et leur faire faire un festin extraordinaire où j'ai assisté, tant au Port Toulouse qu'à l'Isle Saint-Jean, pour la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, l'affabilité avec laquelle je les ai reçus, l'amitié que je leur ai témoignée, tout a contribué à leur faire faire une action que l'abbé Maillard m'a dit qu'aucun des sauvages

(1) Cela n'est arrivé qu'une fois, à l'Isle Saint-Jean. Encor, ce fut parce qu'il trouva la mer trop grosse pour revenir au Port Lajoïe, et qu'il renvoia le canot sans lui. Il ne fut pas tout à fait si mal couché qu'il le dit, car on lui fit une espèce de lit avec de la paille et un lit de plume. (S.)

(2) Qu'importe au Ministre que R. ait fatigué ou non, pour faire de mauvaise besogne? (S.)

n'avoit jamais fait. J'ai vu leurs chefs, comme par enthousiasme, se prosterner à mes pieds, lever la main et me jurer, pour le Roi, une fidélité à toute épreuve. La suite de ces discours a été, qu'après que je fus parti de Port Toulouse pour aller à l'Isle Saint-Jean, un Anglois vint pour faire, à quelques-uns d'eux, des propositions de paix, en leur assurant que leurs frères de l'Acadie avoient déjà signé la leur. Cet Anglois leur portoit des présens et leur donnoit rendés-vous à Canceau, pour les recevoir. Nos Mikmaks (1), comme indignés de la supposition, aiant appris qu'il y avoit deux goëlettes angloises près Canceau, ont été les enlever, et les ont conduit au Port Toulouse. Je joins ici une lettre que le sieur de la Perrelle (2), qui commandoit à ce poste, en l'absence de M. de Villejouin, qui était avec moi, m'a écrite à cette occasion, qui vous instruira comment les choses se sont passées, ainsi que de la prise, que les sauvages ont faite, d'une 3e goëlette angloise, dans le havre du Petit Degrat (3). A l'égard de cette dernière, je ne leur ai point adjugée. Je leur ai même fait dire par l'abbé Maillard que je ne trouverois jamais bon qu'ils fissent aucune prise ni insulte aux Anglois dans les ports

(1) Tribu qui peuplait l'Ile Royale et une partie de l'Acadie. Son nom serait, peut-être, l'origine de l'expression vulgaire *Micmac*, synonyme de trouble.

(2) Lieutenant aux troupes de l'Ile Royale.

(3) Il n'est pas douteux que les deux goelettes, prises à Canceau, ne fussent de bonne prise. On s'est assés mal conduit, à cette occasion, vis-à-vis des sauvages. On les a gênés dans la vente qu'ils en ont faite, et on ne leur a point paié la rançon des prisonniers. Il est, cependant, bien de nos intérêts d'encourager les sauvages à chasser ou à prendre tous les Anglois qui viendroient s'établir à Canceau, avant le règlement des limittes, d'autant mieux que c'est un des points contestés, et dont la Cour paroit vouloir se conserver la possession. (S.)

et havres du Roi, hors que la France ne fût en guerre contre cette nation. J'ai en même temps donné ordre à M. de Villejouin, et j'ai dit au subdélégué de l'Amirauté au Petit Degrat, où il s'est fait très souvent un commerce prohibé, d'examiner et faire toutes les perquisitions imaginables pour savoir si cette goëlette, dont le capitaine dit n'être entré dans le havre du Petit Degrat que parce qu'il y avoit été forcé par un coup de vent, n'étoit pas venue plutôt pour y porter de la morüe. M. de Villejouin la tiendra en séquestre jusqu'à ce que la vérification soit faite (1)

J'ai reçu une lettre de M. Hoppson, qui est venu relever M. de Cornwallis au Gouvernement d'Halifax. Il m'a annoncé son arrivée, et me prie de rendre service aux propriétaires des deux goëlettes qui ont été prises par les sauvages faisant la pesche aux environs de Canceau. Il ne me parle point de la 3e, dont il n'avoit pas encor connoissance de la prise qui en avoit été faite, lorsqu'il m'a écrit. Je joins ici sa lettre et ma réponse, par laquelle vous verrés, qu'à l'égard de la goëlette qui a été prise, au Petit Degrat, je me sers du prétexte pour la retenir, de l'examen que je fais faire, si elle n'est pas dans le cas du commerce prohibé (2). Mon dessein est de ne la point vendre, quand

(1) Cette 3e goëlette aiant été prise au Petit Degrat, ne pouvoit certainement être aux sauvages. Les Anglois doivent être en sûreté dans nos ports ou havres. Mais il est positif qu'ils y viennent souvent pour y faire le commerce prohibé, Il seroit aisé d'y remédier en y tenant, pendant la navigation, un officier avec un détachement du Port Toulouse, où les troupes sont assés inutiles. (S.)

(2) M. Hoppson avoit deux vües en envoiant ici. La première, de savoir ce qui s'y passe et de sonder l'esprit du Gouvernement. La seconde, de prendre peut-être quelques arrangements pour faire ici le commerce sous le nom de Changer qui, en tout temps, a été son associé. (S.)

même elle ne seroit pas dans le cas de la saisie, que je n'aie vu comment les Anglois se comporteront vis-à-vis de nous à la suite de ce qui vient d'arriver. Je l'ai mandé à M. de Villejouin, et je lui marque, qu'à l'égard des deux autres, si les sauvages les ont déjà vendües à des François, d'en faire le rachat pour l'ancien propriétaire, en donnant un profit honnête aux François qui les auroient déjà achetées, suivant qu'en est convenu un des propriétaires, qui est actuellement ici pour la racheter.

Nos sauvages en ont agi avec une grandeur d'âme qui ne leur est point ordinaire ; dans les prises qu'ils ont faites, ils n'ont tué aucun de leurs prisonniers. J'ai été surpris qu'ils n'en aient point exigé de rançon (1), je n'en aurois point été fâché.

Il est à croire qu'ils n'en agiront pas de même à l'avenir, depuis qu'ils ont appris que les Anglois, même avant la prise des goëlettes, avoient tué, par une noire trahison, trois sauvages.

Quoi qu'il en soit, la paix, dont il a été question avec eux et les Anglois, devient plus éloignée que jamais ; au moins suis-je persuadé que, pour ceux qui reçoivent les présens de ce Gouvernement, et qui sont de la mission de l'abbé Maillard et de celle de l'abbé Le Loutre, n'y souscriront jamais sans ma participation (2).

A l'égard de ceux qui reçoivent les présens de Québec, et qui sont des missions des Pères La Corne et Giles, je

(1) C'est aujourd'hui un de leurs griefs. Dans le fond, cette rançon leur appartenoit. Il n'y a eu ni politique, ni justice à les en priver. On devoit même les engager à l'exiger, afin de les intéresser à la conservation de leurs prisonniers. (S.)

(2) On se tromperoit grossièrement si on comptoit là-dessus. C'est ne pas connoître le génie des sauvages. (S.)

ne puis rien en dire, ne les connaissant point et n'en aiant vu aucun lorsque j'ai assemblé les autres au Port Toulouse et à l'Isle Saint-Jean.

J'ai été si content des premiers que je leur ai promis de leur donner des présens extraordinaires cette année (1).

LE Cte DE RAYMOND.

M. de Surlaville s'était, comme nous l'avons dit plus haut, ménagé des correspondants aux postes avancés. De ces nombreux rapports, forcément monotones, seront détachées et intercalées, selon leur ordre chronologique, quelques lettres donnant bien la note des relations tendues qui existaient alors entre les colonies rivales.

La suivante est de M. du Caubet, lieutenant aux troupes de la marine (2).

Au fort de Beauséjour, ce 8 septembre 1752.

Un déserteur Anglois, originaire François, nous assura, dans son interrogat, que toutes les nations étrangères qui composent Halifaks, aussi bien que la naturelle, sont très mécontentes du gouvernement, ne leur ayant pas tenu les conditions qu'on leur avoit promis en Europe, qui consistoient en trois ans de vivres, un certain nombre de journaux de terre, une maison bâtie dessus pour chacun, la clef remise à la main et fourniture d'outils, ce qui l'a

(1) Il est quelquefois dangereux de prodiguer les présens vis-à-vis des sauvages. On ne doit leur en donner d'extraordinaires que dans de certaines circonstances. Ils y sont moins sensibles, quand on les y accoutume. (S.)

(2) Infanterie de marine. — M. du Caubet, d'abord lieutenant dans le bataillon de milice d'Artiguenant en 1734, passa aux troupes de l'Ile Royale en 1750.

déterminé, à luy et à plusieurs autres, mourant de faim et se trouvant tout nuds, de prendre le parti de s'engager dans les troupes de la susdite ville; ils étoient partis huit et celuy-ci est arrivé tout seul, il a même reçu une décharge de coups de fuzil, traversant à toutes jambes entre la Pointe et le fort de Beaubassin. Ça ne luy a pas empêché de traverser, malgré les bâtiments, droit à l'Isle La Valière; il s'énonce fort bien en françois, et croit même que les autres sept, qui étoient avec luy, ont été faits prisonniers aux Mines, fatigués du bois et ayant eu des détachements qui les avoient poursuivis l'épée aux reins; il les quitta, voyant qu'ils étoient déterminés d'entrer dans un cabaret trop près du fort; il assure aussi qu'il y a une grande rumeur dans la ville d'où il sort, et que tous les étrangers qui y sont seroient charmés qu'il y auroit une rupture entre les Anglois et nous pour se jetter dans notre parti; je n'en serois pas surpris, achettant les vivres à un prix exhorbitant, et quand il leur est dû de l'argent, ils sont forcés d'aller prendre des marchandises dans leur magazin pour le contenu de leur somme, le tout dans le même goût.

Sansfaçon, tambour de la compagnie de La Houssaye, a déserté le 6e d'août, en garnison à Beauséjour; Trompe-l'Amour, Jasmin et Sansquartier, du détachement de Gaspareau, en ont fait de même le 2e de ce mois, et sommes informés qu'ils se sont rendus chez les Anglois... Il nous vient encore de dézerter, ce soir, trois hommes de mon détachement, [dont] Tranchemontagne, anspessade (1). Ils n'ont emporté qu'un fuzil, avec leurs havresacs et leurs couvertes.

(1) Grade inférieur à celui de caporal, analogue au soldat de première classe.

LE COMTE DE RAYMOND A M. ROUILLÉ

Louisbourg, le 30 septembre 1752.

J'ai eu l'honneur de vous mander, par ma précédente lettre du 21 de ce mois, combien j'étois satisfait de la bonté des terres que j'avois vües dans ma tournée de la rivière de Miré. Effectivement, je ne puis douter que la plus grande partie de celles qui sont entre ladite rivière, son lac et Labrador, ne soient excellentes pour la production de toutes sortes de grains.

Pour être plus affermi dans la certitude morale que j'en avois dès l'année passée, j'ai parcouru la dite rivière et ai visité tous les lieux où il y a des habitans. J'y ai vu du froment, de l'avoine, du bled d'Espagne, et enfin toutes sortes de grains, et en très bonne maturité (1), et des productions surprenantes par la quantité qu'on a recueilli, pour le peu qu'on avoit semé. J'ai fait plus. Pour ne rien avancer dont je ne fusse absolument certain, j'ai mené avec moi deux des plus habiles cultivateurs et connaisseurs en terre, dont un de l'Isle Saint-Jean, que j'avois pris à ce dessein dans la tournée que j'y ai faite, comme étant, sans contredit, le plus entendu pour cette connoissance, et celui qui avoit le mieux cultivé; l'autre de l'Isle Roiale, qui a été ci-devant laboureur en Canada, et qui n'a fait

(1) Cela n'est pas vrai. Il n'y avoit que le bled de Bourneuf qui aprochât de la maturité, mais quoi qu'il fût dans une terre où on n'avoit encor rien semé, et qui paroît de la meilleure qualité, il étoit très vilain, fort clair, petit et peu grené. Celui des jardins étoit magnifique, mais il n'a point mûri. Quand, d'ailleurs, ce que R. avance ne seroit pas faux, cela ne prouveroit rien ; il faudroit semer dans ces terres pendant trois ou quatre années de suite pour juger de leur production. On prétend même que La Croix-Millé, qui y avoit fait des dépenses extraordinaires, et qui avoit un défriché superbe, s'y est ruiné et a été obligé de l'abandonner.

(S.)

d'autre métier toute sa vie. J'ai fait entrer ces deux hommes dans la profondeur des terres qui sont entre la dite rivière de Miré et Labrador. Je les leur ai fait sonder. Ils m'ont assuré qu'elles ne pouvoient être que très excellentes pour toutes sortes de productions; qu'elles étoient au-dessus de celles de l'Isle Saint-Jean, étant plus grasses dans bien des endroits. Enfin, on ne peut plus douter de ces vérités (1). J'ai vu, par moi-même, les récoltes de ce qui avoit été ensemencé. La plus grande partie des terres dont je parle sont remplies de bois franc, ce qui désigne qu'elles ne peuvent être que très bonnes. Il n'y a, d'ailleurs, jamais de brumes (2). Il y fait positivement plus chaud qu'en France (3). C'est tout un autre climat que celui des environs de Louisbourg. Il n'est donc plus question que de défricher et d'y mettre des habitans, construire des moulins à vent (4), ce qui est très facile dans ce païs-ci et, très positivement, on ne sera plus embarrassé des approvisionnements en farine pour la nourriture de cette colonie, qui pourra, par la suite, en fournir à d'autres.

(1) Le grain du sol ne contribüe pas seul à la fertilité des terres, ainsi le témoignage de ces hommes ne prouve rien, puisqu'il est opposé à l'expérience. (S.)

(2) Loppinot (*) assure en avoir vu très fréquemment au haut de Miré, à l'habitation de M. de Saint-Ovide (**), qui est cependant, dans cet endroit tant vanté, entre le lac de Miré et celui de Labrador. (S.)

(3) C'est peut-être là, précisément, ce qui est contraire au froment; c'est ce passage subit d'une brume assés froide à une chaleur ardente, qui doit le brûler ou le dessécher. (S.)

(4) Ils n'ont pas réussi en Canada. Il a fallu en revenir à ceux d'eau. (S.)

(*) Capitaine aide-major des troupes de l'Ile Royale.

(**) Gouverneur de l'Ile Royale en 1735.

Soiés persuadé que tout ce qu'on pourra vous mander de contraire à ces faits ne peut être que par des interêts et des vües particuliers (1).

Je suis plus en état que jamais de vous prouver que tout ce que je vous ai avancé (2) dans mon mémoire du mois de novembre de l'année dernière, concernant le défrichement et la culture des terres de cette colonie, est exactement positif.

Je ne puis finir cette lettre sans vous parler d'une production surprenante d'un seul grain d'avoine qui me paraîtroit hors de toute croiance, si je ne l'avois vû et nombre d'officiers qui étoient avec moi. Ce seul grain a produit 68 épics (3), et par la multiplication que j'ai fait faire de ce que chacun de ces épics avoit porté, il se trouve qu'il avoit produit 11,628 grains, et bien en maturité. Je vous en envoirai la souche par l'officier porteur des paquets, qui servira de témoin (4), puisqu'on pourra compter les tuiaux des 68 épics qu'elle a produit, j'y joindrai aussi un des dits épics, dont il se peut cependant que le transport aura fait perdre quelqu'un de ses grains.

Je n'aurois jamais osé vous mander cette singularité, si je n'en avois eu la preuve à vous envoier, qui pourra don-

(1) Il est plus facile à R. de rendre suspectes les personnes qui s'opposeroient à son projet, que de les convaincre par de bonnes raisons. (S.)

(2) Ce ne seroit pas un petit ouvrage. L'efronterie ne coûte rien à R. (S.)

(3) R. se trompe. C'était 68 tiges qui, chacune, ont produit plusieurs épics, et la souche, dont on compta les grains, avoit été coupée toute verte. (S.)

(4) Villejoin (*) n'étoit pas dans la tournée de Miré; ainsi, il ne peut servir de témoin dans cette occasion. (S.)

(*) Capitaine aux troupes de l'Ile Royale.

ner matière à spéculation. Ce n'étoit point le seul grain qui étoit de cette espèce-là. Il y en avoit nombre d'autres dans plusieurs habitations par lesquelles j'ai passé, où j'ai vu, et sans que la terre eût, pour ainsi dire, aucune culture des grains de froment, qui en avoient produit jusqu'à 1200 (1), de l'orge jusqu'à 1800, et en vérité, ce sont des faits.

LE CHEVALIER DE LA HOUSSAYE A M. DE SURLAVILLE

A Gasparod, ce 9 octobre 1752.

Si la désertion n'étoit un mal incurable, j'oserois croire que les nôtres s'en guériroient par le grand nombre des soldats qui nous viennent des Anglois. Depuis notre départ d'ycy, Monsieur, en voila quarante-huit qui nous sont parvenus, parmi lesquels il y avoit cinq ou six femmes. J'en ay fait partir quelques-uns pour l'Isle Saint-Jean, pour aller à Louisbourg, et j'en ay fait partir trente-huit, le mardy 6 octobre, pour le Canada. Plusieurs d'yceux étoient de la Comté de Neufchâtel, parlant fort bon françois, lesquels ont bien dissuadé les nôtres, par leurs discours, d'espérer un bien estre chez les Anglois en désertant d'ycy. Plusieurs m'ont assuré qu'un nommé Lafleur, caporal de la compagnie de d'Orfontaine, qui déserta d'ycy, l'année dernière, et étoit revenu de Chibouctou, cette année, à Mizaguèche, les avoit chargés de proposer à M. de Vassan (2), que s'il vouloit le tenir quitte de sa première faute pour un an de cachot, qu'il abandonneroit le service anglois pour se rejoindre au nôtre...

J'ai suivi votre conseil, Monsieur, en récrivant à M. Bigot; je ne doute nullement que M. Le Loutre ne luy ait

(1) R. ne se souvient pas que c'étoit dans des jardins. (S.)

(2) Commandant de Beauséjour.

visiblement démontré que le s^r Almain, son commis ycy, n'ayt donné de justes occasions aux vivacités, dans le premier mouvement. Il est malheureux de servir dans une pareille sphère, où la justice est sacrifiée aux intérêts les plus vils...

LE COMTE DE RAYMOND A M. ROUILLÉ

Louisbourg, le 15 octobre 1752.

Le vaisseau du roi l'*Aigle*, ainsi que les frégattes la *Friponne* et la *Fidelle* ont mis à la voile, le 12 de ce mois, pour retourner en France.

Messieurs de la marine ont toujours continué, jusqu'à leur départ, de vivre avec moi de la façon dont j'ai eu l'honneur de vous informer. Les chefs ont même empêché qu'aucuns des officiers de leurs vaisseaux soient venus chés moi, l'ordre étoit donné sur cela, en sorte que je n'ai pu en voir quelques-uns à qui j'aurois été fort aise de parler, quoique je les eusse fait prier de venir...

Je ne suis point marin, je l'avoüe (1), je n'entends point les manœüvres qu'il faut faire faire dans les vaisseaux, ni la façon de les conduire, mais je sais parfaitement les mouvemens qu'il conviendroit de leur faire faire, et les endroits où il est utile de les faire aller dans les isles qui me sont confiées (2).

(1) Il devroit faire le même aveu pour le service de terre, où il n'entend rien, il ne sait pas même ce qu'un sous-lieutenant rougiroit d'ignorer. (S.)

(2) R. n'a pas senti l'esprit de la lettre que le Ministre lui a écrite à ce sujet. Quand on ne lui a pas donné le commandement précis sur ces vaisseaux, c'étoit, moins parce qu'il n'entend pas la manœuvre de la marine, que pour ne pas donner ce désagrément à MM. de la Lisardais et de Sérigni. Mais, comme il avoit un grade supérieur, il falloit lui dorer la pillulle et on s'est servi de ce prétexte. (S.)

Relativement aux circonstances et conformément aux instructions respectives, dont je joins ici copie, où il est bien signifié que l'intention du Roi est que les vaisseaux que S. M. envoie, ici soient emploiés à assurer la navigation des bâtimens françois dans nos parages et, par préférence, ceux qui sont destinés à porter des effets de S. M. et les approvisionnemens à nos postes, je ne leur ai jamais proposé de faire d'autres mouvemens. Je ne veux point entrer dans le détail de la façon dont ils ont été exécutés, je n'ai pu, d'ailleurs, être d'avis de croire qu'on les fait venir ici uniquement pour rester dans le port.

Ce n'est que depuis qu'on a pris le parti de faire des escortes, et qu'on a vu de nos vaisseaux du Roi se présenter dans ces mers, que les Anglois ont cessé d'insulter nos bâtimens; rien ne leur en a tant imposé (1), et je pense qu'il est de toute nécessité d'en envoier tous les ans, jusqu'au règlement des limites (2).

Je pense pareillement qu'il convient que le Gouverneur ait un ordre précis de leur faire faire tous les mouvemens qu'il jugera convenable, relativement aux circonstances, et que ces vaisseaux soient décidés à ces ordres (3).

(1) Cela est faux. C'étoit précisément dans le tems que la *Fidelle* étoit ici que les Anglois ont insulté quelques-uns de nos bâtimens, ce n'est que depuis son départ qu'on n'entend plus parler de rien. (S.)

(2) Cet envoi de vaisseaux a deux objets: Le 1er, d'assurer notre pêche contre les forbans et quiconque voudroit la troubler sur le grand banc et dans ces parages; le 2e, d'exercer notre marine. Ainsi le règlement des limites ne doit pas l'empêcher. (S.)

(3) Cet ordre ne suffiroit pas; car si les capitaines de vaisseaux n'avoient pas envie de l'exécuter, ils trouveroient mille prétextes pour l'éluder; il faudroit qu'il y eût des bâtimens affectés à la colonie, dont le Gouverneur pût disposer du commandement en faveur de celui qu'il jugeroit le plus capable, ou lui accorder le pouvoir de se servir de ceux qui viendroient tous les ans de France, et d'en donner le commandement à ceux à qui bon

Il est encor une observation à faire. Le port d'ici est entièrement renfermé entre la batterie de la Grave, du corps de la Place, de la batterie roiale et de celle de l'Islotte, en sorte que les vaisseaux qui sont dedans y sont comme *emboîtés*, et sous le feu de ces trois batteries. Cependant, Messieurs les officiers qui les commandent disent qu'ils sont en rade, ne veulent point reconnoître le Gouverneur, exercent le despotisme sur les autres vaisseaux qui sont dans le port, et où même quelques-uns de ces officiers vont dans les bâtimens venans de France, prendre dans les paquets qu'on a confiés aux capitaines, les lettres qui peuvent être à leur adresse, avant que le Gouverneur ait les siennes, ce qui peut, sans contredit, être sujet à de grands inconvénients (1).

Toute la colonie est en attente sur la satisfaction qui sera faite à l'occasion de ce que ces Messieurs de la marine ont refusé de rendre les honneurs qui étoient dûs à mes grades, et qui sont prescrits par les ordonnances,

lui sembleroit au refus du capitaine, ou enfin établir un conseil de marine à Versailles, où tout commandant d'un vaisseau seroit obligé de rendre compte de sa conduite à son retour d'une campagne, et où on lui feroit son procès s'il n'avoit pas exécuté les ordres dont on l'avoit chargé. (S.)

(1) Il y a bien d'autres raisons à dire : c'est que : 1° ces vaisseaux ne restant pas longtemps dans ces ports, la discipline en varie successivement suivant la fantaisie de ceux qui se trouvent y commander ; 2° c'est que, le Gouverneur n'y étant pas le maître, il est, pour ainsi dire, impossible d'y empêcher la contrebande qui se fait de bord à bord des bâtimens anglois avec les nôtres ; 3° c'est qu'il n'est pas possible de confier le secret de la colonie à tant de personnes ; 4° c'est qu'il peut arriver que quelque bâtiment apporte des nouvelles qu'il importe quelquefois au service du Roi de cacher, ce qui ne se peut, lorsque les capitaines de ces bâtiments sont obligés d'aller à bord des vaisseaux du Roi avant d'avoir vu le Gouverneur. Il y a une infinité d'autres raisons qui seroient trop longues à détailler pour les placer ici. (S.)

cette affaire ne me regarde point personnellement, elle intéresse le manquement fait contre les règlemens de Sa Majesté, les officiers généraux et les gouverneurs des colonies. Permettés que je vous supplie de m'en envoier la décision par les premiers bâtimens qui nous viendront de France cette année.

DU MÊME

Louisbourg, le 5 octobre 1752.

Nous avons essuié ici un ouragan afreux le 1er de ce mois : les anciens du païs disent qu'ils n'en avoient point vu un aussi violent depuis 1722 ou 23. Il a causé beaucoup de dommage à nombre de bâtimens de mer, à quelques maisons d'ici et à nos casernes. J'attendrai à vous en faire part, que l'on soit éclairci plus à fond de toutes les pertes qui ont été faites.

Les habitans de Laurenbek étant venus me prier, il y a quelques jours, de tenir sur les fonds de batême (1) une cloche qu'ils ont fait venir de France, pour l'église qu'ils ont construite, la cérémonie s'en est faite hier, et je lui ai donné votre nom. Je l'avois donné pareillement, il y a quelque temps, à un soldat juif, à la conversion duquel j'ai eu quelque part (2) ; tout vous doit être référé...

(1) Plaisante expression pour une cloche, il faudroit avoir les bras bons. (S.)

(2) Il ne devroit pas tirer vanité de cette conversion. Cet homme avoit d'ailleurs été déjà batisé et nommé par M. Daillebout (*), il y avoit trois ou quatre ans. D'un mauvais juif, on en a fait encor un plus mauvais chrétien. (S.)

(*) Lieutenant de Roi à l'Ile Royale.

DU MÊME

Louisbourg, le 16 octobre 1752.

... J'ai trouvé dans les archives du Gouvernement un ordre du Roi, de 1725, qui prescrit aux Gouverneurs de donner tous les ans un congé absolu à un soldat par compagnie, pour en faire des habitans, aux conditions de s'adonner à la culture des terres, de défricher par an une certaine quantité d'arpens, faute de quoi les soldats qui n'auroient pas rempli cet engagement, doivent rentrer dans leurs compagnies, et les concessions qui leur avoient été accordées deviennent nulles (1).

Ces soldats ne devant être remplacés par d'autres dans la troupe qu'au bout de trois ans, ainsi que vous le verrés par la copie ci-jointe de l'ordre qui a été donné à cette occasion, il n'en coûte rien à S. M., puisqu'ils n'ont que la même solde qu'ils auroient en faisant le service dans leur compagnie.

Dès que j'ai vu cet ordre, je formai le dessein de mettre en vigueur un règlement si utile au bien de cette colonie. Je le communiquai à MM. Daillebout et Prévôt, qui convinrent que, lorsque j'aurois fait la tournée de l'Isle, que je me proposois de faire (2) dans ce temps-là, je serois plus à même de placer, dans l'endroit le plus convenable, les soldats destinés à remplir cet objet; nous sommes convenus

(1) R., avant de l'exécuter, cet ancien ordre, auroit dû s'informer des raisons qui avoient empêché qu'on n'eût continué un établissement qui paroit avantageux du premier coup d'œil. Mais il falloit pour cela qu'il pût modérer un enthousiasme qui ne lui permet pas de rien écouter. D'ailleurs, peut-être cet ordre porte-t-il de ne les laisser marier qu'après leur défrichement fait, au lieu qu'on a commencé par là. (S.)

(2) C'étoit trop tard. On a fait perdre à ces misérables six mois de vivres pendant l'hiver où ils n'ont pu travailler. (S.)

de les mettre sur le bord du lac de Miré, au bout du chemin neuf qui a été fait l'année dernière. C'est là où j'ai envoié un soldat par compagnie, qui forment actuellement un village que j'ai nommé *Rouillé*. Pour être plus à proximité les uns des autres, il n'y a qu'un arpent de distance de chaque maison, et ils sont placés à droite et à gauche du chemin, vis-à-vis les uns des autres.

Afin d'attacher davantage ces soldats au travail et peupler la colonie, je les ai fait marier tous, à l'exception de quelques-uns qui ne le sont point encor (1).

Parmi le nombre de ces nouveaux colons, j'ai mis un sergent qui veille sur leur conduite et qui doit rendre compte de tout ce qui s'y passe (2). La proximité qu'il y a de la ville au lieu où ils sont, me met à même d'avoir de leurs nouvelles tous les jours. J'y envoie, de plus, un officier tous les huit jours, et j'irai moi-même quelquefois.

Il ne faut que cinq heures, et par un très beau chemin, pour venir de ce village à la ville, ce qui donnera la facilité à ces habitans d'y apporter, sans frais, leurs denrées (3) et d'y venir chercher leurs besoins. Il y a, de

(1) C'est un moien assés singulier que de donner une femme à quelqu'un pour l'engager au travail. Ne seroit-ce pas multiplier ses besoins? Il falloit, au contraire, ne permettre à ces soldats de se marier qu'après leur défrichement fait, et même les faire travailler en commun jusqu'à ce moment qu'on en auroit fait le partage. — Mais R. en est beaucoup pour peupler la colonie, il ne se contente pas d'y exhorter, il donne l'exemple. (S.)

(2) Le nommé Aygon, qu'il a chargé de cet emploi, est un sot qui n'est capable de rien. (S.)

(3) Cela est faux. On y compte sept lieües. Ces habitans sont obligés de découcher lorsqu'ils viennent en ville, ce qui absorbera le peu d'argent qu'ils retireront de leurs denrées. De plus, le chemin est très mauvais au printems et dans l'automne, et presque impraticable dans l'hiver. (S.)

plus, l'utilité d'être un entrepôt pour les voyageurs, tant de la ville, que de ceux qui viendront des Ports Dauphin et Toulouse par Labrador (1).

Ces habitans cultivateurs peupleront la colonie et seront toujours des soldats en cas de besoin : comme pendant trois ans n'étant point remplacés, qu'au bout de ce terme, et après, comme miliciens, pour être emploiés, soit à la deffense de l'intérieur du païs ou de la place, quand on voudra les y faire rentrer.

Les arrangemens que j'ai fait pour les avoir sous les yeux et être informé de leur travail, dont ils ne pourront se disculper par les précautions que j'ai prises et expliquées cy-dessus, empêcheront qu'ils ne tombent dans les mêmes inconvéniens que ceux à qui on avoit donné anciennement de pareils congés. Ils avoient été placés et dispersés dans différentes parties de l'isle, trop éloignés les uns des autres, et hors de portée d'être éclairés dans leur travail et leur conduite, en sorte que, ces gens-là se voiant sans nulle discipline, se sont adonnés, la pluspart, à la débauche, ou à vendre du rhum, et n'ont, en aucune façon, rempli l'esprit de l'ordre du Roi, à l'exception d'un seul, nommé Langevin, placé sur le bord de la rivière de Miré, chés qui j'ai été. J'y ai vu un très grand défriché, des arbres fruitiers, et tout ce qu'il avoit ensemencé venir d'une beauté admirable (2) et en grande quantité. Il est convenu, qu'avant

(1) L'utilité de cet entrepôt est imaginaire, personne ne se sert de chemin pour venir de ces deux ports à la ville. (S.)

(2) Il est certain que le peu d'attention qu'on donnoit à ces soldats colons a pu contribüer à leur peu de réussite, mais il y a peut-être encor quelqu'autre raison. R. n'a vu dans le terrain de Langevin — qu'il vante tant — que des légumes. Je pourrois même dire que le sol y est si caillouteux, qu'il est à craindre que le grain n'y vienne pas bien. Ce qu'il assure de ces boisseaux de récolte pour un de semence est fort douteux. (S.)

la prise de l'isle, qu'il ensemençoit alors ses terres en grains, elles lui produisoient trente boisseaux pour un de semence, et sur ce que je me fâchai beaucoup contre lui de ce qu'il n'avoit pas ensemencé de grains cette année, il me dit que c'étoit un vœü (1) qu'il avoit fait, parce qu'on ne lui avoit pas donné deux bœufs qu'on lui avoit promis à la reprise de possession de cette isle, et que deux qu'il avoit acheté sur son compte étoient morts; je me suis engagé, sous votre bon plaisir, à l'exécution de la parole qui lui avoit été donnée, à condition qu'il ensemenceroit ses terres le printems prochain, et je l'ai menacé de lui ôter son habitation s'il ne le faisoit pas, ce qu'il m'a promis d'exécuter.

L'habitude journalière où est M. Prévôt, de contrecarrer et mettre obstacle, autant qu'il peut, à tout ce que je projette, me fait présumer qu'il ne manquera de contrarier encor en dessous cet établissement, mais vous estes informé de leur utilité et conforme aux ordres du Roi, à tout ce que vous m'avés dit et mandé, sur les soins particuliers que je dois prendre pour la culture des terres, et je pense que pour y parvenir et l'accélérer autant qu'on peut, la difficulté d'avoir des fonds empêchant qu'on ne puisse faire, dans la même année, un défrichement suffisant, il n'est rien de mieux que cet établissement qui, d'ailleurs, ne coûte rien (2).

(1) Ce vœu est bien ridicule, on pourroit l'en relever sans scrupule. C'est une finesse de ce drôle pour avoir ses deux bœufs dont, certainement, il pourroit se passer, car c'est un des habitants les plus à son aise dans son espèce. Il a gagné considérablement à vendre du poisson et du gibier qu'il fait ramasser de toutes parts. (S.)

(2) Le Ministre doit être bien las de toutes ces plaintes sans preuves contre P. (S.)

DU MÊME

Louisbourg, le 12 novembre 1752.

J'ai eu l'honneur de vous mander, l'année dernière, que j'avois acheté l'habitation du fond de la baie, à une lieüe de Louisbourg (1), de M. de Brouillan (2), à laquelle j'ai fait beaucoup travailler pour donner l'exémple, ce qui a donné une grande émulation à nombre de particuliers qui ont fait des défrichés surprenants depuis un an, et construit une si grande quantité de maisons, qu'on ne reconnaîtroit plus les environs de Louisbourg. Comme je serai fort aise de perpétuer mon nom dans une colonie où je me flatte que j'aurai fait quelque bien (3) et qu'on s'y ressouviendra de moi, je vous suplie de m'accorder cette concession, dont je joins ici copie et du contract d'acquisition que j'en ai fait, à titre de franc aleu noble avec haute, moienne et

(1) Matière fort intéressante pour un ministre. R. ne dit pas qu'il ne l'a point encore paiée, qu'il n'a donné que 2.000 liv. dessus, quoiqu'il dût la paier comptant. Tout le travail qu'il y a fait faire consiste en bois de chauffage qu'il vouloit faire voiturer par terre, et sur lequel il comptoit gagner beaucoup, au lieu qu'il s'y ruine, et par entêtement n'en veut pas démordre. Il est faux que cela ait donné de l'émulation pour défricher des terres, et les maisons nouvelles qu'on a bâties sont dans le Barachois (*) et n'ont rien de commun avec ce travail. (S.)

(2) M. de Saint-Ovide de Brouillan, gouverneur de l'Ile Royale en 1735.

(3) C'est ce dont le public ne convient point ici. R. est en horreur à tout le monde et on n'aspire qu'après son départ. (S.)

(*) « On nomme, dans ce païs, *barachois*, de petits étangs, fort voisins de la mer dont ils ne sont séparés que par une *grave* et chaussée de cailloux. On ne sauroit faire une lieue le long des côtes de l'Isle Roïale sans en trouver. » (Pichon. *Lettres et Mémoires sur le Cap-Breton*, p. 18.) Une *grave* est une partie de grève où l'on fait sécher la morue.

basse justice, sous le nom de comté de Raymond (1), à la charge de relever de S. M. et de porter foi et hommage au château de Louisbourg, sans aucun cens, ni redevance (2).

Permettés que je vous prie encor de joindre à cette concession, 1.500 arpens de superficie, à prendre au-delà du lac qui la borne actuellement, y compris le dit lac, d'un terrain qui n'est certainement point concédé (3).

DU MÊME

Louisbourg, le 14 novembre 1752.

J'ai l'honneur de vous donner avis qu'il m'est encor arrivé de la Baie Verte une bonne recrüe, pour milord Clare (4), de dix déserteurs irlandois, dont deux passent par la goëlette *la Diane*, capitaine Arismendi, qui va mettre à la voile pour aller à La Rochelle ; ce capitaine les remettra au commissaire pour les faire parvenir à M. de Macnemara. Les huit autres partiront dans quelques jours par le navire *le Saint-Esprit*, qui doit aller à Bordeaux ; il y remettra pareillement ces huit hommes au commissaire pour les faire passer à Rochefort.

Il nous est aussi arrivé, par la voie de la Baie Verte, six familles suisses ou alsaciennes, de celles qui sont venües

(1) Quelle extravagance ! Le Roi ira-t-il créer des haute, moienne et basse justices, tandis qu'il cherche à les éteindre dans tout son roiaume ? (S.)

(2) Cette grâce ne fut pas accordée.

(3) R. ne se souvient pas qu'il a écrit à la Cour qu'il étoit nécessaire de diminuer quelques concessions qu'on avait accordées trop étendües. Il a infiniment plus de terrain qu'il n'en peut défricher ; malgré cela, il demande encor 1.500 arpens. Il ne dit pas au Ministre que ce terrain renferme une hêtrière dont il s'imagine tirer grand parti, mais dont l'expérience devroit l'avoir désabusé. (S.)

(4) Colonel d'un régiment irlandais au service de la France.

cette année à Halifax, et à qui le gouvernement d'Angleterre, qui en fait passer tous les ans un certain nombre, et notamment celles-ci, plus de 1.500 personnes, n'a pas tenu tout ce qu'il leur avoit promis. Je suis fort aise de cette circonstance, qui joint au bon accueil que je leur fais, pourra bien nous en attirer nombre d'autres (1). Nous allons faire placer ces nouveaux arrivés le long de la rivière de Miré et les faire envillager, comme j'ai fait nos habitans soldats dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte et qui s'y prennent fort bien.

DU MÊME

Louisbourg, le 24 novembre 1752.

M. Franquet (2) n'a pu finir qu'hier au soir ses mémoires concernant l'augmentation et les réparations à faire aux fortifications du corps de cette place, à celle de la batterie roiale et à l'Isle d'Entrée. Cet ingénieur envoie... les deux projets qu'il a faits sur ces objets, et donne la préférence à celui par lequel il propose d'établir une redoute sur le Cap Noir, qui communiquera avec la place, ce qui avoit toujours été mon avis, car j'avois dit à M. Franquet de faire un plan en conséquence. Ce dernier déduit fort bien les raisons qui doivent y déterminer et, selon moi, il n'y a rien à y adjouter (3)...

(1) M. du Quesne (*) a fait une grande faute en convenant, avec M. Hoppson, de lui rendre les colons déserteurs. C'étoit une bonne espèce d'hommes à mettre dans cette colonie. La Cour feroit très bien de rompre un pareil cartel. (S.)

(2) Officier du génie chargé des fortifications de Louisbourg ; brigadier le 31 mai 1754.

(3) Il se donne les violons sur l'idée de la redoute du Cap Noir ; elle n'est pas de lui. (S.)

(*) Gouverneur du Canada.

J'ai eu l'honneur de vous mander, dès l'année dernière, ce que je pensois de M. l'abbé Maillard (1), missionnaire; je ne puis que le répéter, et qu'il conduit au mieux les sauvages qui sont confiés à ses soins apostoliques. Il leur a appris à louer Dieu dans leur langue, et à entendre ce qu'ils lui disent. Il a composé une musique sauvage, et a fait de fort beaux ouvrages sur ces objets...

J'ai eu aussi l'honneur de vous mander combien j'avois lieu de me louer de toutes les nations sauvages (2) qui reçoivent leurs présens de ce gouvernement, que j'avois assisté à la distribution de leurs présens, de leur dance, et au festin extraordinaire que je leur ai fait donner, à l'occasion de la naissance de Mg^r le Duc de Bourgogne, tant au Port Toulouse qu'à l'Isle Saint-Jean, ce qui leur auroit causé tant de satisfaction (3), qu'après quelques discours que je leur tins (4) sur la reconnoissance qu'ils doivent au Roi de tous les bienfaits qu'ils en reçoivent continuellement, combien ils devoient redoubler de zèle et de respect pour un bienfaiteur qui les garantit des

(1) L'abbé Maillard — missionnaire des sauvages de l'Ile Royale et d'Antigoniche, vicaire-général de l'évêque de Québec — a été surnommé l'Apôtre des Micmacs. Ses manuscrits, en langue indienne, sont pieusement conservés dans la bibliothèque de la Mission de Ristigouche. (Cf. Abbé Casgrain. *Un pèlerinage au pays d'Evangéline*, p. 7.)

(2) C'est apparemment par figure de rhétorique qu'il parle en pluriel, car il n'y a que les seuls Mikmaks dans le gouvernement de l'Isle Roiale. (S.)

(3) Elle auroit été plus parfaite s'il leur avoit bien paié les orignaux qu'ils lui avoient attrapé tout en vie, commission qu'il leur avoit donnée, et dont Jeannot, leur chef, n'a pas été remboursé de tous les frais. (S.)

(4) Je ne crois pas qu'il y ait rien au monde de si pitoiable que les propos qu'il leur tint; heureusement, l'abbé Maillard y suppléa. Car ces sauvages, quoique grossiers, ont le jugement bon, et n'auroient pas manqué de s'apercevoir des sotises qu'il leur dit. (S.)

pièges de leurs ennemis, qu'ils s'étoient prosternés à mes pieds, ce qui n'étoit jamais arrivé à ces nations (1), pour me jurer une fidélité à toute épreuve pour Sa Majesté, en m'assurant qu'ils ne feroient jamais leur paix sans sa participation, et qu'ils m'avoient témoigné (2) une grande joie de la naissance du Duc de Bourgogne. Je leur ai fait valoir que les présens extraordinaires leurs avoient été donnés à cette occasion, et je vous prie d'être persuadé que je n'étendrai les grâces pour eux qu'à propos (3), et suivant les circonstances. Ils ont une confiance entière en moi (4).

J'ai apris, depuis, que l'un d'eux, nommé Cop, avoit effectivement été pour faire sa paix à Halifax, et réellement l'avoit faite ; les autres l'ont désavoué, et l'on m'a assuré, depuis, que lui-même étoit actuellement détenu en prison à Halifax. Ce sauvage est un ivrogne et mauvais sujet. Je vous demande, dans une lettre commune, des fonds pour la construction d'une église et d'un presbitaire à la mission de M. l'abbé Maillard. Je vous prie de vouloir bien l'ordonner. Les sauvages le désirent ardemment, et rien n'est plus capable de les retenir tous ensemble sous les yeux de leurs missionnaires...

Les Acadiens des environs des Mines m'ont fait une députation de trois de leurs principaux, faisant pour tous

(1) C'est ce dont je doute fort. L'abbé Maillard le lui dit pour le flatter et la vanité l'en persuada. (S.)

(2) On ne doit faire aucun fond sur ces sermens et sur ces protestations. (S.)

(3) Il n'a pas suivi ce principe en donnant, à propos de bottes, un chapeau bordé en argent, du prix de près de 2 louis, à un assés mauvais sujet qui lui avoit porté des lettres de Beauséjour. (S.)

(4) Je ne sais pas s'il en est persuadé, mais il voudroit le faire croire au Ministre. (S.)

les Acadiens anciens François ; ils m'ont demandé des prêtres et m'ont prié d'avoir l'honneur de vous en écrire. Ils me paroissent alarmés de n'en point avoir, mais en même tems, déterminés à ne point passer sur nos terres de ce païs-ci, que les limites (1) ne soient réglés. Ils m'ont, cependant, fort assuré qu'ils avoient un ferme désir d'être sous la domination françoise ; qu'ils ne se lieroient jamais plus qu'ils ne le sont avec les Anglois, et que, lorsqu'ils sauroient quels sont les terrains qui doivent rester à la France, il y en auroit beaucoup qui y passeroient (2).

Je pense que la politique exige qu'on ne leur envoie point de prêtres pour leur donner plus d'envie de repasser plus promptement chés nous ; mais, d'un autre côté, il y a bien des ménagements à prendre sur cet article ; d'autant plus que, s'ils se voioient privés entièrement des secours spirituels, ces sentimens de religion se perdroient insensiblement ; le fils ne penseroit plus comme le père, et pourroit se livrer entièrement aux Anglois (3) ;

(1) Je ne sais pas s'il est de la saine politique d'envoier des prêtres résider chés eux ; ce n'est pas le moien de les engager à venir s'établir avec nous. Peut-être que si on ne les leur envoioit que de temps à autres et seulement pendant quelques jours, l'éloignement où ils seroient des secours spirituels leur donneroit envie de s'en raprocher. Si on joignoit à cela quelque mission de nos sauvages qui, sans tuer ni massacrer, pilleroient quelques maisons, il est à présumer qu'on détermineroit leur vocation. Au lieu que, tant qu'ils auront des curés chés eux, il ne faut pas se flatter de l'emporter sur le *dulcis amor patriæ*, ni sur la paresse naturelle de ces peuples qui, se trouvant un établissement tout fait, ne sont pas d'humeur de travailler pour s'en défricher un autre. (S.)

(2) Il n'y a aucun fond à faire sur ces promesses, par les raisons ci-dessus. (S.)

(3) On préviendroit cet accident en faisant ce qui est marqué dans ma notte de l'autre part. Les qualités qu'on exige de ces prêtres ne sont pas

tout doit dépendre du choix de ceux que l'on y enverroit. Il conviendroit qu'ils eussent de ces caractères et de ces génies privilégiés, qu'ils fussent fermes dans leurs résolutions et bien instruits sur la façon de se conduire avec les Anglois, pour qu'ils ne leur donnassent aucun soupçon. Ils pourroient, en ce cas, être d'une très grande utilité dans bien des circonstances.

On a perdu à la mort du Père Candide qui avoit été envoié cette année pour être curé, il avoit fort bien débuté. Il avoit un vrai talent pour la prédication. Son auditoire étoit toujours rempli, j'y allois le plus souvent que je pouvois (1), il avoit de fort bonnes vues.

Les Pères qui restent sont comme des corps sans âmes, n'y en aiant aucun qui soit en état de les bien diriger. Le Père Isidore, aumônier des troupes, est un de ces bons religieux, rempli de zèle et de charité, excellent pour le métier qu'il fait ; mais il est vieux, il n'a nul talent pour la prédication, et point assés, d'ailleurs, pour être supérieur.

Le Père Ambroise auroit bien de ces talents-là, mais il est infirme et, d'ailleurs, il ne s'en soucie pas trop. Il est, actuellement, à l'Isle Saint-Jean (2).

Il seroit donc de toute nécessité de faire passer ici, tout le plus tôt que faire se pourra, un religieux qui eût toutes les qualités requises pour bien remplir les fonctions curiales.

aisées à rencontrer. D'ailleurs, il leur seroit assés difficile d'engager les Acadiens à passer de notre côté, sans donner des soupçons aux Anglois. Et n'est-il pas à craindre que ces prêtres même, se trouvant un établissement tout fait dans un païs supérieur et un plus beau climat que celui qu'ils doivent proposer à leurs paroissiens d'habiter, n'y sentent une espèce de répugnance par un retour sur eux-mêmes. (S.)

(1) Enfin, il a trouvé le moment de dire au Ministre qu'il va souvent au sermon, évènement bien intéressant pour l'Etat. (S.)

(2) Cette isle doit avoir plus de charmes pour lui que Louisbourg. (S.)

Il n'y a point, d'ailleurs, assés de religieux, il en faudroit au moins quatre de plus, pour cette seule colonie. Qu'il seroit bien important, pour la religion, que le Provincial envoyât, avec le curé qu'il destineroit pour remplacer le Père Candide, qu'ils eussent de bonnes mœurs et que quelques-uns d'eux eussent le talent de la prédication et de faire des instructions. Il seroit bien à désirer qu'on pût en envoier six, qui eussent les vertus dont je parle, on leur en renverroit deux des anciens (1), et je pense que la communauté de ces religieux seroit alors très bien composée.

Il conviendroit, de plus, qu'ils en envoiassent cinq pour la colonie de l'Isle Saint-Jean, il ne peut point y en avoir moins. L'abbé Le Loutre, qui est à Paris, pourra vous en rendre compte. J'ai vu les lieux et j'ai désigné les paroisses indispensables à établir, qui ne coûteront rien au Roi ou très peu de choses (2), les habitans s'étant déjà construit leurs églises...

Les Pères Récollets auroient fort désiré que nous eussions rendu une ordonnance pour leur faire paier la dixme des morues, ce qui ne se pouvoit, y aiant plusieurs lettres du Ministre qui le défendent et qui disent que l'intention du Roi est que cette dixme doit être volontaire, et qu'on ne doit pas la rendre autrement, mais seulement qu'ils peuvent se la faire paier par insinuation, ce qui se fait, et ils la perçoivent (3).

(1) A l'exception du Père Cherubini, on ne feroit pas mal de renvoier le reste. Mais la province de Bretagne a si peu de bons sujets, que peut-être perdrions-nous encor au change. (S.)

(2) Qu'est-ce qui les nourrira donc? Car il n'y a point assés de terres défrichées, ni assez d'habitans pour que la dîme ou le casuel fournissent à leur subsistance. (S.)

(3) Puisque les Ministres ont décidé sur cette dîme, que demande donc Raymond? (S.)

DU MÊME

Louisbourg, le 22 décembre 1752.

Je joins ici l'état des différentes montres de terre et de mines que j'ai eu l'honneur de vous mander avoir trouvées dans cette isle, ainsi que la souche provenue d'un seul grain qui en a produit, à la rivière de Miré, compte fait devant moi, plus d'11000 (1).

Vous êtes curieux, vous êtes de l'Académie, ce sera pour vous un amusement de faire vérifier la bonté de ces terres et leur propriété (2), ainsi que des mines dont vous pourrés faire faire l'analyse, et la souche provenue de ce grain sera une matière de spéculation (3).

Si la montre de la mine, qu'on dit être de plomb, en est effectivement, ce seroit une grande richesse (4) ; elle m'a été donnée par un Anglois qui est déserté dans cette colonie (5), et qui y étoit dans le temps que les Anglois en étoient les possesseurs. Il m'a dit que c'étoit lui, dans ce tems-là, qui en avoit fait la découverte ; il m'a assuré qu'elle étoit abondante, c'est ce que je saurai plus particulièrement l'année prochaine.

Ce que nous avons de certain, et qui va faire un grand

(1) Cela n'est pas vrai, la souche qui a été envoiée étoit déjà coupée lorsqu'il la vit à Miré. On n'en compta pas non plus aucune autre en entier, ce fut seulement par estime qu'on en jugea. (S.)

(2) Peut-on juger de la qualité d'une terre par une si petite quantité ! (S.)

(3) Je ne doute point qu'un seul grain n'en pût produire la même quantité en France, si on le semoit ainsi que celui-là dans un jardin. (S.)

(4) Les richesses d'une mine ne se tirent pas toujours de l'espèce des minéraux, mais de leur abondance. (S.)

(5) On déserte d'un endroit, et jamais dans un endroit. Quelle expression ! (S.)

bien à la colonie, ainsi que je l'ai expliqué dans d'autres dépêches, c'est la terre à brique, dont le maître briquetier ne doute nullement de la bonté (1). Il est de retour de la Baie des Espagnols, où nous l'avions envoié pour préparer de cette terre, afin qu'elle puisse être mise en œuvre le printems prochain, et nous en avons actuellement de préparée pour en faire 800 milliers. Nous sçaurons à combien elles reviendront, en prenant de grandes précautions pour que le tout soit fait avec la plus grande œconomie que faire se pourra, et j'irai moi-même sur les lieux lorsqu'il sera question de faire mettre en œuvre cette terre (2).

J'ai su que les pâtés, que je vous avois envoié l'année dernière, n'étoient point arrivés à bon port. On m'a mandé qu'on pouvoit en attribuer la cause à la longueur de la traversée et à quelques avaries qu'ils avoient essuiés. Je ne me tiens point pour battu, et je vous avouerai que j'ai fort à cœur de vous faire manger, et au Roi, des perdrix de cette isle qui, réellement, sont d'un goût admirable, plus grosses que celles de France et d'une grande beauté. Je risque quatre pâtés, cette fois, de quatre perdrix chacun (3), dont deux pour vous, et lorsque vous les aurés ouverts, si vous les trouvés assez bons, je crois que la sin-

(1) Il n'est pas douteux que ce seroit un grand avantage pour la colonie, tant pour son usage particulier, que pour en fournir à nos isles de l'Amérique. Mais, avant de s'entousiasmer, il faut savoir si elle réussira, et à quel prix elle reviendra. Il y a déjà longtems qu'on en a fait au Port Toulouse. On fut ensuite obligé d'abandonner cet établissement. (S.)

(2) Sa présence y servira-t-elle beaucoup? J'en doute. Elle ne servira qu'à embarrasser les ouvriers. (S.)

(3) Il y auroit des choses singulières à dire sur ce paragraffe, mais la matière n'en vaut pas la peine. Les deux pâtés qu'il a envoié en 1751, se sont gâtés avant d'arriver à Rochefort, il en envoie quatre en 1752. Voilà l'homme. (S.)

gularité de faire manger au Roi (1) des pâtés de l'Isle Roiale, sera un vrai cadeau à faire à Sa Majesté. Il sera d'autant plus grand, si mon projet réussit en entier, qu'il y a deux de ces pâtés dans lesquels j'ai fait mettre des truffes qui viennent de chés moi, lesquelles, par les précautions qu'on a prises, me sont arrivées très fraîches, en sorte que vous pourriés dire, et le Roi aussi, avoir mangé des pâtés aux truffes d'Angoumois, venant de l'Isle Roiale (2).

Je fais encore une autre expérience. J'ai l'honneur de vous envoier quatre perdrix en plume, dont la beauté et la nouveauté feront certainement plaisir. Je leur ai fait boucher le bec avec de la cire, pour que l'air n'y pénètre point, et qu'elles se conservent plus longtemps.

Pour distinguer les deux pâtés qui seront aux truffes, j'ai fait écrire en dessus et en pâte : *Truffes*, et aux deux autres : *Faits à l'Isle Royale.*

Je risque encor deux lièvres qui, s'ils arrivent à bon port, feront une singularité, étant tout blancs ; il est de la nature de ce climat que les lièvres y sont en été tout comme en France (3), et en hiver ils deviennent blancs.

Je désire bien vivement que le tout vous parvienne à bon port. J'ai une vraie impatience de savoir si l'orignal (4) qui s'est sauvé de la traversée, et que j'ai appris être arrivé jusqu'à Rochefort sain et sauve, vous est parvenu (5).

(1) C'est là précisément le fort de R. Il entend mieux que tout le reste ce qu'on apelle intrigue. Cela n'est pas étonnant, il n'a jamais été occupé que de cela et il doit tout ce qu'il est à cet esprit de manège. (S.)

(2) Plaisant sujet de vanité pour un roi et pour son ministre ! (S.)

(3) Cela n'est pas vrai. Leur poil tient plus de celui du lapin que de celui du lièvre. (S.)

(4) Variété de cerf.

(5) Cet animal n'est beau qu'autant qu'il a des bois. R. a précisément envoié deux femelles qui n'en ont point. (S.)

J'ai aussi chargé M. de Villejouin d'un écureuil qui peut être donné au Roi. Il n'en a sûrement point pas un de pareil en France, il est d'une espèce extrêmement rare, d'une grande beauté, d'une grande douceur et très privé. Il se promène familièrement dans la chambre et est accoutumé avec les chats et les chiens. Il se nomme *Bonne* (1).

Me permettrés-vous une licence ? Oui, je crois qu'elle est permise à quelqu'un qui vous est aussi inviolablement attaché que je vous le suis, et surtout venant du motif qui me fait agir ; c'est de vous faire un petit reproche (2) sur ce que vous ne m'avés point envoié votre portrait que je vous avois demandé avec instance, et que je vous renouvelle, pour le laisser dans une colonie avec laquelle (3) votre mémoire devra toujours être précieuse.

Je fais la clôture de mes dépêches en vous priant de me regarder comme un second vous-même (4), (permettés-moi encor ce terme), que vous avés envoié dans une colonie chère à l'Etat et au Roi, l'entrepôt du Canada et la droite de toutes nos colonies méridionales (5), pour être instruit à fond généralement de tout ce qui la concerne ; vous le serés par la lecture des lettres et mémoires (6) que j'ai eu l'honneur de vous envoier, ceux que M. de Villejouin vous porte, ceux que je compte vous envoier encore, et à mon

(1) Le portrait de cet écureuil est chargé. Il n'est pas vrai que l'espèce en soit rare. Elle est, au contraire, fort commune dans la Nouvelle-Angleterre, et bien des gens lui préfèrent le gris. (S.)

(2) Il croit parler à sa dulcinée du Toboso. (S.)

(3) Je doute fort qu'il le laissât ici si le Ministre le lui donnoit, il le reporteroit en France, pour tirer vanité de cette faveur. (S.)

(4) Quel second il veut donner au Ministre ! (S.)

(5) Qu'entend-il par cette droite ? Peut-on s'exprimer ainsi ! (S.)

(6) Cela est faux. Ils ne sont remplis que de balivernes et de sotises. (S.)

retour en France, l'année prochaine, je ne vous laisserai rien à désirai sur cet important objet. Trop heureux si je puis me flatter d'avoir réussi par mes travaux, mes peines et mes soins, à vous donner des preuves de tout mon zèle pour le service du Roi, de ma reconnaissance et de mon attachement pour vous.

Me permettrés-vous de vous prier de faire pour moi un petit doigt de cour au Roi (1) ?

LE Cte DE RAYMOND.

(1) On ne peut plus douter que la tête ne lui ait tourné. Les Ministres rendent des comptes au Roi et ne lui font pas même la cour pour les plus grands seigneurs du Roiaume. — A peine R. est-il connu du Roi ; ce ne fut même qu'après une intrigue et des soins infinis qu'il put être présenté avant son départ, encor ce ne fut que dans la galerie. Son imagination, actuellement, l'a fortement persuadé qu'il est un personnage considérable qui mérite une partie de l'attention de Sa Majesté . . . Quelle extravagance !

(S.)

IV

(1753)

M. DE LA BOULARDERIE. — LE « CARTEL ». — OPINION DE L'ABBÉ MAILLARD SUR L'AVENIR DES POPULATIONS FRANCO-INDIENNES. — SYMPATHIES FRANÇAISES DES ACADIENS ; DISPOSITIONS DU ROI EN LEUR FAVEUR. — L'ABBÉ LE LOUTRE ET SES « ABBOITEAUX ». — RECENSEMENT DES MISSIONS SAUVAGES. — L'ILE SAINT-JEAN. — L'ABBÉ MAILLARD ET LES RÉCOLLETS. — FONDATION D'UN VILLAGE ACADIEN DANS LA BAIE DES ESPAGNOLS.

M. Le Poupet de La Boularderie, dont il est question dans la lettre suivante, a légué, jusqu'à ce jour, son nom à une des îles du Cap Breton, appelée jadis Verderonne. Son souvenir mérite donc de fixer quelques instants l'attention.

Issu d'une ancienne famille bien connue du Cotentin, établie en Acadie depuis au moins une génération (1), le capitaine de La Boularderie, à la suite de circonstances qu'il expose lui-même dans l'énoncé de ses services militaires (2), s'était fixé à l'Ile Royale, où il était seigneur de la Petite Brador et de l'Ile Verderonne, dont les habitants lui payaient annuellement un droit d'hommage pour

(1) Cf. Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique, l'Acadie*. T. II, p. 402.

(2) Cf. *Appendice*.

les terres qu'ils y occupaient. Chef d'une nombreuse famille, il avait tous ses fils inscrits, dès le maillot (1), sur les contrôles de la garnison. Voici leurs noms, relevés sur un état de 1751 :

Chevalier de La Boularderie, cadet à l'aiguillette à dater de 1747, 13 ans.

Louis Le Poupet de Beneville, cadet soldat à dater de 1749, 9 ans.

Jean-Richard Le Poupet de Saint-Aubin, cadet soldat à dater de 1749, 6 ans.

Le Poupet de Vesly (2), cadet soldat à dater de 1750, 3 ans.

LE COMTE DE RAYMOND A M. ROUILLÉ

Louisbourg, le 8 janvier 1753.

J'ai concerté avec M. Prévôt, ainsi que vous m'avés fait l'honneur de me marquer de le faire, les secours qu'il conviendroit de donner à M. de La Boularderie... Tous ses enfants sont, ou cadets à l'aiguillette, ou cadets soldats... Il ne [lui] reste que ses apointemens de capitaine réformé et son habitation de Labrador, qui seroit, sans contredit, très lucrative, si elle étoit mise en valeur, y aiant beaucoup de défriché fait, mais dont il ne tire rien, faute

(1) Il y avait même des cadets d'un an, notamment le fils du capitaine d'Estimauville. Cette coutume de commencer au berceau l'éducation militaire était générale sous l'Ancien Régime. Bien plus, détail qui, de nos jours, semblerait barbare, ces enfants combattaient parfois et étaient tués ou blessés dès l'âge le plus tendre; les armées de la République en fournirent encore des exemples, tels que Bara, Viala, etc.

(2) Paroisse du Cotentin, berceau de cette famille. M. de Vesly était, en 1789, capitaine en second au bataillon de la Guyane; la plupart des officiers canadiens, demeurés Français, servirent, d'ailleurs, ultérieurement, et de préférence, dans les troupes coloniales. (Cf. *Etat général de la France en* 1789, par M. DE WAROQUIER.)

d'avoir de quoi y faire travailler. Il n'a même pas de quoi s'y loger, sa maison qui étoit très belle, et ses granges, aiant été brûlées dans le tems de la guerre ; il y a, de plus, perdu tous ses bestiaux...

C'est un ancien officier qui est bien corrigé de tous ses égaremens passés et que j'ai su si bien contenir, qu'il n'est plus question de toutes les disputes continuelles qu'il avoit avec ses vassaux et gens de son habitation à Labrador.

Je ne sais s'il n'y auroit pas un bon parti à prendre pour le Roi au sujet de cette habitation où on assure qu'il y a une très grande quantité d'arpens de terre prêts à être ensemencés en grains de toutes espèces que l'on y fait venir parfaitement bien... (1).

Dans la tournée générale que j'ai faite des deux colonies, un grand nombre d'habitans de ceux à qui le Roi donne des vivres, m'ont montré des billets qu'ils avoient d'un reliquat qui leur reste dû de viande salée de l'année 1751, ce qui est provenu, sans doute, de ce que le navire *l'Eole*, qui en étoit chargé, ne nous est point parvenu, aiant été obligé de relâcher à la Martinique, où ces viandes ont été vendues au profit du Roi. J'en ai parlé à M. Prévôt, qui en a dit que c'étoit tant pis pour ces habitans, qu'il avoit reçu des ordres pour ne les point rembourser, ce qui fait beaucoup gémir les misérables que cela regarde... Comme j'ignorois les ordres que M. Prévôt avoit reçu à cette occasion, j'avois comme promis à ces habitans qu'ils en seroient remboursés... (2). Permettés que je vous prie de donner

(1) R. voudroit-il proposer au Roi d'acheter la terre de Labrador ? Une maison de plaisance, pour Sa Majesté, à l'Isle Roiale, ne seroit pas mal imaginée. (S.)

(2) Si le Roi vouloit se charger de tenir toutes les promesses que R. a fait en étourdi et mal à propos, il lui en coûteroit beaucoup. Cependant, il ne paroît pas naturel de priver ces misérables du bœuf qui leur revenoit,

vos ordres en conséquence ; ces petites bagatelles font plus de peine aux nouveaux habitans qu'on ne le sauroit dire.

M. DU CAUBET A M. DE SURLAVILLE

Veskak, ce 16 février 1753.

Le cartel qui a été proposé par M. Duquesne, général du Canada, touchant les déserteurs, a été accepté avec tout l'empressement possible par celui d'Halifaks qui a été très aise de saisir cette occasion, parce que, d'un homme que nous perdions, ils en perdoient dix, sans compter le nombre des femmes qui auroient été capables de composer une nouvelle colonie.

La désertion des habitants qui étoient venus pour établir Halifaks se continue toujours, si bien qu'il y en a un nombre au Gaspareau, y joint un officier suisse qui a toutes ses lettres de service; ayant été audit lieu pour y chercher de l'employ, n'ayant pu en trouver, il a passé avec les autres. Sur la demande de M. La Houssaye, M. de Vassan l'a fait habiller sur le compte du Roy, en ayant grand besoin.

Le cartel accepté dont je vous ay parlé ci-dessus, y en ayant déjà de renvoyez de part et d'autre, a fait un effet merveilleux et rendu la troupe plus souple qu'un gant, si bien qu'elle s'est laissée retrancher les vivres à l'égal de Louisbourg, sans murmurer nullement....

J'ay appris par le courrier qui est venu de Canada, qui a passé icy pour se rendre à Beauséjour, que les sauvages

surtout ce bœuf ayant été vendu avantageusement à l'Amérique, et l'argent aiant pu en être emploié plus utilement à acheter des mélasses dont S. M. a besoin ici. Je doute que réellement Prévôt ait reçu ordre de le retrancher. Peut-être avoit-il d'autre vue ; mais, actuellement que la mèche est découverte, il s'en sera fait un mérite d'œconomie vis-à-vis du Ministre. (S.)

du païs d'en haut avoient vendu la Rivière-Blanche aux Anglois, et se sont engagés de les aider à faire leur fort et de les soutenir de toutes leurs forces contre les François et autres nations qui voudroient les aller inquietter. Sitôt que M. Duquesne a été informé de ça, il a parti avec M. Bigot pour se rendre à Montréal et travailler à l'équipement de cinq mille Canadiens qu'il a commandé pour aller s'opposer à l'établissement du fort et pour le faire au nom du Roy de France, avec ordre de donner sans miséricorde sur les sauvages vendeurs.

L'ABBÉ MAILLARD A M. DE SURLAVILLE

Au Saint-Esprit, ce 21 février 1753.

... Vos traits historiques, accompagnés de remarques qui reviennent admirablement bien à ce que vous voulez m'insinuer, me confirment assurément dans ce que j'ay déjà plus d'une fois pensé de toutes les nations qui se trouvent dans cette partie de notre globe. Je ne donne pas plus de cinquante ans à ceux-cy et aux Marichites pour qu'on les voye tellement confondus avec les François colons, qu'il ne sera presque plus possible de les distinguer (1).

J'attends quelques beaux jours du mois de mars pour me rendre à Louisbourg.

Je scay, à n'en pouvoir douter, que les sauvages du Cap de Sable ont fait, avec le gouvernement d'Alifax, une espèce de traitté de paix. Il faut, Monsieur, pour obvier à tout le mal qui pourroit provenir des démarches de ce

(1) Cette prédiction s'est à peu près réalisée : « A peine y en a-t-il quelques-uns — dit M. l'abbé Casgrain en parlant des Micmacs modernes — qui aient le vrai type sauvage. Leurs traits et les noms de famille de plusieurs d'entre eux rappellent le sang européen dont ils sont plus ou moins mêlés. » (*Un pèlerinage au pays d'Evangéline*, p. 5.)

petit nombre (1), avoir là une personne, soit officier, soit missionnaire, qui, par la force de ses discours, se fasse, et craindre, et admirer. Vous savez bien que, là-bas, chacun ne pense, disons-le, qu'à sa petite fortune. Je ne vous en dirai pas davantage.

LE CHEVALIER DE LA HOUSSAYE A M. DE SURLAVILLE

A Gaspareau, ce 21 février 1753.

Je crois avoir eu l'honneur de vous écrire par le dernier bateau qui a parti d'ici et qui a clos la navigation ; depuis son départ, Monsieur, nous avons receu le consentement du gouverneur d'Halifax pour nous rendre mutuellement

(1) Le chevalier de Lévis, dans le journal de ses campagnes (*Montréal, Beauchemin, Editeur*, 1889, *p.* 36), porte, à ce sujet, un jugement sévère :

« Les missionnaires des sauvages, qui avoient bien plus d'autorité en « temps de guerre qu'en temps de paix, se trouvant intéressés à troubler « l'harmonie en cherchant à se rendre nécessaires par le crédit qu'ils avoient « sur les sauvages, saisirent, avec empressement, cette occasion et, par « leurs correspondances avec les gouverneurs et les ministres, ils parvin- « rent à persuader au Gouvernement que l'on pourroit, sans se compro- « mettre, faire déguerpir les Anglois de toute l'Acadie, en faisant intervenir « les sauvages comme vrais propriétaires, au préjudice desquels la France « n'avoit pu céder un droit qui ne lui appartenoit pas. Cette idée ayant pris « faveur, les sauvages, animés par les missionnaires, commencèrent la « guerre et chassèrent les Anglois de toute la presqu'île de l'Acadie jusques « à Port-Royal.

« Mais les Anglois protestoient contre ces actes d'hostilités qu'ils nous « imputoient et que nous rejettions sur les sauvages, peuples libres qui ne « reçoivent l'ordre de personne. Pendant ce temps, les commissaires des « deux nations, qui étaient à Paris, disputoient, faisoient de gros livres, et « ne terminoient rien. »

On trouve le reflet de ces idées de l'abbé Maillard dans les dépêches de M. de Raymond. Telle semble être l'origine des incidents de frontières qui, de nouveau, rompirent la paix.

les déserteurs des deux nations, ainsi que le lui avoit proposé M. Duquesne, au retour de M. Le Loutre du Canada.

Le lendemain que je fis publier ce cartel au fort de Gaspareau, un soldat de ma compagnie, en garnison au même lieu, déserta, sans doute pour se purifier d'un vol dont on le taxe d'avoir fait dans les magazins du Roy; je ne trouve rien d'absolument convaincaint pour le vol, et je crois qu'il faudroit, avant son départ, examiner la chose pour ôter aux commis l'occasion de faire d'injustes consommations.

Les Anglois se sont exécutés au mieux à son sujet, et des quatre autres qu'ils nous ont fidèlement renvoyés, déserteurs depuis la date, de Chibouctou.

Cinq sauvages de la rivière Saint-Jean ont levé, le 31e janvier, deux chevelures angloises au fort de Misagouesse, piqués, se dit-on, d'avoir été refusés d'eau-de-vie en ce lieu, et taxés d'y aller trop fréquemment par M. Le Loutre, duquel les sauvages étoient dans cette habitude. Si cet acte n'interrompt point la solidité du cartel, il ne peut être qu'avantageux en ce qu'il rompra la trop illicite fréquentation entre les Anglois et les François, même de tous les états...

Il sera nécessaire de faire relever MM. du Caubet, Langi et Desgoutins (1), ce dernier principalement, son séjour ici de deux ans l'empêchant de s'acquitter avec émulation de ses devoirs militaires; le cadet Cournoyer (2) est dans le même cas. Du Blaisel (3) y demande sa prolongation, son principe est juste et exempt de soupçon de s'y abâtardir...

(1) Enseigne en second dans les troupes de l'Ile Royale.

(2) Cadet soldat id. id.

(3) Lieutenant dans la milice boulonoise en 1741, cornette dans *Broglie* en 1745, enseigne en pied à l'Ile Royale, à dater de 1750.

Les couriers vous feront connoître, non-seulement notre misère, mais même celle du Canada qui, au lieu de nous pouvoir secourir, nous demande l'impossible. C'est donc à Louisbourg où les estomacs de ce pays voüent pour être fortifiés.

DU MÊME

Au fort Gaspareau, le 14 avril 1753.

J'ai été fort surpris que, parmi les déserteurs, tant du Canada que de Louisbourg, qui ont été rendus en faveur du cartel, que M. Duquesne ayt ordonné de les lui faire parvenir. Nous en avions deux de Louisbourg, dont l'un se nomme Plumet, de la compagnie de La Vallière, et l'autre, Rossignol, de la mienne, qui, avant sa désertion, avoit été taxé de vol, mais les délateurs ont été si peu croyables, parce qu'ils étaient saouls, qu'on ne peut l'en croire coupable.

Du reste, Monsieur, les gardes-magazins qu'on avoit soupçonné avoir été volés par lui, avouent ne pas l'avoir été ; ledit Plumet a passé par les verges, par les ordres de M. Duquesne, et je ne sçay encore le résultat de M. de Vassan au sujet de Rossignol.

Il m'étoit arrivé d'Halifax quarante-six personnes, Allemands et Suisses, le 17 de novembre, lesquels en avoient parti avant la proposition du cartel. Ils ont hiverné ici. Vous devés, Monsieur, connoître mon embarras, ayant vu les bâtimens qui étoient dans le fort incapables de les contenir et loger, et quoique M. de Vassan eût deu rendre compte de leur arrivée et séjour à l'Acadie par les premiers courriers qu'il a envoyés en janvier en Canada, lesquels sont revenus en février, il n'y a rien eu de porté contre eux, et par les seconds partis en février, et de retour à la fin de mars, il m'a été ordonné de sa part de

les lui tous renvoyer, quoi qu'il m'eût commissionné de les faire partir deux jours auparavant par le bateau de Jacob Maurice qu'il expédie pour les vivres qui sont rares ici, vu la disette ordinaire du Canada.

Je ne doute point que, par sa négligence à s'expliquer dans ses ordres, qu'il ne me taxe coupable de cette évasion, comme il a fait à l'égard du sacrifice d'une lettre de M. l'abbé Manach (1) à M. Duquesne, et qui étoit en conséquence délivrée *(sic)* de l'embarras de veiller au prêt, tant des Acadiens réfugiés que des sauvages. Les Acadiens en préjugent mal, et les sauvages en pensent de plus. Il me paroît surprenant qu'on ayt tout fait rendre ces familles désertées avant le cartel, tous sur la bonne foy et une partie catholiques. Cependant, je n'ai pu avoir aucune compassion pour eux.

DU MÊME

Au Gaspareau, le 12e de may 1753.

Il n'est pas à douter, Monsieur, que le cartel proposé par M. Duquesne à l'instigation de M. Le Loutre, et accepté par M. Opson, ne puisse être que provisionnel, ce droit ne devant émaner que de la seule bouche des têtes couronnées. J'en ay vu l'exemple au Micissipi et l'abus par ordre de la Cour, entre la Caroline et nous...

Il nous étoit arrivé, en septembre, octobre et novembre, beaucoup d'Allemans d'Halifax, en partie congédiés par l'équité de M. Opson qui a succédé à M. Cornwalis, s'appercevant que sa Cour fautoit au stipulé fait à leur égard. J'ay été leur geôlier jusqu'au dix et treize d'avril, sans les pouvoir loger tous, ce qui en obligea la plus grande partie à se caverner dans le bois, où ils n'ont pas

(1) Missionnaire.

peu souffert, tant de l'injure de l'air, que de leur manque de hardes. Il y eut ordre de M. Duquesne de rendre ces familles au commandant de Beaubassin qui, assurément, n'y comptoit pas... Trente-cinq ont été rendus, tant hommes, femmes, qu'enfants, et neuf sont passés à Louisbourg, par le bateau de Maurice, dans lequel ils devoient tous vous estre transportés...

A l'égard du présent des sauvages et des vivres que la Cour a accordé aux Acadiens réfugiés, les intérêts du Roy n'en seront pas mieux conservés. Les Acadiens en souffriront les plus et les sauvages ne pourront estre moins disposés au commandement pour le service (ce qu'ils font déjà pressentir).

L'on en prétend plus d'une cinquantaine à Halifaux *(sic)*, qui y travaillent à une paix solide avec les Anglois, et qu'ils y sont bien fêtés... Notre temporisation pourroit les rendre plus difficiles à les faire agir par la suite. Pour ce qui concerne le parti commandé pour la Belle-Rivière, quelque nombreux qu'on l'annonce, je ne doute nullement qu'ils n'en reviennent au moins honteux; les sauvages qui y sont retirés sont des renégats et des plus mutins des différentes nations, et nos Illinois et Chaouanons sont, en partie, de complot avec eux; j'en puis parler sûrement, ayant vu en quarante-sept le commencement de cette révolte, je fus même commandé pour y aller avec des sauvages, mais l'exécution ne s'en suivit point.

L'on m'a annoncé un renard noir que l'on m'a achepté à Emchique, où j'en avois donné la commission; s'il n'est pas aussi beau que vous le désirez, je le garderoy et je l'envoyeroy à M. le chevalier de Crenay (1).

(1) Parent de M. de La Houssaye; son nom patronymique était également *Poilvillain*.

Je viens d'apprendre la décision du procès de Rossignol, soldat de ma compagnie, que M. de Vassan a fait instruire pendant neuf jours ; ledit soldat a été condamné, par le conseil de guerre, aux galères perpétuelles ; je ne doute nullement qu'il n'en rende compte à M. le comte de Raymond, ce qui ne peut estre différemment sans déroger, à mon avis, aux ordonnances du Roy, ainsy que de l'envoyer, luy et Plumet, en Canada.

Trente-et-un Micmacs, de nos cantons, attachés aux François, m'ont demandé de la poudre, des balles et des vivres pour aller en chasse. Je leur ay accordé l'un et l'autre, certain du bon usage qu'ils en vouloient faire...

M. DU CAUBET A M. DE SURLAVILLE

A Veskak, ce premier de juin 1753.

J'ay l'honneur de vous informer que je vois, par l'éloignement des deux missions sauvages, que je ne scaurois de quelque tems vous rendre compte de ce que vous me demandez, qui est celle du Père Germain, jésuite et missionnaire de la rivière Saint-Jean, et celle du Père Lacorne, récollet résidant à Miramichy. Quant à celle de M. l'abbé Le Loutre, je ne doute point que M. l'abbé Maynache, son substitut pendant son absence, ne me l'accorde avec plaisir ; je vous enverray en outre les recensements, paroisse par paroisse, réfugiés et non réfugiés, étant chez M. de Vassan, qui m'a paru très flatté de l'honneur de votre souvenir. N'ayant été libre d'y aller que le 25 du mois dernier, depuis la réception de votre lettre, je vous écris même sans qu'il en sache rien, ne voulant point manquer l'occasion du sieur Belîle, père de Mme la chevalière Du Vivier. (1)

(1) Femme du chevalier du Vivier, capitaine dans les troupes de Louisbourg.

Les Anglois travaillent à force à établir Mirliguèche, qui est un fort joli port joint à une belle rivière, beau climat, terre extrêmement fertile, au surouest d'Alifaks, distance de dix lieues, et au nord-est de la Hève, de deux lieues...

Autre nouvelle du Port Royal de hier, rapportée par un homme qui a été conduire la femme de Michel Bourg, de la Prédébourg, qui a eu la permission de s'y aller faire traitter par le chirurgien de l'endroit, ne pouvant guérir de l'escorbut qu'elle a depuis trois ans ; le conducteur de cette femme rencontra trois ou quatre jeunes gens qui arrivoient du Port Royal dans le dit lieu, et de sa connoissance ; il leur demanda s'il y avoit quelque chose de nouveau au fort, il lui répondirent que le bruit y couroit que les Bostonnois faisoient une levée de 10,000 hommes de milice dans leur contrée, dont on ne peut pénétrer la destination. Autre bruit du même tems et du même lieu, quinze vaisseaux de guerre, selon les lettres d'avis que le commandant du même Port Royal [a reçues], doivent être dépêchés par le Roy de France pour l'attaquer, assurant qu'ils le tirent d'Espagne ; ils parlent beaucoup de guerre, et les jeunes gens ont accusé que, pour peu qu'ils verroient des forces françoises, l'intention de tout le peuple est de prendre les armes pour le Roy de France ; qu'en tout cas, si la guerre ne faisoit que se déclarer seulement, que la plus grande partie des habitans qui se trouvent sous la domination angloise, se rangeront dans l'instant sous le drapeau françois. Selon moy, toutes ces nouvelles méritent confirmation, les croyant un peu apocrifes.

LETTRE DE M. ROUILLÉ, COMMUNE A MM. DE RAYMOND ET PRÉVOT

Versailles, le 17 juillet 1753.

Messieurs, vous savez quelles sont les dispositions du Roi en faveur des habitans de l'Acadie qui se sont retirés sur

nos frontières. Les représentations que M. l'abbé Le Loutre (1) a faites ici sur la situation où ils se trouvent et dont j'ai rendu compte à S. M., l'ont confirmé dans ces dispositions, et elle souhaite toujours, de plus en plus, qu'on leur procure, autant qu'il sera possible, les secours qui peuvent leur être nécessaires.

Ces secours doivent avoir pour objet, non-seulement de subvenir aux besoins actuels de ces habitans, mais même de les mettre en état de s'en passer bientôt, en facilitant leurs établissements.

C'est dans cet objet que le sieur Le Loutre a demandé, pour ceux qui se sont retirés du côté de Beauséjour, que le Roi voulût bien entrer dans la dépense des levées qu'ils apellent des *abboitaux*, et qui leur sont nécessaires pour pouvoir faire valoir leurs terres, et il a représenté qu'avec une somme de cinquante mille livres, ces levées pourroient être faites, et que, dès lors, ces habitans pourroient se passer de tout secours. Malgré la situation fâcheuse des finances de S. M., Elle est disposée à les aider pour la construction de ces ouvrages, s'ils doivent produire l'utilité que ce missionnaire y a envisagée, et que la dépense n'en excède pas son estimation ; ainsi, il faut faire constater ces deux points, et faire dresser un plan estimatif sur lequel on puisse travailler (2).

(1) Le gouverneur Cornwallis offrit ultérieurement cent livres sterling pour la tête de ce missionnaire ; après la prise de Beauséjour, il subit huit ans de captivité dans l'île de Jersey. (Cf. Abbé Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Evangéline*, pp. 101, 194). L'abbé Le Loutre était chargé des Micmacs de la Baie Verte, ou frontières de l'Acadie. L'abbé Manach était son assistant.

(2) Quand bien même ces levées produiroient tout l'effet qu'en attend l'abbé Le Loutre, de quelle utilité l'établissement de ces Acadiens seroit-il à l'Isle Roiale ? C'est mal connoître l'Acadien que de croire

Le sieur Le Loutre prétend que le sieur Jacau-Fiedmont peut être chargé de cette opération. Vous pourrez lui en donner l'ordre en observant d'en informer MM. du Quesne et Bigot, et si le compte que cet officier en rendra est conforme au projet proposé par ce missionnaire, S. M. trouvera bon que vous preniez des mesures pour l'exécution de cet arrangement (1).

Le sieur Le Loutre m'a assuré qu'au moien de ce secours particulier pour les abboiteaux des habitations, ils se logeront eux-mêmes à leurs dépens. C'est là un article essentiel (2), car tant qu'ils ne seront pas logés, on ne peut pas s'assurer qu'ils se fixent dans les établissemens qu'ils ont pris. Ainsi, il ne faut rien négliger pour les engager à se bâtir des maisons.

Le même missionnaire avoit proposé d'établir une monnoïe pour avoir cours dans ces quartiers, à l'instar de

qu'il travaille assés pour semer des grains au-delà de ce qu'il en faut pour sa subsistance et pour en fournir à Louisbourg. Il valoit bien mieux que le Roi dépensât ces 50,000 liv. à défricher, à l'Isle Roiale ou à l'Isle Saint-Jean, des terres qu'on auroit distribuées à ces Acadiens. L'exemple des autres habitans, venus de l'Europe, qu'on auroit eu soin d'entremêler avec eux, leur auroit donné de l'émulation pour le travail, et les secours qu'on en auroit pu tirer auroient été bien plus à portée. Car on ne doit pas s'imaginer qu'ils servent à quelque chose tant qu'on les laissera aux environs de Beauséjour. La connoissance de ce qui s'est passé avant la guerre doit suffire pour en convaincre. (S.)

(1) Il est bien singulier que Jacau ne suffisant pas même à la direction des ouvrages du fort dont il est chargé, on veuille encore lui donner celle de ces levées. Pour qu'elles puissent être solides, il falloit faire venir un homme d'Hollande, entendu à la construction des digues. (S.)

(2) C'est une finesse de l'abbé Le Loutre d'avoir fait valoir cet article, car on n'a rien donné, à l'Isle Roiale ni à l'Isle Saint-Jean, aux nouveaux habitans pour la construction de leurs maisons. C'est une erreur de croire les fixer par là, puisque ceux de Mordienne et de l'Espagnolle, qui sont logés fort commodément, ont grand envie de s'en aller. (S.)

celle du Canada. Plusieurs raisons m'ont empêché de me prêter à cette proposition. Je sens pourtant bien qu'il seroit à désirer qu'il pût y avoir une certaine circulation d'espèce pour la facilité des opérations des habitans; et quoiqu'il soit à présumer que l'argent qu'on y pourroit répandre n'y resteroit pas et passeroit peut-être chés l'étranger, je me propose d'y destiner, l'année prochaine, si les circonstances le permettent, une certaine somme, tant pour faire un essai, que pour encourager les habitans; aiés agréable de me mander ce que vous pensés sur cela (1).

Au surplus, je vous prie de m'informer aussi de tout ce qui se passera par raport à ces établissemens dont les progrès sont bien intéressans, tant pour les grains que pour les bestiaux.

M. DU CAUBET A M. DE SURLAVILLE

A Veskak, ce 1er d'août 1753.

J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 22 juin dernier; j'y aurois répondu plus tôt sans une indisposition que j'ay eu à l'œil et l'attente où j'étois de la réponse du Père Germain que je n'aurois jamais eue si le hazard ne l'avoit fait passer à mon poste où il a couché. Sitôt que je le tins, je lui présentay un écritoire et du papier pour luy demander le recensement de ses sauvages cy-joint (2). Il me dit qu'il l'avoit déjà

(1) La monnoie de papier, ainsi que celle de Canada, est sujète à trop d'inconvéniens. D'un autre côté, en augmentant le prix des espèces au-delà de leur valeur intrinsèque, l'argent n'en passe pas moins chés l'étranger, qui ne le prend jamais qu'au poids et au titre. Peut-être vaudroit-il mieux s'attacher à empêcher exactement l'introduction des marchandises angloises, et laisser l'argent sur le pied où il est. (S.)

(2) Ce recensement est au nombre des papiers Surlaville, relatifs à l'Acadie, qui sont déposés à Québec, dans les archives de l'Université Laval.

fait à la rivière Saint-Jean, mais qu'il l'avoit oublié et qu'il étoit très exact, menterie toute pure. Il m'a donné celui-là, me disant que c'étoit autant que sa mémoire pouvoit luy fournir, qui est un prétexte pour ne pas en rendre un fidèle compte. C'est en vain que j'attends la réponse du Père Lacorne. Vous verrez leur délicatesse touchant la réponse que m'a fait M. l'abbé Le Loutre au sujet de sa mission. L'abbé Maynach étant sous lui, n'en ayant point une parfaite connoissance, par ce moyen, hors d'état de me satisfaire, ce qu'il auroit pu faire en écolier, si bien que M. l'abbé Le Loutre a extrêmement blâmé la conduite du Père Germain à mon égard, et me l'a dit à moy-même en personne chez lui, m'assurant que les missionnaires ne sont pas obligés de déclarer le nombre de leurs sauvages et que c'est là l'intention du Roy, et que, s'ils le donnent exact, ce n'est qu'aux gouverneurs généraux et particuliers. Il faut encore qu'ils soient sous la dépendance de ce dernier pour qu'ils le fassent; encore, bien souvent, n'accusent-ils pas juste, ni à l'un ni à l'autre.

Voilà ce qu'il m'a dit en propres termes, et que, par la même raison, il n'en donneroit nul à aucun officier particulier, mais qu'il s'étoit contenté seulement d'en envoyer un à M. Duquesne et un autre à M. le comte de Raymond, qui sont très exacts, et que ceux qui seront curieux d'en scavoir le dénombrement, n'ont qu'à s'adresser à eux. Voilà le compliment poli qu'il me fit, m'étant transporté chez luy pour cela. Il me dit, de plus, [que] quand on leur envoyoit des ordres pour armer leurs sauvages, que bien souvent ils n'en promettoient que trois cents, ils en faisoient paroître six. Je crois que c'est les présents que le Roy leur donne et les vivres, qui a plus de part à cette politique que tout autre chose, étant eux-mêmes les distributeurs, ce qui appartiendroit aux commandants des postes

les plus voisins qui, par ce moyen, auroient occasion de connoître ses forces en sauvages en rendant la vie de ces Messieurs les Missionnaires apostoliques un peu plus frugale, au lieu qu'ils leur vendent leurs effets qui leur sont donnés, pour avoir de bon poisson, de bon gibier, et autres subsistances de chanoines...

Nous attendons incessamment, dans la baye de Beaubassin, la frégate *La Téthys,* commandée par M. de Belingham. Je viens, par ordre de M. le commandant, d'expédier le canot du Roy à l'usage de mon poste, deux lignes de grand banc et une sonde pour sonder d'icy à la rivière Saint-Jean, où les pilotes doivent faire la jonction de ladite frégate, y joint un écrivain du Roy qui écrit à proportion les lieux où ils sondent et la quantité des brasses d'eau pour remettre au capitaine avec trois lettres dont il est porteur. Elle ne doit rester dans ce port qu'environ huit jours. Selon ce qu'on dit, je suis persuadé qu'elle ne flattera pas beaucoup la garnison de Beaubassin et donnera lieu aux Anglois d'y en envoyer à leur tour, ce qu'ils n'ont point fait encore de cette année. Il arriva hier un déserteur au fort de Beauséjour, venant de Beaubassin, où commande, depuis peu, le capitaine Skot, qui partit, l'année dernière, en même temps que moy de Louisbourg. Cet homme rapporte que le cartel étoit rompu depuis huit jours chez eux, et qu'il devoit en dézerter douze autres du même jour, mais sans avoir égard à tout ce qu'il put alléguer, il fut renvoyé dans l'instant, et s'est trouvé avoir accusé à faux, car il est dans sa force plus que jamais. Preuve de cela, on vient de renvoyer d'Halifaks trois déserteurs de l'Isle Saint-Jean, que M. Skot a fait passer à la Pointe et qui vont vous être renvoyés incessamment...

Je me suis rappelé que j'avois oublié de vous marquer le tems qu'il falloit aux sauvages de chaque mission pour

se rendre au fort de Beauséjour. Il faut à ceux de M. l'abbé Le Loutre, résidant à Chefmenakady, trois jours par terre, ne faisant point usage de la mer pour ce voyage-là ; à ceux de la mission du Père Lacorne, résidant à Miramichy, cinq jours en hiver, en tout tems, même, et par mer, à peu près la même chose, selon les vents.

Celle du Père Germain, résidant à la rivière Saint-Jean, environ tout au plus en quatre jours, plus vite par mer, si le vent les favorise. Vous pouvez voir au bas de l'état que j'ay eu l'honneur de vous envoyer, la distance qu'il peut y avoir de l'autre mission, qui est du côté du fort Saint-George, nation Canibas, jusqu'à la rivière Saint-Jean, et pouvez juger du tems qu'il faudroit pour se joindre à eux. Le tout y est marqué, jusqu'au nom du missionnaire. Il y a huit jours que je n'ay vu M. de La Martinière ; j'ay appris qu'il n'étoit pas bien, ne se mêlant plus de rien, ayant établi M. de Falaize (1) à sa place...

LE CHEVALIER DE LA HOUSSAYE A M. DE SURLAVILLE

A Gasparaux, ce 2me aoust 1753.

Depuis ma dernière, la défense des courses tumultueuses de nos Cadiennes *(sic)* chez les Anglois a été publiée sur nos représentations communes, entre M. Manak et moy ; ce poste auroit été aussi fréquenté que le tombeau de Mahomet à la Mecque, puisque les femmes et filles y alloient soubs prétexte d'y trouver de la guérison, mais plutôt, je crois, de la satisfaction à leurs prétendus maux. M. Le Loutre est survenu, qui a fulminé toutes les foudres et censures de l'Eglise aux fautifs et menacé, pour l'avenir, les délinquants d'une double punition...

Un Anglois, déserteur de Midgagoueche, se rendit le 28

(1) Lieutenant d'une compagnie du Canada.

juillet, au fort françois de Beauséjour. M. de La Martinière, en conséquence, fit tirer le canon pour le rendre aux Anglois, pour faire valider le cartel. Le sieur Scot, qui commande pour le présent, usa de représailles, et fit dire fort poliment que les Acadiens pouvoient aller chercher plusieurs de leurs chevaux qui avoient passé sur leurs terres.

Ma réfléxion, au sujet du déserteur anglois, est que Scot, qui est un rusé et insinuant officier parmi nos Acadiens, aura usé de ce stratagème pour décider de nos sentiments envers eux ; ne voyant plus, depuis un mois, aller ni venir d'Acadiens chez luy, il a fait dire à Maurice qu'il avoit ordre d'Halifax de le satisfaire amplement de la générosité qu'il avoit exercée envers le nommé Cartille que j'envoyai à Louisbourg par M. Pharibault (1), lequel fut pris par les sauvages ; mais moy qui avois un peu de part cy devant dans toutes les politesses pour l'avoir vu deux fois à Midgagoueche, il a dit scavoir que je voulois imiter M. Le Loutre et qu'il avoit sceu que j'avois été le principal autheur de ce meurtre. S'il m'étoit loisible de luy parler, je luy dirois naïvement que si je n'en faisois pas faire davantage dans ce continent, que ce n'étoit pas manque de bonne volonté...

M. Le Loutre a commencé, hier, à faire décider les réfugiés de Gasparaux pour leurs établissements. Tous ceux de Gobite ont incliné à retourner chez eux, malgré ses réfléxions menaçantes, et ils doivent partir incessamment...

LE COMTE DE RAYMOND A M. ROUILLÉ

Louisbourg, le 6 août 1753.

Je ne suis de retour que depuis deux jours de la tournée

(1) M. de Surlaville l'appelle *Faribeau* dans une de ses notes.

que j'ai été faire dans les parties de l'est de cette isle où je n'avois point encore été . . . J'ai pensé périr (1), ainsi que j'ai fait l'année dernière (2)...

Je joins ici une lettre que l'abbé Maillard m'écrit de l'Isle Saint-Jean, où il est actuellement, qui vous donnera une idée de la position où est présentement cette colonie.... Je compte partir après-demain, pour aller visiter, avec autant de soin et de précision que j'ai fait ce que j'ai déjà vu, le hâvre du Saint-Esprit. Après quoi, il ne me restera plus rien à voir, ma mission sera remplie, et je n'aurai, certainement, rien obmis pour que ce soit à votre satisfaction. Si j'ai mérité votre approbation, je ne regretterai point toutes les peines inexprimables et les soins que je me suis donné et les risques j'ai courus (3)...

(1) Il vouloit traverser un petit barachois, qui sépare le hâvre de la Petite Brador sur l'Isle de Verderonne. Il étoit question de le passer dans une pirogue assés grande, il y étoit déjà entré avec deux matelots, lorsque La Boularderie, en s'y plaçant, fit pancher la pirogue par sa pesanteur, de façon qu'il y entra un peu d'eau. Alors, la peur prit à R. Comme il étoit tout près d'un échafaut, il s'élança pour saisir une des lys qui sert d'escalier, mais, comme il n'est pas adroit, il le manqua et tomba à l'eau, dans un endroit où il n'y en avoit pas deux pieds, et fut enlevé sur le champ par Joubert (*); mais, comme il se jetta sur le ventre, il prétend avoir couru un grand danger. Ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'en s'élançant, il entraîna La Boularderie avec lui, qui, ainsi que lui, en fut quitte pour être mouillé. Les deux matelots restèrent dans la pirogue, qui ne chavira ni ne coula à fond. (S.)

(2) Les dangers de 1752 n'étoient pas moins imaginaires que ceux de 1753, mais R. croit que cela en imposera au Ministre dans ce point d'éloignement. (S.)

(3) Le Ministre doit tenir compte à R. de l'inquiétude naturelle de son esprit et de la crainte continuelle qu'il a toujours de se noyer dès qu'il est sur l'eau. (S.)

(*) Capitaine à l'Ile Royale.

LETTRE DE L'ABBÉ MAILLARD AU COMTE DE RAYMOND REÇUE DU PORT LA JOIE LE 25 JUILLET 1753

Je prends la liberté de vous dire à la hâte que je me sais bon gré d'être venu et d'avoir vu le nord et toute la rivière du nord-est. Ces postes ont totalement changé de face depuis quatre ans; ce qu'on y voit de fait et ce qui s'y fait actuellement ne peut donner que d'heureux présages pour l'avenir. Je m'arrête aujourdui au Port La Joie pour y confesser tous les sauvages et pour parlementer un peu avec eux. Ils sont en hommes au nombre de quarante-et-un, en femmes, filles et petits enfants, en tout, cent. Plût à Dieu que les présens m'eussent suivi. Je ne puis vous rendre aucun compte exact de ce que j'ai vu et fait, car je suis si peu à moi, qu'il ne m'est presque pas possible de dire mon bréviaire. Mais à mon retour, j'aurai la satisfaction de vous apprendre à l'aise que l'on n'a pas vraiment oublié que vous estes venu ici, que vous avés parlé, exhorté, excité, incité même à faire l'impossible. Cet impossible, sans doute, n'étoit que moral et non pas phisique. N'oubliés pas, Monsieur, cette isle. Je dis sérieusement que ce qui est fait sous votre gouvernement sera un monument perpétuel à la postérité (1)... J'ai sçu que l'on veut renvoier ici le R. P. Patrice, il n'est pas à propos qu'on le fasse avant mon retour. Le Père Ambroise mène bien ses paroissiens... Je pars vendredi prochain pour la Pointe Prime, et je crois qu'au retour de là, j'irai à la Baie Verte.

LETTRE COMMUNE DE MM. DE RAYMOND ET PRÉVOT A M. DE LA MARTINIÈRE, COMMANDANT AU FORT DE BEAUSÉJOUR, ET A L'ABBÉ LE LOUTRE, DU 1er OCTOBRE 1753

Depuis la lettre, Messieurs, que M. le comte de Raymond

(1) C'est cet éloge qui a déterminé R. à envoyer cette lettre au Ministre. (S.)

vous a écrite au sujet de celle que nous avons reçue en commun du Ministre, en datte du 17 juillet dernier, et dont a été envoié copie à M. l'abbé Le Loutre, nous nous sommes abouchés ensemble et nous sommes convenus de vous écrire pour vous prier de nous envoier, le plutôt qu'il sera possible, un état estimatif fait avec le sieur Jacau de Fiedemont, de ce que coûteront les levées, ou abboiteaux, que M. l'abbé Le Loutre a proposé à la Cour de faire faire; les dits abboiteaux tendant à ce que les habitans refugiés et non refugiés, dans la partie où commande M. de La Martinière, puissent se procurer leur nourriture par eux-mêmes.

Il est très à propos, Messieurs, que cet état constate qu'il ne coûtera effectivement rien au Roi au-delà de cette somme, et qu'elle sera suffisante pour remplir le projet de M. l'abbé Le Loutre et les vües de la Cour.

Il est nécessaire aussi que le sieur Jacau-Fiedmont fasse un mémoire détaillé dans lequel [il exposera] tout ce qu'il convient de faire pour venir à l'objet proposé (1).

Le Ministre désire, de plus, d'être assuré qu'au moien des 50,000 liv., que le Roi a accordé pour faire ces abboiteaux, les habitans se logeront eux-mêmes, sans qu'il en coûte rien de plus à Sa Majesté.

Nous vous prions, Messieurs, d'informer MM. du Quesne et Bigot de ce que nous vous marquons des intentions du

(1) Ce détail n'est pas suffisant, il faudroit savoir, de plus, quel espace de terrain ces abboiteaux mettront à l'abri de la mer, combien on peut y placer de colons, la nature du sol, le tems qu'il faudra à ces terres à se détacher des parties salines avant d'être susceptibles de production, ce qu'il en coûtera pour leur entretien, l'effort que les eaux peuvent faire dessus, la forme qu'on compte lui donner, quels matériaux dans le païs, l'endroit où on les trouvera, etc. (S.)

Ministre (1) sur le contenu de cette lettre et d'adresser votre réponse à M. le comte de Raymond ou à celui qui commande en son absence, et à M. Prévôt.

LE COMTE DE RAYMOND A M. ROUILLÉ

Louisbourg, le 1er octobre 1753.

M. Joubert, capitaine de cette garnison, qui est l'officier que j'ai toujours chargé d'aller placer les villages qui ont été établis depuis que je suis ici, vient de revenir de la Baie des Espagnols, où il a été conduire et placer les vingt-cinq soldats, habitans de cette année, que je me suis attaché à faire choisir des meilleurs travailleurs et de bonne conduite, autant qu'il a été possible.

Il a été d'autant plus à propos de placer ce nouveau village dans cette partie de l'isle que, dans la tournée que j'y ai faite, nous y avons tous vu une très bonne terre, des productions de très beaux fromens et de toutes sortes de grains, un beau ciel et où il ne fait point de brume (2). Ce hâvre, d'ailleurs, que l'on peut dire être le plus beau port qu'il y ait dans aucune des colonies françoises, est déjà habité par un grand nombre de familles acadiennes, dans lesquelles il y a près de soixante filles en état d'être

(1) Pourquoi donnent-ils cette commission à d'autres, puisque la Cour les en avoit chargés eux-mêmes. C'est, sans doute, encor une délicatesse de R[aymond], qui ne veut pas qu'il soit dit qu'il rende des comptes à M. du Quesne. (S.)

(2) Il n'est pas étonnant qu'il n'y eût point de brume à la fin de juillet. — R[aymond] n'y a point vu de froment, mais seulement quelques avoines et des légumes. Les habitans ne sont pas d'accord sur la bonté de la terre. Il y en a presque autant qui disent qu'elle est mauvaise, qu'il y en a du sentiment opposé. Mais quand bien même ces derniers auroient raison, il n'est pas tout à fait décidé si les grains y viendroient à maturité à la longue. (S.)

mariées, et qui vont, tout d'un coup, donner des femmes à nos nouveaux colons, ce qui ne peut produire que de très bons effets (1), et déterminer ces Acadiens, naturellement inconstans, à se fixer, avec plus de plaisir, dans la colonie et à en augmenter la force...

Je reviens à la Baie des Espagnols, dont les habitans acadiens avoient entièrement négligé la culture de leurs terres jusqu'à ce que j'y aie été et mis un officier pour y veiller. J'ai une joie véritable de voir qu'actuellement ils y prennent goût eux-mêmes. Quelques-uns d'eux m'ont apporté des bleds, orges et avoines, etc., qu'ils ont recueilli en si grande abondance, en comparaison du peu qu'ils avoient semé, qu'il y en a même qui en ont vendu (2), et M. de Joubert, qui y a été depuis que la récolte y est faite, y a vu des productions de 60, 50, 40, 20, etc., pour 1 de semence, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous marquer dans une autre lettre. J'en ai vu, dans la partie de Miré, pendant trois récoltes de suite (3).

J'aurois bien désiré que nous eussions pu donner des vaches dès cette année, au moins à ceux de ces habitans qui auroient eu déjà des prairies pour nourrir les bestiaux qu'on leur auroit donnés, et je n'ai pas manqué de leur en faire défricher pour l'année prochaine, tant pour chacun de ces habitans en particulier, que des communes pour

(1) Il auroit mieux valu attendre à marier ces soldats qu'ils eussent déjà fait un défriché assés considérable pour élever leur famille, car ces femmes ne sont d'aucun secours pour le travail et coûtent au Roi des rations. (S.)

(2) Ce n'est pas à proportion de la semence qu'on vend du grain, mais de la consommation qu'on en fait. Les habitans ont troqué de l'avoine contre de la farine de froment, cela ne fait rien à la qualité des terres. (S.)

(3) Il faudroit savoir si c'est sur le même terrain, et combien, chaque année, il a produit. (S.)

chaque village établi (1). J'avois espéré qu'on auroit pu, dès cette année, commencer à peupler un peu l'isle de vaches, aïant trouvé dans les papiers que M. des Herbiers m'a laissé, que le Roi avoit accordé, dès l'année de la prise de possession, un fonds d'environ vingt mille livres pour en acheter, ce qui me donna occasion d'en parler à M. Prévôt qui me fit répondre que ce fonds avoit été emploïé à autre chose par vos ordres (2), en sorte que je n'ai plus eu rien à répliquer...

Le P. Clément, que les Récollets ont envoié ici pour être curé, est arrivé... Ce curé a très bien débuté, il prêche fort bien, j'ai été à un sermon qu'il nous a donné le jour de la prise de possession (3).

(1) Sur la somme que le Roi a accordée cette année pour des défrichemens, il étoit aisé [de] ménager de quoi acheter une trentaine de vaches qu'on auroit pu distribuer à tous les habitans de Miré. Ils auroient trouvé dans cette rivière de quoi les nourrir. (S.)

(2) Il est bien singulier qu'on ait changé la destination de ce fonds ; si on l'avoit emploïé en 1749, au plus tard en 1750, il pouvoit suffire à acheter deux cents vaches qui auroient bien multiplié depuis ce tems-là. Il y a cent fois plus de prairies dans l'Isle Royale seule, qu'il ne falloit pour les nourrir. Si on avoit, en même tems, obligé ceux à qui on les auroit données de rendre une vache au bout de trois ans, on pourroit aujourd'hui en redistribuer la même quantité à de nouveaux colons, sans qu'il en coûtât rien au Roi, et ainsi successivement, car une génisse est en état de porter ici à 18 ou 20 mois. (S.)

(3) R. s'érige en juge compétent d'un sermon. Je le récuserois, mais il a voulu aprendre au Ministre qu'il a été au sermon, parce qu'il a apris qu'il étoit un peu dévot. (S.)

V

(1753-1754)

RETOUR EN FRANCE DE MM. DE RAYMOND ET DE SURLAVILLE. — QUERELLE ENTRE MM. DU CAUBET ET DE LANGY. — DÉFRICHEMENTS DE L'ILE SAINT-JEAN. — LE CHEVALIER DE LA NOUE ÉPOUSE UNE BERGÈRE ACADIENNE. — ENSEMENCEMENT DES TERRES. — CONSIGNE SINGULIÈRE. — *Nouvelles du Canada: Expédition de la Belle-Rivière. — Incendie à Montréal* (1). — ARRIVÉE DU CHEVALIER DE DRUCOUR, SUCCESSEUR DU COMTE DE RAYMOND. — LES RÉFUGIÉS DE L'ILE ROYALE RETOURNENT EN ACADIE. — LE « PARLEMENT » DE LOUISBOURG. — ASSASSINAT DE M. DU CAUBET. — MM. DE LA MARTINIÈRE ET DE VERGOR, COMMANDANTS DE BEAUSÉJOUR. — L'ABBÉ DAUDIN, ACCUSÉ D'EXCITER LES ACADIENS A LA RÉVOLTE, EST ARRÊTÉ PAR ORDRE DU CONSEIL D'HALIFAX. — TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR M. DE LA BOULARDERIE. — PROJETS DES ANGLAIS. — DÉLABREMENT DES FORTIFICATIONS DE LOUISBOURG.

Parvenu au terme de son commandement, le comte de Raymond s'embarque pour la France avec M. de Surlaville, en octobre 1753, après avoir confié l'intérim du gouvernement à M. d'Aillebout, lieutenant de Roi de la colonie. Intermittente jusqu'à ce jour et limitée aux inci-

(1) Les nouvelles du Canada seront, dans les sommaires, imprimées en italiques.

dents de frontière, la correspondance va, maintenant, s'établir régulièrement entre M. de Surlaville et les nombreux amis qu'il a su se faire pendant son séjour, amis qui ne manqueront point une occasion de le tenir au courant des événements tragiques qui vont se précipiter, tant en Acadie, qu'à l'Ile Royale et au Canada.

LE CHEVALIER DE LA HOUSSAYE A M. DE SURLAVILLE

A Louisbourg, ce 7 novembre 1753.

Ce n'étoit pas sans raison que je craignois votre départ avant mon arrivée; le séjour outre l'ordinaire de la goëlette à l'Isle Saint-Jean, acheva de me persuader de ce malheur. La bonté que vous avez eue de m'en marquer votre peine, Monsieur, me prouve, et votre bienveillance, et que je puis compter sur vos suffrages, ce qui diminue mon chagrin...

Depuis vos départs, ce gouvernement ou apparence de commandement, ne peut estre mieux comparé qu'à celuy de Sancho Pança ou à celuy des Mandarins; tous les parens et parentes, de différents états et métiers, de notre chef, sont plus importuns par leur gasouillement que toutes les grenouilles de l'Europe réunies ensemble; l'on fait redescendre les capitaines françois à leur premier état, l'on informe pour faire dire aux habitans de l'Espagnolle ou Indienne, que la terre où ils sont ne vaut rien, et qu'ils ont été forcés de dire, par décence et respect, qu'elle étoit bonne. MM. Seguin (1) et Dangeac (2) ont été députés les commissaires, pour cette affaire, huit jours après vos départs. MM. Prévôt, d'Aillebout et plusieurs capitaines, naturels d'icy et parents des deux, ont été examiner Rouillé et, ce

(1) Contrôleur de la Marine.

(2) Capitaine aux troupes de l'Ile Royale.

dit-on, par ordre de la Cour, avec la restriction que ce seroit après vos départs. Votre inepte successeur, quoiqu'*in partibus*, encore gonflé des vents coulies qui pénètrent les antichambres de la Cour et du bureau de la Marine, ne parle jamais que de princes, ducs, maréchaux de France, et que de son mérite pour commander icy en chef. Devant estre plus connoisseur de ce terrain sur lequel il est né, qu'aucun Européen, jugez de l'agrément que nous avons à espérer icy jusqu'à la décision de la Cour.

Pour le très inepte du Haget (1), il n'a pu mourir de sa commission de major de la Place, n'ayant point d'âme à rendre, mais elle lui sert à merveille pour rassasier son avidité; tout luy est dû, Monsieur, et il prend partout dindes, volailles, chez les marchands, meubles et ce qu'il désire, au prix qu'il fixe, et il comprime leurs plaintes, se disant homme à service, en qualité de major de Place et, en sus, gendre de M. d'Aillebout, commandant...

Passons, Monsieur, à quelque chose de plus sérieux.

Le sieur Falaise (2), frère digne de M. de Ganne, divulgua l'affaire affreuse que le sieur Langis suggéra au sieur du Caubet en septembre 1752, après notre départ de l'Acadie. Le sieur Langis, subordonné à M. du Caubet, à Beauséjour, où étoit le reste du détachement de Louisbourg, que je n'avois point à Gasparaud, ne voulut jamais se soubmettre, quoique inférieur à du Caubet, de luy paroître subordonné; j'eus occasion de luy écrire, voulant finir le tissu de contestation. Le sieur Langis, sans éducation, lumières, ni subordination, me fit réponse qu'il n'avoit besoin et ne voulait même, ni de mes ordres, ni

(1) Capitaine aux troupes de l'Ile Royale.

(2) De Gannes de Falaise, lieutenant d'une compagnie du Canada en garnison à Louisbourg.

conseils. Crainte d'estre tenté un jour de perdre ce forcené, je bruslay sa lettre. Quelques jours après, le sieur du Caubet, commandé par M. de Vassan, pour commander à Weskak, prévint le sieur Langis dans la salle de M. de Vassan, commandant de l'Acadie, à l'heure du souper, vu qu'ils mangeoient tous ensemble, que, devant partir le lendemain par ordre, il auroit la bonté de se charger de plusieurs fusils et havresacs des déserteurs, à quoy ne luy répondit le sieur Langis que par un « Va te faire f... » et luy jettant sa serviette au visage et un pot à bière. Voilà ce que j'avois promis de vous cacher, n'étant point commandant en chef, mais m'étant apperceu que M. de Vassan, parent de Langis, ne l'avoit pas envoyé à Louisbourg à l'instant, que pour mieux perdre du Caubet, et que M. d'Aillebout vouloit pallier aussi le même Langis, son allié du Canada, j'ay cru ne pouvoir m'empêcher, sans blesser le bon ordre, vous faire ce succinct détail, ainsi qu'à M. le Comte, cette affaire devant vous regarder. Il n'est point surprenant que, dans ces colonies, l'on y voye s'y perpétuer de pareilles scènes par l'impunité de la Cour...

Pourrois-je vous engager à demander une enseigne pour le sieur Barolon, ancien cadet à l'aiguillette du Canada qui, depuis quatre ans, fait fonctions de garçon major à l'Acadie par une lettre de M. de La Jonquière, et lequel est oublié en qualité de François en Canada, et parce qu'il a plus d'acquis que les naturels de ce païs d'où il est absent et où il n'a point de parents. Tâchez, Monsieur, d'en faire un enseigne micissipien, vous l'obligerez, et le païs.

Ne doutant nullement que vous ne voyez M. le chevalier de Crenay, je vous supplie qu'en cas qu'il obtienne pour moy, à vos aides, ma lettre de passe pour le Micissipi, de demander les paquets de la Cour pour moy, s'il faut que

je passe en France pour m'y rendre. Quinze cents lieues répareront ce que je n'ay pu faire avec probité à l'Acadie.

M. JOUBERT, CAPITAINE AUX TROUPES DE LA MARINE, A M. DE SURLAVILLE (1)

... Le jour de votre départ, le nouveau règne commença par un acte de clémence. L'on fit sortir les prisonniers et signifia au sieur Langis que l'on abhorroit le sang, qu'il falloit partir pour le Port Thoulouze. Le sieur du Caubet, son adversaire, par le conseil des notables, passe en France pour porter ses plaintes aux Maréchaux de France; pour moy, je dis qu'il va les informer qu'il est un ...

Les sieurs Dangeac, d'une part, et Seguin, ont été, par ordre, à la Baye des Espagnols, prendre la déposition des habitants sur la qualité des terres de cette partie, dont ils ont fait un bon procès-verbal, pour opposer à l'état que le comte a fait prendre par le chevalier La Noüe (2), qui a été, disent-ils, forcé... Dangeac n'a pas servi le comte, il a, par ses discours, engagé les habitants à dire le contraire de ce qu'ils avoient déjà déposé; il ne s'est pas, selon moy, conduit en homme sage; sy le comte a assés de crédit pour luy nuire, il jettera un vilain coton à Versailles...

Le sieur La Houssaye, arrivé depuis peu de jours, m'a dit que l'abbé Le Loutre, sous M. La Martinière, faisoit tout ce qu'il vouloit, que ce commandant estoit un pauvre sire, toujours malade, et plus occupé de prier Dieu que de

(1) Lettre sans date, ainsi que la suivante. V. les services de M. Joubert à l'*Appendice*.

(2) De Bogard de La Noüe, sous-lieutenant de grenadiers dans *Bresse* en 1743; enseigne de la Lieutenance-Colonelle dudit régiment en 1744; lieutenant au même corps en 1745; enseigne en second à l'Ile Royale en 1750. (Voir son mariage dans la lettre suivante.)

remplir les devoirs de sa charge. Pichon est party pour ce païs depuis le 1er du présent mois.

Suivant le recensement de l'Isle Saint-Jean, que j'ay vu chez l'Ordonnateur, il y a de défriché, ou bois brûlé, propre à être ensemencé en 54, pour dix mille boisseaux de grains. L'on a fauché, le long des rivières, deux mille charretées de foin, estimé vingt quintaux chaque charretée, et dans les prairies de l'intérieur des terres, deux mille quatre cents. Les écrois (1) des bêtes à cornes, cette année, montent à trois cents trente veaux...

Les mineurs travaillent à une galerie sous le Cap Noir, afin de pouvoir travailler à couvert l'hiver.

DU MÊME

... Le chevalier La Noüe a fait à l'Espagnole une sottise des plus grandes. Il s'est amouraché de la fille à Paul Grivois, qu'il a épousée. Pour cet effet, il s'est transporté à Louisbourg, sitôt que tous les bâtiments ont été partis pour France, pour avoir sa permission. Sur le refus qu'il luy en a été fait, il a présenté sa démission au Commandant, qui n'a pas voulu l'accepter. Il a demandé à y retourner pour vacquer à des entreprises, ce qu'on luy a permis sous condition qu'il ne seroit plus question de cette inclination, ce qu'il a promis et n'a pas exécuté. Sitôt arrivé à son commandement, il a envoyé au Port Dauphin demander l'aumônier pour des malades; de Coux (2) l'a envoyé; La Nouë luy a dit qu'il estoit libre, qu'il venoit d'envoyer sa démission au Commandant, ce qui estoit vray. Si le moine avoit eu un peu de bon sens, il auroit attendu la réponse du Commandant, dont M. de Garsement (3) étoit

(1) Accroissements.

(2) Capitaine aux troupes de l'Ile Royale.

(3) Id. id.

porteur ; elle portoit en substance de s'en revenir à Louisbourg, sous peine de désobéissance. Le sieur Garsement avoit ordre, au cas que le chevalier fît quelque difficulté, de l'arrêter ; on luy avoit donné, pour cet effet, deux sergents et deux caporaux.

Ils arrivèrent quelques heures trop tard, le mariage étoit célébré. Il est, depuis ce temps, en prison ; j'ignore ce que l'on en veut faire.

L'abbé Maillard et Le Loutre, qui sont ycy, ne sont pas fâchés de l'aventure, cela leur livre un beau champ de bataille pour chasser les moines (1).

(1) *Extrait du registre du greffe du Conseil Supérieur de Louisbourg, du dix-septième jour de février* 1755.

« Du 11 février 1754 [mariage] entre Messire Toussaint-Marie de Lanoue, « écuyer, fils de feu Haut et Puissant Seigneur Messire Toussaint-Marie de « Lanoue, chevalier, seigneur de Bogard, La Ville-Korne, Saint-Hermès, « etc., Conseiller au Parlement de Bretagne, et de Dame Marie-Madeleine « Pressac, père et mère, natif de la paroisse de Quaissois, évêché de Saint- « Brieuc, Commandant pour le Roi à la Baie Espagnole, et Demoiselle « Marguerite Guédry, fille de Paul Guédry et de Noble Dame Anne d'Entre- « mont, natif de la paroisse de Sainte-Croix en la Cadie (*sic*), évêché de Qué- « bec, habitant à la Baie Espagnole.

« L'information contre ce mariage est faite en la maison du nommé « Joseph Boutin, habitant de la Baie Espagnole, à l'effet de faire casser « ce mariage. »

En marge de cet extrait est écrit : « Cette Marguerite Guédry avoit pour « mère la fille d'une sauvagesse, concubine de Mius d'Entremont, Acadien. »

(Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique, l'Acadie.* T. II, p. 376.)

Grivois était le surnom de Paul Guédry. — Les Mius d'Entremont, barons de Pobonkou en Acadie, appartenaient à une ancienne famille d'origine normande, implantée dans l'Amérique du Nord en 1651.

« Le chevalier La Noüe, — dit encore M. Joubert, dans une lettre du 15 « septembre 1754, — est passé, par ordre de la Cour, en France, ainsi que « le moine. Il y a ordre de casser le mariage. J'en suis pour trois cents « livres d'effets dont j'avois répondu lorsqu'il fut à l'Espagnole. »

Du Léchet (1) est aussy en prison pour avoir voulu donner un coup de fusil à un soldat; c'est un crâne que l'on sera obligé de renvoyer...

L'abbé Le Loutre, sans attendre les ordres de la Cour, a fait préparer tous les matériaux nécessaires pour ses abotos, il a même dit que tout estoit rendu sur les lieux, il est ycy pour demander de l'argent et des vivres.

Pichon n'a encore aucun districq, l'on attend des ordres de la Cour pour l'employer, cependant le sieur Bigot luy a fait compter huit cents livres, à ce que le général (2) Le Loutre m'a dit.

L'on m'a envoyé, le 30 avril, à la Baye des Espagnols, pour faire ensemencer les terres. Pour cet effet, l'on m'a donné du bled, du seigle, des pois et de l'avoine, avec vingt quarts de farine pour donner aux habitans qui n'ont plus les vivres; sans ce secours, il auroit été impossible que j'eusse pu exécuter ma mission. J'ay fait mettre en terre cent cinquante boisseaux d'avoine, cinquante de pois, vingt-cinq de bled et six de seigle, dix de fayots et quatre d'orge. Sy tout cela vient à bien, cela fera ouvrir les yeux à des personnes qui ne veulent pas voir clair...

L'on ne s'attendoit pas à avoir pour Gouverneur M. Drucourt (3). L'on a été fort surpris de l'apprendre. Je ne doute pas que le Gouverneur, sitôt qu'il connaîtra le génie du major de la Place, qu'il ne demande sa retraite. Cet hiver, il avoit envoyé au quartier une plaisante consigne qui s'accordoit avec ses intérests: il estoit ordonné à l'officier

(1) Enseigne dans le régiment allemand de *La March* en 1745, lieutenant en 1747, enseigne en pied à l'Ile Royale en 1750.

(2) Plaisanterie à l'endroit des missionnaires, desquels dépendaient réellement les tribus sauvages.

(3) Le chevalier de Drucour, dernier commandant français de Louisbourg.

de garde de laisser boire à la cantine les soldats jusques à dix heures et les plus sages toute la nuit. Le Commandant, sur les représentations qui luy en furent faites, dit n'en avoir pas connoissance, elle fut levée, et en fut donnée une autre guère moins ridicule : il fut permis, par ycelle, de laisser boire le soldat jusques à dix heures. Pour moy, qui connois les conséquences de pareils désordres, j'ay ordonné à mes sergents de ne laisser sortir personne des chambres après l'appel ; sy l'on me demande pourquoy, je leur répondray (1)... Bonaventure (2) marque aux deux chefs qu'il s'est semé, cette année, à l'Isle Saint-Jean, huit mille boisseaux de froment ; cela me paroit un peu apocryphe. Sy cela est, ils pourront en vendre, cette année, dix-huit à vingt mille boisseaux. L'on compte, à l'Isle Saint-Jean, trois mille âmes, tant grands que petits. L'on donne, à une grande personne, douze boisseaux par an ; en les comptant tous sur le même pied, trente-six mille boisseaux feroient leur subsistance. Huit pour un que leur rapportent leurs terres, ils devroient en recueillir soixante-quatre mille boisseaux levés en dix, pour les semences de l'année prochaine ; reste dix-huit mille à vendre.

DU MÊME

De Louisbourg, ce 12 juillet 1754.

Je profite, avec grand plaisir, d'un second bâtiment qui part en primeur, pour vous témoigner combien je suis sensible et reconnaissant des peines et soins que vous avés pris pour me faire accorder la croix de Saint-Louis.

(1) Les majors de Places avaient un tant pour cent sur le produit des cantines, ils n'avaient donc aucun intérêt à réprimer l'ivresse des hommes.

(2) Claude Denis de Bonaventure, major commandant à l'Ile Saint-Jean.

Cette marque de service me flatte d'autant plus que je crois la mériter, puisque vous vous êtes employé à m'en faire décorer. — Vous ne devez nullement douter de mon empressement à rendre tous les services qui dépendent de moy, à M. votre parent. Mme La Boularderie m'a accordé, avec plaisir, de le prendre avec nous. Notre Commandant attend, avec impatience, M. Drucourt, pour luy remettre les rênes du commandement, fardeau au-dessus de ses forces, c'est une vraye tête de gelinotte.

Montalembert (1) nous lut, sur le rempart, une lettre de M. Raymond, le capitaine, qui lui annonçoit M. votre parent (2), pour lieutenant. Il se mit dans une colère à ne pas se posséder, disant que ce corps estoit fait pour essuyer des passedroits et des injustices. Je fus fort escandalisé de

(1) Le chevalier de Montalembert, entré, en 1731, cadet dans la compagnie des gentilshommes de Metz;

En 1733, par suppression de ladite compagnie, placé lieutenant dans le bataillon de Josseran, milice lyonnaise;

En 1734, passé en Italie, en qualité de lieutenant en second, dans le régiment de Saint-Simon — Infanterie et garçon major;

En 1736, lieutenant en pied;

En 1744, capitaine dans le même régiment;

En 1746, il donna sa démission et obtint une compagnie de milice dans le bataillon de Fontenay-le-Comte qui fut destiné à la campagne du duc d'Anville;

En 1748, ce corps fut licencié;

En 1750, il fut nommé capitaine aux troupes de l'Ile Royale.

(2) Michel-Pierre-Augustin-Thomas Le Courtois des Bourbes, fils d'un cousin-germain de M. de Surlaville qui le fit nommer lieutenant à l'Ile Royale. Passé, dans la suite, avec son grade, au corps des Grenadiers de France, puis capitaine d'artillerie au régiment provincial de Toul et chevalier de Saint-Louis en 1778. — Mort le 2 ventôse an XII, laissant de son mariage avec Catherine de Gouet, un fils, Louis-Augustin, lieutenant de chasseurs au régiment de la Martinique, au début de la Révolution, décédé en 1812, sans postérité.

sa conduite, dont l'exemple est dangereux pour les jeunes gens qui estoient là. Il est temps que M. Drucourt arrive pour mettre ordre à bien des choses.

Suivant ce que me marque un de mes amis, touchant l'expédition de la Belle Rivière (1), en Canada, cet établissement prétendu n'est qu'une suite d'une démarche inconsidérée, que nous fîmes, il y a quelques années, dans cette partie, où l'on prétendit en imposer aux sauvages avec une poignée de monde. Le ton menaçant, pris mal à propos et avec désavantage dans cette occasion, nous a rendu la fable et la risée des sauvages qui nous ont, depuis ce temps, bravé.

La première faute que l'on a fait, depuis la levée de boucliers, faite par M. Duquesne, est de l'avoir confiée à un homme qui n'a jamais fait la guerre qu'au poil. Jamais homme fut moins capable d'une expédition que cet officier, ainsi que son second.

La seconde est d'avoir pris une route inconnue, dans l'idée chimérique de faire naviguer une barque sur le lac Erié, chose reconnue depuis longtemps impossible.

La troisième faute, c'est de n'avoir pas su partager ses forces; sy l'on avoit d'abord porté une partie dans le centre de l'établissement que l'on vouloit faire, tandis que l'autre auroit fait le transport des vivres et munitions, cette manœuvre en auroit imposé aux sauvages. Au lieu de cela, l'on s'est occupé à bâtir des forts sur le lac Erié, que per-

(1) Allusion à notre entreprise sur l'Ohio, où fut, dit-on, tué, au mépris du droit des gens, et par ordre de Washington, alors colonel anglais, un de nos officiers, Coulon de Jumonville. Son frère, Coulon de Villiers, le vengea sur-le-champ, par l'expédition du Fort Nécessité, où il captura le futur ami de La Fayette... L'Histoire, parfois, a d'étranges surprises.

sonne [ne] nous dispute. La quantité de vivres, marchandises et munitions qu'il a fallu transporter pendant un portage (1) de six lieues, joint au peu d'ordre et de relâche que l'on a donné aux troupes, lesquelles [sont] restées pendant sept mois sans manger de soupe, tout cela a produit l'effet que l'on auroit dû prévoir, qui sont le scorbut et autres maladies. Les conducteurs de cette belle entreprise, pour cacher le mauvais succès de cette manœuvre jusques au départ des vaisseaux, ont gardé les malades dans cette partie, qui ont péri, faute de secours et par le froid. Beaucoup de ces misérables victimes en seroient rappelées, sy on les avoit renvoyées au Montréal dans la belle saison.

Il est reparti, ce printemps, un nouveau détachement. Les Anglais, suivant les nouvelles de Boston et de toute la contrée, y ont aussy envoyé vraysemblablement. Il y aura dans cette partie des coups donnés. Marin, commandant de cette belle expédition, est mort (2). Le sieur Saint-Pierre l'a remplacé. L'on dit cet officier plus entendu que le premier.

DU MÊME

A Louisbourg, ce 15 septembre 1754.

...L'on n'a pas jugé à propos de m'envoyer recueillir le fruit de ma mission du printemps dernier; le sieur Valée (3) en a été chargé, lequel m'a assuré, ainsy que diverses personnes, que sy le froment que j'avois fait semer n'estoit point venu, c'est qu'il estoit d'hiver et non

(1) Endroit d'une rivière où sont des chutes d'eau que l'on ne peut remonter ni descendre en canot, ce qui oblige à le porter au-delà des sauts.

(2) Erreur.

(3) Vallée, lieutenant de canonniers à l'Ile Royale.

de printemps. Celluy qui a été semé, en petite quantité, à la vérité, que ces dits habitans avoient eu de l'Isle Saint-Jean, a très bien réussi. L'on a fait entendre à M. Drucourt, que la réussite de ce grain, ainsy que des autres espèces, ne devoit être atribué qu'à la beauté de l'année qui a été, à la vérité, plus belle qu'aucune que j'aye passé dans le païs ; cependant, les mêmes grains ont réussy les années précédentes. Les réflections que vous avés fait, que l'Isle Royalle peut se nourir par elle-même, sont, sans doute, les mêmes que j'ay fait bien des fois. Il est certain que l'habitant qui aura un certain terrain défriché, avec quelques bestiaux, vivra de la production de la terre et aura ses vêtements de la vente des écrois des bestiaux, qui fourniroit la ville capitale, laquelle ne seroit plus obligée de les tirer de l'Anglois. Malheureusement, celluy qui devoit faciliter et aplanir les moyens de remplir cet objet, n'est pas assés bon citoyen, puisqu'il déclare, d'abord, athée qui veut en prouver l'évidence... L'aboto de M. Le Loutre est fort avancé; l'on passe partout à mer basse, reste à savoir s'il résistera aux fortes gelées.

Les sauvages de l'Acadie ont, en dernier lieu, écrit au commandant de Beaubassin pour luy déclarer la guerre s'il ne se retire pas. Il a répondu qu'il demandoit du temps pour en informer son général, lequel a envoyé, pour réponse, cinquante hommes de renfort.

Il n'y a rien eu de nouveau, depuis ma dernière, à la Belle Rivière. Le *Caméléon*, flûte du Roy, qui avoit été chercher M. Bigot, a touché en arrivant à Québeq; l'on l'a toüé jusques au saut de la Chaudière, où il a achevé de se crever. L'équipage et les officiers, par ordre de M. Duquesne, conduiront, l'année prochaine, une frégate qui est sur les chantiers, à laquelle on fera servir les agrès et apareaux de la flûte.

Il y a eu un incendie au Montréal qui a brûlé quarante-quatre maisons ; la compagnie du *Castor* y perd plusieurs millions, ce païs n'avoit pas besoin de cette perte ; l'expédition de la Belle Rivière l'a réduit dans un fort triste état, la culture ayant été interrompue.

Les sieurs du Léchet et Le Brun (1) sont renvoyés en France ; le premier, pour avoir fait la démonstration de brûler la cervelle à son domestique qui luy avoit manqué essentiellement ; l'on a persuadé à M. Drucourt qu'il estoit fou et que le second estoit un mauvais sujet ; il avoit manqué à la Delort (2) ; il n'en faut pas davantage pour perdre une victime de la réforme. Rousseau (3), fils à Villejoint, l'hiver dernier, s'ingéra de donner, à une heure indue, des coups de bâton à un négotiant de Bourdeaux ; ne s'estant pas trouvé le plus fort, eut recours à son épée. Il poursuivit ce négotiant jusques à une maison où il se réfugia. Le lendemain, il porta ses plaintes à M. Daillebout qui le tint huit jours en prison. Sy quelque officier, venu de France, avoit fait quelque chose d'aprochant, je suis persuadé que, pour s'en défaire, l'on auroit conseillé au négotiant de poursuivre criminellement l'officier. Il faut espérer, qu'avec le temps, M. Drucourt reviendra sur le compte des officiers de France dont on luy a rendu des comptes fort désavantageux.

Le sieur Duhajet a trouvé le secret de se faire détester et mépriser de tous les officiers... M. Drucourt a un faible pour Daillebout et Duhajet, qui me surprend, car je ne puis refuser à M. Drucourt beaucoup de bon sens et à

(1) Second lieutenant dans le régiment d'Alsace, en 1747 ; enseigne en pied à l'Ile Royale, en 1750.

(2) Femme d'un conseiller de Louisbourg.

(3) Enseigne en second à l'Ile Royale ; son père y était capitaine.

Madame beaucoup d'esprit, remplie d'attention pour tout le monde; le Gouvernement est aujourd'huy très logeable... L'on n'a rien fait, de cette année, aux fortifications; les ouvriers, que M. Franquet a ammenés, ont été employés à finir la maison de l'Ordonnateur et à faire les réparations nécessaires au Gouvernement et autres bâtiments du Roy. Voilà encore une année de perdue.

DU MÊME

A Louisbourg, ce 10 octobre 1754.

Je profite, avec grand plaisir, du retour des vaisseaux du Roy, pour vous renouveler mon sincère attachement et vous offrir mes services aux Isles Méridionales où je vais pour faire finir une affaire que m'a occasionné la mort de Dupont, secrétaire du roy de Corse. J'avois répondu pour luy, ycy, d'une somme de six mille livres, dont je vais poursuivre le recouvrement à Saint-Marc, à l'Isle de Saint-Domingue. Je passeray par La Martinique, où je resteray jusques à la fin de janvier, temps auquel je compte partir pour le Port au Prince. Sy vous pouviés me procurer une lettre de recommandation pour M. Lalane, Intendant de cette colonie, elle pourroit m'être d'un grand secours pour faire finir cette affaire, qui est de nature à ne pas souffrir de difficulté, s'y l'Intendant s'y prestoit; cet Intendant est le frère à M. Laporte. Je compte rejoindre ma garnison dans tout may, temps auquel je me flatte de recevoir de vos nouvelles par Bourdeaux, à l'adresse du sieur Duprez, au Château Trompette...

Jusques à présent, la bonne harmonie, entre les chefs de notre colonie, n'a point paru altérée, je doute qu'elle dure longtemps. L'Ordonnateur se prévaut trop de la confiance que M. Drucourt paroît avoir en luy. Ils ont fait afficher, depuis peu de jours, un règlement pour la police

des cabarests, dont le nombre est fixé à vingt-huit pour la ville et faubourg de Louisbourg. Les permissions sont pour trois ans; ceux qui en ont obtenu, sont obligés de donner dix pistoles aux Sœurs, pour achever leurs bâtiments. Après les trois ans expirés, les permissions seront renouvelées pour trois ans, et l'impôt sera pour bâtir une maison curiale...

Les habitants de Mordienne et de la Baye des Espagnols sont, la plupart, partis, cet automne, pour l'Acadie; les autres doivent partir ce printemps. Il n'y a que ceux de la Carrière qui demandent à rester, ainsy que deux autres du Bras du Sud et deux au Banc à la Berrichon. Le bled de printemps et seigle, qui a été semé cette année, est très bien venu; quant à l'avoine et l'orge, la récolte en est très abondante, ainsy que les légumes. Ils n'ont point vu de vers, dix boisseaux d'avoine, à plusieurs, leur ont rapporté plus de cent boisseaux. La qualité est très supérieure à celle qui nous vient de l'Angleterre.

Le sieur Valée, avec un notaire, ont été sur les lieux prendre les dispositions des habitants, dont ils ont fait un procès-verbal. Ces dits habitants, pour obtenir la permission d'aller exercer leur paresse à l'Acadie, ont fait des dépositions telles que l'Ordonnateur désiroit; dont il triomphe. Je ne sais si cela durera. Lorsque le sieur Valée a fait son rapport, lequel estoit bien différent des dépositions des habitants, M. Drucourt, prévenu sur la qualité de la terre, a dit que c'estoit un phénomène que cette année, qu'il estoit sûr que les autres années, cette terre ne produiroit pas de même.

La Cour a envoyé des ordres au Gouverneur et Ordonnateur, pour faire des conseillers, qu'elle ratifieroit ceux qu'ils nommeroient. Nous sommes à deux de jeu avec la capitale du Royaume. Le Parlement de Louisbourg doit

faire son entrée cette semaine ; les sieurs Beaudéduit, Delort, Beaubassin et Larcher, sont conseillers, le sieur Laborde, procureur général ; Pascot fait les fonctions de procureur du Roy, par ordre de l'Ordonnateur...

L'on a enlevé un fort aux Anglais, à la Belle Rivière. Les Anglais ont obtenu de se retirer avec armes et bagages et une pièce de canon ; ils se sont, de plus, obligés de nous rendre plusieurs prisonniers qu'ils nous avoient fait dans cette partie, duquel nombre est le sieur Drulion, que M. de Raymond avoit envoyé en Canada. L'on fait sonner cela fort haut.

Le bruit de la Nouvelle-Angleterre est que l'on va travailler à des levées cet hiver, pour envoyer dans cette partie le printemps prochain.

LE CHEVALIER DE DRUCOUR, NOUVEAU COMMANDANT

A M. DE SURLAVILLE

A Louisbourg, le 22 octobre 1754.

Je me flatte, Monsieur, que ce qui vous intéresseroit le plus dans les nouvelles de cette ville, seroit de nous y scavoir arrivés en bonne santé, ce qui a été le 15 aoust, après une traversée de cinquante six jours, que Madame Drucour a supportée au mieux ; nous étions très bonne compagnie, la petitte partie touts les jours, pris beaucoup de poisson, presque pas de gros tems. L'instant le plus mauvais nous attendoit à la porte ; nous étions presque [par] le travers de l'Isle Verte, le capitaine de port étoit à bord, il s'élève sur la rade un grain affeux, meslé d'éclairs, de tonerre et gros vent, qui vint droit nous masquer, avec un peu trop de voille dehors. Heureusement que le vaisseau abbatit du bon côté. Nous présentâmes le cap au large et fumes obligés de mouiller fort à la hâte, la frégatte étant très près de nous. Si nous fussions été entre

l'Islot et la Lanterne, le vaisseau étoit en danger. Il étoit alors deux heures après midy, nous étions tout prêts à descendre, quand ce grain nous salua, et nous nous vismes au moment de retourner au large. Nous débarquâmes cependant à cinq heures. M. Prévôt nous avoit envoyé prié de descendre chez luy, jusqu'à ce que nous fussions arrangés au Gouvernement où nous vinsmes huit jours après, et n'y sommes pas encore arrangés, vu le peu d'ouvriers et la lenteur de leurs opérations.

Vous pensés bien, Monsieur, dans quel tourbillon je me suis trouvé depuis deux mois... J'ai été obsédé le premier mois par touttes sortes de personnes, en général, venant de la part de M. le comte de Raimond, pour avoir ce qu'il leur avoit promis; l'officier me demandoit, ou son avancement, ou une gratification; le soldat, ou un semestre, ou son congé absolu; l'habitant, des vivres pour ses enfants, à mesure qu'il en vient; les négotiants ou bourgeois de la ville, faire payer des deptes, et touts me disoient : M. le Comte m'avoit promis.

Il n'est pas en odeur de sainteté ici, non plus que son amy, le baron du Har (1). L'article de la cantine, dont il a tiré mil écus, a échoué, la fermière de laditte cantine ayant mis les clefs sous la porte, protestant qu'elle avoit trop perdu pour continuer, de façon que M. Daillebou l'a laissée; quant à moy, je n'ay pas cru devoir en rien tirer, attendu que depuis M. de Saint-Ovide, jusqu'à M. des Herbiers compris, aucuns n'avoient pris part dans cette cantine, mais, comme depuis M. de Raimond, le Ministre a écrit qu'il fairoit à cet égard un arrangement pour accorder les représentations des majors avec le droit du Gouverneur, j'attendray sa décision.

(1) D'Huart, armateur de Louisbourg.

Je n'ay que faire de vous rapeller son entestement sur la culture des terres ; elle est insoutenable pour l'Isle Royalle, j'entends au point qu'il l'a prétendu, car d'assurer, comme il l'a fait dans ses mémoires, que le terrain de l'Isle Royalle est susceptible de production de touts grains, et que mesme, elle se peut fournir elle-mesme assés pour se passer de l'étranger, voilà ce qui est reconnu faux depuis trente-cinq ans que l'on en a fait des essais et toujours inutilement. J'ai fait la tournée des Allemands, Rouillé et Mirey. J'ai vu, avec surprise, le choix de l'emplacement du village Rouillé. Les 22 soldats me vinrent trouver peu de temps après mon arrivée, me pressentir que, lorsque le Roy ne leur donneroit plus de vivres, qu'ils seroient dans le cas de mourir de faim ; je les ai encouragés en leur disant que M. le Comte avoit trouvé la nature du terrain très bonne et que, sur sa parolle, elle produiroit beaucoup ; il n'y a pas dix arpents de terre à bois franc ; ce n'est que sapinières dont mesme l'on ne peut faire des prairies. Le nommé Draguon, qui a la meilleure habitation de la rivière de Mirey, et chez qui j'ai vu d'assez beau bled, m'a fait son compte ; il lui en a coûté, cette année, 50 écus du sien, il me sollicite pour vendre son habitation, mais je ne veux pas. Il est constant que la dépense indispensable pour cultiver la terre, au point d'en avoir du bled, excèdera, de beaucoup, la recette, et ce qui a trompé M. de Raimond, est que, sans entrer dans les frais qu'il faut détailler, il a dit : — Puisque tel endroit a produit un boisseau de bled, il en peut produire cent, et ce qu'un tel a fait, les autres le peuvent faire.

L'on peut luy demander : — Puisqu'en France, nous faisons venir des fruits de l'Amérique, s'ensuit-il, pour cela, que le terrain et le climat y sont propres ?

Les deux objets, sur lesquels il falloit faire de la dépense,

étoient en bestiaux pour l'Isle Royalle et en culture à l'Isle Saint-Jean. M. de Noé, qui commandoit la frégatte, y a été au commencement de septembre, il y a vu recueillir, dans un après midy, quatre cents gerbes de bled pour une seule personne. Voilà ce que j'appelle de la terre.

Touts les Acadiens de l'Espagnolle et Labrador sont venus, quinze jours après mon arrivée, présenter requête pour quitter leurs habitations. Ils exposoient que, plus le Roy leur donneroit de vivres, et plus de dépense inutille il feroit, que le terrein, de luy-mesme, ne pouvoit produire assés pour subvenir à la nourriture et à l'entretien d'une famille ; ils me jurèrent que, de touts les habitants de ces quartiers-là, il n'y en avoit que quatre qui avoient dit à M. le Comte que la terre étoit propre à la culture, et encor ne l'avoient-ils dit que pour plaire à M. le Comte ; que lorsque les autres vouloient représenter, il les mettoit dehors en disant que c'étoient des paresseux. Ne croyés pas, Monsieur, que pour me mettre au fait de touts ces articles qui étoient en contraste entre les partisans de M. le Comte et l'Ordonateur, j'aye consulté ny parlé à ces derniers ; j'en ay conféré avec gens neutres et de probité, tels que l'abbé Maillard. Je ne peux pas icy vous rendre tout ce qui m'a été dit, mais il est constant que dans le quatrain de MM. le Comte, baron du Hard, Lartigue (1), Meraque (2), il s'est passé de tristes choses.

J'ay trouvé, dans les papiers du Gouvernement, un mémoire portant pour titre : *Esquisse des opérations qu'a fait M. le comte de Raimond, pendant son séjour à Louisbourg.* Il contenoit une vingtaine d'articles, touts aussy peu vrais les uns que les autres. Il commençoit par avoir rétably le

(1) Garde-magasin de la Place de Louisbourg.

(2) Meyracq, négociant, beau-frère de Lartigue.

bon ordre et la discipline dans les officiers et les trouppes, remis l'hopital en règle par les visites qu'il y faisoit faire et qu'il faisoit luy-mesme, établi des confessionaux dans les églises et remis l'ordre parmy les religieux, fait rentrer des droits au Gouvernement, usurpés par l'Ordonnateur, mis les terres de l'Isle Royalle en culture, par des établissements de villages, de façon que laditte isle pourra se passer des secours de l'étranger, fait des arrangements pour prévenir les effets des incendies, ainsy des autres. J'ay soustrait ces monuments de sa gloire, parce que, certainement, il y donnoit atteinte, au lieu de la faire valoir. J'avois attribué ce mémoire à quelque fade adulateur qui croyoit lui faire sa cour. Mais l'on m'a assuré qu'on l'avoit parfaittement reconnu à ce stile. On m'a mesme ajouté qu'il vouloit qu'aux grand'messes, on insérât dans les prières que Monseigneur le Gouverneur veilloit sans cesse pour le bien de la colonie et qu'il faisoit telle et telle chose. Vous remarquerés qu'il n'étoit ny monseigneur, ny gouverneur, n'étant que commandant. J'ay fait rayer le titre de Monseigneur, et le curé m'a dit que c'étoit M. le Comte qui l'avoit exigé de luy... Voilà, mon cher Surlaville, bien du verbiage qui vous amusera peu, mais je suis comme celuy qui a un procès et qui le compte *(sic)* à tout le monde. L'on parle toujours de ce qui nous occuppe...

Vous scavés ce qui s'est passé à la Belle Rivière; nous en avons chassé les Anglois qui y avoient un fort; nos établissements, dans cette partie là, causent de la fermentation chez eux... Ces opérations là nous attireront noise; pourvu que cela ne vienne pas jusqu'à nous, vous connoissés la force de la Place. M. Franquet commencera l'année prochaine, mais j'entrevois peu d'argent, peu de monde. Il nous manque plus de trois cents hommes de la garnison; ainsy les travaux iront cahin-caha; je ne compte

pas les voir finir, ou je seray trompé agréablement. Cette colonie n'est pas assés satisfaisante, à touts égards, pour désirer y rester au delà du tems ordinaire ; aussy verrai-je approcher celuy du départ sans penne. Mais, me dirés-vous, vous ne voyés point approcher la fin de ma lettre ; j'aperçois qu'il est plus que tems de vous en faire des excuses...

Mme de La Boularderie sort de dîner icy ; nous avons bu à votre santé, et elle nous a dit s'estre grisée avec vous, au point de voir huit bougies au lieu d'une ; nous n'avons pas poussé les choses aussy loin.

M. DE RAYMOND, CAPITAINE AUX TROUPES DE LA MARINE (1), A M. DE SURLAVILLE

De Québec, le 28 Octobre 1754.

Votre dernière lettre du 2e de juin, que vous aviés azardée, mon cher Surlaville, je l'ay reçue le jour de mon départ de Rochefort pour Canada. Notre traversée, de la rade de La Rochelle à celle de Louisbourg, a été de quarante-sept jours ; nous y sommes arrivés le 2 d'aoust, et M. de Rucourt (2), le 15.

Le premier de ce mois, le pauvre du Caubet a été assassiné à la porte de sa chambre, dans le quartier, à l'heure du couché. On lui a trouvé deux coups dans les reins, deux dans la poitrine, un dans la gorge et le dernier au travers du front. Il a vécu quelques heures et n'a jamais voulu nommer les assassins. Comme il venoit de souper, se rendant au quartier, une cabaretière qui en est proche, luy donna, comme il passoit, un billet ; les Pères de la

(1) Capitaine à l'Ile Royale, en 1746, puis au Canada ; cousin du comte de Raymond.

(2) De Drucour.

Charité, après sa mort, l'ont trouvé dans le gousset de sa culotte et signé du misérable Langy ; on a fait, pour la forme, quelques informations, personne n'a rien dit. Ce crime mérite d'autant plus de châtiment, qu'il est la suite d'un manque d'insubordination (*sic*) pour fait de service de la part de l'indigne meurtrier. Selon toute apparence, il n'étoit pas seul à commettre ce meurtre qui s'est fait en moins d'une minute.

Je me suis donné, mon bon amy, comme vous souhaitiés, tous les mouvements que je devois pour trouver la fourrure d'un habit en martre que vous m'avés demandé pour quinze louis. De la qualité qu'il les faut, il n'est possible de les avoir à moins de dix-huit francs pièce. Il en faut cinquante pour faire une doublure honnête. Cela feroit un article de neuf cents livres. Si vous souhaités y mettre ce prix, je vous en feray l'emplette... Elles vous cousteront beaucoup moins de les faire acheter à La Rochelle. Des visons de l'Isle Royale vaudroient beaucoup mieux et cela cousteroit bien moins. Les belles martres sont hors de prix, on les a payées jusqu'à trente livres pièce... Vous n'aurés pas de l'honnête à moins de dix-huit livres pièce ; les autres basses qualités de martre, il n'y faut pas penser, à moins de les teindre, encore cousteront-[elles] de dix à douze livres pièce cette année...

Le sieur Bigot, Péan (1) et Mercier, ses associés, sont passés en France et emportent bien des millions avec eux : Le Canada est entièrement ruisné ; le 10 septembre dernier, trente-trois des plus belles maisons de Montréal ont bruslé. Nos compagnies de Canada sont encore à l'Isle Royale ; je

(1) Le chevalier Péan, aide-major des troupes de Québec, familier de Bigot, dont sa femme était la maîtresse. (Cf. *Montcalm et Lévis*, par M. l'abbé Casgrain. T. I, p. 314. Québec, Demers et Frère, éditeurs, 1891.)

suis bien fâché de n'avoir pas resté en France encore un an ; M. Duquesne a regardé la lettre de recommandation, que m'avoit donné le Ministre, comme une chanson du Pont-Neuf...

PICHON (1) A M. DE SURLAVILLE

Au fort de Beauséjour, le 12 novembre 1754.

...Il y a un an que je séjourne dans le fort de Beauséjour ; M. de La Martinière, qui y commandoit, m'y a laissé oisif, ainsy que fait M. de Vergor, son successeur, chargé également des fonctions d'Ordonnateur. Le premier, quoyque toujours grabataire, a emporté plus de quatre-vingt mille livres ; le successeur, sans savoir même lire, en tirera bien davantage (2). M. Bigot lui a donné un commis cy devant soldat, et vient de lui donner des conseils sur ce qu'il appelle ses petites affaires. Les uns et les autres m'ont fait rédiger, corriger leurs lettres, celles qu'ils croyent de conséquence. M. Le Loutre m'occupe le plus. Il croit avoir une sorte de droit de le faire. Il faut bien que sa protection me coûte, on m'écrit de la Cour que je n'en peux avoir de meilleure. Il veut bien que je lui rédige presque toutes ses lettres, ses mémoires, etc. Celle qu'il envoye cette année à M. l'abbé de L'Isle-Dieu (3), est le précis de tout ce qu'il a écrit à M^rs le Général, l'Intendant et l'Evêque, etc., depuis le mois de janvier. C'est une triste esquisse de l'histoire de la colonie.

(1) V. chapitre III, ce que dit M. l'abbé Casgrain de ce personnage.

(2) « Profitez, — lui écrivait Bigot, — profitez, mon cher Vergor, de « votre place ; taillez, rognez, vous avez tout pouvoir, afin que vous puis- « siez bientôt me venir joindre en France, et acheter un bien à portée de « moi. » (Abbé Casgrain, ouvrage cité, p. 313).

3 Vicaire général des Missions des Colonies.

Je suis en correspondance intime avec le Père Germain, jésuite, qui m'assure devoir intéresser son Provincial, et par celui-cy, le Père confesseur du Roy pour moi. Ce bon Père travaille à quelques mémoires, pour joindre à ceux que j'ai déjà sur l'Acadie. Vous scavez, Monsieur, que j'en ai beaucoup sur l'Isle Royale. On pourroit s'en servir à bien mieux connoître l'une et l'autre colonie qu'elles ne l'ont été. Voudriés-vous bien vous souvenir à cet égard que vous avez bien des choses que vous m'avez promis. J'ose vous les demander avec un almanach royal, quelques nouveautés littéraires, etc... Sans livres, que je serois à plaindre !

M. le chevalier de Drucourt, successeur de M. de Raymond, se fait aimer et craindre; vous le connoissés. M. Franquet ne m'aime point, à ce qu'on me mande. Le pauvre du Caubet a été tué par Langi l'aîné, qui se trouve aujourd'hui avec nous et son frère, deux vrais sauvages. L'officier colon voudroit en faire autant au dernier des officiers de France.

M. Duquesne et M. Bigot, qu'un même intérêt unit fort, envoyèrent, l'hyver et le printems dernier, environ trois mille hommes dans le pays d'en haut, sur la Belle-Rivière, pour en chasser les Anglois qui y avoient fait quelques forts et vouloient s'y établir. Nous y avons eu l'avantage, mais on dit qu'il nous en coûte bonne (*sic*) de toute façon. On n'a laissé de troupes que pour conserver les forts pris aux Anglois ; on en fait revenir les autres. Fiedmont vient de me dire que la Cour n'approuvoit pas M. Duquesne de cette opération. Voilà ce que c'est que de laisser indifféremment carte blanche à quelqu'un qui ne scait pas prévoir. Le Canada est aux abois, sept ou huit particuliers en enlèvent toute la crème (1).

(1) Bigot et ses familiers.

Toute la Nouvelle-Angleterre est très stomaquée de cette levée de boucliers, à laquelle elle ne s'attendoit pas. On assure qu'elle fait de grands efforts pour s'en venger. Gare que Mrs les Anglois ne cherchent à nous expulser à notre tour du superbe fort de Beauséjour ; leurs préparatifs actuels me le font penser.

Le Conseil d'Halifax a fait arrêter l'abbé Daudin (1) ; on l'accuse d'avoir excité les Accadiens à se révolter contre les Anglois, etc. Ils l'ont depuis relaxé.

M. Bigot devoit repasser en France cette année, pour succéder à M. Le Normant (2) ; *le Caméléon*, qui le devoit porter, a péri au-dessus de Québec, et il est arrivé un incendie considérable à Montréal, tous les papiers de la colonie y ont péri ; ainsi il ne partira point encore. Il me veut du bien, mais il a écrit à la Cour qu'il ne faut point de commissaire à Beauséjour ; il ne veut pas donner de contradicteur à son bon ami, M. de Vergor. Il a fait cette confidence au Père Germain, qui arrive de Québec.

M. Bigot est party le 15 octobre. M. Duquesne doit être succédé, l'année prochaine, par M. de Vaudreuil ; M. Bigot, par M. de Givry, ou par M. de La Porte de Lalanne.

M. des Bourbes, précédemment annoncé, est arrivé à l'Ile Royale. Il a soin de tenir son cousin, M. de Surlaville, au courant de tout ce qu'il peut survenir d'intéressant dans la colonie :

A Louisbourg, ce 23 décembre 1754.

... M. de La Boularderie reçut, il y a quelques tems, un coup de fusil à la tête par un de ses trente-six mois (3) qui

(1) Curé de Port-Royal.

(2) Le Normant de Mézy, Intendant de la Marine à Rochefort. (*Almanach royal*, 1754).

(3) Chaque navire venant de France est obligé de se charger de plusieurs

l'avoit tiré pour se venger de quelques coups de fouet qu'il lui avoit donné. Le domestique fut arresté et mis au cachot. M. La Boularderie vint, quelques jours après, à Louisbourg, pour le dénoncer au procureur du Roy. Le procès fut instruit, le domestique alloit être condamné, lorsqu'une nuit, le caporal de garde de la Place eut ordre de donner les clefs du cachot où étoit le domestique de M. La Boularderie. On y fit entrer un serrurier, qui coupa ses fers et ceux d'un autre criminel ; on les fit sortir tous les deux, et on les embarqua dans *l'Ester*, qui fit voile, dès la pointe du jour, pour Saint-Domingue. M. Prévôt est l'auteur de cette évasion...

Je suis moi-même piqué contre M. Prévot, quoique je ne lui en fasse rien paroître ; c'est à votre sujet, cher cousin. Il voulut badiner dernièrement de votre naissance devant Paquot, le négociant ; je tiens ce fait de Mme La Boularderie. Il rappela même une aventure qui a dub vous arriver à ce sujet, chez lui, avec M. du Fresne (1) ; je sçais, de plus, qu'il a chargé un appelé Hamelin, négociant, qui est parti pour la Normandie, de s'informer exactement de votre naissance...

Le secrétaire de M. Drucourt m'apprend, dans l'instant, que le dernier bâtiment destiné pour France va mettre à la voile sous une heure ; il ne devoit partir qu'au commencement de janvier.

aprentis pêcheurs, que l'on nomme vulgairement *trente-six mois*, nom qui vient de leurs engagements, qui est limité à trois ans ; les habitants les prennent à leur service au moyen de quatorze quintaux de morue, qu'ils sont obligés de payer pour leur passage. (*Papiers Surlaville. — Mémoire anonyme sur l'Ile Royale*, 1753).

(1) Capitaine aux troupes de l'Ile Royale, originaire des environs de Bayeux.

M. LARTIGUE (1) A M. DE SURLAVILLE

Louisbourg, ce 24e décembre 1754.

... Je suis arrivé icy le 27 septembre, après cinquante jours de traversée, je ne diray pas en parfaite santé, l'expression seroit déshonorante, ayant souffert à différents égards, notamment de la faim; mais quoy qu'il en soit, tout cela n'est rien pour un homme de cœur... J'ai eu l'honneur de voir, dès mon arrivée, M. des Bourbes, votre parent; ce seroit dommage qu'il habitât longtemps un pays aussi dur, et où les hommes y sont si peu civilizés qu'ils le sont icy; c'est un officier plein d'esprit et de jugement; bref, c'est un bon officier de France, car je fais une grande différence de notre seconde F... à la première. Celle-cy semble avoir peine de suporter le mérite de celle-là.

Je considère qu'il n'y auroit qu'un seul moyen de restaurer le désordre où est cette colonie, qui seroit de vous en confier l'administration; nos voisins en rabatroient, car je puis vous assurer que je leur ay souvent entendu dire qu'en nous rendant Louisbourg, ils ne nous avoient fait qu'un prest. J'ai eu, quelques jours avant de m'embarquer à Nantes, quelques conversations avec un jeune officier anglais qui connoissoit beaucoup la Nouvelle-Angleterre et qui m'a fait entrevoir les moyens que la Cour de Londres prendroit, à la première ouverture de guerre, pour s'assurer de l'Acadie en entier. Ils m'ont paru assés plausibles, d'autant plus que les abus règnent dans cette partie-là, comme dans bien d'autres endroits où l'intérest particulier l'emporte sur celui de Sa Majesté.

Je ne vois point que l'on s'empresse beaucoup à réparer nos fortifications, dont les décombres remplissent les

(1) Garde-magasin de Louisbourg.

fossés... Dieu veuille que nous n'ayons rien à démèler avec nos voisins, car nous sommes dans un mauvais estat, la colonie se dégarnit même de monde, bien des personnes de cette ville ont battu au champ cette année; plusieurs familles de la Baye des Espagnols ont passé, ou, pour mieux dire, retourné à l'Acadie sous le gouvernement anglais, qui les a bien receu pour un temps en apparences. On ne perd pas beaucoup en cela, parce que ce peuple est naturellement lent et paresseux. Cependant, dans l'occasion, on en peut tirer parti.

J'ai été instruit par un capitaine de la Nouvelle-Angleterre, homme au-dessus du commun et raisonnant bien, qu'on levoit dans chacune de leurs colonies mille à douze cents hommes sur des avis que le Gouvernement avoit reçu de la Cour de Londres. Vraisemblablement, ce sera pour l'expédition de la Belle-Rivière ; ils paroissent avoir cette affaire à cœur.

J'ai eu, quelques jours avant de m'embarquer à Nantes, une conversation avec un négotiant de la Nouvelle-Angleterre qui voyage à Londres et qui étoit venu à Nantes pour des affaires. En parlant beaucoup, il m'a assuré estre instruit des moyens que l'on comptoit prendre pour détruire nos établissemens de l'Acadie à la première guerre. Je lui répondis que cela s'apeloit vendre la peau de l'ours qui est encore en vie. Je souhaite que leurs idées se trouvent fausses; je ne connois qu'un moyen de les faire échouer, mais il faut pour cela que l'intérest particulier ne l'emporte point sur celui de nostre bon maître...

J'ai apris que vous aviés été fait major général (1); la Cour, qui connoist vostre mérite, n'en restera pas là, je le souhaite et je l'espère.

(1) De l'armée du Bas-Rhin.

Mon ami, le cher La Boularderie, à qui on a fait l'injustice de relâcher son assassin, vous a écrit ; il est retourné chés luy sans estre radicalement guéri, et m'a très prié de vous écrire ses peines ; il est au plus mal avec l'Ordonnateur ; il a écrit à M. le duc de Richelieu (1) et à M. de Machaud (2), à ce qu'il m'a dit.

Vous aurés apris l'assassinat du pauvre du Caubet, on le califie ainsy ; on lui a fait grâce de ne pas lui lever la chevelure, la chose auroit été caractérisée. Je ne scais si les parents du mort en resteront là.

Mon épouze vous assure de ses respects.

(1) Maréchal de France.

(2) J.-B. Machault d'Arnouville, né en 1701, ministre de la Marine en 1754, mort en prison pendant la Terreur.

VI

(1755)

PRISE DES FORTS BEAUSÉJOUR ET GASPAREAU PAR LES ANGLAIS. — L'ESCADRE FRANÇAISE BLOQUÉE DANS LE PORT DE LOUISBOURG. — ARRIVÉE DES RÉGIMENTS D'*Artois* ET DE *Bourgogne*; LEURS PRÉTENTIONS. — MARIAGE DE M. DE MONTALEMBERT AVEC Mlle CHASSIN DE THIÉRY. — *Nouvelles du Canada : Défaites d'une colonne anglaise, commandée par le général Braddock, et d'une française aux ordres du baron de Dieskau. — Les sauvages brûlent un officier anglais. — Construction d'un fort français à Carillon.* — LES ANGLAIS INCENDIENT LES VILLAGES ACADIENS.

M. JACAU DE FIEDMONT A M. DE SURLAVILLE

A Québec, le 20 aoust 1755.

Je ne doute pas que vous ne preniez beaucoup de part au malheur de Beauséjour, dont les Anglois se sont rendu maîtres quatre jours après l'ouverture de la tranchée. La garnison a sorti de la Place, le lendemain de sa redition, pour s'embarquer sur des bâtimens qui nous ont transporté à Louisbourg, où le Gouverneur nous a fait fournir d'autres voitures pour nous rendre à Québec, et nous y sommes arrivés le 18 aoust.

J'ay icy joint le Journal de l'attaque et deffense de ce poste, qui donne les détails les plus essentiels de tout ce

qui s'est passé, avec la relation d'un combat du 9 juillet dernier, à trois lieues du fort Duquesne, qui est situé sur la Belle-Rivière, où nous avons eu, dans cette action, un très heureux succès.

J'ose vous assurer, Monsieur, que pendant que j'ai été employé à Beauséjour, je n'ai rien négligé pour faire connoistre combien notre position étoit mauvaise, et par tous les comptes que j'ai rendus à ce sujet, l'on peut voir que j'ai prévu de loing le malheur qui nous est arrivé ; ma conduitte a toujours prouvé que la seule chose que j'avois à cœur, étoit de tâcher de contribuer à la sûreté de ce poste contre des voisins jaloux et embitieux, et de remplir mon devoir le mieux qu'il m'a été possible dans les différentes fonctions où l'on m'avoit employé. Si les ouvrages des fortifications que j'étois chargé de conduire (ce que je n'aurois jamais souhaité, par la crainte de ne m'en pas assés bien acquitter), n'ont pas été exécutés avec la solidité et diligence nécessaires, cela n'a pas dépendu de mes peines, soins et représentation ; l'on ne m'a jamais procuré les moyens de les pouvoir faire comme je désirois. Il est malheureux pour moy que leurs succès n'ait pas répondu à mon zèle, sujet d'autant plus chagrinant, c'est qu'en perdent les fruits de mes traveaux dans ce pays là, j'ai perdu l'occasion de servir à la Belle-Rivierre, où nous avons eu toutes sortes d'avantages, et les officiers qui y ont servi doivent se flatter d'obtenir, plutôt que d'autres, des grâces du Roy.

Si j'ai oublié quelques circonstances dans le Journal, elles ne pouront estre que fort peu importantes ; je répond de la fidélité de tout ce que j'ai écrit, et qu'aucun des deffenceurs de Beauséjour puisse dire le contraire, à moins qu'il ne consente à en imposer, comme l'on m'a dit que quelqu'un l'avoit déjà fait, à ce sujet, de la façon la plus grossière.

EXTRAITS DU « JOURNAL DE BEAUSÉJOUR »

Il y avoit longtemps — écrit le capitaine d'artillerie Jacau de Fiedmont, dans son « Journal » (1) adressé à M. de Surlaville — que nos voisins avoient médité de s'emparer du fort de Beauséjour et des autres postes qui en dépendent, prétendant que nous nous étions établis dans le centre de leur province de la Nouvelle-Ecosse.

Dès qu'ils eurent pris les arrangements nécessaires pour l'exécution de leur entreprise, ils firent publier une deffense aux Accadiens habitans des Mines, du Port-Royal et des environs, de sortir de leurs cantons, et leur coupèrent même toute communication avec le fort de Beauséjour; ils avertirent aussi ceux qui étoient établis et réfugiés de notre côté, que, lorsqu'ils viendroient pour nous chasser du terrain qu'ils prétendent leur appartenir, s'ils prenoient les armes, en se joignant à nous, pour s'opposer à leur dessein, ils seroient traités criminellement comme propres sujets anglois.

Malgré toutes les publications et les autres avertissemens que nous recevions, nous n'en eûmes point d'inquiétude, scachant que l'intelligence et l'union paroissoient régner entre les deux Couronnes, et ayant eu ordre, les années

(1) Ce *Journal*, dont M. de Fiedmont avait fait copier plusieurs exemplaires, a été publié intégralement, sans nom d'auteur, dans le 9e volume de documents appartenant à M. de Nicolaï (papiers Lévis), édités au Canada en 1895, sous la direction de M. l'abbé Casgrain. (*Relations et journaux de différentes expéditions faites de* 1755 *à* 1760. Pp. 7 à 51.) — Quoique anonyme, il est attribué à Fiedmont, ce que vient confirmer la lettre d'envoi précédente.

Au conseil de guerre qui décida la capitulation de Québec, ce capitaine, qui commandait l'artillerie, fut seul d'avis de résister jusqu'au bout. Montcalm, qui l'avait remarqué, en parle souvent avec éloges. (Cf. *Montcalm et Lévis*, par M. l'abbé Casgrain, T. II, p. 278).

précédentes, de nous tenir tranquilles, de part et d'autre, jusqu'à ce qu'on eût déterminé, par la voie de négociation, les limites de cette partie que la Cour avoit à cœur... On demeura dans une sécurité aussi parfaite que si on eût été au milieu de Paris.

Le 2 juin 1755, nous sortîmes de notre erreur à cinq heures du matin. Un habitant, établi au Cap Maringoin, qui est situé dans la Baye Françoise, à environ deux heures de la Pointe Beauséjour, vint avertir M. Vergor du Chambon, commandant, qu'une flotte angloise, de près de quarante bâtimens chargés de monde, étoit entrée dans l'anse que forme le cap, pour y attendre le retour de la marée et entrer dans Beaubassin.

M. le commandant ne doutant plus du dessein des Anglois, dépêcha des courriers pour Québec, la Rivière Saint-Jean, Louisbourg et l'Isle Saint-Jean, pour demander du secours, et aux rivières dépendantes de ce poste et les environs, pour faire venir les habitants au fort... avec ordre de prendre les armes et de faire feu sur les Anglois au moment qu'ils tenteroient de passer sur les terres du Roy ou d'attaquer notre fort.

A 5 heures et demie après midy, l'on vit paroître la flotte ennemie... Leurs troupes débarquèrent sur les 6 heures du soir...

Le 6, — continue M. de Fiedmont, après avoir exposé les préparatifs de défense et raconté plusieurs escarmouches, — on fit le recensement des habitans, qui ne se montaient qu'à 220 hommes, au lieu de 600 sur lesquels on comptoit. On les distribua sur les différents ouvrages avec des officiers pour les contenir.

On envoya M. de Boucherville (1) avec huit habitans,

(1) Boucher de Boucherville, cadet faisant fonction d'officier.

pour faire venir ceux qui étoient dans leurs maisons... [Il] revint au fort seulement avec deux hommes [et] rendit compte au commandant que les habitans, qu'il avoit été chercher, n'avoient pas voulu venir; qu'ils avoient mis les armes bas et jetté leurs munitions, disant qu'ils ne vouloient pas courir le risque d'être pendus, comme les Anglois les en avoient menacés, s'ils prennoient les armes contre eux... et, à la réserve de quelques bons sujets qui demeurèrent sur les ouvrages, tout le reste disparut comme une fumée... Le soir, arriva un détachement de 16 habitans de l'Isle Saint-Jean, sans armes, conduits par M. Pomeroy (1), que M. de Villejoint, qui y commandoit, envoya.

M. l'abbé Le Loutre, missionnaire des Accadiens et sauvages, les encouragea le plus qu'il put. Il excitoit les habitans au travail, et les sauvages à inquiéter les ennemis et à tâcher de faire quelque prisonnier.

Un habitant, nommé Beausoleil (2), qui passoit pour un des plus braves des Acadiens et des plus entreprenants, promit à ce missionnaire qu'il alloit faire son possible pour faire quelque prisonnier...

Le 8, dès le matin, Beausoleil rentra dans le fort pour avertir qu'il avoit pris un officier anglois que ses gens

(1) Enseigne en pied.

(2) Noël Brossard, dit Beausoleil, père de dix enfants; en perdit huit, ainsi que sa femme et sa mère, pendant leur fuite dans les bois, l'hiver qui suivit la prise de Louisbourg. Dès lors, il fit aux Anglais une guerre sans merci, marquant d'une entaille sur la crosse de son fusil chaque ennemi qu'il abattait. Proposé pour le grade d'officier par M. de Vaudreuil, il fut, en 1760, coupé en deux par un boulet, en servant une pièce. M. l'abbé Casgrain lui a consacré une notice dans son intéressant ouvrage intitulé : *Un pèlerinage au pays d'Evangéline.* — Sa tête avait été mise à prix en 1747. (Du même auteur, *Une seconde Acadie*, p. 196).

amenoient, qu'ils faisoient un grand circuit par les bois pour éviter la rencontre de quelque détachement ennemi... L'on vit, peu de temps après, notre petit détachement avec le prisonnier, qui venoit du côté du marais... On le reçut avec beaucoup d'égard et de politesse, et on le laissa libre sur sa parole. Il obtint même de notre commandant la permission d'écrire au sien; M. Vergor luy écrivit aussi pour l'asseurer qu'il procureroit à cet officier... tous les agrémens qu'il pourroit...

Le 13, à la pointe du jour, on apperceut qu'ils [les Anglais] travaillaient à former leur première parallèle à 450 toises de nos palissades... Ils commencèrent à tirer des bombes de 7 à 8 pouces, à 6, à 7 heures du matin... Sur les 10 heures, vingt sauvages Abenaquis arrivèrent; ils chantèrent la guerre et promirent de faire des prisonniers...

Le 14..., je représentai au commandant que le souterrain où l'on avoit mis l'officier anglois et quelque autre personne qu'on ne vouloit point exposer, pouvoit être enfoncé par les nouvelles bombes que les ennemis nous jettoient; qu'il étoit nécessaire de changer cet officier d'endroit, pour qu'il ne lui arrivât aucun accident, ce que le commandant voulut faire; mais il luy demanda en grâce de rester dans le même endroit, disant qu'il seroit moins en sécurité s'il étoit à la tranchée. On le laissa; d'ailleurs, presque tout le monde considéroit le souterrain comme le plus capable de résister à la violence du choc des bombes...

A 10 heures [du soir], le commandant reçut une lettre du gouverneur de Louisbourg, en réponse de celle qu'il luy avoit écrit pour luy demander du secours. Le gouverneur lui marquoit qu'il ne pouvoit pas luy en envoyer. On en avoit flatté les habitans qui croyoient ne pouvoir s'en passer. Pour surcroit de malheur, cette mauvaise nouvelle transpira presque aussitôt parmi eux; la plus grande

partie résolut de nous abandonner, et l'on s'apperçut même que quatre-vingt disparurent...

Le 15, il nous déserta un soldat; on ne deut point en être surpris, l'ayant fait sortir de prison où il étoit depuis longtemps, pour être coupable de viol et d'autres mauvaises actions. Les Accadiens ne s'occupoient plus qu'à prendre des précautions pour se garantir des bombes et se fourrer dans les cazemattes, quoiqu'il n'y en eût eu qu'un des leurs de tué dans cette journée. Cela occasionna du tumulte parmi eux. Les principaux et les plus considérés portèrent la parole pour tous les autres et représentèrent que, puisqu'ils n'avoient point espoir de secours, il n'y avoit plus moyen de résister à tant de forces, et qu'ils ne vouloient pas se sacrifier inutilement... On prétend même qu'ils dirent quelque chose de plus; ce qui donna lieu à un conseil de guerre où il fut délibéré qu'il seroit publié une ordonnance à ces habitans, par laquelle il leur étoit deffendu de faire des semblables propositions ou de vouloir abandonner le fort, sous peine d'être passés par les armes, et outre cela, d'avoir leurs biens et terres confisqués...

Du 15 au 16, on entendit, pendant la nuit, quelques décharges de mousqueterie. On ne douta point que ce ne fût les sauvages Abenaquis, avec quelques Accadiens, qui attaquoient quelque garde avancée du camp...

Le 16, ils nous jettèrent des bombes sur les 9 heures, dont il y en eut une qui enfonça positivement le souterrain où étoit l'officier anglois prisonnier. Il y fut tué avec un officier de la garnison et deux autres personnes... Ce coup augmenta le désordre qui étoit dans la Place. Les habitans vinrent trouver en foule M. le commandant, pour demander à capituler, disant que si on étoit contraire à la résolution qu'ils avoient prise à ce sujet, ils ne respecteroient

plus la garnison dont ils ne craignoient point les menaces, qu'ils tourneroient leurs armes contre les officiers et les troupes, et livreroient le fort aux Anglois. J'étois sur la batterie, et je ne fus point témoin de ce tumulte.

Le commandant fit assembler les officiers pour prendre un parti convenable à l'état où il se trouvoit. Il me demanda, pour lors, si le souterrain où étoient les poudres étoit à l'abry des grosses bombes, je luy dis qu'oui..., qu'une des plus grosses bombes que les ennemis pourroient avoir, ne pourroit l'enfoncer, si par hazard il en tomboit dessus, mais que si on ne réparoit les dommages qu'elle pourroit faire, je n'en répondois point, s'il en tomboit une autre directement au même endroit.

Il y a lieu de croire que toute l'assemblée ayant veu que le souterrain, que l'on prétendoit être le plus capable de résister aux bombes, avoit été enfoncé, pensoit que celuy où étoient les poudres, étoit encore bien moins à l'abry, et que si je me trouvois en contradiction avec eux, c'étoit par entêtement et que je pensois comme eux. Il est vray que si cela eût été, je n'aurois pas parlé autrement.

Suit la délibération d'un conseil de guerre qui décide l'envoi d'un officier au camp anglais pour offrir de capituler, ce qui fut accepté aux conditions suivantes :

1° M. le Commandant, Etat Major et autres employés pour le Roy et la garnison de Beauséjour, sortiront avec armes, bagage, tambour battant.

2° La garnison sera envoyée directement à Louisbourg, aux dépends du Roy de la Grande-Bretagne.

3° La garnison aura des provisions suffisantes jusqu'à Louisbourg.

4° Pour les Accadiens, comme ils ont été forcés de

prendre les armes sous peine de la vie, ils seront pardonnés pour le parti qu'ils viennent de prendre (1).

5° Dernièrement, la garnison ne portera point les armes en Amérique pendant le terme de six mois...

M. le Commandant, les officiers et la garnison, signèrent la capitulation, le 16 juin 1755.

Les Anglois prirent possession du fort... à 7 heures et demie du soir. Leurs troupes passèrent la nuit sous les armes et ne touchèrent point aux marchandises et effets du Roy, répandus dans la Place, tous les bâtimens étant razés. Mais lorsqu'ils virent piller nos propres gens, les officiers anglois ne purent en empêcher les leurs. Ils en mirent cependant une partie en seureté. Notre garnison en sortit le lendemain, pour s'embarquer sur des bâtimens de transport, pour aller à Louisbourg.

Le commandant anglois écrivit à celluy de Gasparaux (2), situé dans la Baye Verte, pour lui offrir, et à sa garnison, qui étoit composée de vingt hommes, les conditions accordées au commandant de Beauséjour, ce qui fut accepté, par le défaut de refflection.

Nous eûmes deux de nos plus gros canons de fendus, dont l'un l'étoit depuis la bouche, jusqu'à la distance d'environ 6 pouces des tourillons, et l'autre depuis la bouche, jusqu'à la moitié de la volée. Ces pièces étoient tirées fort souvent inutilement, malgré que j'étois attentif à économiser les munitions, mais les canoniers recevoient les ordres de tirer. Les canons étoient aussi fort mangés de rouille, qui ronge et en fait écailler l'âme, et diminuer la

(1) Les Anglais méconnurent odieusement cet article de la capitulation. La prise de Beauséjour fut le point de départ des persécutions dont le souvenir inspira à Longfellow le poème d'*Evangéline*.

(2) Rouer de Villeray, capitaine aux troupes de l'Ile Royale.

force du métail. Nous n'avons pas peu scavoir à combien s'est montée la perte des Anglois. On sçut seulement qu'un de leurs ingénieurs avoit eu une cuisse coupée d'un boulet de canon, en traçant leurs lignes, et que deux de leurs mortiers avoient été cassés par notre canon...

Voilà, à peu près, ce qui s'est passé dans l'attaque de ce malheureux poste... Le courage seul ne suffit pas dans les actions de deffensive ; elles demandent de l'intelligence, des peines, des soins et des fatigues continuelles, et plus d'adresse et d'intrépidité que dans la guerre offensive ; et l'on doit toujours se trouver extrêmement malheureux d'être obligé de céder à son ennemi, après avoir fait tout ce que l'on a peu pour luy résister. Tout ce qui peut consoler celluy qui aime son métier, c'est qu'il acquiert toujours de l'expérience et se met en état de mieux faire dans d'autres occasions. Ce sont là mes espérances.

M. JOUBERT A M. DE SURLAVILLE

(Sans date.)

L'événement a justifié nos observations. Ils nous ont prévenu, et par conséquent, chassé de la Cadie (*sic*). Sept bombes qui sont tombées dans le fort de Beauséjour, a obligé le sieur Vergore à capituler. Il est sorti avec les honneurs de la guerre, aux conditions de ne servir de six mois. Le sieur Villeray a imité la défense de son commandant, il a rendu le fort de Gaspareau aux mêmes conditions, sans attendre que l'on luy fît l'honneur de l'attaquer. Sy le sieur Vergore avoit raisonné en homme de guerre, son fort n'estant pas en état de résister jusques à ce qu'il eût du secours, il auroit dû le brûler et se retirer, ce qui luy étoit aisé, puisque l'ennemy ne l'avoit pas bloqué. Il a seulement tenu trois jours, pendant lesquels il a perdu deux officiers et quatre soldats. N'ouvrira-t-on jamais les

yeux sur de tels officiers? L'intérest particulier l'emportera t'il toujours sur le général? Ce fort, tout mauvais qu'il estoit, auroit pu tenir quelque temps. Les troupes qui l'attaquoient estoient composées de la garnison de leurs forts de Beauséjour (1), et le reste de milice que l'on fait monter à deux mille hommes. Ils ont passé la Mesagoueche, près du Pont-à-Buot; ils n'ont pas tiré contre le fort aucun coup de canon, ny fuzil; les effets du Roy ont été mis au pillage; l'on n'a fait, en rendant le fort, aucun inventaire. Pichon est resté, dit-on, à l'Acadie, pour en prendre un état, de la part des Anglais. Je le souhaite, sy cela peut le mener à quelque chose. L'on n'a aucune nouvelle de luy. Les troupes de l'Acadie ont été conduites, par la Baye Française, à Louisbourg.

Il s'est brûlé, l'hiver dernier, pour cent trente mille livres de bois. N'y a-t-il pas là de quoy brûler le sang de tout bon citoyen qui entend parler de pareille consommation, pour ne pas dire friponnerie.

Vous devés scavoir à présent la prise de l'*Alcide* et du *Lis*, avec huit compagnies d'infanterie, dont deux de grenadiers et trois ingénieurs, que je pense que M. Dieskau (2) trouvera sûrement à redire, sy l'expédition du fort de Choagin a lieu, comme les nouvelles du Canada l'assurent. Les Anglais, qui s'y attendent, travaillent vivement à le fortifier. Ils ont transporté sur le lac, au bord duquel est ce fort, deux petites frégates de dix canons pour inquiéter nos convoys. L'on a envoyé des troupes à la Belle Rivière

(1) Plutôt: Beaubassin.

(2) Le baron de Dieskau, lieutenant-colonel d'un régiment allemand, puis brigadier en 1748 et maréchal de camp en 1755, époque où il commandait nos troupes du Canada. Il fut fait commandeur de l'Ordre du Mérite Militaire en 1759 et lieutenant général en 1762.

pour soutenir le fort Duquesne que les Anglais menacent. Il y a apparence qu'il y aura des coups [à] donner dans cette partie.

M. Rostaing a été tué dans le combat de l'*Alcide*.

Un sous-pilote du *Lis*, qui a déserté d'Alifax, a rapporté que les officiers et matelots avoient été fort maltraités par ceux qui les avoient pris, qu'ils avoient été pillés. Ils ont conduit au même fort plusieurs bâtiments marchands, qu'ils avoient vendu conditionnellement au cas d'événement de guerre ; sy elle n'a pas lieu, les acquéreurs seront obligés de les rendre.

L'on a expédié d'ycy plusieurs goëlettes, pour informer la Cour de la prise de l'*Alcide* et du *Lis*.

Nous voyons presque tous les jours plusieurs vaisseaux de guerre qui croisent devant le port de Louisbourg : l'on en a compté plusieurs fois jusqu'à quinze.

Ils tiennent l'escadre de M. de Salevert (1) bloquée dans le port de Louisbourg. Je ne sais pas non plus comment celle de M. Dubois de La Motte (2) se retirera du Canada, notre marine se trouve dans une position bien critique.

M. DES BOURBES A M. DE SURLAVILLE

(Sans date.)

Les nouveaux régimens (3) ont débuté icy sur un ton un peu haut au sujet du service ; ils ont prétendu qu'étant troupes de terre, ils n'étoient point sujets aux ordonnances et aux loix faites pour la colonie : En conséquence, ils dirent qu'ils ne donneroient point la haye aux capitaines de vaisseau, ny à M. Franquet. Ils se fondoient sur ce qu'à

(1) Perrier de Salvert, chef d'escadre. (Almanach royal de 1754).

(2) Grand Croix de Saint-Louis en 1757, Vice-Amiral du Levant en 1762.

(3) Les dangers qui menaçaient la colonie avaient déterminé la Cour à en renforcer la garnison de troupes de ligne.

Brest ils ne l'avoient point donnée, que même les troupes de marine ne la donnoient point, qu'à l'égard de M. Franquet, n'aïant point été employé dans la colonie comme brigadier, ils ne luy devoient rien. Notre gouverneur leur a ordonné d'exécuter leur consigne jusqu'à ce que la Cour en eût décidé. Ils ne vivent pas bien avec l'Ordonnateur, ils ont agi avec luy d'un air d'autorité en plusieurs choses dans lesquelles ils ont toujours eu le dessous. Il y a quelque temps qu'ils voulurent exiger de luy des fournitures de lit pour leurs domestiques, il les leur refusa ; ils en murmurèrent hautement dans la ville et publièrent qu'ils avoient écrit à M. Dieskau à ce sujet, et qu'ils en écriroient à la Cour. Quelques jours après, plusieurs officiers des deux régiments vinrent chez luy ; dès qu'il les apperçut, il leur dit : Messieurs, j'ay appris que vous devés écrire contre moi en Cour ; je suis bien aise de vous dire que j'y écris aussi et que j'instruit le Ministre de toutes vos tracasseries, et pour vous faire voir que je ne vous sers point à plats couverts, voicy ce que je mande.

En même temps, il leur lut la lettre. Après avoir fini, il se tourna vers quelques officiers de notre corps qui étoient présents à cette scène :

— Messieurs, leur dit-il, depuis que je suis icy, j'ai toujours bien vécu avec vous autres, j'ay cherché à vous obliger, vous avez bien voulu me regarder comme votre ami, et tant que vous me regarderez de même, je me passeray bien d'*Artois* et de *Bourgogne*. Il se retira ensuite dans son cabinet.

M. de Montalembert vient d'épouser Mlle Chassin de Thiéry (1). Le bruit court qu'elle ne l'aime pas. Hier, ils disnèrent chez M. Drucourt, son épouse pleura pendant

(1) Fille d'un capitaine de la colonie.

tout le repas ; elle eut une contenance très déplacée et qu'on auroit à peine passée à une fille de dix ans. L'on m'a assuré qu'au sortir de chez notre Gouverneur, Montalembert voulut donner la main à son épouse, et qu'elle le refusa d'un air de mépris. Elle se leva à trois heures du matin, la première nuit de ses noces ; on la vit, à cette heure, appuïée sur sa fenestre et pleurant à chaudes larmes. L'on croit qu'elle auroit eu plus de goût pour un capitaine de *Bourgogne*, appelé Desmaille, que pour Montalembert, dont les bonnes façons pourront la gagner.

Les vaisseaux *Le Bizarre*, *Le Deffenseur* et *Le Dauphin Royal* partiront d'icy après un gros coup de vent qui, probablement, aura éloigné les Anglois de la côte et facilitera le passage des nôtres...

Nous avons icy un capitaine de *Bourgogne*, appelé Beauhamel (1), et qui s'est marié à Bayeux, sous le nom de Belangreville, avec la fille de M. L'Ecaley. Les fils de Dujardin, procureur, et de La Rose-Longtaillis (2), sont icy, dans la compagnie de Beauhamel. J'écris par la même occasion au cousin de R[ouen] (3), je luy fais un détail de tout ce qui s'est passé icy, touchant la guerre depuis le printemps, je luy envoie celuy d'une victoire que nous avons remportée le 9 juillet, proche le fort Duquesne ; vous la trouverez cy-jointe.

Précis de l'affaire qui s'est donnée en Canada, à trois lieues du fort Duquesne, le 9 juillet 1755

M. Duquesne, gouverneur général du Canada, instruit

(1) Son nom patronymique était *Subtil*.

(2) Egalement Bayeusains. Le nom de famille des premiers était *Gardin*.

(3) Michel-Jean Le Courtois d'Heudreville, avocat au Parlement, puis Trésorier de France au bureau des Finances de Rouen, de 1766 à 1790.

que les Anglois étoient partis de Baston (1) et d'Alifax pour surprendre le fort Duquesne, dépêcha, dès le petit printemps, pour le couvrir, MM. de Beaujeu, Dumas et des Ligneris, capitaines, avec un détachement de troupes réglées des compagnies franches de la marine, de miliciens et de sauvages, avec ordre d'envoïer plusieurs petits partis pour harceler l'ennemi dans sa marche. Arrivés au fort, ils apprirent que les Anglois étoient déjà rendus à celuy de la Nécessité qu'ils avoient rétabli, qu'ils étoient environ trois mille hommes, et que Milord Braddork (2) étoit général de cette armée. M. de Contrecœur, capitaine, commandoit dans notre fort, la garnison étoit de deux cents hommes.

Nos découvreurs rapportèrent, le 26 juin, que les Anglois étoient sortis de leur fort [et] qu'ils marchoient avec beaucoup de chariots et de canons.

Le 7 juillet, on sut, par des découvreurs hurons, qu'ils n'étoient plus qu'à 10 lieues du fort, ce qui fut confirmé par le retour de M. de Rigauville, sorti pour aller en party le 28 juin, avec cent vingt Hurons et Sauteurs.

Le 8 se passa à rassembler toutes les nations sauvages en un corps. Le même jour, les Iroquois et les Chaouenons des cinq nations qui habitent les environs du fort Duquesne et qui, jusqu'alors, étoient demeurées neutres, vinrent se joindre à M. de Beaujeu.

Le 9, ce capitaine partit, dès la pointe du jour, avec un détachement de huit cent quatre-vingt-onze hommes, parmi lesquels il y avoit deux capitaines, quatre lieutenants, six enseignes, vingt-trois cadets, soixante-douze hommes de troupes réglées, cent quarante-six miliciens,

(1) Boston.

(2) Ce général n'était pas lord.

et six cent trente-sept sauvages. M. de Contrecœur ne garda avec luy dans le fort que ce qu'il falloit de troupes pour le deffendre.

M. de Beaujeu, chargé du commandement, apprit par les découvreurs qu'il faisoit marcher devant luy, que les Anglois étoient arrestés dans le bois, dans un chemin qu'ils avoient fait l'année dernière, depuis le fort de la Nécessité jusqu'à trois lieues de celuy Duquesne; qu'ils étoient formés en une colonne dont tout le centre, depuis la tête jusqu'à la queue, étoit rempli de leurs chariots et bagages; que quelques compagnies de grenadiers marchoient à la tête de cette colonne, sur à peu près quinze hommes de front, soutenus par deux pièces de canon, que deux petits corps de cavalerie légère formoient l'arrière-garde de cette armée, et que le reste de leur artillerie étoit placée vers le centre. Seur de la position des ennemis, M. de Beaujeu sépara les nations sauvages et les fit étendre des deux côtés du chemin dans le bois. Il mit à la teste de chaque nation un officier ou cadet qui en parloit la langue, et leur ordonna de ne se montrer que lorsqu'il auroit attaqué l'ennemi en front. Ensuite, il forma ses soldats et miliciens sur quinze hommes de hauteur, qui étoit à peu près le même front que présentoient les compagnies de grenadiers anglois. Dans cet ordre, il les attaqua avec un courage intrépide; ils le reçurent de leur côté avec un feu bien noury, et s'ouvrant après chaque décharge, de droite et de gauche, pour laisser un libre passage aux canons chargés à grappes de raisins qu'ils cachoient, ils ébranloient un peu notre détachement, lorsque, tout à coup, les sauvages, qui s'étoient postés avantageusement derrière des arbres, firent leur décharge (décharge d'autant plus terrible que le feu en est continuel, et que, comme vous scavez, cher cousin, aucun coup ne porte jamais à faux).

Ce feu inattendu surprit les Anglois. Pour y remédier, ils furent contraints de faire face des deux côtés du chemin. Ce mouvement diminua l'effort qu'ils faisoient au front, donna le temps à notre détachement de se remettre et de combattre avec plus d'égalité. M. de Beaujeu aïant été tué à la troisième décharge, M. Dumas prit le commandement, secondé de M. de Lignerie. Il fit mettre la bayonnette au bout du fusil à nos soldats et foncer sur les Anglois. Ils mollirent à leur tour et firent un feu de retraite. Nos sauvages, les voyant se reploïer à la queue de leur colonne, après avoir fait feu, prirent ce mouvement pour une fuite, sortirent du bois le casse-teste en main et, faisant leurs horribles cris, ils fondirent sur eux avec une fureur inexprimable.

Les Anglois ne pouvant supporter ce choc, quoyqu'ils eussent la bayonnette au bout du fusil, rompirent leurs rangs et, ne pouvant se rallier à cause de la mauvaise disposition de leur ordre de bataille, se sauvèrent en désordre. La moitié de notre détachement les poursuivit jusqu'au bord de la Malanquelé, l'autre resta pour garder le champ de bataille.

Ce combat commença sur les onze heures et demie du matin, et finit sur les quatre à cinq heures du soir. Les Anglois ont laissé douze cents cinquante hommes sur le champ de bataille; nous leur avons pris quatre pièces de canon du calibre de douze livres de balles, deux autres du calibre de six livres, quatre obusiers de sept pouces et demi de diamètre, onze mortiers, le tout de fonte, dix-neuf cents quarante cartouches à mousquet, dix-sept barils de poudre de cent livres, cent quatre-vingt-douze bombes obusières de quarante-trois livres, cinquante-cinq grenades de six livres et demi, cent cinquante-sept bombes de sept livres, un grand nombre de pelles ferrées et d'outils propres

à faire un siège, beaucoup de munitions de bouche, dont, à la vérité, la plus grande partie a été dissipée par les sauvages sur le champ de bataille, plusieurs chariots, cinq cents chevaux, cent bœufs ou vaches, beaucoup de moutons.

Le butin que nos soldats et sauvages ont fait se monte à plus de 180,000 livres, on a fait plusieurs prisonniers, parmi lesquels on a trouvé sept femmes, on a trouvé aussi plusieurs de ces dernières parmi les morts.

La maîtresse du général Braddork, belle comme l'Amour, habillée en amazone et montée sur un superbe cheval, a été tuée combattant à côté de son amant, malgré toute l'envie qu'on avoit de la conserver. Son amant, luy-même, a été mortellement blessé, mais les Anglois l'ont emporté. Les effets et bijoux, trouvés sur la maîtresse de Braddork, ont été estimés à 10,000 livres.

Nous avons perdu, de notre côté, vingt hommes, parmi lesquels sont MM. Beaujeu, Quarqueville (1), lieutenant, et La Perrade, enseigne (2), et, de plus, treize sauvages. Nous avons eu très peu de blessés.

Des déserteurs anglois ont assuré, depuis cette action, que Braddork étoit mort, que tous les officiers d'artillerie et ingénieurs avoient été tués, et que de tous les officiers de cette armée, il ne s'en étoit sauvé qu'onze (dont il y en avoit cinq de blessés), avec trois cents hommes.

MM. Du Buisson, officier, et Vieuxpont-Normanville, cadet, furent détachés, après la bataille, pour observer la retraite des Anglois. Ils ont été jusqu'au fort de la Nécessité, qu'ils ont trouvé brûlé en partie. Ils y ont trouvé huit mortiers à grenades, cent vingt-cinq chariots de vivres demy

(1) De Carqueville, mort en chemin, du champ de bataille au fort.

(2) Mort le lendemain. (Autre relation envoyée par M. de Fiedmond.)

bruslés, deux cent vingt-cinq barils de poudre deffoncés dans un ruisseau, plusieurs boulets, sept cents bombes, dix-neuf grilles à rougir les boulets, et quantité de malles. Dans celle de M. Braddork, se sont trouvées plusieurs lettres d'un nommé Stobo, officier anglois et prisonnier à Québec depuis un an, qui mandoit à ce général les instructions de sa Cour pour sa campagne. On dit qu'elles portoient qu'il devoit d'abord s'emparer du fort Duquesne, ensuite de celuy de la Rivière-au-Bœuf, de celuy de la Presqu'Ile, et de là [s'] établir [au] Niagara (1).

M. JOUBERT A M. DE SURLAVILLE

De Louisbourg, ce 25 aoust 1755.

J'ay reçu la lettre dont vous m'avés honnoré du 20 avril, à mon retour de l'Isle de l'Entrée où l'on m'a envoyé en détachement à mon arrivée de Saint-Domingue...

Sans la sage précaution que l'on a pris d'envoyer des bâtiments de pêche croiser sur les bancs pour avertir de ce qui se passe, les flûtes que l'on attend de Rochefort, la flûte l'*Outarde*, dans laquelle a passé Du Fresne (2), auroit sûrement tombé entre les mains de l'escadre anglaise qui croise devant le port de Louisbourg pour intercepter les bâtiments du Roy et les bâtiments marchands chargés de vivres...

(1) Une relation analogue, envoyée par M. Joubert (cf. la lettre du 10 septembre), indique, au nombre de nos blessés, MM. Le Borgne, lieutenant, Bayeul, enseigne, Hertel et Montmidy, cadets; elle ajoute que des déserteurs nous apprirent que nous avions eu affaire à deux mille hommes, qu'un millier d'autres, demeurés à quatre lieues plus loin, avaient pris la fuite sans combattre, abandonnant vivres et munitions, et s'en étaient retournés en Virginie. Cette action est généralement connue sous le nom de bataille de la *Monongahéla*, du nom d'un affluent de l'Ohio ou Belle Rivière; de cet harmonieux nom indien, les Canadiens avaient fait *Malengueulée*.

(2) Capitaine à l'Ile Royale.

Peu de jours après mon retour, je vous ay écrit à Paris, pour vous informer de ce qui se passe dans nos contrées ; je crains fort que la prise de l'*Alcide* et du *Lis* ocasionne une guerre généralle que nous ne sommes pas en état de soutenir.

Nous éprouvons aujourd'huy combien il auroit été avantageux, dans la position où nous sommes, d'avoir employé, dans son temps, les fonds accordés pour des bestiaux. Ceux qui en estoient chargés n'en sont pas la partie souffrante, malheureusement. Ils ont des ressources que le pauvre militaire et l'habitant n'a pas ; le poisson et les pois au lard sont notre ressource aujourd'huy. S'il ne nous estoit pas parvenu un grand bâtiment et une gouelette du Canada, chargée de farine, qui ont heureusement passé avec la frégate qui les convoyoit, par le passage de Menadoux, pour éviter l'escadre anglaise qui estoit au large de Scatary, nous aurions eu de la peine d'avoir des farines jusques à l'arrivée de l'*Outarde*.

Le Ministre estoit dans une sy grande sécurité sur le mouvement des Anglais, qu'il avoit écrit à nos chefs, par une frégate, de tirer des farines de la Nouvelle-Angleterre, le plus que l'on pourroit, en attendant les flûtes.

Il auroit fallu que l'on eût reçu cet ordre l'année dernière ; nous serions à plaindre sy les autres flûtes que l'on attend n'ont pas le sort heureux de l'*Outarde*.

Les fortifications vont fort lentement... Il nous est arrivé deux ingénieurs ; Bresson ne revient pas, la perte n'est pas grande ; l'on fait passer ses fils en France.

J'ay passé quinze jours à l'Isle de l'Entrée, que je croyois à l'abry d'un coup de main... j'ay trouvé ce poste très critique ; sy je pouvois réussir à obtenir mon changement, je ne pourrois qu'être heureux de sortir d'un païs qui n'offre qu'un advenir peu gracieux. M. Drucourt a demandé

mon changement pour Saint-Domingue, il expose que mes blessures ne me permettent pas de continuer à servir à l'Isle Royalle, à cause des divers changements de temps...

MM. de Coux, du Chambon et d'Estimauville sont chevaliers de Saint-Louis ; j'espère que, l'année prochaine, l'on fera du Haget chef d'escadre. Peut-on sy mal distribuer de telles grâces...

M. de Montalembert ne passe point en France ; il a eu peur qu'il ne luy arrive la même aventure qu'à son autre voyage, c'est-à-dire que l'on profite de son absence pour luy enlever sa Dulcinée. Il est amoureux fou de l'aînée Thiéry, qui le déteste et qui cependant s'est déterminée à l'honorer de sa main. Il faut que la tête ait tourné à Montalembert, à qui j'en ay dit mon sentiment, ainsy que quelque autre, sans que cela l'ayt ramené à ce qu'il se doit ; en un mot, il veut l'être, et il le sera. Il pourra dire : — Tu l'as voulu, Georges Dandin.

... Vous avés bien raison de vous applaudir de n'être point employé dans l'expédition du Canada. Je crains qu'elle n'ayt point une heureuse issue, j'en ay aussy mauvaise opinion que vous... Je souhaite que l'Anglais n'entreprenne rien, car je suis persuadé qu'il auroit bon marché de nous, faute de tête...

Le « général » Le Loutre est parti pour France, vous le verrés à Paris l'hiver prochain. Il reste au séminaire des Missions Etrangères.

DU MÊME

De Louisbourg, ce 10 septembre 1755.

J'ai l'honneur de vous adresser une relation de ce qui s'est passé en Canada, avec un plan de l'ordre de marche du général anglais à la Belle Rivière...

Je n'ay pas manqué d'informer M. Delalane, à Saint-

Domingue, de la demande de M. de Drucourt, afin qu'il écrive à M. Laporte, ainsy qu'il me l'a offert. Je le prie même, au cas que l'on ne forme pas des bataillons des troupes que le Roy entretient dans cette colonie, de demander pour moy la majorité du *Mirebalais*. C'est un coup de partie pour moy sy j'obtiens ma demande, par le mariage avantageux qui m'a été proposé et par l'avancement que j'ay lieu de me flatter.

Vous trouverés dans la marche du général anglais de l'ordre et de la conduite. Cependant, si j'estois chargé de la conduite d'une telle marche, je ne l'imiterois pas. Cette disposition me paroît bien azardeuse ; sy un des flancs est abordé, les troupes ne peuvent point s'entre-secourir, se trouvant séparées par les chariots. Il en résulte encore un autre inconvénient non moins dangereux. Le bruit du canon et de la mousqueterie ne peuvent manquer de mettre le désordre dans cette colonne, par les chevaux. L'attaquant a bien de l'avantage sur une telle disposition. L'évènement justifie les réflections que l'on pourroit faire là-dessus ; les sauvages se sont conduits dans cette action en guerriers expérimentés.

Je n'ay pas reconnu à la conduite de M. Dieskaut (1) les talents et la sagesse que tout général doit avoir. Il s'est conduit en jeune homme. Lorsqu'il a vû que ce camp estoit retranché, pourquoy ne pas se retirer, après l'avoir fait reconnaître sans l'attaquer ? Pour moy, je crois que la tête luy a tourné à la vue des retranchements...

Tout ce que l'on peut dire pour sa justification, c'est qu'il a trop méprisé son ennemy, que l'action heureuse de la Belle Rivière luy a fait croire qu'il ne faloit que se présenter pour les mettre en fuitte...

(1) Cf. les lettres suivantes.

Le général Bradock, suivant ses instructions, devoit, après la prise du fort Duquesne, prendre le fort de la Presqu'ysle et, ensuite, se porter à Niagara, où il devoit être joint par un nouveau corps de troupes venant de Choagin. Le corps avec qui M. Dieskaut a eu affaire, devoit ataquer le fort St-Frédérick, qui auroit été sûrement emporté avant que M. Dieskaut y fût arrivé. Il devoit passer l'hiver dans cette partie et, au printemps prochain, tomber sur le Montréal. La deffaite de M. de Bradock a, comme vous voyés, sauvé le Canada. La guerre, dans ce païs, a trois fois changé de nature. La deffaite des Anglais à la Belle Rivière a changé la guerre de nos ennemis, d'offensive en deffensive.

L'échaffouré (*sic*) de M. Dieskaut le réduit à force égalle.

M. de Boisbert *(sic)* (1) a fait à l'Acadie ce que Vergore auroit dû faire ; il nous metoit en même, s'yl s'estoit porté à la Baye Verte, de rentrer dans ce païs, si nos forces l'avoient permis. Il n'est point de petites fautes à la guerre qui ne tirent à des conséquences fâcheuses. Vergore fait un très bon garçon, mais plus ataché à ses intérests qu'à son mestier dont il ne possède aucune partie. Ceux qui confient des postes à de tels officiers, sont plus blàmables que les officiers. Le Canada et l'Isle Royale tombent souvent dans ce deffaut ; pourveu que l'on ayt une femme et des enfants, il n'en faut pas davantage, l'on a tout ce qu'il faut pour obtenir des commandements. Je finis mes réflections là-dessus, elles me mèneroient trop loin.

(1) Chef de partisans, né en 1727, fils de Louis-Henri Deschamps de Boishébert, seigneur de la Rivière-Ouelle, en Nouvelle-France, et de Geneviève de Ramezay. — Nous aurons l'occasion de revenir sur son compte pendant le siège de Louisbourg. (Cf. abbé Casgrain, ouvrage cité, p. 483).

M. DU FRESNE DU MOTEL (1) A M. DE SURLAVILLE

A Louisbourg, Isle Royalle, ce 20 octobre 1755.

Monsieur et cher païs,

...Je ne vous feray point le détail de l'action qui s'est passée entre nous et les Anglois, le neuf de juillet, en Canada, puisqu'il y a longtemps que cette nouvelle a transpiré en France. Je me contenterai de vous dire seulement que deux cents hommes des compagnies du Canada, conjointement avec six cents sauvages commandés par M. de Beaujeu, l'un des capitaines de cette colonie, ont battu deux mille de troupes réglées envoiées de la Vieille-Angleterre, commandées par le général Brasdok, qui a été tué, et n'est réchapé des siens que trois cents, presque tous les officiers tués, plusieurs faits prisonniers, le nommé Brastrik, major général de laditte troupe, pris par les sauvages et bruslé par eux à petit feu jusqu'à la mort.

Les troupes de terre n'ont eu aucune part à cette acxion, que l'on regarde aussy essentielle pour le Canada que l'a été la bataille de Fontenoy pour la France... Je ne doute pas que vous ne soiés surpris que deux cents hommes des troupes du Canada et six cents sauvages aient battu à platte couture deux mille hommes de troupes réglées qui avoient de l'artillerie et qui avoient ordre de passer au fil de l'épée, sauvages et habitants, et de n'acorder capitulation qu'aux trouppes et d'étendre leurs conquestes autant qu'ils le pourroient. Nous attendons, de jour en jour, des nouvelles de Canada, comptant [sur] M. de Guieskau *(sic)*, qui a marché successivement après cette acxion avec un corps considérable, composé de troupes, habitants et sauvages. Son ordre de marche est sur trois colonnes; nous atten-

(1) Capitaine à l'Ile Royale; Normand, des environs de Bayeux.

dons, de cette part, un sucxès bien plus considérable que celui que nous avons déjà eu, eu égard au nombre et au chef qui les conduit. Les Anglais se sont retirés de dessus nos côtes, ce qui facilite l'entrée libre de nos vaisseaux...

M. Thiéry (1), l'un de nos capitaines, est décédé, nous lui avons rendu hier les honneurs funèbres...

J'ai été ce matin chés M. de Drucour et lui ai demandé si, sur l'espoir qu'il m'avoit donné, je pourrois me flatter qu'il demanderoit pour moy la croix, cette année; il m'a répondu qu'il le feroit et qu'il manderoit au Ministre que Mg^r le duc de Penthièvre (2) s'intéressoit à moy et qu'il insisteroit sur la blessure que j'ay reçue à Bergoopzoom et sur le rang que je tiens dans les troupes de cette colonie.

M. DES BOURBES A M. DE SURLAVILLE

A Louisbourg, ce 13 novembre 1755.

... Comme l'*Outarde* fait voile demain pour France, je n'ay pas cru devoir la laisser partir sans vous informer d'un échec que nous venons d'avoir en Canada et qui coûte la vie à M. de Dieskau (3). Voicy le fait:

M. de Vaudreuil (4) apprit, le 5 aoust, par des sauvages de Bécancourt, arrivés d'Orange avec deux chevelures et trois prisonniers, que les Anglais faisoient de grands préparatifs pour assiéger Saint-Frédéric. Le 8, un party de Nepisings qui avoit frappé sur la côte de Baston (5), rapporta que M. Cherly, gouverneur de cette ville, étoit party pour se rendre à Orange, où il devoit prendre le commande-

(1) M. Chassin de Thiéry, beau-père de M. de Montalembert.

(2) Amiral de France.

(3) Le baron de Dieskau, officier général allemand au service de France, survécut à ses blessures. Cette cruelle défaite détermina une déclaration de guerre officielle et l'envoi de Montcalm.

(4) Successeur de M. Duquesne dans le gouvernement du Canada.

(5) Boston.

ment d'une armée de cinq mille hommes, destinée à assiéger St-Frédéric. Il apprit le même jour, par dix-huit sauvages de Saint-François, que les Anglais marchoient pour assiéger ce fort et qu'ils passoient au travers des montagnes. Toutes ces nouvelles, confirmées les unes par les autres, le déterminèrent à porter la plus grande partie de ses forces du côté de ce fort. Pour cet effet, il fit partir, le 11 d'aoust, trois cents Canadiens de Montréal; le 14 du mesme mois, il en fit partir douze cents autres de Québec. M. de Montesson, officier, partit le même jour avec soixante-dix sauvages de Narandsouak, trente Algonquins de la Pointe du Lac, cent Abenaquis et Loups du village St-François. M. de Saint-Pierre, officier chéri de toutes les nations sauvages, et possédant leur confiance et leur langue, partit le 15 du même mois, avec cent quatre-vingt Iroquois du Sault-Saint-Louis, soixante-seize Iroquois du lac des Deux-Montagnes et cent vingt Nepisings.

Le 15 du même mois, les dix-huit compagnies restantes des régiments de *La Reine* et *Languedoc*, partirent pour le même fort. Le 16, deux cents Canadiens partirent, tant par terre que par eau, pour rejoindre l'armée. M. le baron de Dieskau partit le même jour de Montréal, pour prendre le commandement de l'armée. M. Varin, commissaire de la marine, le suivit comme commissaire de l'armée; cent Canadiens partirent le 16 dudit, pour rejoindre M. Dieskau. Rendu à Saint-Frédéric, ce général aprit que les Anglais, aiant été découverts, s'étoient retranchés à Sarasto. Il jugea à propos de se porter en avant du fort, affin de pouvoir attaquer les ennemis dans leur marche, si ils s'y mettoient pour attaquer Saint-Frédéric. Il s'avança jusqu'à un endroit nommé Carillon, distant de six lieues de notre fort; il avoit avec luy plus de quatre mille deux cents hommes, tant en troupes réglées, qu'en Canadiens et en

sauvages; il passa quelques jours à cet endroit à étudier la manœuvre des ennemis. Le 8 octobre, il apprit, par un prisonnier anglais, qu'ils avoient construit un fort dans un endroit nommé Lidius, au haut du grand portage du lac Saint-Sacrement, et qu'il n'y avoit dans ce fort que six cents hommes de garnison, et que le reste de l'armée s'étoit retranchée sur le bord du lac Saint-Sacrement, au nombre de quatre mille cinq cents hommes et [que] M. Cherly commandoit cette armée.

Sur cette déposition, M. de Dieskau partit de Carillon avec quinze cents hommes, parmi lesquels il y en avoit trois cents de troupes réglées des bataillons de *La Reine* et *Languedoc*, et le reste Canadiens et sauvages, pour attaquer le fort de Lidius. En arrivant dans le chemin que les Anglais ont fait dans le portage, nos sauvages tuèrent un courier qui couroit à toutte bride. On trouva sur luy une lettre que le colonel Janson écrivoit au commandant du fort Lidius, pour l'avertir de se tenir sur ses gardes, que les Français marchoient pour l'attaquer. Sur ces nouvelles, M. de Dieskau prit le chemin du fort et fit marcher ses troupes sur cinq colonnes le long du lac. Un moment après, un Anglais fut conduit à M. Dieskau. Il luy confirma que le camp que les Anglais avoient sur le lac Saint-Sacrement, étoit de quatre mille cinq cents hommes; il luy apprit, en outre, qu'on en venoit de détacher cinq cents, avec deux cents sauvages, pour escorter des chariots de vivres au fort.

Sur cet avis, M. Dieskau excita nos sauvages à les aller attaquer; ils y volèrent, mais, n'étant pas assez forts, ils appelèrent les Canadiens à leur secours; ils y furent et les mirent en fuitte.

M. Dieskau qui, avec son corps de troupes réglées, avoit marché fort lentement, quitta le chemin du fort, doubla

le pas, et poursuivit les fuyards. Il crut que, rentrant dans le camp, il y mettroit l'alarme et que, profitant de ce moment, il les pourroit forcer. Il se trouva tout à coup sous le feu du camp que les Anglais avoient retranché à une fourche que faisoit le chemin. Il fit alors filer ses troupes sur la gauche, et les Canadiens qui avoient pu le suivre, sur la droite.

Les ennemis, aiant fait une décharge de leur artillerie et de mousqueterie, firent quitter prise aux Canadiens et aux sauvages qui poursuivoient les fuiards.

Dans le même instant, M. de Dieskau reçut une poste (1) à la jambe ; il s'assit au pied d'un arbre, sous le feu du camp, pour panser sa blessure. S'étant levé et appuié contre cet arbre, il reçut un second coup de fusil qui luy cassa la cuisse droite, près du genouil ; la même balle luy traversa la cuisse gauche.

M. le chevalier de Montreuil (2), qui étoit auprès de luy, fit venir un Canadien qui proposa à M. Dieskau de s'étendre sur luy pour l'emporter à quatre pattes. Ce général, ne le croiant pas assez fort, en fit appeler un autre qui fut tué sous luy.

Il dit alors qu'il étoit inutile de songer à luy et commanda à M. de Montreuil de faire foncer les troupes. En chemin faisant, il trouva les domestiques de M. de Dieskau, auxquels il dit d'aller secourir leur maître, qui ne le voulut pas, et les menaça de leur brûler la cervelle (3).

(1) Chevrotine.

(2) Major général de M. de Montcalm qui succéda à M. de Dieskau.

(3) Apparemment, — remarque M. du Fresne du Motel, dans une relation analogue, — qu'il ne vouloit pas survivre à une action dont il connaissoit avoir le dessous, l'aiant entreprise avec trop peu de monde et trop de confiance, n'en aiant pas pris des connoissances satisfaisantes. Son ambition le portoit sans doute à vouloir surpasser cette belle action dont je vous fais

M. de Montreuil trouva que les troupes avoient fait demy tour à droite et qu'elles étoient rebuttées. Il fit alors battre la retraite ; les Canadiens de la droite se retirèrent à la débandade, après avoir fait quelques décharges sur le retranchement.

L'on fait monter la perte des Anglais à six cents hommes et la nôtre à cent... dont trente à quarante grenadiers, sept hommes de la marine, de douze qu'ils étoient, vingt sauvages, le reste est canadien. L'on compte cent cinquante blessés.

L'on n'a point de nouvelles de M. Dieskau, non plus que de MM. Longueil (1), capitaine de la marine, et de Bernier ayde de camp, tous deux blessés, le premier au bras, et l'autre au pied.

M. de Saint-Pierre a été tué, et le garson-major de *La Reine* ; M. Repentigny (2), de la marine, a eu l'épaule cassée, et Montesson, du même corps, un coup de fusil dans la poitrine.

part (*défaite de Braddock*), et dont la gloire n'appartient qu'aux troupes du Canada, sauvages et habitants. Il ne faut jamais qu'un exemple aussi merveilleux nous porte à sacrifier le bien de l'Etat à notre ambition et nous empesche de prendre toutes les précautions nécessaires pour réussir dans des entreprises aussi importantes. Son aide de camp (*de M. de Dieskau*), qui étoit un officier de distinction, du régiment de *Royal-Suédois*, (*M. de Bernier*), a été tué... Lorsque M. de Guieskau (*sic*) a attaqué les Anglais, il y avoit trente heures que ses gens n'avoient mangé... Je suis fasché de cet événement, en ce que la présomption canadienne en sera enorgueillie, car cela ne laisse pas d'humilier les troupes de terre... M. Franquet pense que M. de Raymond pourroit bien remplacer M. de Guieskau ; je ne scais pas s'il opéreroit de plus grands miracles. — (La Cour choisit le marquis de Montcalm.)

(1) Le Moyne de Longueil.

(2) Un M. de Repentigny, ancien officier français, mourut aux Indes, vers 1775. Il commandait l'armée du Nabab Ayder Aly Kan, et avait pour

Nous travaillons actuellement à nous retrancher dans tous nos postes. M. de Raymond a été écrasé par un arbre, en faisant faire un retranchement, à trois lieues de Saint-Frédéric ; M. de Boisbert (1), commandant de la Rivière St-Jean, qui avoit ordre de brûler son fort et de se retirer dans le bois avec ses trente hommes de garnison, harcèle toujours les ennemis. Il vient de surprendre un gros d'Anglais, de Beauséjour, qui marchoient pour surprendre les habitans de Chedaic (2) ; il en a tué et blessé cinquante ou soixante.

A vous parler sincèrement, je n'augure pas bien de la guerre du Canada, si la France n'y envoie pas plus de monde qu'il n'y a. On dit que les Anglais ont une flotte qui hiverne à Plaisance (3). Si nous avons guerre ce printemps, cette flotte n'a qu'à monter le fleuve et se présenter devant Québec. Pourrons-nous, avec le peu de monde que nous avons, empêcher ce débarquement et deffendre en même temps tous nos autres postes ; il faudroit nécessairement, pour secourir Québec, rappeler nos troupes des païs d'en haut, ce qui seroit un moïen sûr pour les faire prendre sans coup férir. De plus, tous nos hommes du Canada n'en forment pas douze mille, et les Nouveaux-Anglais peuvent rassembler cent quarante mille hommes, en faisant marcher tout le monde. D'où vient vouloir embrasser sept à huit cents lieues de païs, et n'avoir que si peu de monde à le soutenir...

second M. Eudes de La Jumellière, originaire de Trévières, près Bayeux, qui mourut également, dans le même temps, à Pondichéry, de la petite vérole.

(Lettre de M. de Sartine, ministre et secrétaire d'Etat pour le commerce extérieur et maritime. — 1776. — *Archives de l'Auteur.*)

(1) Boishébert.

(2) Shédiac.

(3) Baie de Terre-Neuve.

Je me recommande à vous, daignés me tirer de ce lieu de purgatoire.

Il nous est arrivé, depuis peu de jours, une frégate de vingt-deux canons, commandée par le s^r Macarty; elle nous a apporté de l'argent et les derniers ordres de la Cour; elle doit hiverner icy. Il nous manque plusieurs bâtiments chargés pour le Roy, ainsy que plusieurs chargés pour divers particuliers, qui nous ont été enlevés vraisemblablement par l'escadre anglaise qui a croisé, pendant toute la belle saison, devant Louisbourg.

Une lettre non signée, écrite de Québec le 28 septembre 1755, à M. Franquet, directeur général des fortifications de la Nouvelle-France, donne, en outre, les détails suivants :

Les retranchements du camp (anglais) sont composés de bateaux remplis de terre et de chariots. Lorsque nos sauvages virent doubler le pas à M. Dieskau, ils dirent qu'il falloit que la tête eût tourné au Français, qu'il marchoit, luy et son monde, à la boucherie.

Le s^r Boisbert, lieutenant de marine, commandant à la Rivière Saint-Jean, en Acadie, ne se trouvant point assés fort pour tenir contre les Anglais qui marchoient pour l'attaquer, après avoir évacué son fort à leur approche, y mit le feu et se retira dans le bois après plusieurs décharges.

En dernier lieu, étant à Chediak avec les sauvages du Père Germain, il apprit qu'un parti, sorti de Beauséjour, marchoit à Chipoudik. Il fut s'embusquer dans leur passage, leur tua quarante hommes et leur en prit quinze.

Les Anglais enlèvent tous les habitants acadiens, originaires français, ils les déposent sur l'isle de Cornoualis, à l'entrée de Chibouctou, sans doute pour les transporter à la Nouvelle-Angleterre; ils brûlent tous leurs établissements.

M. DES BOURBES A M. DE SURLAVILLE

A Louisbourg, ce 19 novembre 1755.

Le Père Léopol, religieux de la Charité, qui passe en France dans l'*Outarde*, veut absolument vous remettre une lettre de ma part, quoyque je l'aie assuré, cher cousin, que je vous écrivois par cette flûte. Je cède avec plaisir à son aimable importunité, puisqu'elle me procure le moyen de vous faire part de quelques faits que la précipitation avec laquelle je vous écrivois l'aventure de M. de Diescau, m'a fait oublier ; je commenceray par ce général.

Les dernières nouvelles de Québec, en date du 30 octobre, nous apprennent que le s^r La Cotte, capitaine de milice et négotiant de cette ville, a dub écrire d'Orange, où il est prisonnier avec M. de Diescau, que ce général étoit guéri de ses deux blessures ; un sauvage doit avoir apporté cette lettre.

Les mêmes nouvelles marquent que deux espèces de brigantins, de dix pièces de canon chaque, que nous avons fait construire sur le lac Ontario, portant chacun trois cents soldats, croisoient, avec quelques bateaux et goellettes armés en guerre, pour rencontrer les galères que les Anglais ont fait construire sur ce même lac, et qu'il ne restoit dans le fort de Niagara, où cet armement s'étoit fait, que cinq à six cents hommes de garnison. Elles ajoutent qu'il ne s'est rien passé entre les deux armées, depuis l'affaire de M. de Diescau, que l'on se tenoit, de part et d'autre, sur la deffensive et que l'on se fortiffioit de plus en plus, et que nous avions bâti un fort à Carillon, dont M. de Vassan étoit commandant.

Nos sauvages, suivant ces nouvelles, n'ont rien fait d'intéressant. Ils marquent toujours beaucoup d'envie de frapper, et de constance pour notre party. L'on travaille à

rassembler toutes les nations qui nous sont alliées, même jusqu'à celles de la mer d'Ouest, et l'on espère en avoir plus de six mille le printemps prochain.

Beaucoup de Canadiens se sont offerts à M. de Vaudreuil pour aller cet hyver en party. Il le leur a permis dans le commencement, mais dans la suite, il a été contraint de [le] leur deffendre, sans quoy, il couroit risque, à ce qu'on nous marque, de rester à Québec avec très peu de monde. Il y a bien de l'apparence que l'on inquiettera tout l'hiver Messieurs les Anglais.

M. Dumas commande actuellement au fort Duquesne à la place de M. de Contrecœur. Il mande à M. de Vaudreuil qu'il est sur le point de manquer de vivres, que ceux qu'on avoit pris sur les Anglais ont été consommés par une partie de nos sauvages qui ne l'ont point quitté tant qu'ils luy en ont senti, et qu'il luy seroit bien douloureux de mourir de faim dans un fort aussy bien muni d'artillerie. Voilà à peu près ce que nous scavons du Canada.

J'avois oublié, dans ma dernière lettre, à vous marquer l'arrivée de la frégate *La Mutine*, qui mouilla dans ce port le 8 novembre. Elle est chargée de vivres ; le sieur Rochefort, capitaine marchand, la commande. Il dit avoir été chassé par les Anglais.

Nous avons travaillé tout l'été à la réparation de nos fortifications... Nous sommes en état d'attendre les Anglais beaucoup mieux qu'au premier siège ; nous avons passablement de vivres....

M. de Tiéry est mort ; sa mort a servi Mme de Montalembert, plus attachée à son mary ; ils sont mieux vus depuis ce temps. Montalembert auroit bien pu me prendre chez luy en pension, puisqu'il a pris La Pillette (1) et un

(1) Cornette dans *Broglie* en 1745, enseigne en pied à l'Ile Royale en 1750.

officier de *Bourgogne*, qui ne paient que cinq cents livres. Ce capitaine est un peu gascon.

MM. de La Grenesche, lieutenant des grenadiers de *Bourgogne* et Léry, officier de nos troupes, vous assurent de leurs civilités...

M. LARTIGUE (1) A M. DE SURLAVILLE

Louisbourg, ce 23 novembre 1755.

...Nous parlons souvent de vous, dans ce pays, et on vous y désireroit beaucoup, votre prévoyance y seroit aujourd'huy bien nécessaire, mais il semble, en vérité, que Dieu, irrité du peu de sincérité avec laquelle on y a servy S. M., ne détourne son regard de dessus luy.

Vous aurés su, il y a longtemps, par les gazettes de Londres, la manière dont les Anglais nous ont chassé de Beauséjour ; la Nouvelle-Angleterre s'est portée avec beaucoup de zèle à cette expédition qui n'a pas été difficile, puisqu'au moyen de quelques bombes, celuy qui y commandoit s'est rendu en vertu d'une triste capitulation qui ne luy prescrivoit qu'une heure sans plus tarder [pour] en sortir. Que d'affreuses manœuvres se sont passées dans cette évacuation! La Cour en sera peut-estre informée, mais trop tard; bien des personnes perdent, par cette prise, un bon domaine. Je ne vous en feray point le détail

(1) Garde-magasin. — Dans un *Mémoire* au comte de Raymond, M. Lartigue dit avoir rempli, pendant le premier siège de Louisbourg, les fonctions de sous-ingénieur et avoir fait, en cette qualité, « plusieurs travaux avec beaucoup de danger, et qui ont eu un tel succès que, quand la ville s'est rendue, il n'y avoit à la Porte Dauphine qu'un commencement de brèche qui laissoit encore 17 pieds de mur avec le fossé bien nettoyé, par le travail de la nuit, des décombres de cette partie, et derrière laquelle [il avait] fait faire des ouvrages qui la défendoient suffisamment pour ne pas craindre l'assaut ».

de l'attaque, il n'en vaut pas la peine, et encore moins des chicanes que l'on auroit dû user, car on n'en a point fait; on s'est beauçoup rejeté sur le défaut de bravoure des habitans Cadiens *(sic)*, mais erreur que cela. Ce peuple qui, après la guerre de 1711, a dû sa liberté à sa seule valeur, n'a pas dégénéré de ce temps-là; il ne falloit que savoir s'en servir, mais vous savez, Monsieur, que l'expérience fait le grand capitaine, et celuy qui commandoit dans cette partie, n'avoit rien au-dessus du savoir d'un simple soldat. C'est la faveur qui luy avoit procuré ce commandement, et voilà comme le Roy est ordinairement servy dans tous ces postes-là. Vous avez donc raison de craindre pour cet endroit et pour un autre dont vous me parlés. Si les ennemis eussent été plus entreprenants, son affaire auroit aussi été bientôt faite. J'ai toujours ouy dire, lu et vu, qu'en mathière de guerre, on ne devoit négliger aucun soin, et on vivoit comme si l'ennemy eût donné parole d'honneur de ne rien entreprendre. On s'est remué depuis ce temps.

Nous n'avons plus de correspondances avec la Nouvelle-Angleterre, on ne scait rien de ce qui s'y passe, encore qu'il seroit, selon moy, peu difficile de le savoir. Il en est de même de la nouvelle colonie d'Halifax; on y a envoyé, ce printemps, vostre amy M. de Lopinot (1), mais vous jugés bien que les connoissances qu'il en aura rapporté auront été bien limitées, tant pour ce qui regarde la fortification de cet endroit, que pour d'autres parties.

On vient d'apprendre tout récemment [qu'il y] hivernoit dix-huit vaisseaux de guerre. Cette nouvelle vient d'un Anglais, nommé Clive, qui est habité sur une isle près de Terre-Neuve. Il en a fait part au capitaine d'une goëllette

(1) Capitaine aide-major.

appartenant au s^r Brisson... qui avoit été trafiquer, quoyque dans une circonstance critique, avec ledit Clive et un nommé Saur qui a enlevé, l'automne dernière, Piedmond, ce madré quoquin. Cette nouvelle demanderoit confirmation, par raport à l'Anglais et par raport à celuy à qui appartient la goëllette, qui a l'esprit plus anglais que français et qui a, toute sa vie, fait métier d'interlope avec ces étrangers, mais il est favorisé et l'on a soin de cacher son caractère à M. de Drucourt, qui est un homme plein de droiture et qui y mettroit ordre. Vous aurés su l'affaire de la Belle-Rivière, qui n'a pas tourné à l'avantage des Anglais. M. des Bourbes m'a dit vous en envoyer la relation et Johnstone (1), l'ordre de marche qu'il a traduit d'un chiffre écrit en anglais, qui s'est trouvé dans la poche d'un prisonnier. Je ne scay comme vous trouvés la distribution des troupes de ce général, elle ne m'a pas paru trop bien combinée.

Le coupe-gorge qu'a fait M. Diescot, au lac Saint-Sacrement, a reculé nos affaires dans cette partie; que ne vous a t'on envoyé; sans faire tort à son mérite, vous auriés fait une main complette et on se seroit ensuite répandu plus loing...

Le pauvre M. La Boularderie se recommande bien à vous et à M. le c^te de Raymond; l'Ordonnateur vient de luy faire un tour diabolique, les fourberies de Scapin n'en ont jamais aproché, vous les saurés dans peu.

(1) Ecossais jacobite, capitaine en 1745 dans le régiment de *Reith*, du prince Edouard, puis enseigne en pied en 1750, dans les troupes françaises de l'Ile Royale, interprète de la colonie et aide-de-camp du chevalier de Lévis pendant la campagne de 1760. Le chevalier Johnstone a écrit plusieurs ouvrages : *A dialogue in Hades*, dans lequel il fait converser ensemble les ombres de Montcalm et de Wolfe ; *The campaign of Louisbourg* (1750-1758) ; *The campaign of* 1760 *in Canada* (Cf. abbé Casgrain, ouvr. cit. T. II, p. 101).

M. JOUBERT A M. DE SURLAVILLE

(*Sans date.*)

Macarty est aux ordres de M. Drucourt ; il peut le garder ou le renvoyer, mais comme Macarty trouve son compte à rester armé, il a prié son amy de parler pour luy, ce qui n'a souffert aucune difficulté. Il est aussy nécessaire ycy, que dans le port de Rochefort ; s'il paroît quelque chose, oserat'il sortir ? A-t'on fait attention sy nos magasins nous permettent de garder des bouches inutiles, car elle n'a que pour cinq mois de vivres, du jour de son départ. Voilà comme le bien particulier l'emporte sur le bien public.

Nous avons, à présent, plus de bœufs que nous n'en pourrons hiverner. Il nous en est venu quelques cargaisons de l'Acadie et beaucoup de l'Isle Saint-Jean, que l'on auroit dû faire venir avec plus de précaution. L'on a permis aux habitants du Port Thoulouze de vendre leurs bœufs, dont une partie estoient leur gagne-pain, par le bois qu'ils traînoient à la côte.

Comment pourroient s'excuser nos chefs, sy nous étions attaqués le printemps prochain, de n'être point informés des préparatifs des Anglais pour cette entreprise ; ils n'ont aucune intelligence à Chibouctou, ni à la Nouvelle-Angleterre, pour les informer de ce qui se passe dans leurs ports et dans leurs délibérations. Puisque l'on a négligé une chose aussy essentielle, il me semble que l'on pourroit, par le moyen de nos sauvages, faire quelques prisonniers auprès de Chibouctou, qui nous apprendraient ce qui se passe.

Beaucoup de nos Mikmacs, domiciliés à l'Acadie, sont passés sur l'Isle Royale ; deux de leurs chefs, accompagnés de plusieurs guerriers, ont apporté sept chevelures que l'on a reçu avec indifférence. Ils ont représenté leur misère et

demandé des vivres, l'on a été sourd à leur demande. Il me semble, cependant, que s'ils ne peuvent pas nous faire du bien, ils peuvent nous faire beaucoup de mal, sy les Anglais les attirent à eux.

Il est surprenant que l'on ne fasse pas passer en Canada les Acadiens qui se sont réfugiés dans les bois pour ne pas tomber entre les mains des Anglais. Ce païs a besoin d'habitants; en outre, ces malheureux ne sont à plaindre et misérables que pour avoir pris les armes contre leur souverain et pour leur ancien maître...

Il vient de nous arriver une frégate de Brest, chargée de vivres, qui n'a resté que vingt-cinq jours; elle a rencontré plusieurs vaisseaux de guerre anglais sur les grands bancs. L'on attend, tous les jours, deux bâtiments chargés de vivres, venant de Rochefort, qui sont partis avant Macarty, ils commencent à tarder.

DU MÊME

Ce 25 novembre 1755.

Depuis ma dernière, il nous est arrivé le *Rhinocéros*, flûte de Rochefort, commandée par le s^r Le Large, qui est parti de France à la fin d'octobre. Il n'a mis que vingt-deux jours à se rendre, les vivres qu'il nous a apporté nous approvisionnent pour toute l'année prochaine, et même, à ce que m'a assuré l'Ordonnateur, pour les six premiers mois de 57, s'il ne faut point en donner aux habitants, lesquels n'en ont point manqué jusques à présent chez les négociants.

La prise du *Diadème*, vaisseau marchand fretté pour le Roy, que l'on a su pris peu de jours après son départ, a donné lieu à l'envoy du *Rhinocéros*. Le *Pontchartrain*, bâtiment marchand que l'on sait pris peu après le *Diadème*, pourroit bien donner lieu à l'envoy d'une seconde flûte.

Ce bâtiment estoit chargé d'une recrue, commandée par MM. Gourville (1) et Saillard (2); il y avoit aussy des mortiers, des affûts de mortiers très nécessaires ycy, car nous n'en avons point, non plus que des fuzils de rempart, dont il en apportoit neuf cents.

Tous les bâtiments appartenant au Roy nous sont parvenus, ceux qui nous ont été pris sont tous des bâtiments frettés; pour moy, je crois qu'ils se font prendre exprès, il y a là-dessous des choses que je ne comprends pas.

Notre Ordonnateur a été servi sur les deux tois dans le choix de notre Gouverneur. Il exerce, sous luy, son esprit dominant dans toute son étendue. Il ne se fait rien sans être consulté. Notre Gouverneur est certainement un parfait honnête homme, incapable de faire, de son propre mouvement, du mal à qui que ce soit. Je ne luy connois d'autre deffaut que d'avoir le propos dur. Je le crois peu propre pour ycy. Dans la position critique où nous sommes, l'on m'a assuré que lorsque les Anglais parurent au nombre de quinze vaisseaux, fort près de l'entrée de notre port, qu'il n'y avoit personne au logis. Une frégate, qui arriva en avril pour le prévenir de l'arrivée de notre escadre avec les troupes, auroit dû l'engager à mettre nos batteries en état. Les plate-formes, comme vous savés, estoient entièrement hors d'état de servir; l'on n'avoit pas encore pensé à les rétablir quand les Anglais parurent, l'on n'avoit pas seulement doublé le détachement de l'Islot où il n'y avoit que trois coups de canon à tirer. Ce ne fut qu'après cette apparition, que l'on y envoya un capitaine et cinquante hommes avec des munitions, et alors l'on répara cette bat-

(1) Capitaine à l'Ile Royale en 1750.

(2) Garde du prince de Conti, puis cornette aux hussards de *Ferrari* en 1747 et enseigne en pied à l'Ile Royale en 1750.

terie, ainsy que celle de la ville, par le moyen des charpentiers des vaisseaux. L'on n'ignorait pas que les Anglais fussent sur nos côtes, puisque notre escadre avoit vu prendre l'*Alcide* et le *Lys*, sur les grands bancs... Je ne crois pas que l'ennemy tente à faire sa descente dans le port, il courroit de gros risques, s'il nous arrivoit une escadre de France, lorsqu'il seroit dans le port. Je crois que, s'il entreprend le siège de Louisbourg, qu'ils feront toujours leur débarquement à Gabarus. Il me semble que beaucoup de sauvages bien commandés les inquiéteroit beaucoup dans le voisinage de leur camp. Il me semble aussy que l'on ne feroit point mal de faire d'avance un magazin de vivres pour leur subsistance dans le Grand Brasdort, nous ne ménageons pas assés ce peuple. L'Anglais le craint, n'aime point leur voisinage; pourquoy ne pas les engager à courir dessus, ce qu'il feroit, sy l'on leur en fournissait les moyens ?

Il n'y a rien de nouveau en Canada; le dernier bâtiment qui en est arrivé confirme, seulement, les nouvelles que je vous ai fait passer. L'on marque, seulement, que nous avons mis à la voile un brigantin et deux barques sur le lac Ontario pour combattre les trois galères que les Anglais ont sous Chouagen; l'on se retranche de part et d'autre. Plusieurs déserteurs anglais rapportent que le pourpre est dans les troupes qui sont campées sous Chouagen.

Le commandant du bataillon de *La Reyne*, depuis l'affaire de M. Dieskaut, a pris le commandement des troupes. Un capitaine de milice a écrit, par un sauvage iroquois, qu'il étoit prisonnier à Orange, ainsy que M. Dieskaut, dont les blessures n'estoient que dans les chairs. Un bâtiment de Louisbourg, qui a été aux Isles Saint-Pierre de Terre-Neuve, pour chercher des bœufs et des moutons, a assuré que les Anglais, avec qui il avoit traité, luy

avoient dit que M. Dieskaut estoit leur prisonnier à Orange. Le sauvage iroquois, qui a apporté la lettre du capitaine de milice, a raconté qu'il l'avoit vu; ce sauvage est Agnics; il a présenté des colliers au général pour luy demander grâce de la part de ses frères qui estoient fort fâchés d'avoir levé la hache contre les Français. Il a accusé que sa nation avoit perdu, dans l'affaire de M. Dieskaut, cent vingt hommes, duquel nombre sont la plupart de leurs chefs. M. de Vaudreuil l'a renvoyé en luy disant qu'il ne regarderoit jamais les Agnics comme ses enfants, tant qu'ils resteroient parmy les Anglais.

Les autres quatre nations iroquoises ont gardé, jusqu'à présent, la neutralité. L'on a envoyé, dans le pays d'en haut, plusieurs officiers et coureurs de bois, pour faire descendre le plus de sauvages qu'il sera possible le printemps prochain. Il faudroit, au moins encore, quatre bataillons pour ce païs-là. Ce commandement ne pourroit-il point vous regarder, mon cher Colonel ? Je n'en serois nullement surpris, je le désirerois, sy cela pouvoit vous conduire à tout ce que vous mérités sy bien; le choix ne pourroit tomber sur un officier plus en état que vous d'être chargé de pareille besogne. Je suis assuré que les Canadiens marcheroient sous vous avec beaucoup de confiance, ceux de notre colonie vous ont rendu, dans ce païs, toute la justice qui vous est due.

Sy M. Dieskaut avoit suivi son premier projet qui estoit de prendre le fort de Lidius, il auroit coupé la communication d'Orange, non seulement à l'armée qui estoit campée au lac Saint-Sacrement, mais même à celle de Chouagen. Pour cela, il falloit y aller avec toutes ses forces. Ce coup auroit fini la guerre du Canada. Le projet estoit bien beau et juste, il n'a péché que dans l'exécution. Je doute que ce général se relève de cette fausse démarche;

comme l'on l'a cru mort, je suis persuadé que l'on l'a peu ménagé dans les comptes que l'on a rendu à la Cour de cette action qui a beaucoup dérangé les projets de ce païs pour la tranquillité que l'on se promettoit. Les quatre bataillons qui sont dans ce païs, hivernent, les uns au fort Frontenac, les autres au fort de Niagara, à Catarakoui et au fort Saint-Frédérick. Ils doivent se mettre en marche pour leurs quartiers à la fin du présent mois.

[Un] bâtiment qui a été aux Isles Saint-Pierre (1) a rapporté qu'il devoit passer l'hiver dix-huit vaisseaux de ligne à Alifax pour attaquer Louisbourg au printemps. Je n'en crois rien; s'ils y passent l'hiver, c'est plutôt pour se garder, que pour nous. L'armement que nous faisons dans nos ports ne leur feroit il point craindre quelque entreprise sur Alifax? Il est singulier que nous ignorions ce qui se passe dans cette partie, cela me confirme combien nous sommes peu attentifs à ce qui se passe chez nos voisins qui n'ignorent pas ce qui se passe chez nous. Je ne conçois pas pourquoy nous n'avons pas deux compagnies de plus à l'Isle Saint-Jean. Danjea (2) est au Port Thoulouze avec sa compagnie et moitié de celle de son frère que l'on a envoyé avec luy pour luy faciliter le moyen de payer ses dettes. Comme vous voyés, ce n'est point le bien du service que l'on considère, il ne faut qu'être amy de l'Ordonnateur pour obtenir tout, et les autres rien. Ce que je crains, c'est que l'on n'y ajoute que l'on a envoyé le premier pour commander, ne connaissant personne plus capable que luy pour ce poste, à cause des sauvages. Je sais aussy que l'on vise à faire tomber la majorité sur la tête de Loppinot, dont on fait beaucoup valoir le mérite et la capacité;

(1) De Terre-Neuve.

(2) Dangeac, capitaine à l'Ile Royale.

l'on l'a envoyé, le printemps dernier, à Chibouctou, pour réclamer un bateau pris en allant à la rivière Saint-Jean. L'on a beaucoup fait valoir ce message.

Voilà, mon cher Colonel, ce que c'est que de servir sous des personnes qui se laissent conduire et qui ne savent pas apprécier les talents d'un chacun. Vallée (1) est l'oracle de notre Gouverneur qui croit que, pourvu que l'on ayt beaucoup de canons en batterie, que rien ne peut aborder. Vallée a proposé une batterie à la tour pour battre l'entrée. Je crois qu'elle serviroit très bien pour remplir cet objet, mais sy elle n'est pas bien soutenue, l'ennemi peut, par Lorembeq, en y faisant une descente, la prendre de revers et s'emparer du canon avant que l'on ayt le temps de le jeter à la mer.

M. de Salvert a fait faire, à la Pointe à Rochefort, une batterie de douze pièces de canon qui est assés bonne pour battre la passe. Je doute que l'hiver ne la renverse pas, elle n'est que de terre et gazon que l'on n'a pas même piqueté, sy l'on l'avoit construite en fascines et que l'on eût fait les joues en saucissons, elle auroit pu résister aux gelées sans souffler, comme je compte qu'elle fera.

(1) Lieutenant d'artillerie.

VII

(1756)

LA VIE A LOUISBOURG. — *Nouvelles du Canada : Les Indiens ravagent la Virginie. — Projets des Anglais. — Un détachement français, commandé par M. de Léry, leur prend un fort près de Chouaguen.* — BOISHÉBERT SE MAINTIENT EN ACADIE. — UN VAISSEAU ANGLAIS, DÉPORTANT DES ACADIENS A LA CAROLINE, EST CAPTURÉ PAR CES DERNIERS QUI LE CONDUISENT A LA RIVIÈRE SAINT-JEAN. — DÉCLARATION DE GUERRE OFFICIELLE. — COMBAT, DEVANT LOUISBOURG, ENTRE QUATRE VAISSEAUX FRANÇAIS, COMMANDÉS PAR M. DE BEAUSSIER, ET LA FLOTTE ANGLAISE. — *Nouvelles du Canada : Destruction, par M. de Villiers, de cinq cents barques anglaises sur la rivière de Chouaguen. — Combat naval sur le lac Ontario. — M. de Montcalm laisse le chevalier de Lévis à la Pointe à la Chevelure et va attaquer Chouaguen. — Prise de ce fort. — Ambassadeurs iroquois à Montréal. — Défaite du colonel Warrenton à la Belle-Rivière.* — INCENDIE DU FORT GASPAREAUX. — UN DÉTACHEMENT ANGLAIS BATTU PAR DES ACADIENS. — TENTATIVE DE DÉBARQUEMENT DES ANGLAIS A L'ILE ROYALE. — LES ACADIENS FONT PASSER LEURS BESTIAUX DANS L'ILE SAINT-JEAN. — L'ESCADRE ANGLAISE RALLIE HALIFAX. — LOUISBOURG MANQUE DE VIVRES. — UN BATIMENT CHARGÉ D'ACADIENS ALLANT AU CANADA, EST CAPTURÉ, PRÈS DE GASPÉ, PAR UN VAISSEAU ANGLAIS.

M. DES BOURBES A M. DE SURLAVILLE

A Louisbourg, ce 8 janvier 1756.

Nous n'avons point eu de nouvelles de Canada depuis

celles que je vous ay mandées ; nous en attendons tous les jours, [par] un des Gautier, de l'Isle Saint-Jean, qui doit en revenir par terre.

Il hyverne plusieurs vessaux de guerre anglais à Chibouctou ; nous n'en scavons point le nombre, on ménage un peu trop l'argent du Roy dans de pareilles circonstances.

Les régiments d'*Artois* et *Bourgogne* vivent toujours froidement avec notre Ordonnateur ; ils sont pourtant un peu revenus de leurs tracasseries ; ils n'ont point été le saluer en corps dans leurs visites du jour de l'an ; les commandans de ces bataillons ne vont point chez luy, il n'y a que quelques officiers d'*Artois*. Ces deux bataillons coûtent au Roy, pour les six premiers mois de leur résidence icy, 242,000 livres, sans y comprendre leurs vivres. La pêche de la morue n'a monté cette année qu'à 72,000 quinteaux. La diminution du commerce anglais, par comparaison de l'année 1744, est de près d'un million et demy.

Si nous avons la guerre, souvenés-vous de moy, cher cousin ; vous scavés combien le séjour de l'Isle Royalle est disgratieux, mais j'ose vous assurer que vous le scavés moins que moy ; vous y étiés commandant, j'y suis subalterne ; ne dépendant que de vous seul, vous pouviés vous passer de tout le monde ; je dépens de plusieurs personnes ; vous y aviés des amis, ou tout du moins, en s'efforçant de vous plaire, ils en avoient les dehors ; pour moy, incapable de rendre aucuns services, je n'ay d'amis qu'autant que je les puis paier ; membre inutile pour des sociétés où l'on ne scait que jouer, je ne suis point recherché, puisque je ne veux ni ne puis jouer ; je ne sors que pour faire ma cour ; je ne trouve partout que des tables de jeu ; j'en examine un instant les acteurs ; je m'assois dans un fauteuil, j'y reste par bienséance, je m'y ennuie par politesse ; je sors après n'avoir contribué à la conversation que par un

oui ou un non ; mes livres, qui ne devroient faire que mon occupation, font indispensablement mes plaisirs, trop heureux encore d'aimer l'étude. Voilà, cher cousin, un précis de ma vie.

Si nous avons la paix, que vous ne trouvassiez point jour à me placer, et qu'une lieutenance de cavalerie ne vallût que 3,000 livres, trouveriés-vous mauvais que je sacriffiasse une partie de ma légitime pour en achepter une? C'est, je crois, le seul état où je peux me soutenir avec le peu de bien que j'ay... Si le vessau de M. Joubert revient des Isles, je compte sur près de 1,200 livres...

L'occasion dont je me sers est le dernier bâtiment qui reste icy pour France. Vous ne trouverés rien d'interressant dans ma lettre concernant ce païs : *Arcana non ausim committere chartæ*, par la raison que *haud secura occasio*.

Je suis très content de M. Prévôt ; il m'a toujours paru porté à me rendre service ; il doit même parler à M. Drucourt pour me faire faire comme garson major de la trouppe, sans l'être de la Place ; il peut tout...

M. JOUBERT A M. DE SURLAVILLE

Ce 15 avril 1756.

Je profite, avec grand plaisir, du départ de la flûte *le Rhinocéros*, pour vous donner des nouvelles de nos contrées. *Le Rhinocéros* est arrivé le 26 mars, chargé de vivres, commandé par le s^r^ Lelarge, qui n'a mis qu'un mois dans sa traversée. Nous sommes aussy avancés sur les nouvelles de la paix ou de la guerre que l'automne dernier. Nos chefs n'ont point reçu, par cette flûte, de lettres de la Cour, sans doute qu'elles leur seront apportées par une escadre.

Nous n'avons, jusques à présent, vu qu'un vaisseau

anglais dans nos parages, qui a resté environ six heures à la vue de Louisbourg. Il nous est arrivé, les premiers jours du courant, des nouvelles du Canada, en date du 15 février, qui nous apprennent qu'il ne s'est rien passé depuis l'affaire de M. Dieskaut entre nos troupes et celles de nos voisins; quant aux sauvages, ils ont fait plusieurs courses à la Virginie, à Philadelphie et à la Nouvelle-York. L'on mande qu'ils ont commis beaucoup de cruautés dans ces contrées là, qu'ils ont levé plus de six cents chevelures et emmené beaucoup de prisonniers au fort Duquesne. L'on s'attend, dans ce païs, d'être attaqué par le fort Duquesne, Niagara et Saint-Frédérick, projets de leur campagne dernière, que la deffaite du général Bradok déconcerta. Dieu veuille qu'il n'ayt pas une plus heureuse issue; nous n'avons à leur opposer que deux mille cinq cents hommes de troupes effectives et six mille Canadiens qui ne pourront, à ce que l'on me marque, entrer en campagne qu'à la fin de may, après les semences. Les cinq nations iroquoises ont demandé, derechef, la neutralité qui leur a été accordée. L'on ignore si les Anglais nous laisseront tranquilles cette année; je crois nos généraux pas plus instruits là-dessus que le vulgaire, par le peu de précautions que je vois prendre.

Le s^r^ Boisbert (1) se soutient toujours en Acadie; il a favorisé l'évasion de beaucoup d'Acadiens qui sont passés à l'Isle Saint-Jean l'automne dernière; beaucoup d'autres doivent passer en Canada ce printemps; un bâtiment, chargé de ces malheureux, que les Anglais envoyoient à la Caroline, a trouvé le moyen, en sortant du Port-Royal, de se saisir de l'équipage, et ont conduit le bâtiment à la

(1) Boishébert.

rivière Saint-Jean (1). Les sauvages de cette rivière ont aussy, l'automne dernière, enlevé, dans la Baye Française, un bâtiment armé de huit canons, chargé de vivres et habits pour le fort de Beauséjour, qu'ils ont aussy conduit à la rivière Saint-Jean...

La frégate *la Valeur*, qui a hiverné ycy sous le commandement du sieur Macarti, n'est point encore en état, l'on est après le carême ; sy elle avoit hiverné en France, il y a un mois qu'elle auroit pu être de retour, et en meilleur état qu'elle ne sera...

J'ai coupé mon seing, vous en concevez la raison ; mon vicaire (2) se porte à merveille.

M. DES BOURBES A M. DE SURLAVILLE

A Louisbourg, ce 18 avril 1756.

L'hiver n'a rien produit de nouveau dans notre ville ; le carnaval, cette saison de plaisirs, s'y est passé le plus tristement du monde, nulles danses, nulles festes, aucuns

(1) « Pendant que les transports cinglaient sur la baie de Fundy, un « Acadien de Port-Royal, du nom de Beaulieu, ancien navigateur au long-« cours, ayant demandé au capitaine du navire où il était détenu, avec deux « cent vingt-quatre autres exilés, en quel lieu du monde il allait les conduire : « — Dans la première île déserte que je rencontrerai, répondit-il insolem-« ment. C'est tout ce que méritent des papistes français comme vous autres.

« Hors de lui-même, Beaulieu, qui était d'une force peu commune, lui « asséna un coup de poing qui l'étendit sur le pont. Ce fut le signal pour « les autres captifs qui, probablement, s'étaient concertés d'avance. Quoique « sans armes, ils se précipitèrent sur leurs gardes, en blessèrent quelques-« uns et mirent les autres hors de combat.

« Beaulieu prit ensuite le commandement du transport et alla l'échouer « dans la rivière Saint-Jean, près de la mission que dirigeaient alors les « PP. Germain et de La Brosse. (Abbé Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Evangéline*, p. 145).

(2) Son lieutenant, M. des Bourbes.

mariages. Quelques repas entre nos puissances, beaucoup de jeu parmi les officiers, voilà les seuls amusements de nos jours gras, j'ay tort de dire *nos* jours gras, car j'ay passé les miens à l'infirmerie des Pères de la Charité. Voicy le détail de ma maladie.

Sujet toutes les nuits, depuis huit mois, à l'incube ou cochemard, fatigué par des aigreurs et une migraine continuelle et par des indigestions presque journalières, et jamais sans fièvre, dépérissant à vue d'œil, je résolus de me faire traiter.

Le Père de la Charité que j'appelay, trouvant que mon mal n'étoit occasionné que par un sang trop épais et par de mauvais levains amassés dans l'estomac, me saigna, purgea, et me fit prendre force ptisannes (*sic*). Ces remèdes eurent un effet contraire à celuy qu'il en attendoit, ils augmentèrent mon mal au lieu de le diminuer. Ce Père, surpris, au bout d'un mois, de ne me voir aucun amendement, d'ailleurs accablé par la multitude des soldats malades à l'hôpital, me conseilla de m'y faire porter, vu, me dit-il, qu'il seroit plus à portée de m'y soigner. Il n'est pas difficile de persuader un malade, je le crus, je m'y fis conduire. L'on m'y a tiré six autres pallettes de sang, fait prendre quatre médecines ; j'en suis sorti au bout de trois semaines, non beaucoup soulagé, mais plus foible : je ne suis pas encore rétabli...

Voicy le peu de nouvelles que notre païs fournit :

La flûte du Roy, *le Rhinocéros*, mouilla icy le 27 mars ; elle étoit chargée de vivres et de cent hommes de recrues qu'on a donné aux bataillons d'*Artois* et de *Bourgogne*, parce que M. Le Large, qui commandoit cette flûte, est party de Rochefort sans les paquets de la Cour et que plusieurs de ces soldats avoient des engagements signés des sergents d'*Artois* et de *Bourgogne*.

Quatre sauvages, dont deux Abenaquis et deux Miquemacs, arrivèrent icy, de Québec, le 31 mars. Ils nous ont appris qu'un parti de sauvages outaouvis et chaouenons avoient fait coup sur la Virginie, qu'ils avoient levé environ six cents chevelures, bruslé plusieurs villages et emmené cinq cents prisonniers, tous femmes et enfants; que les Anglois fesoient de grands préparatifs à la Nouvelle-Angleterre et que l'on croïoit que c'étoit pour recommencer les expéditions où ils avoient échoué l'année dernière; que, de notre côté, nous nous préparions à nous bien deffendre, et que nous pourrions bien entreprendre le siège de Chouagain; que les petits bâtiments que nous avions sur le lac Ontario étoient achetés.

Le 2 avril, notre Gouverneur régala ces sauvages, ils dansèrent et luy présentèrent une douzaine de chevelures qu'ils ont faites aux environs de Chibouctou; on leur a payé leur voïage fort grassement et fait, en outre, plusieurs présents.

Les Abenaquis nous ont assuré qu'il n'hivernoit que deux vaisseaux de ligne à Chibouctou et que M. de Raymond, capitaine, n'étoit point mort. Il a écrit à mon capitaine, il lui fait un détail de la force du Canada, qui ne consiste qu'en deux mille cinq cents hommes de troupes réglées, six mille miliciens et les nations sauvages, nos alliés. Il ajoute que les cinq nations qui, l'année dernière, malgré leur neutralité, penchoient du côté des Anglois, paroissent presque déterminés à se déclarer à notre faveur.

Si les révolutions, qui sont prêtes d'arriver, pouvoient vous faire trouver jour à me rappeler en France, de grâce, ne m'oubliés pas... Je préférerois une lieutenance de grenadiers en France, à la première compagnie de ce païs. Vous m'aviés exorté de faire ma cour aux belles, il n'y a que dans ce seul point où je ne vous ay point obéi; en

voicy les raisons : Je ne suis plus assés beau garson pour me flatter de faire des conquestes, et je suis trop pauvre pour acheter leurs faveurs.

M. JOUBERT A M. DE SURLAVILLE

Ce 30 juillet 1756.

Je ne doute pas que vous ne m'ayés honnoré de vos nouvelles, je crois que je ne puis m'en prendre qu'aux Anglais, sy je n'en ai reçu aucune. Depuis les premiers jours de may, deux vaisseaux de ligne, trois frégates et un seneau, croisent devant le port de Louisbourg et nous ont enlevé plusieurs bâtiments marchands fretés pour le Roy, ainsy que la frégate *l'Arc en Ciel*, de cinquante canons, commandée par M. de Belingant. *La Concorde*, de trente canons, commandée par M. Fouquet, partie de Brest avec *l'Arc en Ciel*, a relâché au Port Dauphin, où elle est bloquée depuis un mois et demy avec un bâtiment marchand chargé de vivres. *L'Arc en Ciel* étoit chargé de soixante mille livres, de deux cents hommes de recrue, la plupart Allemands et déserteurs qui, vraisemblablement, s'enrôleront dans leurs troupes. La promotion et autres lettres concernant la colonie estoit dans ce bâtiment. Nos gaboteurs (*sic*) sont très inquiétés par le seneau et une petite frégate qui nous en ont pris plusieurs chargés de bois et de bestiaux, venant de l'Isle Saint-Jean. Ils ont pris aussy plusieurs chaloupes à la pêche qu'ils ont renvoyées après avoir questionné les pêcheurs qu'ils ont trouvé dedans. La Perelle (1) a été assés heureux pour ne pas tomber entre leurs mains. Le bâtiment qui le portoit a relâché à Menadoux. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que l'on

(1) Lieutenant à l'Ile Royale en 1750.

a sauvé ce bâtiment, que l'on a déchargé avec beaucoup de chaloupes et ensuite entré dans l'anse de la baye...

Sy le Ministre n'avoit pas fait partir, en feuvrier, quatre grands bâtiments de Saint-Malo et trois de Rochefort, qui sont arrivés à bon port au commencement d'avril et à la fin de mars, nous serions très mal. De neuf autres qui devoient partir en may de Rochefort, il ne nous en est parvenu que deux. Nous avons cependant des vivres pour deux ans, tous nos ouvrages extérieurs seront en état cet automne...

Les nouvelles du Canada du 4 juin, temps auquel est partie notre escadre qui avoit, comme vous savés, porté des troupes et un général dans ce païs, sont que les Anglais n'ont point encore paru en corps nulle part ; suivant différents prisonniers que l'on a fait, ils doivent opérer conformément à leur projet de la campagne dernière ; ils se proposent d'attaquer les forts de Niagara, Duquesne et Saint-Frédérick en même temps. Nos bataillons sont à Niagara et Saint-Frédérick, avec quelques troupes de la colonie, milice et sauvages, qui les attendent de pied ferme. M. de Villiers (1), capitaine canadien, est campé, avec huit cents hommes et deux cents sauvages, entre Corlat et Choaguin, pour les observer dans cette partie et les inquiéter au passage des lacs et rivières qui conduisent à Niagara.

M. de Léry (2), frère à celluy que vous avés connu lieutenant ycy, avec un parti de trois cents hommes, en mars dernier, força un fort anglais, au portage de Corlat, à la rivière de Choaguin, qui leur servoit d'entrepôt. Ce fort estoit gardé par cinquante hommes qui ont été passés au fil de l'épée, n'ayant pas voulu se rendre. L'on a trouvé à

(1) Coulon de Villiers.

(2) Lieutenant dans les troupes du Canada.

cet entrepôt ou fort, beaucoup de vivres, bombes, et quarante milliers de poudre, que l'on a brûlé, ne pouvant rien emporter.

L'on regarde cet avantage comme une perte considérable de la part de nos ennemis, par rapport aux transports.

Nos sauvages des pays d'en haut, particulièrement les Chavanons et les Loups, ont fait des ravages étonnants dans le centre de Philadelphie, Caroline et Virginie. Ils ont obligé les Anglais de ces contrées là de se réfugier dans les villes et de construire des forts sur le chemin, pour la communication d'une ville à l'autre. M. Dumas, qui commande au fort Duquesne, mande à M. de Vaudreuil qu'il n'a besoin que de présents pour les sauvages, qu'il est sûr de n'être point attaqué, que les Anglais sont hors d'état d'entreprendre sur luy, tant que les sauvages se conduiront comme ils font...

Une petite corvette de Dunkerque nous a apporté la déclaration de guerre des Anglais.

M. DES BOURBES A M. DE SURLAVILLE

Louisbourg, ce 10 aoust 1756.

Une escadre anglaise de trois vaisseaux, deux frégattes et un seneau, croise depuis le 21 de may aux atterrages de notre isle. L'intention des Anglais, suivant le rapport de quelques-uns de nos pêcheurs, qui ont été pris et relâchés dans le commencement de cette croisière, est d'intercepter tous les secours et les vivres qui peuvent nous arriver d'Europe, de réduire notre place par la famine, et de nous forcer de leur en porter nos clefs sans coup férir. Quoyque cette escadre nous ait pris le vaisseau *l'Arc en Ciel*, de 54 pièces de canon, dans lequel il y avoit cent cinquante hommes de recrue... ils ne réussiront pas dans leur entreprise. Nous avons actuellement pour près de deux ans de

vivres pour toute la colonie... Il y a eu un combat entre deux vaisseaux, dont voicy un précis.

M. de Drucourt, informé par quelques Accadiens que l'escadre anglaise manquoit d'équipages, écrivit à M. le Gouverneur du Canada pour presser le départ de celle de M. Beaussier (1) qui, suivant toutes les apparences, devoit toucher icy avant de retourner en France (2). Cette dernière escadre arriva le 28 juillet, par un gros frais de N. E. Elle entra dans notre port en présence de trois vaisseaux anglais qui étoient sous le vent à elle. M. Beaussier voulut donner, dès qu'il les apperçut, mais M. de Montalet luy rappela ses ordres qui portoient d'éviter tout combat avant d'avoir déposé à Louisbourg trois bariques d'argent dont ils étoient chargés. Le 28 se passa à se décharger de tout ce qui pouvoit embarrasser le pont pendant un combat, comme cages à poules, grosses chaloupes, bœufs et moutons, etc. Ils déposèrent tous leurs malades qu'ils remplacèrent par environ deux cents volontaires de ce païs. Ils partirent le 29, à six heures du matin, par un vent de N. O.

M. Drucourt avoit chargé M. Beaussier de dégager la frégatte *la Concorde*, qui étoit bloquée depuis trois semaines dans le Port Dauphin, s'il ne rencontroit pas les Anglais. Il fit route pour ce port jusque sur les huit heures du matin qu'il apperçut les trois vaisseaux ennemis. Il mit flamme d'ordre, fit signal de chasse et arbora le pavillon de combat.

Notre escadre vira de bord et fit vent arrière sur les Anglais.

(J'avois oublié de vous dire la force de notre escadre, la

(1) Beaussier de l'Isle, capitaine de vaisseau, promu chef d'escadre en 1764.

(2) Elle venait d'amener Montcalm et son état-major.

voicy : M. Beaussier monte *le Héros*, de 74 canons, mais, au lieu d'avoir trente-deux pièces de 36, il ne porte que du 24 et du 18 ; M. de Montalet monte *l'Illustre*, de 64, et porte du 18 et du 12 ; M. Brugnon, lieutenant de vaisseau, commande la frégatte *la Sirène*, de 32 canons, et M. de La Rigaudière, *la Licorne*, aussy de 32 pièces. Le vaisseau *le Léopard*, qui a été de la même escadre, est resté à Québec et doit y estre brûlé ; il s'est mis dans ce vaisseau une maladie épidémique qui a fait périr tous ceux qui étoient dedans, le capitaine et lieutenant y ont péri.)

Les Anglais firent toutes les manœuvres possibles pour éviter notre escadre ; nos vaisseaux marchoient mieux qu'eux. La frégatte *la Sirène* et *le Héros* les approchèrent vers midy. M. Beaussier donna ordre à *la Sirène* de chasser sur le seneau. Les deux vaisseaux anglais, voyant la manœuvre de *la Sirène*, portèrent sur elle pour couvrir leur seneau. Cette frégatte engagea le combat et reçut deux bordées de chaque anglais, dont l'un, qui est *le Nordtingam*, est de 70 pièces de canon de 36 et de 24 livres de balles, l'autre est *le Griffon*, de 62 pièces. Notre frégatte, qui ne pouvoit supporter le feu des Anglois, n'aiant pu virer de bord au plus près, vira vent arrière et porta sur *le Héros* qui lui avoit fait signal de raliement.

M. Beaussier (1), étant arrivé à la portée du canon des

(1) *Extrait d'une relation analogue par M. du Fresne du Motel :*

M. de Boissier, voiant que sa frégatte n'étoit pas de mise vis à vis d'un mastin tel que l'Anglais, s'avança au plus vite sur les deux gros vaisseaux... et leur envoia toute sa bordée. Les Anglais, comme vous pensés, ne demeurèrent pas en reste, car ils lui ripostèrent aussi vivement, de sorte que M. de Boissier se trouva seul engagé entre les deux vaisseaux anglais contre lesquels il a soutenu en héros un combat de sept heures, n'aiant pu estre secouru par son second vaisseau, ni les deux frégattes, un calme tout plat étant malheureusement survenu, qui les fit demeurer dans la cruelle et

ennemis, mit en travers pour les empêcher de fuir et dans l'espérance que M. de Montalet ne tarderoit pas à arriver ; mais ce capitaine, dont le vaisseau marchoit moins bien que *le Héros*, et qui, à l'aproche des Anglais, avoit cargué ses basses voiles et amené ses perroquets (ce qui se pratique avant le combat), ne put aprocher à la portée du canon des Anglais, aiant été pris par le calme qui dura pendant tout le combat. La position que M. Beaussier avoit prise, croiant être secouru, n'étoit point favorable ; un des vaisseaux anglais le battoit par son derrière, pendant que l'autre l'attaquoit par le côté. Il resta dans cette position pendant une heure et demie, qu'il s'en dégagea, aiant fait virer son vaisseau par le moien d'une rame qu'on passa au travers des sabords de la sainte-barbe. Il recommença le combat sur nouveaux frais, qui dura jusqu'à sept heures et demye du soir, heure à laquelle les Anglais s'étant

désespérante position de ne pouvoir estre d'aucune utilité à leur commandant. Ce calme est arrivé d'autant plus mal à propos, qu'il a empesché la jonction des deux frégates et du vaisseau de 64, que si, au contraire, elle eût pu se faire, le succès de la prise des deux vaisseaux anglais étoit indubitable, par la raison que M. de Boissier avoit résolu de leur donner l'abordage, aiant un équipage supérieur en nombre et en valeur à celui des Anglais qui préfèrent toujours la manière de se battre au canon à celle de l'abordage qui leur réussit rarement vis-à-vis de la nation française...

Le vent étant venu à freschir... les Anglais abandonnèrent le champ de bataille au commandant français, avec son vaisseau criblé de coups de canon ; apparemment que la crainte qu'ils avoient de la jonction des autres vaisseaux français, a prévalu au désir qu'ils devoient avoir naturellement de prendre le vaisseau, leur étant très possible, quoique au moment qu'ils l'abandonnèrent, il étoit encore en état de soutenir trois heures de combat.

Le lendemain de cette affaire... M. de Boissier rentra dans le port de Louisbourg avec sa petite escadre, pour réparer et ragréer les dommages considérables que son vaisseau avoit reçus... quatre-vingt-dix hommes, dont trente-six de tués raides, et cinquante-quatre de blessés, et un enseigne de vaisseau blessé à la cuisse, dont il mourut quelques jours après.

aperçu qu'il commençoit à fraîchir, amurèrent leurs basses voilles et se retirèrent hors la portée de canon du *Héros* qui, ne pouvant les suivre, aiant toutes ses manœuvres coupées et étant démâté de son grand hunier, deffendit à M. de Montalet, qui s'étoit aproché sur la fin du combat, de tirer d'avantage et de les poursuivre.

Le Héros a eu soixante-quinze hommes, tant tués que blessés, et cent quatre-vingt-deux coups de canon dans son bois, dont dix dans son grand mât. L'on croit que la jalousie qui règne entre MM. Beaussier et Montalet, les a empêchés d'être victorieux. Le second qui, à ce qu'on dit, n'a pas voulu servir de marchepied à la fortune de M. Beaussier, a fait une faute d'avoir trop tôt cargué ses basses voilles. Il auroit pu, dit-on, arriver aussitôt que M. Beaussier, mais il n'a pas voulu. L'autre a fait une autre faute, aussi par jalousie, de n'avoir pas voulu que M. de Montalet donnât avec les deux frégattes qui étoient en aussy mauvais état que luy. Nos créoles se sont battus en vrais soldats.

Les Anglais de Chibouctou, qui avoient su le combat par une de leurs frégattes qui s'étoit détachée avant le combat, ont envoié un pacquebot pour scavoir ce qu'étoient devenus leurs vaisseaux qui n'ont point rentré à Chibouctou, et qui sont, suivant les aparences, à Plaisance...

Tous les sauvages sont aujourd'huy pour nous. Ceux des cinq nations qui, anciennement, étoient pour les Anglais, ont déjà fait coup sur eux. Il nous est venu plusieurs nations que nous ne connoissions pas, entre autres une que l'on nomme les Crist, qu'on dit être une nation valeureuse et d'une grande stature, et qui se bat en bataille rangée.

M. PORTAL (1) A M. DE SURLAVILLE

A Louisbourg, 11 aoust 1756.

...Hier, 10 du mois, le nommé Simonin, capitaine de goëlette, est entré dans la Baye des Espagnols avec une goëlette anglaise qu'il a été prendre à Terre-Neuve. Elle étoit armée de huit canons de quatre et de huit pierriers, beaucoup de sabres, haches d'armes, poudre, etc. Il a mis quelques habitants à contribution pour environ mille écus et il a chargé sa prise de neuf cents cinquante quintaux de morue. Nos fortifications vont bon train... plusieurs hauteurs [sont] rasées... le Cap Noir presque effacé et beaucoup d'autres ouvrages commencés. Du monde, des vivres, de l'argent, de la bonne volonté, voilà notre position. Les Canadiens font des merveilles.

M. JOUBERT A M. DE SURLAVILLE

De Louisbourg, ce 12 aoust 1756.

La confirmation de l'affaire de M. de Villiers, que nous apprenons la veille du départ de notre escadre, fait le motif de cette épître, vous l'ayant écrit au commencement du présent mois par la voye de Bayonne, quoique je n'aye reçu aucune de vos lettres. Vous voyés que je suis persuadé que je ne dois m'en prendre qu'à nos adversaires qui nous interceptent tout ce qui nous vient. Depuis les premiers jours de may, ils croisent devant notre port; nous sommes heureux d'être pourvus de vivres avec de tels surveillants.

Une goëlette, qui vient de nous arriver, nous apprend que M. de Villiers, avec sept cents hommes, tant soldats que miliciens et sauvages, postés sur la rivière de Choagin,

(1) Ingénieur à Louisbourg.

ont attaqué environ cinq cents bateaux qui remontoient cette rivière, venant de porter des vivres à Choagin. Chaque bateau étoit armé de quatre hommes. Trop de précipitation de la part de nos Canadiens et sauvages, a empêché l'entière défaite de ce convoy. Quatre cents ont été tués, soixante faits prisonniers, et le reste mis en fuite. Plus de trois cents bateaux ont été brûlés. Tous ces dits bateaux alloient charger à l'entrepôt que le s^r^ Léry avoit brûlé en mars ; ils ont rebâti le fort.

L'on mande à M. de Franquet que M. de Rigaud, frère au s^r^ de Vaudreuil, estoit parti pour se joindre, avec treize cents hommes, à M. de Villiers, pour investir les deux forts de Choagin, que M. de Montcalm (1) estoit parti de la Pointe à la Chevelure, où il avoit laissé M. de Lévis (2), avec deux bataillons et deux mille hommes composés des troupes de la colonie, des milices et sauvages, pour couvrir le fort Saint-Frédérick et observer les Anglais. Ce général, après avoir pourvu à cette partie, a marché à Niagara, pour se mettre à la tête des quatre autres bataillons et milice, pour faire le siège des forts que M. Rigaud a ordre d'investir. Nous en apprendrons la réussite à la fin du mois. Si elle a le succès que l'on en attend, l'on se propose de réunir toutes nos forces pour marcher à Orange.

Il s'est passé, sur le lac Ontario, un combat naval très vif entre trois frégates anglaises et deux françaises. Après trois heures de combat, l'admiral anglais a pris chasse avec

(1) Le marquis de Montcalm, promu maréchal de camp et désigné par la Cour pour remplacer le baron de Dieskau dans le commandement des troupes du Canada, avait débarqué le 10 mai 1756. Il avait été amené par *la Licorne*, qui participa au combat soutenu par M. de Beaussier.

(2) Le chevalier de Lévis, plus tard duc et maréchal de France, secondait M. de Montcalm en qualité de brigadier.

le contre-admiral, qui ont été s'échouer sous le fort de Choagin. La troisième a été prise. Comme vous voyés, la guerre se fait, dans ce païs là, par mer et par terre.

Copie non signée d'une lettre écrite à M. Franquet (1) *et envoyée par M. Joubert à M. de Surlaville*

Je vous envoye le précis de notre expédition sur Chouaguen, que nous venons de prendre, je l'ay copié sur le Mémoire de M. de Montcalm.

L'avant-garde de notre armée, commandée par M. Rigaut de Vaudreüil, prit poste, la nuit du 9 au 10 aoust, à la petite anse, à trois lieu du fort Ontariot. M. de Montcalm y arriva le 10, à minuit, et fit aussitôt débarquer 4 pièces de canon qu'il avoit avec luy ; nos troupes ont pris terre à la Baye de Niaoure, à 18 lieues de Chouaguen et ont suivi la côte jusques à la petite anse dont nous sommes partis en ordre de bataille. Le 11, deux barques anglaises montées de 14 et de 12 canons, nous vinrent reconnaître et firent feu sur nous, nous leur ripostâmes par nos quatre pièces qui leur en imposèrent ; nous avions, en outre, 12 pièces de canons de 12 et 4 de huit qui n'estoient point en batterie.

Cette expédition a soufert quelque difficulté de la part des troupes de terres qui n'estoient point d'avis qu'avec environ 4,300 hommes et 80 sauvages, à quoy montoit notre armée, que l'on entreprit le siège des dits forts où l'on savoit qu'il y avoit 1800 hommes pour les deffendre avec beaucoup de canon et de munition de toute espèce, heureusement leurs avis n'a point prévalu. Le rapport de l'ingénieur, joint aux raisons que les Canadiens ont donné à M. de Montcalm, ont engagé ce général à cette entreprise.

(1) Brigadier du génie.

Le 11, 300 hommes furent ocupés à faire un chemin à notre artillerie, qui ne put arriver que le 12 au matin ; le soir, la tranchée fut ouverte devant le fort Ontariot par 300 travailleurs fantassins soutenus par pareil nombre. Le 10, notre artillerie devoit tirer sur ce fort ; à 4 heures du soir, l'on s'aperçut qu'il estoit abandonné. M. de Bourlamarc (1) qui estoit de tranchée, s'en empara aussitôt, l'on y trouva 5 pièces de canon encloüées et quelques munitions, on désencloua aussitôt les canons que l'on pointa sur l'ancien fort, en attendant que notre artillerie fût en état de les seconder.

M. de Rigaut et M. de Villiers, qui commandoit les Canadiens et sauvages au nombres de 2,300, furent, le même jour 13, prendre poste de l'autre côté de la rivière pour couper toute retraite et secours à l'ennemi, l'on avait construit un pont pour la traverser, mais l'ardeur des commandants et Canadiens ne leur permit pas de s'en servir. Ils passèrent à un gué à la vue des ennemis qui ne firent aucun mouvement pour s'y oposer ; ce passage n'a pas peu contribué à faire capituler l'ennemy plus tôt, les Anglais ont avoué que cette boutade les avoit intimidé.

Notre artillerie fut conduite à bras aux batteries, sans que l'ennemy s'y soit oposé.

Le 14, au point du jour, notre artillerie commença à faire feu sur le vieux Chouaguen ; à dix heures du matin, elle avoit fait une brèche à passer dix hommes de front. M. de Mervier, leur commandant, ayant été tué d'un coup de canon, le commandant en second, conjointement avec

(1) Le comte de Bourlamaque, second lieutenant du marquis de Montcalm, avec rang de colonel ; brigadier en 1759, commandeur de Saint-Louis en 1761, maréchal de camp en 1762, gouverneur de la Guadeloupe en 1763.

ses officiers, demandèrent à capituler. M. de Montcalm leur accorda les articles cy après. M. de Bourlamarc prit possession du fort avec nos grenadiers, nos piquets et 100 hommes des troupes de la colonie. Les bataillons qui estoient à cette expédition, sont : *Royal Roussillon*, *Guienne* et *Béarn ;* nous n'avons perdu que deux hommes, un Canadien et un grenadier de *Béarn ;* M. Descombes (1), ingénieur, y a aussy perdu la vie, par un sauvage qui le prit pour un Anglais. Lorsque ce sauvage l'a tiré, il estoit au bord de la rivière à reconnaître Chouaguen ; ce sauvage l'ayant vu tomber, courut alors pour luy lever la chevelure, l'ayant reconnu pour Français, il le porta au camp.

M. de Bourlamarc a été légèrement blessé, ainsy que huit Canadiens. Nos ennemis ont perdu leurs commandants, vingt hommes tués et soixante-deux blessés. La garnison estoit composés des rég^ts^ de Shierley, Peperel et Suiter, compozant dix-huit cents hommes, quatre-vingt officiers, quatre lieutenants de vaisseaux, deux compagnies d'artillerie et plusieurs ingénieurs, un commissaire des guerres, un médecin, un chirurgien, deux ministres, deux dames d'officiers, une demoiselle de Boston et environ vingt couzines. Nous avons trouvé dans la place des vivres en bon état pour quatre mille hommes pendant quatre mois, cent vingt et une bouches à feu, cent milliers de poudre, des bombes, boulets et grenades proportionnées à leur artillerie destinée pour le siège de Catarakouy ou Frontenac et Niagara, qu'ils se proposoient de faire, suivant la déposition des différents prisonniers que l'on avoit fait avant cette expédition.

(1) Des Combles, capitaine du génie, premier ingénieur de l'Armée. Son uniforme bleu, à revers rouges, tandis que tous les autres officiers français étaient en blanc, fut cause de sa perte.

L'on y a pris aussy cinq drapeaux, deux ont été envoyés à Montréal et deux à Québec, qui ont été déposés par Mgr l'Evêque avec les cérémonies de coutume. Le cinquième a été donné aux sauvages.

Les batiments qui ont été pris sont, un du port de 24 canons, lancé à l'eau depuis dix-huit jours, un portant 14 pièces et un autre qui en portoit 12. Dix barques du port de 25 à 30 tonneaux, 200 berges ou grands canots destinés pour le transport de leurs troupes, vivres et munitions à Niagara et Catarakouy ou Frontenac.

L'on a rasé aussitôt Chouaguen et ses dépendances, transporté les vivres et canons aux forts de Niagara et Frontenac.

Capitulation du 14 aoust 1756

« Article 1er. La garnison se rendra prisonnière de guerre « et sera conduite à Montréal où elle sera traitée avec huma- « nité et chacun y recevra le traitement convenable à son « rang respectif, suivant les uzages de la guerre.

« 2e Les officiers et soldats sortiront avec leurs bagages et « habits seulement, qu'il leur sera permis d'emporter.

« 3e Ils resteront prisonniers de guerre jusques à ce qu'ils « soient échangés. — Signé : John Littlehales, Lt-colonel.

« J'accepte les articles cy dessus conformément à la tra- « duction française et a ce que j'y ay ajouté. La dite capi- « tulation ne regardant que le militaire, les particuliers, « marchands, employés, seront libres de se retirer où bon « leur semblera. Il ne leur sera fait aucun tort. Je garde les « deux officiers pour otages, ayant envoyé le major géné- « ral régler la capitulation. J'envoye aussy un chirurgien « pour les malades. — Fait au camp de Chouaguen, le 14 « au matin du mois d'aoust. Signé : Montcalm, maréchal « des camps et armées du Roy. »

L'article concernant les marchands n'a point été observé par les sauvages qui ont donné après et les ont dépouliés tout nud, heureux de ce qu'ils n'en ont point tué. Un ingénieur anglais a dit à M. de Vaudreüil que l'on luy avoit, par les dernières lettres qu'il avoit reçu, mandé la mort du colonel Janson blessé à l'afaire de M. Dieskaut, que ce dernier alloit mieux. Lorsque M. de Vaudreüil aprit la prise de Chouaguen, quatre envoyés des cinq nations iroquoises estoient à Montréal, ils ne purent s'empêcher de témoigner quelque sensibilité de l'échec que leurs amis les Anglais avoient reçu. Dans l'audience que leur donna M. le Général, sur ce qu'il leur [dit] qu'il estoit surpris qu'ils ne fussent pas venu le voir lorsqu'il les avoit mandé, ils luy répondirent que nous avions embarassé les chemins par nos guerriers, qu'ils avoient été obligés de s'en pratiquer un nouveau. Il leur répondit : — Mes enfants, je viens de les débarasser, vous aviés vendu vos terres aux Anglais, ils y avoient bâti des forts qui vous tenoient dans l'esclavage, je les ay abattus, ces forts, et je vous rends vos terres, je vous délivre de l'esclavage, mais à condition que vous ne soufrirés pas que personne s'y établisse, pas même des traiteurs, et qu'au moindre mouvement que les Anglais feront, ou entreprises sur vos terres, vous m'en donnés advis, sinon c'est à vous que je m'en prendray et sur qui je fraperay les premiers.

Ils présentèrent un colier à Madame la Générale et luy dirent (1) : — Tiens, mon père, prends un bout de ce colier et nous tiendrons l'autre, afin que nous ne nous séparions jamais, nous reconnaisons que tu est bon père, et tu peux compter que tu auras toujours de bons enfants ; l'Anglais nous a toujours trompés, nous le voyons aujourdhuy,

(1) Au général.

nous serons toujours attentifs à tes ordres et nous tiendrons notre parole...

Nos affaires vont bien à la Belle-Rivière ; M. Dumas y maintient les sauvages dans les meilleurs dispositions pour nous, ils ont ravagé dans les contrées de la Caroline, Mariland, Virginie et Philadelphie, environ 60 lieues de face sur 100 lieues de profondeur, ils n'ont laissé que les villes qu'ils menacent. A la fin d'aoust, le colonel Warrenton, à la tête de trois cents cavaliers, a attaqué un village sauvage sur la Belle-Rivière ; un cadet et cinq Canadiens, qui avoient été chanter la guerre dans ce village de la nation des Loups, ayant été avertis de grand matin avec quelques sauvages, arrêtèrent cette cavalerie, pendant que le plus grand nombre des sauvages passoit de l'autre côté de la Belle-Rivière, leurs vieillards, femmes et enfants ; ensuitte sont venus au secours des Canadiens. Ils chargèrent cette cavalerie qui prit la fuitte, laissant 22 morts. L'on attend M. Dumas, qui est relevé, pour savoir le sort des autres que les sauvages ont poursuivi.

Du 5 novembre, de Québec

Depuis la prise des forts de Chouaguen, il ne s'est rien passé d'intéressant, l'on fait monter la perte de Chouaguen à quinze millions ; l'on leur a pris 121 bouches à feu, tant dans les forts que sur les bâtiments.

Le général lord Loudun ne s'est point cru assés fort, avec 1,400 hommes, pour nous attaquer à la Pointe de Carillon, sur les bords du lac Saint-Sacrement. Il a passé sa campagne dans le même camp que M. Dieskaut attaqua l'année dernière ; nos différents partis, envoyés à la découverte, ont fait plusieurs prisonniers et levé beaucoup de chevelures. L'on assure que cette campagne ne nous a pas coûté plus de cinquante hommes ; un capitaine et un

lieutenant de *Languedoc* ont eu la chevelure levée à une portée de fuzil du camp ; l'on les a trouvés morts deux jours après ; nos troupes sont en quartier d'hiver.

Du Lac Ontariot

Les Anglais, depuis la perte de Chouaguen, n'ont point paru sur le lac Ontariot ; ils paroissoient même y avoir renoncé. Ils ont brûlé les forts qu'ils avoient construit au portage de la rivière, laquelle rivière ils ont embarassé avec des arbres.

De l'Acadie

Le détachement du sieur Boisbert (1) s'est beaucoup renforcé par beaucoup de Canadiens qui l'ont joint, ce qui est venu à la connaissance de nos ennemis par un déserteur, ce qui leur a fait craindre quelque entreprise de la part de cet officier, sur quelqu'un de leurs postes de l'isthme. Ils ont brûlé le fort de Gaspareaux et réuni leurs forces à Beauséjour.

Un détachement d'Acadiens, parti de l'Isle Saint-Jean, pour enlever des bœufs aux environs de Cobeguit, a battu un parti de quinze hommes, commandé par un sergent, qui estoit parti du fort pour tomber sur les Acadiens, qui ont emmené le sergent, un caporal et quatre soldats ; le reste a été tué, ils ont ensuite entré dans le village, et ont brulé l'église qui servoit de magasin aux Anglais. L'on fait monter la perte des effets qui y estoient à plus de deux cent mille livres. Les autres troupes du fort n'ont point ozé sortir, ils ont emmené beaucoup de bestiaux à l'Isle Saint-Jean.

Plusieurs corsaires de Louisbourg ont fait beaucoup de

(1) Boishébert.

prises anglaises, ce qui dédommage ce païs des pertes qu'il avoit fait pendant la belle saison par une escadre anglaise qui a croisé le long de ses côtes, depuis les premiers jours de may jusques au 15 octobre, qu'elle est rentrée à Chibouctout ou Alifax, d'où elle a fait voille pour l'Europe dès les premiers jours de novembre.

M. DU FRESNE DU MOTEL A M. DE SURLAVILLE

A Louisbourg, Isle Royale, ce 1er décembre 1756.

M. le chevalier de Drucour réitère pour moy la demande au Ministre de la croix de Saint-Louis, qu'il avait demandée l'an passé... Je vous avouerai confidemment, Monsieur et cher païs, que ce qui me pique le plus dans le refus qui me fut fait l'an passé, en m'alléguant que le Roy ne me trouvoit pas encore assez de services, est que je suis, aux mêmes égards de Joubert, égal à lui en services et en blessures. Néanmoins, la même grâce que je demande aujourd'hui, dont il a été décoré il y a trois ans, temps auquel il n'avoit pas autant de services d'officier, à beaucoup près, que j'en ai actuellement, puisqu'il n'est officier que de 44, et moy, de 45. Il eut la croix en 54, ce qui ne faisoit que dix années d'officier, et moy qui en ai douze à présent, non compris deux ans de service auparavant dans les régiments de *Royal-Etranger* et *Grassin*, en qualité de cadet-gentilhomme. J'ai été blessé au siège de Bergopzoom, en qualité de lieutenant de grenadiers; je suis le cinquième capitaine des troupes de cette colonie. Ne pensés-vous pas que toutes ces raisons ne méritent pas autant de considération que celle qui l'ont fait obtenir à Joubert? Je me recommande à vous.

Pendant le cours de l'été dernier, les Anglais ont vainement tenté, par trois fois, de faire des petites descentes par le moïen de leurs barges dans différents hâvres de

cete isle, dans l'intention d'incendier les habitations de ces lieux, mais, malheureusement pour eux, des détachements composés de trouppes et des sauvages de cette isle, embusqués dans ces endroits, en ont taillé une bonne partie en pièces, et les autres, prisonniers, sans qu'il en ait pu en échapper un seul. Nos sauvages ont beaucoup levé de chevelures anglaises, qui *(sic)* ont une terreur sans égal de ces naturels du païs, dont ils sont si effréiés qu'ils n'osent sortir de leurs villes ou forts, sans avoir des détachements à la faveur desquels ils vont chercher leurs besoins les plus urgents.

Les Acadiens fugitifs ont trouvé le secret d'enlever de l'Acadie, à l'insu des Anglais, quatre mille bestes à cornes qu'ils ont jetté sur les terres de l'Isle Saint-Jean, ce qui nous a procuré un grand adoucissement à la vie dure que nous menions auparavant cette fortune de guerre. D'ailleurs, le païs, naturellement fort dur comme vous le scavés, l'est devenu plus considérablement depuis la guerre. Le commerce n'y fournit plus rien, tout y est d'un prix exorbitant, la farinne vaut 22 livres le quintal, la viande, dix sous la livre, le plus mauvais vin, 350 livres la barique, et toutes les autres choses à proportion. Nous ressentons plus vivement que les autres corps qui sont icy, l'exès du prix de ces choses, entendu *(sic)* qu'ils sont en état d'y faire face au moïen du traitement avantageux que le Roy leur fait, qui triple celui que nous avons. La nécessité où nous nous trouvons, nous force d'en faire des représentations au Ministre ; l'expérience que j'ai me fait douter qu'il y ait quelques égards, comme elle m'apprend aussi que ceux qui sont traités plus favorablement ne servent pas avec plus d'exactitude, de science et de talents, que ceux qui le sont moins. Les insulaires, frappés du bruit de la renommée des Européens, avant de les avoir vus, dont ils

attendoient des miracles qui n'ont point opéré, n'a pas peu contribué à exciter la jalousie et les murmures.

Il a été armé, cette année, dans le port de Louisbourg, trois corsaires de la plus petite capacité, qui, néanmoins, ont fait beaucoup de prises sur les Anglais.

L'escadre anglaise a quitté sa croisière de ces parages du 12 au 15 novembre; elle s'est ralliée en ce temps dans le port d'Alifax d'où elle a pris son point de partance pour s'acheminer du costé de la Vieille Angleterre.

Nous nous trouvons maintenant dans la cruelle position de ne pouvoir faire aucune spéculation juste, n'aïant reçu aucune nouvelle de France depuis plus de quatre mois que nous sommes dans cette attente dont nous désespérons maintenant pour cette année, vu que la saison est déjà trop avancée, et nous ne scavons, par conséquent, sur quoi statuer. Dans cette incertitude, nous veillons avec beaucoup de vigilance à la sûreté de l'isle et de nous-mêmes, par rapport à la situation critique dans laquelle nous nous trouvons.

M. JOUBERT A M. DE SURLAVILLE

De Louisbourg, ce 15 décembre 1756.

Je n'ay encore reçu aucune de vos lettres, j'ignore leur sort; sy elles étoient tombées entre les mains de l'escadre anglaise qui croise le long de nos côtes, je les aurois reçues par les différents paquebots qui nous ont aporté des prisonniers et les lettres qui leur sont tombées entre les mains.

Notre position devient tous les jours plus fâcheuse; depuis le mois d'aoust, il ne nous est point parvenu de bâtiment de France; nous manquons de bien des choses pour ne pas dire de tout; s'il ne nous arrive pas de très bonne heure, le printemps prochain, des bâtiments, nous serons plus qu'à plaindre.

La récolte en Canada et à l'Isle Saint-Jean a manqué. Le Canada nous a seulement fourni une petite cargaison de pois que l'on a regretté quelques mois après ; les Acadiens qui ont échappé aux poursuites des Anglais, nous consomment beaucoup de vivres ; l'on a fait passer beaucoup de ces malheureux en Canada ; il en est resté à l'Isle Saint-Jean douze cents. Sy un vent de S. O. n'avoit pas brûlé les grains de cette isle, l'on auroit trouvé de quoi les nourrir. Ils ont emmené avec eux beaucoup de bêtes à cornes ; l'on compte à l'Isle Saint-Jean plus de sept mille bœufs ou vaches et deux mille moutons ; il en est passé à l'Isle Royalle plus de quatre cents, ce qui nous a rendu, quoique cher, de très grands services.

Nos fortifications sont en bon état, quant au chemin couvert. Le corps de la place est en même état que vous le connoissés... Ne seroit-il pas bien humiliant pour nous d'être obligés de nous rendre, lorsque l'ennemy sera maître du chemin couvert. Ceux qui ne connoissent cette place que par les dépenses que l'on y a fait, penseront que nous nous sommes rendus comme des lâches...

Je serois d'avis que les compagnies détachées, tant au Port Thoulouze qu'au Port Dauphin, avec les sauvages et les habitants des hâvres, formassent un corps détaché de la Place, en cas de siège, pour inquiéter les ennemis sur leurs derrières. Pour cela, il faudroit avoir un magazin de vivres, munitions, fuzils, souliers, outils et autres chozes nécessaires au portage de la Brasdort (1), à Miré. Je voudrois surtout beaucoup de biscuit... Sy même on prévoyoit que le s^r^ Boisbert, avec son détachement et les sauvages qu'il pourroit rassembler à l'Acadie, pût arriver assés

(1) Ce nom est indifféremment orthographié : *Labrador*, *Lac Brasdor*, *La Brasdort*.

tôt avec quelques Acadiens de l'Isle Saint-Jean, les faire revenir pour renforcer ce corps; je crois que l'on inquiéteroit beaucoup l'ennemy et que l'on le fatigueroit beaucoup. Il en résulteroit des maladies, suittes inséparables d'une longue fatigue, qui pourroient retarder les progrès du siège et peut-être le faire échouer.

J'ay expozé mes vues à ce sujet (1), malgré la répugnance que je vois que l'on a d'écouter les avis que l'on n'a pas demandé; l'on a seulement envoyé une chaloupe d'un vaisseau du Roy au Port Thoulouze, pour évaquer ce poste par la Brasdort, en cas de besoin. L'année dernière, l'on enregistra la bourgeoisie pour former des compagnies de milice ; cette année, l'on n'en parle plus.

L'on a armé trois petits corsaires qui ont fait beaucoup de prises. Le grand bien qui en a résulté jusques à présent, c'est qu'ils ont pris plusieurs petits bâtiments qui nous ont remplacé plusieurs gaboteurs *(sic)* qui nous avoient été pris, ce qui estoit une grande perte, non seulement pour ceux à qui ils avoient été pris, mais même pour le païs, qui auroit manqué de voiture pour les travaux, pour voiturer le bois et nous chercher quelque cargaison de bœufs et légumes à l'Isle Saint-Jean.

Un bâtiment chargé de cent cinquante Acadiens, parti de l'Isle Saint-Jean pour le Canada, a été pris par un vaisseau de guerre auprès de Gaspé. Ces malheureux Acadiens ont été conduits sur l'Isle George à Alifax, où ils ont resté plusieurs mois, couchant à la belle étoille, la plupart n'ayant pas de quoy se couvrir, leurs hardes leur ayant été enlevées lorsqu'ils ont été pris. Ils nous les ont envoyés au commencement de novembre en échange des matelots

(1) L'avenir prouva que M. Joubert avait raison ; mais Boishébert ne justifia pas les espérances que l'on avait fondées sur lui.

pris par nos corsaires. Un officier de leurs vaisseaux nous a emmené en octobre un commissaire des guerres et quelques jeunes gens destinés pour Québeq, il estoit chargé de traiter de l'eschange de leurs matelots que l'on luy livra au nombre de cent, pour pareil nombre qu'il s'obligea de nous renvoyer. L'on luy demanda ceux de la colonie de préférence et le surplus en passagers de *l'Arc-en-Ciel*, qu'il promit. A son arrivée à Alifax, les cent matelots anglais ont été mis à bord de leurs vaisseaux qui estoient faibles d'équipages; ils ont embarqué tous nos matelots et passagers qui estoient des recrues et les ont emmené en Europe, et nous ont envoyé les Acadiens pris devant Gaspé, et quelques matelots. Nos chefs les ont reçu, mais n'ont pas voulu donner de reçu; comme vous voyés, c'est une nation avec laquelle il ne faut pas se fier.

Il est resté à Alifax deux frégates. *L'Arc-en-Ciel* est resté dans ce port, sy maltraité qu'ils n'ont ozé le mettre en mer.

VIII

(1757)

DUEL ENTRE MM. DE BELLEFOSSE ET DE GARSEMENT. — *Nouvelles du Canada : Tentative des Français contre le fort William-Henry.* — DISPARITION DE M. DE MONTALEMBERT. — JONCTION DE TROIS ESCADRES FRANÇAISES DANS LES EAUX DE LOUISBOURG. — FORCES NAVALES ANGLAISES A HALIFAX. — CRAINTES DE DÉBARQUEMENT A LOUISBOURG ; PRÉPARATIFS EN VUE DE LE REPOUSSER. — DESTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA FLOTTE ANGLAISE PAR UNE TEMPÊTE. — EXPÉDITIONS DU SIEUR GAULTIER AUX ENVIRONS D'HALIFAX. — *Nouvelles du Canada : Prise du fort William-Henry par les Français ; la garnison en est massacrée par les sauvages.* — *Disette du Canada.* — COMBAT ENTRE L'ESCADRE DE M. DUBOIS DE LA MOTTE ET UN VAISSEAU ANGLAIS.

M. JOUBERT A M. DE SURLAVILLE

De Louisbourg, ce 12 janvier 1757.

Le sujet de la présente est pour vous prévenir que j'ay remis au s^r Bellefosse (1), chargé des paquets de nos chefs, une lettre pour vous... Comme nous ne nous sommes pas quitté en camarades, par rapport à un très mauvais pro-

(1) Lieutenant en 1742 dans le 2e bataillon des milices de Paris ; à l'Ile Royale en 1750.

cédé qu'il eut avec M. de Garsement (1), la veille de son départ, je crains qu'il ne rende pas mes lettres. C'est pourquoy je vous envoye son adresse afin que vous fassiés retirer celle que je lui remis pour vous avant son affaire avec M. de Garsement. Cette affaire, sy M. Drucourt en rend compte au Ministre, pourroit bien, jointe aux autres qu'il a eu cy devant, luy faire perdre son employ. M. de Garsement, peu de jours avant son départ, le trouva sur la place, et luy dit : — L'on vous cherche pour embarquer. Il luy répondit : — Vous êtes un sot et un imbécile, et ceux qui vous l'on dit.

M. de Garsement, prudemment, ne luy répond rien. L'ayant trouvé le soir, [il] luy demanda pourquoy il luy avoit aussy mal répondu. Il luy récidiva les mêmes paroles qu'il luy avoit dites sur la place. M. de Garsement le pria de se donner la peine de l'attendre un instant, armé que d'un mauvais couteau de chasse, ce qu'il ne luy voulut point accorder. Il fut obligé de se battre tel qu'il étoit armé. Il fut assés heureux pour le blesser à la main. Comme vous jugés bien, après un pareil procédé pour mon amy, je ne l'ay pas ménagé auprès de mes camarades. Je leur ay dit qu'il estoit honteux que l'on souffrît un caractère de cette trempe, personne n'estant à l'abry des fougues d'un pareil homme ; personne n'a osé se déclarer ennemy d'un tel caractère. Il est parti sans qu'on ayt pris la résolution de le prier de ne pas revenir. Tant que les trouppes des colonies n'auront pas des commandants attachés à leurs corps, elles composeront toujours des corps sans union. Il faut des chefs à tout corps pour l'ameuter (2) et le bien discipliner. La Marine en sentira-t'elle jamais la

(1) De Garsement de Fontaine, capitaine à l'Ile Royale en 1750.
(2) L'entraîner.

nécessité ? Je crains bien qu'elle en soit toujours dissuadée par les gouverneurs qui y perdroient trop.

Il n'y a rien de nouveau ycy depuis mes dernières ; nous sommes tous réduits à la sapinette...

M. DES BOURBES A M. DE SURLAVILLE

A Louisbourg, ce 12 may 1757.

Les Anglais n'ont point encore paru devant notre port, à l'exception d'une goëlette corsaire ; ils ont eu deux frégates en hyvernement qui, à ce qu'on présume, pourroient crouëser sur les bancs. Il paroît qu'ils n'entreprendront rien cette année sur notre ville, et que tous leurs efforts tourneront du côté du Canada. Si l'on en croit quelques uns de leurs prisonniers que nos corsaires ont fait sur les côtes de la Virginie, ils ont trente-six mille hommes sur pied ; ils disent qu'ils ont levé dix-huit mille hommes de milice et que la Vieille Angleterre a envoïé six mille hommes de troupes réglées et douze cents montagnards d'Ecosse ; ils ajoutent qu'ils ont eu un avantage sur nous dans le mois de mars dernier sur le lac Saint-Sacrement, au fort William-Henry, et qu'ils nous ont pris huit pièces de canon. Cela mérite confirmation.

Nous n'avons point encore reçu de nouvelles du Canada. Nos travaux sont ouverts du 8 de ce mois ; on achève de raser le Cap Noir, de finir la demi-lune de la porte de la Reine, et l'on écrête les hauteurs qui nous commandent.

Le pauvre Montalembert nous manque depuis un mois ; il avoit été à la chasse, il n'est point revenu. Notre gouverneur a fait inutilement toutes les perquisitions possibles. Je ne vous cacheray point que je crois que les lubricités de son indigne épouse, les mauvaises façons de sa belle-mère et quelques dettes qu'il avoit contractées ce carnaval, l'ont porté à se perdre luy-même ; son désespoir l'a-

voit déjà porté à s'enfermer dans sa chambre et à y vouloir mourir de faim ; on l'en tira au bout de trois jours. Une autre fois, Parabère le trouva à l'habitation de M. le Comte, assis sur la neige, à l'entrée du bois, qui se tiroit aux cheveux et qui, pénétré du plus vif désespoir, vouloit refuser tous les soins de Parabère qui fut contraint de le faire emporter.

J'ay mangé plusieurs fois chez M. de Saint-Jullien, commandant d'*Artois*, et me suis lié avec un nommé M. de Lautour *(sic)*, premier factionnaire du régiment normand, et gouverneur de Saint-Lo (1).

Le pauvre chevalier de Trion (2), vivement touché de la mort de son parent, a couru les bois inutilement pour le retrouver. Il est dans un état, à son occasion, qui fait pitié.

Du 13 may.

La flûte du Roy, *la Fortune*, est entrée dans ce port à neuf heures du matin ; elle a fait une riche prise, venant de la Jamaïque, sur laquelle elle a fait passer soixante hommes et quatre pièces de canon, et dont elle s'est séparée hier par les brumes. Cette flûte nous fait un bien inexprimable.

M. JOUBERT A M. DE SURLAVILLE

De Louisbourg, ce 15 may 1757.

...C'est avec bien de la peine que je vous apprends la

(1) Etienne-Luc du Chemin, chevalier, seigneur de La Tour, né à Paris, le 7 novembre 1714 ; capitaine au régiment d'*Artois*, grand croix du Carmel et commandeur de Saint-Lazare ; commandant pour le Roi à Saint-Lo, où il mourut célibataire, le 10 mai 1803 ; son nom s'éteignit avec lui.

(2) Lieutenant dans *Navarre* en 1747, à l'Ile Royale en 1750 ; cousin de M. de Montalembert, dont le nom patronymique était *Trion*. — Famille originaire de Guyenne ; le nom de *Montalembert* lui était venu par alliance. (Cf. LAINÉ, *Dictionnaire généalogique*).

triste destinée du pauvre Montalembert. Depuis un mois, l'on ne sait ce qu'il est devenu ; l'on l'a cherché partout, fait battre les bois de Miré par des détachements et des sauvages, sans que l'on ait pu trouver aucun vestige de luy. Il partit de chez Mme Thiéry, où il restoit depuis quelque temps, un mercredy, avec son fusil. Il prit la route du chemin de Miré. L'on ne sait où il a couché la nuit du mercredy au jeudy. Celle du jeudy au vendredy, il coucha à l'habitation de sa belle-mère, sur le chemin de Miré, à une lieue et demy de Louisbourg, il en partit le matin. Depuis ce temps, personne ne l'a vu. Depuis plusieurs mois, il n'estoit plus connaissable, par les chagrins que luy donnoit sa femme qui, non contente de le maltraiter de bien des manières, entretenoit avec un officier de terre une galanterie presque publique. Cette malheureuse l'a ruiné ; Montalembert, avant de se marier, avoit mieux de deux cents cinquante louis ; il paroit aujourd'huy qu'il doit environ neuf mille livres. Sa belle-mère, qui n'ignoroit pas ce dérangement, bien loin d'y mettre ordre, lorsqu'ils sont venus rester avec elle, ne pouvant plus tenir maison, a souffert les assiduités du galant, et disoit à Montalembert, lorsqu'il se plaignoit : — Rendés-vous justice, mon cher Montalembert, vous n'êtes plus jeune, vous n'êtes pas de figure à captiver une jeune personne.

Voilà la consolation qu'il recevoit de cette femme d'esprit qui l'a laissé abandonné à luy-même pendant trois jours sans parler à personne de son absence. Lorsqu'ils l'ont cru perdu, ils ont envoyé M. Trion scavoir s'il ne seroit point à l'habitation de M. de Raymond. Trion ne l'ayant pas trouvé, le dit à M. La Pilète qui fut le dire au Gouverneur. Tout le monde est indigné de la conduite de cette maison ; il y a de la cruauté et de la barbarie dans la conduite de ces femmes-là. Il estoit sy fort amoureux de

cette femme, tout infidelle qu'elle luy estoit, qu'il n'a jamais eu la force de s'en séparer. S'il m'avoit cru, il ne seroit point péri ; je fis tout ce que je pus pour le détourner de ce mariage, il n'écouta que sa passion et les beaux discours de sa belle-mère.

Je ne vous apprendray pas grand nouvelles de nos cantons. Il paroît seulement que nous ne serons point attaqués, que le projet d'envahir le Canada subsiste toujours. Ils doivent faire de nouveaux efforts ce printemps. Il ne nous est point encore arrivé de courrier de cette partie, l'on les attend tous les jours. Nous avons essuyé un hiver très froid, long et nébuleux; nous attendons avec impatience des vaisseaux et des vivres que l'on nous faisoit espérer de très bonne heure. Nous craignons que le changement de ministère n'ayt dérangé bien des choses ; nos chefs n'ont point encore eu des nouvelles de la Cour, il a paru seulement sur nos côtes un corsaire ; pendant l'hiver nous en avons eu deux, sur les côtes de Boston, qui ont fait beaucoup de prises, mais de peu de valeur.

DU MÊME

De Gabarus, ce 12 aoust 1757.

... M. des Bourbes est au Port Dauphin à m'attendre depuis trois mois; il avoit pris les devants pour prendre le lait... M. Drucourt luy a ordonné de rester à ce poste avec la compagnie de De Coux, qui a ordre, si les Anglais attaquent Louisbourg, de se réunir avec celle de Danjeac et de former un corps sur les derrières de l'ennemy, pour faire la petite guerre, avec un corps de sauvages et Acadiens, qui sont campés sur la côte de la baye de Gabarus, aux ordres d'un capitaine canadien qui est sous les miens.

Nos trois escadres ont fait leur jonction de Louisbourg, fort heureusement ; la première est arrivée les premiers

jours de juin, venant du Cap, aux ordres de M. de Beaufremont ; la seconde, à la mi-juin, venant de Toulon ; la troisième, à la fin de juin, aux ordres de M. du Bois de La Motte, venant de Brest. Nous avons à présent, dans le port de Louisbourg, seize vaisseaux de ligne et cinq frégates. Notre escadre réunie estoit de dix-huit vaisseaux de ligne, mais M. du Bois de La Motte en a envoyé deux en Canada pour y porter le régiment de *Berry*.

Suivant les nouvelles que nous avons d'Alifax, par divers prisonniers que les sauvages ont fait, et par des prisonniers français qui se sont sauvés, les Anglais sont dans ce port au nombre de quinze vaisseaux de ligne, huit frégates, un brûlot et deux bombardes, avec quinze à dix-huit mille hommes de débarquement. Nous les attendons tous les jours de pied ferme ; toute la garnison doit sortir pour s'opposer au débarquement. J'ay été chargé de pourvoir à la deffense de deux très belles anses, séparées seulement l'une de l'autre par une falaise, dont une est appelée l'anse de la Cormorandière et l'autre l'anse aux Sables, éloignées de trois quarts de lieue de la Pointe Plate et à une lieue et demy de la ville, par un chemin que j'ay pratiqué sur mes derrières. Mes retranchements me paroissent très bons, difficiles à forcer ; ils sont en terre, avec des bons abatis en avant, et bien flanqués par quatre pièces de canon. L'on a retranché l'anse de la Pointe Plate ; à chacun de ces débarquements, l'on y a fait camper un petit détachement. Je commande celuy de la Cormorandière, dont les forces montent à quatre cents hommes, tant sauvages qu'Acadiens et soldats. Le commandant du bataillon d'*Artois* doit se porter à ce poste, sitôt que l'ennemy paraîtra, avec cinq cents hommes de renfort, et celuy de *Bourgogne*, à la Pointe Plate. Je regarderois comme le plus beau de mes jours si l'ennemy tentoit sa

descente où je suis, sy j'étois chargé de deffendre les retranchements que j'ay fait faire. Ce commandement, dont je ne tiray d'autre fruit que la dépense qu'il m'a occasionné par les différentes visites qu'il m'a attiré, m'a extrêmement fatigué par les importunités des sauvages, dont j'ay été chargé de la subsistance. A mon retour en ville, il faudra que je travaille à mon départ pour le Port Dauphin.

M. DE LOPPINOT (1) A M. DE SURLAVILLE

Louisbourg, ce 6 octobre 1757.

La situation de notre colonie n'est point si déplorable qu'elle l'auroit été suivant ce qu'on s'étoit figuré auparavant. Trois objets nous ont été favorables. Le retardement de leur expédition en est le principal, n'ayant pu exécuter leur projet, et nous tenons pour certain qu'ils avoient vingt-deux bataillons pour la descente, non compris le régiment de *Royal-Américain*. Toutes ces susdites troupes ont été prendre leur quartier à la Nouvelle-York. Le deuxième objet est le coup de vent du S.-E. du 25 septembre dernier, qui a été des plus horribles, lequel en a fait périr cinq vaisseaux de leur escadre et le reste hors d'état de pouvoir tenir la mer. Pour trois, nous en avons preuve certaine, ayant été surpris sur nos côtes, dont un s'est perdu vers le Saint-Esprit, et des chalouppes qu'on y a envoyé doivent arriver dans l'instant pour le deuxième voyage, pour ramener le reste de ces malheureux échappés du naufrage.

Le troisième objet est celuy des trois escadres qui nous ont protégé pendant la campagne, dont la jonction a été si bien concentrée et a si bien réussi en notre faveur. Il est à désirer que, l'année prochaine, nous puissions nous congra-

(1) Capitaine aide-major aux troupes de la marine.

tuler de pareilles circonstances. Ajoutons, à tous ces événements, la prise du fort Georges, en Canada, où il y avoit près de quatre mille hommes de garnison. On peut aisément conjecturer que des catastrophes aussy frappantes et arrivées presque du même temps, doivent jetter cette nation dans une consternation assés humiliante. Je ne passeray sous silence qu'une de nos frégates, sortie après le coup de vent pour faire la découverte, a pris, à la veüe de notre port, un corsaire anglois qui étoit venu porter des paquets à son escadre, et ayant pris l'échange par la frégatte, et sans beaucoup de résistance, a amené, ce qui a surpris tout le monde. C'est un bâtiment des mieux armés pour la course.

LE CHEVALIER DE LA HOUSSAYE A M. DE SURLAVILLE

A Louisbourg, ce 14 octobre 1757.

...M. le chevalier de Beauffremont, lieutenant général des armées navales, venu ici à la fin de mai, des Isles du Vent, où il avoit été pour les préserver des corsaires anglois, — peu de jours après son arrivée, — envoya le s^r Gaultier (1), de l'Isle Saint-Jean, homme connoisseur de la côte angloise, pour scavoir si leur escadre étoit arrivée à Chibouctou. Cet envoyé ne revint de sa mission qu'à la fin de juin, temps où étoit arrivé M. du Bois de la Motte, ancien de M. de Beauffremont dans le service, il luy présenta un prisonnier anglois qu'il avoit fait, qui nous pronostiqua incessamment l'arrivée de cette escadre.

M. du Bois de la Motte, en conséquence de la manœuvre de M. de Beauffremont, fit subitement repartir le s^r Gaultier avec quatre sauvages, qui nous amena, vers la fin de

(1) Les Gaultier ou Gauthier sont célèbres dans les annales acadiennes. Cf. abbé Casgrain, (*Un pèlerinage au pays d'Evangéline.*)

juillet, un nouveau prisonnier et nous apprit l'arrivée de l'escadre angloise et de leurs vaisseaux de transport. Le dix-neuf aoust, cette escadre parut sur nos côtes sans vaisseaux de transport, et le lendemain revira de bord, nous ayant apperceus alertes à défendre les débarquements et le port. Peu de jours après, l'on renvoya le s^r Gaultier avec le même nombre de sauvages qui, faute de pouvoir faire des prisonniers, fit faire deux chevelures de deux grenadiers anglois, coupant du bois près Chibouctou. Il rapporta à son retour, vers le dix-sept ou dix-huit septembre, que toutes les troupes étoient au dehors de Chibouctou et que les vaisseaux de ligne n'y étoient plus. Il est vray que le général Alboyne (2) parut sur nos côtés, et le vingt-quatre au vingt-cinq, un coup de vent de la part du N.-E. et S.-E., en fit périr quatre depuis le Saint-Esprit jusqu'à la pointe des Isles Adion. Nous avons sauvé, Monsieur, la moitié de celuy qui a péri au Saint-Esprit, qui nous [a] presque certifié la perte du général Alboyne, qui ne voulut jamais accéder à quitter cette côte de veue, quoiqu'on lui représentât depuis trois jours que le coup de vent se manifestoit. Il avoit des vivres pour jusque la fin de novembre, il avoit embarqué grand nombre de grenadiers et l'élitte des trouppes angloises venues d'Europe, et son escadre augmentée de six ou sept vaisseaux provenant de la Jamaïque et autres lieux, il comptoit attendre M. du Bois de la Motte à sa sortie et, jusqu'à ce temps, couper le chemin à nos vivres et s'en emparer ; nous scummes aussi que le reste de l'escadre étoit presque toute démâtée et en désordre.

Le seul *Tonnant*, que commandoit M. de Beauffremont,

(2) Holbourne.

l'ornement, de toutes façons, de l'escadre de M. du Bois de la Motte, toucha et fit beaucoup d'eau.

Le commandant de ce vaisseau, jaloux de le rendre au Roy et de fortifier le retour de M. du Bois de la Motte, est venu à bout de découvrir son mal en peu de jours et de le mettre en état d'exécuter son projet en douze jours.

Il a été malheureux pour nous que l'on n'ait pu suivre les vaisseaux délabrés des Anglois, que l'on auroit ramassé sans coup férir (au moins en partie). Nous n'avons plus pour ressource, Monsieur, que l'espérance de recevoir les vivres que l'on attend de Rochefort, et faute d'icelles, *bonjour, misère*...

Les bataillons d'*Artois* et de *Bourgogne*, avantagés en paye, nous rendent la vie dure par l'augmentation de bouches, et le service également par l'incapacité de nos chefs en général.

Nos détachements ont été fréquents et, par conséquent, coûteux, tout, en tout genre, n'ayant point de prix, et, pour surcroît, l'on a retiré la petite gratification qui, quoique mal distribuée, désaltéroit toujours un quelqu'un de la misère crapuleuse...

M. JOUBERT A M. DE SURLAVILLE

De Louisbourg, ce 15 octobre 1757.

... Nous avons appris, avec bien de la joye, l'avantage que votre armée a remporté sur celle du prince de Cumberland (1); je souhaite que le Dieu des Armées vous ayt conservé et qu'il inspire aux distributeurs des grâces de vous accorder toutes celles que vous pouvés désirer...

Pour nous, nous avons attendu inutilement nos dange-

(1) Victoire de Hastenbeck qui amena la convention de Klosterseven.

reux voisins ; ils n'ont paru que sur la plaine liquide, la première fois le 19 aoust, avec une escadre de vingt-deux voiles ; ils se sont toujours tenu sous le vent du port, c'est-à-dire dans la partie du S. O. Le 20 au soir, ils ont disparu. Le 10 septembre, ils ont reparu dans la même partie, pendant plusieurs jours.

M. Dubois de La Motte, à qui la conservation de notre pitoyable place estoit plus précieuse que d'acquérir de la gloire, ne devoit sortir pour les combattre qu'au cas que leurs bâtiments de transport fussent avec leur escadre. Il avoit même dessein de laisser engager la descente, à laquelle je crois qu'il auroit échoué. L'on avoit retranché l'anse de la Pointe Plate, celle aux Sables et celle de la Cormorandière, situées sur la côte de la baye de Gabarus, ainsy que le grand Laurembeq, l'anse aux Soldats et l'anse à Gauthier. Toutes ces anses étoient gardées par trois mille hommes et bien flanquées par du canon. J'ay été chargé, ainsy que je me suis fait l'honneur de vous le marquer par ma précédente, de pourvoir à la deffense de l'anse aux Sables et à celle de la Cormorandière, qui ne sont séparés que par une falaise. M. des Bourbes, qui m'a joint à la fin d'aoust, pourra vous dire mes dispositions. J'ay été employé dans cette partie depuis le 6 juin jusques au 15 septembre. Je ne crains point de trop avancer en vous disant que j'ay plus fatigué pendant cette campagne, que pendant la plus pénible que j'aye faite dans les troupes légères. J'ay d'abord campé avec trente hommes de ma compagnie et cent Mikmaks des villages de l'Isle Royalle, Antigoniche, Pictout, à la Baye Verte et à la Cormorandière. J'avois laissé vingt hommes et un lieutenant à la Pointe Plate, qui m'ont joint en aoust. Les sauvages sont partis le 15 juillet, pour aller lever des écorces pour faire des canots ; ils ont été remplacés par cent dix Canibas, Malichites ou Abéna-

kis et cent Mikmaks, que le sieur Boisbert (1) a emmenés de l'Acadie, avec dix-huit soldats et cent cinquante miliciens acadiens. Avant l'arrivée de ce corps de troupes légères, j'estois chargé de la conduite des retranchements de la Pointe Plate ; je n'ay pu, à cause du détail de la subsistance de ce corps, continuer à les faire construire, j'ay seulement fait finir ceux de mon poste.

Je ne pourrois jamais vous exprimer la peine que j'ay eu à conduire les Abénakis ; c'étoit tous les jours des conseils qu'il falloit tenir, dont le résultat étoit toujours de demander quelque chose.

Cette campagne n'a pas laissé que de me coûter ; l'on m'a accordé comme une grâce une ration du magasin pour moy et mes officiers, que l'on nous a fait payer 13 livres 15 sols par mois. Notre situation devient tous les jours plus triste ; la viande vaut 15 sous la livre ; l'escadre a consommé trois cents bœufs que l'on a tiré de l'Isle Saint-Jean et de l'Acadie. Il est étonnant que de l'Acadie, toute dévastée qu'elle est, l'on en retire encore des bœufs ; rien ne prouve tant la fertilité de ce païs, et combien il seroit nécessaire à la France pour l'accroissement de sa pêche.

Vous devés savoir à présent la prise du fort Guillaume-Henry, sur le lac Saint-Sacrement, lequel, deffendu par deux mille sept cents hommes, n'a tenu que quatre jours de tranchée ouverte.

Cette troupe, réduite après le siège, à deux mille trois cents hommes, a obtenu les honneurs de la guerre et une pièce de canon, sans pouvoir servir de dix-huit mois, et devoit être conduite au fort Lidius, sous l'escorte de cinq cents hommes de nos troupes. Pour n'avoir pas voulu

(1) Boishebert.

attendre cette escorte, ils ont été la victime de huit cents sauvages qui les ont tous égorgés (1), à la réserve de sept cents, dont quatre cents ont été donnés à M. de Montcalm en luy disant : — Mon père, rassasie toy de cette vilaine viande que tu aimes tant.

Lorsque cette nouvelle est parvenue à Québec, l'on mandoit en même temps que l'on travailloit à retirer les autres trois cents. Le bagage de cette troupe, que les sauvages comptoient avoir à la prise de ce fort, a été la cause de ce massacre.

L'on n'a pu attaquer le fort Lidius (le seul qui leur reste entre Orange et nous), à cause de la récolte qui ne pouvoît être différée.

Nous attendons deux flûtes de Brest, chargées de vivres, et si elles n'arrivent pas, nous serons réduits à demy ration ; il est étonnant que l'on n'ayt pas toujours ycy des vivres au moins pour trois ans.

M. Dubois de la Motte n'a pas trouvé assés de troupes pour la deffense du païs, il estoit déterminé de demander deux bataillons de plus ; l'on luy a proposé huit compagnies d'augmentation et une de canonniers, et de porter toutes les compagnies à soixante-dix hommes, comme il en coûteroit moins au Roy...

Par le moyen de différents partis de sauvages, conduits par le s^r Gauthier, de l'Isle Saint-Jean, celluy qui a épousé la petite Laforest, nous avons su ; par plusieurs prisonniers qu'ils ont emmené d'Halifax, leurs préparatifs. Ils avoient embarqué jusques à des fascines et des gabions ; sy nos forces maritimes ne leur en avoient pas

(1) Montcalm et ses officiers firent de vains efforts pour empêcher ce massacre que les Anglais nous ont tant reproché.

imposé (1), ils nous auroient attaqué. Suivant les dernières nouvelles, il y a apparence qu'ils sont dans le dessein de faire hiverner beaucoup de troupes à Halifax. Gauthier dit avoir vu deux grands corps de casernes, à moitié construits, où l'on travailloit à force, en dehors de l'enceinte de la ville. Sy nous ne recevons pas de bonne heure des secours de toute espèce, nous courons de gros risques...

Le Canada est dans une grande disette de vivres, tout le monde y est réduit à quatre onces de pain. Nous attendons tous les jours *le Bizarre* et *le Célèbre* qui avoit convoyé *Berry* en Canada. Par ce moyen, M. Dubois de La Motte emmènera dix-huit vaisseaux de ligne, cinq frégates et une flûte armée de trente canons. Avec de pareilles forces, il doit se faire un passage, s'il trouve les Anglais sur la côte de France. Il a distribué sur son escadre environ six cents prisonniers qui luy tiendront lieu des matelots qu'il a perdus.

M. des Bourbes a obtenu un congé; arrivé en Normandie, il décrit à M. de Surlaville les péripéties de son retour que, par certains détails, on pourrait croire survenu de nos jours.

Bayeux, ce 3 décembre 1757.

J'arrivai hier à Bayeux, et débarquai à Brest le 23 novembre dernier, avec l'escadre de M. du Bois de la Motte. Je ne vous ai point écrit à mon arrivée en France, par ce que je craignois que ma lettre n'eût porté avec elle la contagion qui, sous le nom de fièvre putride, a désolé l'escadre de notre

(1) Nous avions à ce moment, dans la rade de Louisbourg, seize vaisseaux de ligne, depuis 80 jusqu'à 64 pièces, quatre frégates, plusieurs corsaires et vaisseaux marchands.

(Extrait d'une autre relation par M. de Garsement.)

vice-amiral, et que l'avertissement de la passer par le vinaigre, dont j'aurois orné votre adresse, n'eût empêché que ma lettre ne vous fût parvenue.

Le cousin de Rouen (1), qui se trouve icy, et qui veut que je joigne un mot à la lettre qu'il vous écrit, me prescrit des bornes trop étroites pour pouvoir vous détailler ce qui s'est passé à Louisbourg, touchant les préparatifs de la deffense du siège qu'on a appréhendé tout l'été...

J'ay passé dans la frégate *l'Apollon* qui servoit d'hôpital à la suite de l'escadre. Je l'ay échappé belle, car, en débarquant à Brest, nous n'avions plus que cinq hommes d'équipage, un pilote, plus de timonniers, tout étoit mort ou malade, jusqu'aux chirurgiens et à l'aumônier qui ont party des premiers; nous avons jeté deux cents hommes à la mer.

L'escadre de M. du Bois de la Motte, composée de seize vaisseaux de ligne et six frégates, commença à appareiller la nuit du 29 au 30 octobre, à neuf heures du soir, par un vent de N.-O., et le 30, à sept heures du soir, il y avoit encore trois vaisseaux dans le port à cause de la lenteur avec laquelle on manœuvra... Le vent ayant sauté tout à coup à l'E.-S.-E., ces trois vaisseaux furent contraints de rester dans le port.

Le vent aïant fraîchi, le reste de l'escadre qui étoit demeurée en panne devant le port, fut contrainte de faire voile pour s'élever de la côte. Ce 1er novembre, le général aïant fait les signaux de ralliement, se trouva avec onze vaisseaux et la frégate *l'Apollon*. Le 2, les vaisseaux *le Tonnant* et *le Superbe* rejoignirent l'escadre sur les dix heures du matin, le vent étant S.-O. Le premier de ces deux vaisseaux s'étant trouvé proche l'Isle de Sable et

(1) M. Le Courtois d'Heudreville.

étant contraint de forcer de voiles pour la doubler, fut démâté de son petit mât de hune... Le 3, le 4 et le 5 se passèrent à croiser pour attendre la réparation du *Tonnant* et la réunion des autres vaisseaux qui ne parurent point. Le 5, le général fit servir à porter en route. Le 13, à la pointe du jour, on signala quatre vaisseaux au vent à nous qui furent reconnus pour les quatre vaisseaux de ligne qui s'étoient séparés par le coup de vent. Nous eûmes vent arrière jusqu'au 19, mais on n'en profita que foiblement. La nuit du 19 au 20, l'escadre reçut un fort coup de vent de S.-S.-O. qui ne sépara aucun des vaisseaux. Le 20, à la pointe du jour, *l'Apollon* fit signal d'un vaisseau au vent à nous, à huit heures du matin, qui, aïant porté vent arrière sur l'escadre, se trouva à la portée de canon de plusieurs de nos vaisseaux ; il étoit démâté de son grand mât de hune. Il arbora un petit pavillon non françois. M. du Bois de la Motte y fit répondre par un grand pavillon françois et fit signal aux vaisseaux *le Diadème* et *le Superbe* de chasser dessus. Ce vaisseau, qui étoit un Anglois, tint le plus près et, voyant que *le Diadème* le gagnoit, arriva vent arrière.

Le général fit signal à son escadre de virer de bord et de régler sa voilure sur la sienne. A midy, *le Diadème* se trouva à portée de l'Anglois qui lui envoïa sa bordée ; toujours sans voile, *le Diadème* luy répondit par la sienne et, croïant se battre avec plus d'avantage, passa sous le vent du vaisseau anglois qui se battit toujours en fuïant. La manœuvre du *Superbe* sauva ce vaisseau, car, en passant sous le vent à luy, il le mit au vent de toute l'escadre et luy donna la facilité de s'éloigner de deux autres vaisseaux qui étoient sous le vent à luy et fort prêts de l'atteindre, car *le Superbe* aïant eu un canon de la sainte-barbe qui, aïant crevé (dont il eut quinze hommes tués et cinquante de

blessés et cinq pièces de canon démontées par le même accident), fut contraint d'arriver. La nuit étant preste à tomber, le général fit lever la chasse et perdit, par sa faute, un vaisseau de quatre-vingt pièces.

Nous eûmes connoissance de terre, le 23, à midy, et toute l'escadre mouilla, le soir, à neuf heures.

IX

(1758)

SIÈGE DE LOUISBOURG. — TEMPORISATION DE BOISHÉBERT. — CAPITULATION. — LES ILES ROYALE ET SAINT-JEAN TOMBENT AU POUVOIR DES ANGLAIS. — PERSÉCUTION DES HABITANTS.

Le siège de Louisbourg, si redouté depuis longtemps, survint enfin (1). Le matin du 1er juin 1758, la flotte de l'amiral Boscawen, composée de cent cinquante-neuf vaisseaux, fut signalée. A cette nouvelle, la population tout entière se porta sur les remparts, regardant avec angoisse cette nuée de voiles blanches qui grandissait à l'horizon. Ces navires amenaient avec eux une armée commandée par le général Amherst et divisée en trois brigades, sous les ordres des brigadiers généraux Whitmore, Lawrence et Wolfe, le futur adversaire de Montcalm, et chacune de ces brigades, à elle seule, était plus importante que toute la garnison de Louisbourg qui se composait à peine de

(1) Sauf la lettre de M. Lartigue qui termine la correspondance (première pièce de l'*Appendice*), les papiers de M. de Surlaville sont muets sur cette fin dramatique de l'Ile Royale. Il existe heureusement, dans les archives de M. le comte Raimond de Nicolaï, plusieurs relations manuscrites du siège, notamment le précieux *journal* du chevalier de Drucour, qui couvre plus de cent pages *in-folio* et dont s'est aidé M. l'abbé Casgrain dans son remarquable livre, *Montcalm et Lévis*. Cet ouvrage, auquel nous renvoyons pour plus de détails, nous a permis de décrire sommairement la chute de Louisbourg.

trois mille hommes de troupes régulières, outre la milice, les Indiens et onze vaisseaux de guerre qui s'étaient réfugiés dans le port.

Pendant toute une semaine, la brume et les gros temps paralysèrent l'ennemi, mais dans la nuit du 8 juin, il prépara son débarquement et, dès l'aube, la flotte anglaise ouvrit son feu sur les postes français qui bordaient le rivage, tandis que les chaloupes s'avançaient rapidement vers la terre.

C'est sur la grève de la Cormorandière, défendue par un millier d'hommes, sous les ordres du lieutenant-colonel de Saint-Jullien, du régiment d'*Artois*, que tenta de débarquer la brigade de Wolfe, arrivée la première, mais repoussée, elle se porta vers un escarpement qui n'était pas gardé, parce qu'on l'avait cru inaccessible. Malgré les vagues qui se brisaient à cet endroit sur les rochers et qui lui noya plusieurs hommes, l'ennemi parvint à gravir la falaise avant que M. de Saint-Jullien ne se fût aperçu de ce mouvement que lui avait dérobé la fumée du combat. Il essaya vainement de s'y opposer, et fut même obligé d'abandonner son artillerie et de se replier sous la protection du canon de la Place.

La nuit suivante, M. de Drucour fit incendier toutes les constructions qui se trouvaient hors de l'enceinte et que la faiblesse de sa garnison l'empêchait de défendre. Jusqu'au 18 juin, les Anglais s'occupèrent d'installer leur camp et leurs batteries.

Le 18, ces batteries ouvrirent le feu sur l'escadre française qui riposta, mais cette canonnade eut peu d'effet de part et d'autre.

Comme le temps passait et que l'ennemi n'avait pas encore ouvert sa tranchée, M. de Drucour espérait toujours que M. de Vaudreuil lui enverrait du renfort; en

outre, on savait que Boishébert venait de débarquer à Port Toulouse avec un corps franc considérable composé de Canadiens, d'Acadiens et de sauvages. Mais ce partisan, qui, cependant, avait, jusque-là, rendu de réels services après la chute de Beauséjour, en se maintenant en Acadie et en protégeant la retraite des habitants, mit dans sa marche une lenteur et une hésitation qui furent fatales à Louisbourg.

« Cinq jours après l'ouverture du siège, nous dit M. « Casgrain (1), le chevalier de Drucour avait envoyé un « exprès à l'abbé Maillard, avec une lettre dans laquelle « il le conjurait de presser la marche de M. de Boishébert, « ajoutant qu'à son entrée à Louisbourg, il recevrait la « croix de Saint-Louis que le Roi avait envoyée par les « derniers vaisseaux pour l'en décorer. — Quand je lui « eus fait lecture de cette lettre, écrivit l'abbé Maillard « trois semaines après la capitulation, j'ajoutai, en présence « de tous ses officiers (2) : — Monsieur, vous voyez quelle « confiance a en vous M. notre Gouverneur, votre foible « détachement se trouve ici tout à coup accru du triple ; « tous les sauvages qui vous attendent depuis longtemps « vous suivent, et tous les jeunes gens, jusques aux pères « de famille du Port Toulouse, etc., vous suivent aussi. « Nous avons eu idée que vous ne voudrez pas autrement

(1) *Montcalm et Lévis*, T. I. p. 483 et suiv.

(2) MM. de Catalogne, de Boucherville, de Léry et Simon ; cadets : de Montarville, Damours de Plaine, Drouet de Carqueville, Couillard, Morel de la Durantais. (Extrait du *Journal de ma campagne de Louisbourg*, par Boishébert, cité par M. Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale*, T. II. p. 378). — Boishébert fut le dernier officier français qui se maintint en Acadie, entre Shediac et Miramichy, faisant aux Anglais une guerre de partisans. Il ne mit bas les armes qu'en 1759. (Cf. ouvrage cité, p. 181.)

Le jugement de l'abbé Maillard, sur son compte, paraît donc sévère.

« avoir la croix qui vous attend à Louisbourg, que comme « David eut Michol...

« La réponse qu'il me fit n'est pas digne de vous être écrite. »

Prétextant le manque de provisions, Boishébert congédia une partie de ses volontaires, malgré leurs murmures :

« Nous vivrons des bestiaux que nous saurons bien trou- « ver et qui t'ont échappé, lui dirent les Micmacs. — Mu- « nis-nous de fusils, de plomb et de poudre, et laisse-nous « faire la petite guerre.

« Ils concertèrent... de revenir à la Mission qui n'est « qu'à huit lieues de là, mais, auparavant, d'envoyer ceux « d'entre eux qui étoient armés, à la découverte du côté de « Gabarus, de Laurembec, et dans le grand chemin de « Miré (1). »

L'une des bandes, composée de cinquante-sept hommes, Acadiens et sauvages, surprit et mit en fuite un détachement de six cents Anglais. Ces derniers « qui appréhen- « doient les sauvages plus que la foudre, remarque l'abbé « Maillard, s'étoient crus traqués par une armée de ces « barbares et avoient été saisis d'une panique irrépressible. »

« Ce coup de main, conclut M. Casgrain, servit du « moins à démontrer ce que Boishébert aurait pu faire, « s'il avait voulu profiter du courage et de la bonne volonté « de ses troupes. »

En même temps qu'à Boishébert, M. de Drucour avait envoyé un message pressant à M. de Vaudreuil, par la frégate *l'Echo*, qui avait réussi à sortir du port à la faveur de la brume, mais elle ne tarda pas à être capturée.

Les Anglais commencèrent enfin à ouvrir leurs tran-

(1) Lettre de l'abbé Maillard (*Archives du Séminaire de Québec*), citée par M. l'abbé Casgrain.

chées, auxquelles ils travaillaient la nuit ou pendant les heures de brume. Déjà les batteries de Wolfe avaient réduit au silence celles de l'Ile de l'Entrée, et obligé nos vaisseaux à abandonner la rade et à se rapprocher de la ville, malgré les protestations de la garnison. Pour obstruer l'entrée de cette rade, désormais sans défense, on en fut réduit à couler six frégates, dont on lia ensemble les mâts, rasés à fleur d'eau.

Le 1er juillet, M. de Drucour, profitant du feu de *l'Aréthuse*, embossée près du Barachois, tenta une sortie, mais il fut obligé de se retirer après un combat acharné. Wolfe, ensuite, s'empara d'une hauteur qui commandait la rade et la ville, et y construisit une redoute, dont les feux plongèrent sur les vaisseaux et la Place. Les jours suivants, le bombardement redoubla d'intensité, mais le Gouverneur ne se désespérait toujours pas, car, dans une lettre datée du 7 juillet, il écrivait :

« Nous nous défendons avec science et valeur, et l'enne-
« mi attaque très mal ; ce qui nous donne lieu de bien
« augurer (1). »

M. de Drucour avait raison, l'ennemi attaquait sans art, et Wolfe, qui ne faisait qu'obéir aux ordres d'Amherst, le reconnut lui-même après (2), mais la force du nombre devait l'emporter.

En attendant, Mme de Drucour, elle-même, « donnait
« l'exemple de l'intrépidité à la garnison, en paraissant
« chaque jour sur les remparts et tirant de sa propre main
« plusieurs coups de canon. » Son courage excita à ce point

(1) Cf. abbé Casgrain, ouvrage cité, T. I, p. 455. Le lendemain, 8 juillet, nous remportions au Canada la brillante, mais stérile victoire de Carillon.

(2) Cette place n'aurait pas tenu dix jours, si elle avait été attaquée avec sens commun. (Lettre de Wolfe, citée par M. l'abbé Casgrain).

l'admiration des Anglais, qu'après la capitulation, elle obtint d'eux, dit un témoin oculaire, « tout ce qu'elle vou-« lut (1). »

Dans la nuit du 9 juillet, la garnison tenta une nouvelle sortie; elle surprit les sentinelles de la redoute et faillit l'emporter; lord Dundonald, qui la commandait, fut tué, on fit quelques prisonniers; finalement, les Français furent contraints de se replier en bon ordre, emmenant blessés et prisonniers.

La nuit du 11, une grande lueur illumina la forêt du côté de Miré; c'était le signal convenu de Boishébert qui arrivait enfin; mais cette joie fut pour les assiégés de courte durée, car les Anglais se portèrent en nombre à sa rencontre et, après un bref engagement, dispersèrent aisément sa petite troupe.

Le Bas-Normand Vauquelin (2), commandant de *l'Aréthuse*, réduit à l'inaction depuis que le feu de ses canons était devenu inefficace, proposa à M. des Gouttes, chef de l'escadre, de tenter de s'échapper. Cette folle entreprise réussit: grâce à la brume et à sa rare audace, Vauquelin força, dans la nuit du 15, la barre de vaisseaux coulés qu'obstruait l'entrée de la rade et ramena, sans encombre, sa frégate à Brest.

Détail piquant et qui peint bien l'époque, « plusieurs fois « durant le siège, il y eut des échanges de courtoisie « entre les deux chefs ennemis. Le chevalier de Drucour « fit un jour cesser le feu et déployer le drapeau parle-« mentaire sur les remparts. Le général Amherst, de son « côté, fit suspendre la canonnade, et vit venir un officier « français qui lui remit une lettre, dans laquelle le Gouver-

(1) *Montcalm et Lévis*, T. I, pp. 489, 503.

(2) Il était né à Caen; le dictionnaire de Bouillé, qui lui consacre un article, dit qu'il mourut assassiné.

« neur, après les compliments d'usage, lui disait qu'il y « avait, dans Louisbourg, un chirurgien d'une rare habileté, « dont les services étoient à la disposition de tout officier « anglais qui le demanderait. En retour, Amherst lui « envoya des lettres et des messages pour les parents et « amis de quelques officiers prisonniers dans son camp ; il « y joignit ses compliments pour Mme de Drucour, en lui « exprimant son regret de l'avoir exposée aux horreurs « d'un siège, et en accompagnant sa lettre d'un superbe « cadeau d'ananas, récemment apportés des Antilles. Mme « de Drucour s'empressa de reconnaître cette politesse par « l'envoi d'un panier de champagne. Une heure après ces « échanges d'amitiés, le canon grondait tout le long des « deux lignes ennemies qui échangeaient des boulets et « des bombes (1). »

Les tranchées anglaises s'étendaient maintenant jusqu'au pied des remparts, mais les tirailleurs français, dissimulés dans des trous pratiqués en terre, visaient à loisir les canonniers et les décimaient; Wolfe, pour y remédier, fit, le 16 juillet, une sortie à la nuit tombante, les délogea de leurs abris et s'empara d'un coteau d'où de nouvelles batteries, rapidement installées, achevèrent de ruiner les remparts, si mal construits que le recul de nos canons en faisait, à lui seul, tomber les embrasures.

Les catastrophes, en outre, se précipitaient. Le 21, à la chute du jour, une bombe tomba dans la soute aux poudres d'un de nos derniers vaisseaux, *le Célèbre*, et le fit sauter; deux autres bâtiments, mouillés auprès, s'enflammèrent, et l'on ne parvint pas à éteindre l'incendie que l'ennemi entretenait en tirant à boulets rouges.

Cependant M. de Drucour, qui avait maintenant perdu

(1) *Montcalm et Lévis*, T. I, p. 490.

tout espoir de conserver Louisbourg, s'efforçait de traîner le siège en longueur, afin de sauver le Canada, au moins pour cette année, car, juillet passé, la saison eût été trop avancée pour entreprendre le siège de Québec.

Le 22 au matin, raconte le Gouverneur dans son *journal*, une bombe creva le toit de son château et alluma un incendie que l'on eut bien de la peine à éteindre. La ville, d'ailleurs, était dans un état lamentable; un tiers de la garnison se trouvait hors de combat, et ce cri sinistre : « Gare à la bombe ! » était, à chaque instant, jeté dans les rues.

La nuit du 26 juillet, six cents Anglais, montés sur des berges (1), se glissèrent, à la faveur de la brume, le long de l'Ile de l'Entrée, tandis que, pour détourner l'attention, le feu des batteries ennemies redoublait de violence, et qu'Amherst faisait avancer ses troupes avec des échelles, comme pour donner l'assaut.

MM. de Drucour et de Lahoulière (2) étaient accourus sur les remparts, la garnison tout entière les bordait. — « Nous tirions à mitraille du peu de pièces que nous avions », dit le Gouverneur dans son *journal* (3). Pendant ce temps, la flottille ennemie s'approchait des vaisseaux français, surprenait les équipages et s'en emparait. « Une « demi-heure après m'être rendu au bastion du Roi, con- « tinue M. de Drucour, on est venu me dire que les deux « vaisseaux de la rade étoient attaqués : j'ai couru à la « Grave d'où j'ai vu, un instant après, le feu dans *le Pru-* « *dent*; quant au *Bienfaisant*, il y avoit trop de brume « pour l'apercevoir... Nous avons su par l'officier qui

(1) Bateaux plats.

(2) Marchault de Lahoulière, commandant des troupes.

(3) *Montcalm et Léris*, T. I, p. 498.

« étoit à bord du *Prudent* que, sans avoir eu connoissance « des chaloupes qui venoient pour l'enlever, étant à faire « pomper, les gaillards et passavants avoient été, dans un « instant, couverts d'Anglois qui les ont fait descendre en « bas et fermer les écoutilles. » Le 26 au matin, un conseil de guerre se réunit et la capitulation fut décidée, malgré les protestations violentes du brigadier du génie Franquet, qui avait été chargé de mettre Louisbourg en état de défense, et dont la responsabilité se trouvait en jeu. Toutes nos pièces avaient été successivement réduites au silence, et les remparts tombaient tellement en ruines, qu'après la capitulation, dit M. l'abbé Casgrain, « la foule circulait par les brèches, tout autant que par les portes. »

Ce même jour, à dix heures du matin, M. de Loppinot (1) fut envoyé au camp anglais pour offrir de se rendre sous les conditions accordées aux Anglais à la capitulation de Port Mahon, mais Amherst refusa, exigeant que la garnison se rendît prisonnière, « ajoutant que si, dans une « heure, il n'avait pas de réponse, il ferait donner l'assaut...

« — Eh bien, répondit fièrement Drucour, nous subirons « l'assaut (2) ! » et il chargea M. de Loppinot de transmettre cette résolution au général anglais ; mais à peine l'officier porteur de ce message avait-il quitté la chambre du conseil, que l'ordonnateur Prévôt entra, avec une requête des citoyens de Louisbourg, suppliant le Gouverneur d'accéder aux exigences ennemies, par crainte du massacre qu'ils auraient à redouter si la ville était prise d'assaut. Sur l'avis du conseil, M. de Drucour consentit alors à revenir sur sa décision, et l'on dépêcha M. de Courserac après M. de Loppinot pour lui reprendre sa lettre. Ce

(1) Capitaine aide-major.

(2) *Montcalm et Léris*, T. I, p. 501.

dernier, qui ne s'était pas hâté, pour donner sans doute à M. Prévôt le temps d'intervenir, fut rejoint au pont-levis, et, accompagné de MM. d'Anthonay, lieutenant-colonel des Volontaires Etrangers, et Duvivier, major d'*Artois*, il se rendit près des généraux anglais pour traiter de la capitulation. Ils rentrèrent à Louisbourg à onze heures du soir, porteurs du revers que signa M. de Drucour.

Aux termes de ce document, la garnison de Louisbourg se constituait prisonnière pour être transportée en Angleterre ; les Iles Royale et Saint-Jean passaient dans le domaine de la Couronne Britannique; la population de Louisbourg était transportée en France; le lendemain matin, à 8 heures, la Porte Dauphine devait être livrée aux Anglais et à midi, les troupes désarmées déposeraient leurs drapeaux sur l'Esplanade.

Ainsi fut fait; Louisbourg avait vécu. Abandonnée, même par ses vainqueurs, cette ruine acheva de s'effondrer, solitaire, au sein des brumes hyperborées. Quelques murs, seuls, croulant dans l'herbe où paissent des troupeaux, sont les derniers vestiges de ce Dunkerque de la Nouvelle-France, cité néfaste pour laquelle, vainement, on dépensa tant d'or et tant de sang.

Les habitants des Iles Royale et Saint-Jean espéraient un bon traitement de leurs nouveaux maîtres ; ils ne tardèrent pas à être détrompés. « Presque tous, écrivait « l'abbé Maillard (1), restent... dans l'espérance que l'An- « glais aura pitié d'eux, et qu'il les souffrira sur leurs ha- « bitations... Je suis actuellement à Miramichi, où je ne « vois que misère ou pauvreté des plus grandes. Toutes les « familles qui s'y sont rangées y meurent de faim. Elles « sont toutes sur le point de quitter ce triste lieu pour

(1) *Montcalm et Lévis*, T. I, p. 506.

« aller se cantonner dans différents endroits où elles espè-
« rent tout doucement vivre de poisson et de gibier. Les
« habitants de l'Ile Saint-Jean sont tous bien déterminés à
« ne pas quitter leur île, quoique leur fassent les Anglais,
« aimant mieux s'y maintenir comme ils pourront que
« d'aller certainement mourir de faim à Miramichi. Les prê-
« tres restent avec eux. Leur commandant, M. de Villejoin,
« a mis cette île en fort bon état ; les jardins y sont beaux
« et la récolte sera bonne. Les Anglais, depuis trois mois
« que Louisbourg est à eux, n'y sont pas encore venus.
« On les attend pour faire accommodement avec eux, ou
« pour fuir dans les bois, si ces rogues vainqueurs veulent
« les traiter mal. »

Les deux îles entières furent ravagées, tous les villages incendiés, les colons déportés ou contraints de se réfugier dans les bois où le froid les tua. « Vos ordres, écrivit « Wolfe au général Amherst, ont été exécutés ; nous « avons fait beaucoup de mal et répandu la terreur des « armes de Sa Majesté dans toute l'étendue du golfe, mais « nous n'avons rien ajouté à sa réputation (1). »

L'abbé Maillard, qui n'en était plus à compter ses arrestations, semble avoir été interné à Halifax, d'où il correspondait secrètement avec les groupes errants de ses chers Acadiens : « Je ne manque point cette occasion, dit-
« il dans un de ces billets, pour vous faire savoir combien
« je désirerois d'être à proximité de vous et de tous les
« autres catholiques dispersés çà et là, dans les contrées de
« Boston et ailleurs, pour votre consolation à tous et la
« mienne... J'approuve volontiers que vous receviez le
« consentement mutuel exprimé par la parole des parents
« de tous ceux et celles qui veulent s'unir en mariage ;

(1) *Montcalm et Lévis*, T. I, p. 507.

« mais faites cela en présence de témoins requis à cette « fin...

« J'ai soin, tous les dimanches, de vous avoir présents « en esprit, et de vous regarder alors comme joints à nous « dans l'action du Saint Sacrifice... Faites de même dans « vos prières communes... (1) ».

L'Acadie, cette fois, était morte, et ses enfants à jamais dispersés.

... « C'est bien toujours la forêt primitive, mais « l'ombre de ses ramures — abrite une autre race au langage « étranger — et les rares paysans qui languissent encore — « sur les rives moroses du brumeux Atlantique — sont les « derniers Acadiens : leurs pères, las de l'exil, étaient « revenus mourir sur la terre natale (2). »

(1) Abbé Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Evangéline*, lettre citée, p. 332. — Quand tout espoir fut définitivement perdu, l'abbé Maillard employa son influence sur les sauvages pour arrêter la guerre acharnée qu'ils continuaient de faire aux Anglais ; ces derniers lui en surent gré ; autorisé à résider en Nouvelle-Ecosse, il y mourut en 1768, usé de fatigues ; quelques sauvages l'assistèrent à ses derniers moments. (Cf. *ibidem*, p. 100).

(2) Traduit de Longfellow (*Evangéline*).

APPENDICE

LETTRE DE M. LARTIGUE SUR LE SIÈGE DE LOUISBOURG. — MÉMOIRE DU ROI AU COMTE DE RAYMOND, COMMANDANT, ET A M. PRÉVÔT, ORDONNATEUR A L'ILE ROYALE. — MÉMOIRE DE L'ABBÉ MAILLARD SUR LES MOTIFS DE HAINE DES MIKMAKS CONTRE LES ANGLAIS. — MÉMOIRE DU COMTE DE RAYMOND SUR CE QUI S'EST PASSÉ ENTRE FRANÇAIS ET ANGLAIS SUR LES FRONTIÈRES DE L'ACADIE, APRÈS LA PAIX DE 1748. — RÉFLEXIONS PAR LE MÊME SUR LES DEUX MÉMOIRES PRÉCÉDENTS. — PENSÉES DIVERSES SUR L'ILE ROYALE, PAR M. DE SURLAVILLE. — OBSERVATIONS SUR LE CHOIX DES COMMANDANTS DE POSTES, PAR M. DE RAYMOND, CAPITAINE DANS LES TROUPES DU CANADA. — ÉTAT DES POSTES FRANÇAIS EN ACADIE, PAR M. DE LA HOUSSAYE. — DÉNOMBREMENT DES HABITANTS DE L'ACADIE FRANÇAISE EN ÉTAT DE PORTER LES ARMES. — PUNITIONS INFLIGÉES A DES SOLDATS DE LOUISBOURG. — ETATS DE SERVICES DE MM. JOUBERT ET DE LA BOULARDERIE. — M. DE LA HOUSSAYE PRISONNIER DES ANGLAIS EN 1762.

M. LARTIGUE A M. DE SURLAVILLE

A La Rochelle, le 6 mars 1759.

Je ne vous feray point un récit, par cette première lettre, des malheurs qui me sont arrivez par la prise de Louisbourg: *Infandum jubes renovare dolorem;* cependant, si j'avois l'honneur d'estre une heure auprès de vous, j'aurois bien de la peine à me taire sur le chapitre des personnes que nous devons regarder tous, tant que nous sommes, comme les auteurs de notre infortune qui, non

comptant d'avoir commencé à nous dépoüiller de nos biens par mille injustes vexations, en ont agi, pour ce qui regarde la deffance de la Place, d'une manière à ne devoir point faire ménager leur réputation. J'ay tenu, à cette occasion, un *journal* détaillé de tout ce qui s'est passé dans cette Place, depuis le mois d'avril que l'ennemi a commencé à la bloquer par mer, jusqu'à sa reddition. Il seroit à souhaitter que la Cour en voulût prendre communiquation, peut-estre agiroit-elle avec plus de connoissance dans le choix des gouverneurs et ingénieurs qu'elle envoie dans les colonies, en s'apercevant des fautes nombreuses qui ont été commises à Louisbourg. Croiriés-vous, Monsieur, que les deux chefs de cet endroit n'en connoissoient point les environs, cecy n'est point une exagération. Je l'ay fait observer à M. de Lahoulière (1) qui me pria, à cette occasion, un jour, devant l'ingénieur, de sortir hors de la Place pour raisonner sur la nature du terrain. Seroit-il possible que la Cour ne voulût point approfondir notre malheureuse avanture ? C'est ce que je crains, car nous vivons dans un siècle heureux, où on oublie volontier les sottises, bien différent que dans les autres, où on ne s'en rapeloit que pour les punir. Quoy qu'il en soit, il est fort à craindre que le succès que l'ennemy a eu à l'Isle Royalle ne le porte à exécuter le dessein qu'il s'est donné d'aller, non pas prendre tout d'un coup Quebec, mais bien l'Isle d'Orléans qui en forme l'entrée du port, s'i établir et s'i fortiffier par de bonnes lignes, pour delà aller à tenter leurs vues. J'ai eu occasion de raisonner souvent avec le général Amherst sur bien des choses relatives à son projet ; j'en ay fait part au

(1) Commandant des troupes de terre à Louisbourg.

Bureau (1), mais vraisemblablement, on m'i aura considéré comme un avanturier. L'évènement a cependant déjà justifié, par les gazettes parties, de ce que ce général ne s'étoit point caché de me dire, comme qu'il alloit faire prendre poste à la Rivière Saint-Jean, avec un train d'artillerie, ensuite brûler Miramichi, s'emparer de Gaspé et le printemps, monter la rivière. Je souhaitte que l'on s'i prenne bien pour luy faire manquer sa besogne, mais il y a bien des choses à dire à cela...

Je m'étois propozé, avant même mon départ de Louisbourg, de me rendre à Paris aussitost mon arrivée en France. J'étois fort invité par MM. de Lahoulière et de Saint-Julien, mais différentes circonstances m'en ont empêché, quelque bonne envie que j'en eus. J'avois dressé un plan si bien particularisé, que l'on y voyoit aussi distinctement que si on eût été sur les lieux, tous les évènements du siège, depuis que la flotte avoit mouillé l'ancre dans la baye de Gabarus ; personne ne pouvoit en rendre un plus fidèle compte, puisqu'il ne s'est point passé de jour que je n'aye sorti hors de la Place, depuis le débarquement de l'ennemy, pour observer ses travaux. Ne pouvant remettre moy-même ce plan, je me proposay de l'envoyer au Ministre, et ayant voulu faire un cadeau à l'Intendant de Rochefort en luy faisant voir, il m'offrit, comme il alloit à Paris, de le remettre luy-même et de le faire valoir en ma faveur, d'y joindre un mémoire de quelques particularitées dont je luy avais fait part au sujet de Louisbourg, et de ne point manquer de demander de l'employ. Tout cela fut dit d'une manière aussi gratieuze qu'elle me parut naturelle. J'ai eu l'honneur d'écrire au

(1) de la Marine.

Ministre et à M. Accaron (1) (me persuadant que ce dernier n'est point comme Laporte) (2), mais point de réponse. Je veray au retour de M. l'Intendant, qui est un anti-Prévost, ce qui en sera. Seroit-il Dieu possible que l'on eût regardé mon plan comme une image seulement ? J'en ay un autre qui fait voir bien démonstrativement ce que l'on auroit dû faire depuis ce printemps, tant à la fortiffication qu'aux environs de notre Place, et du parti que l'on auroit dû tirer des vaisseaux du Roy qu'une batterie de 6 canons a réduits, mais je ne crois pas qu'il ayt le même sort.

Mémoire du Roi aux sieurs comte de Raymond, Commandant pour Sa Majesté, et Prévôt, Commissaire de la Marine, Ordonnateur à l'Isle Roiale.

Sa Majesté aiant confié aux sieurs comte de Raymond et Prévôt l'administration de l'Isle Roiale, Elle a jugé à propos de leur en expliquer les principaux objets.

Leur premier soin est de vivre en bonne intelligence; persuadés que rien n'est si contraire au bien du service et à la tranquillité de la colonie que la division des chefs, ils doivent avoir une attention continuelle à prévenir tout ce qui peut donner atteinte à l'union que Sa Majesté leur recommande. La diversité des sentiments ne doit point causer d'altercation entre eux. Lorsqu'ils ne pourront pas convenir sur quelque point, Sa Majesté souhaite qu'ils lui rendent compte conjointement de leurs raisons, afin qu'Elle puisse leur faire savoir ses ordres. Si, cependant, l'affaire sur laquelle ils ne se trouveront pas d'accord,

(1) Premier commis au bureau de la Marine.

(2) Frère de M. de Laporte de Lalanne, intendant de Saint-Domingue, il était employé supérieur du ministère de la Marine et protecteur de Prévost qui lui réservait, dit-on, une part dans ses dilapidations.

requiert célérité, Sa Majesté veut que le sentiment du sieur comte de Raymond soit suivi par préférence à celui de l'Ordonnateur.

Comme un des plus sûrs moiens de conserver cette union est qu'ils se contiennent l'un et l'autre dans leurs fonctions, il est nécessaire qu'ils sachent celles qui les regardent, chacun en particulier, et celles qui leur sont communes.

Tout ce qui a rapport au militaire et à la dignité du commandement, appartient au comte de Raymond seul; c'est à lui à donner des ordres aux troupes et d'avoir attention qu'elles soient bien disciplinées et en état de servir dans les occasions...

Le gouvernement des sauvages regarde le sieur comte de Raymond en particulier; il ne doit rien négliger de ce qui peut contribuer à les attacher de plus en plus aux intérêts de la France, et cette partie exige de lui une attention continuelle.

L'administration des fonds, des vivres et des munitions, et généralement tout ce qui a rapport aux magasins et à la caisse, appartient uniquement au Commissaire ordonnateur, et il ne doit être fait aucun paiement, aucune vente, ni consommation, que sur ses ordres. Si, cependant, le sieur comte de Raymond juge à propos de faire quelque dépense extraordinaire pour le service, Sa Majesté veut que le sieur Prévôt l'ordonne, mais elle recommande au sieur comte de Raymond de ne s'y livrer que dans le cas de nécessité absolue, et de rendre compte des motifs qui l'y auront déterminé.

Le sieur Prévôt doit aussi, lorsque le sieur comte de Raymond le demandera, lui faire donner des états de vivres et munitions des magasins, afin qu'il puisse toujours être informé de l'état de la Place.

Le détail et l'administration des hôpitaux regardent aussi le Commissaire ordonnateur. Sa Majesté veut, néanmoins, que le sieur comte de Raymond veille à ce que les choses s'y passent en règle.

L'administration de la Justice regarde pareillement le Commissaire ordonnateur; le sieur comte de Raymond ne doit s'en mêler que lorsqu'il sera nécessaire de donner main forte pour faire exécuter les jugemens, mais dans toutes les occasions, il doit donner tous les secours qui peuvent dépendre de lui pour assurer leur exécution, et Sa Majesté le lui recommande expressément.

C'est au sieur Prévôt, comme premier conseiller, à faire, en l'absence de l'Intendant du Canada, toutes les fonctions de Président au Conseil Supérieur, comme de donner les audiences, de faire appeler les causes, recueillir les voix, prononcer les jugemens et autres et, lorsqu'il jugera à propos, de faire convoquer quelque conseil extraordinaire, il doit en faire avertir le sieur comte de Raymond par l'huissier-audiencier.

Par rapport aux officiers de Justice, c'est aux sieurs comte de Raymond et Prévôt de rendre compte conjointement de leur conduite et de proposer des sujets pour les places vacantes par mort ou par démission, mais, ce qui regarde, en particulier, le sieur comte de Raymond, c'est de veiller à ce que les officiers majors et ceux des troupes aient pour ceux de Justice les égards dus au caractère dont ils sont revêtus, et de maintenir le peuple dans le respect qu'il doit avoir pour ce même caractère. Au surplus, l'intention de Sa Majesté est que les conseillers du Conseil Supérieur de Louisbourg aient une entière liberté dans leurs suffrages, mais ce Conseil ne doit se mêler directement, ni indirectement, de ce qui regarde le gouvernement et l'administration générale de la colonie, Sa Majesté

ne lui aiant confié une partie de son autorité que pour rendre la Justice à ses sujets dans les affaires contentieuses.

Les sieurs comte de Raymond et Prévôt doivent aussi empêcher que les gens de pratique et de palais ne soient soufferts dans la colonie que pour y faire des établissemens et sans se mêler de procès, directement, ni indirectement. L'expérience n'a que trop fait connoître combien ces sortes de gens sont dangereux pour les colonies où la chicanne est plus funeste encore, tant par les obstacles qu'elle aporte au commerce, à la pêche et à la culture des terres dont elle détourne les habitans, que par les frais immenses qu'elle leur cause.

Les concessions de terres et graves regardent le Commandant et l'Ordonnateur en commun. Sa Majesté leur recommande d'avoir attention de placer celles qu'ils feront de la manière qui leur paroîtra la plus avantageuse pour l'accroissement de la colonie.

La police particulière regarde les officiers de la justice ordinaire, et le sieur Prévôt doit veiller à ce qu'ils y donnent l'attention nécessaire.

A l'égard de la police générale, elle appartient au Commandant et à l'Ordonnateur et elle embrasse trois objets principaux : l'augmentation des habitans, celle des cultures et celle du commerce et de la pêche ; Sa Majesté juge inutile de parler aux sieurs comte de Raymond et Prévôt de ce qui regarde la Religion. Ils scavent que c'est là le principal objet qu'Elle se propose dans l'établissement des colonies, et Elle est persuadée qu'ils feront tout ce qui dépendra d'eux pour seconder ses intentions à cet égard.

Elle ne leur parle pas, non plus, de l'attention qu'ils doivent avoir à maintenir le peuple dans les sentiments d'amour et de respect qu'ils ont naturellement pour la personne de Sa Majesté, dans l'obéissance aux supérieurs et dans la dé-

pendance des loix. Elle est persuadée qu'ils ne perdront jamais de vue ces importans objets.

Fait à Versailles, le 24 avril 1751.

Signé : Louis.
Et plus bas : Rouillé.

Motifs des sauvages mickmaques et marichites de continuer la guerre contre les Anglois depuis la dernière paix (1).

Cette nation n'a jamais pu oublier tout ce que les Anglois établis dans l'Amérique Septentrionale ont mis en œuvre, dès les premiers tems de leur établissement, pour la détruire de fond en comble; ce qui fait qu'elle ne cesse

(1) Cette pièce et la suivante ont été intercalées par Pichon (lettre 18, pp. 218 et suiv.) dans son ouvrage anonyme intitulé : *Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique du Cap-Breton, depuis son établissement jusqu'à la reprise de cette isle par les Anglois en* 1758. (In-18 de 327 pp., publié à La Haye chez Pierre Gosse, et à Londres chez Jean Nourse, 1760). Il se trouve aux imprimés de la Bibliothèque Nationale, sous la cote Lk[12], 768. Indépendamment de la rareté du livre, ces mémoires que l'auteur s'était attribués, trouveront ici d'autant mieux leur place, qu'ils sont annotés par M. de Surlaville et suivis de réflexions inédites du comte de Raymond.

Pichon qui, en sa qualité de secrétaire du comte, avait pu copier bon nombre de ses papiers, donne également (p. 141) un résumé des *Instructions du Roi au commandant et à l'ordonnateur de l'Ile Royale*, qui ont été publiées plus haut, dans cet *Appendice*.

Le portrait qu'il fait de M. de Raymond (p. 150) est peu flatté : « Sa figure même, disgrâce si peu reprochable, n'étoit pas épargnée ; l'air impérieux, le ton du despotisme, ne peuvent être guère soutenus heureusement avec un visage et une taille ignobles et désagréables, avec des jambes qui rapetissent fâcheusement celui qui voudroit s'élever au-dessus de tout ce qui 'entoure. » Au sujet de l'Ile Saint-Jean, il raconte (p. 73) que « les bécasses forment des nuées épaisses, et sont quelquefois si familières et si tenaces sur les terres, qu'on les tue à coups de pierre ».

de chercher les occasions de leur en marquer son ressentiment ; elle a surtout, à tout moment, devant les yeux, ce qui suit (1) :

En 1744, vers la fin d'octobre, feu M. Gorrhon, commandant un détachement de troupes angloïses, envoié pour observer la retraite que les François et les sauvages faisoient de devant le Port Roial en Acadie, ce détachement aïant trouvé à l'écart deux cabannes de sauvages mikmaques où il y avoit cinq femmes et trois enfans, desquelles femmes deux étoient enceintes, saccagea, pilla et brûla ces deux cabannes et massacra les cinq femmes et les trois enfans. Il est à remarquer qu'on trouva les deux femmes grosses éventrées, trait que les sauvages ne peuvent oublier, parce qu'alors on se faisoit bonne guerre. Ils ont toujours regardé cette action comme une marque singulière de la cruauté la plus inouïe.

Cinq mois avant cette action, un nommé Danao, ou David, corsaire anglois, aiant artificieusement arboré pavillon françois dans le passage de Fronsac, fit, par le moien d'un renégat françois qu'il avoit pour interprette, venir à bord de son bâtiment le chef des sauvages de l'Isle Roiale, nommé Jacques Padanuques, avec toute sa famille, l'emmena à Boston, où il fut mis au cachot dès qu'il fut débarqué, et d'où on ne le tira que pour le faire étouffer dans le bâtiment où ils disoient ne l'avoir fait embarquer que pour le remettre sur l'Isle Roiale. Ils ont gardé son fils, jeune homme alors de huit ans, et ne veulent absolument pas le rendre. Il est à notter que, plusieurs fois de-

(1) Ce mémoire n'est certainement pas de Raymond ; je le crois de l'abbé Maillard. (Note de M. de Surlaville).

Cette supposition est d'ailleurs confirmée par ce qu'en dit M. de Raymond, lui-même, dans les *réflexions* qui suivent ces deux mémoires.

puis la détention de ce jeune sauvage, on leur a remis des prisonniers sans rançon, aux conditions qu'ils rendroient ce jeune homme, qu'eux mêmes se sont soumis à ces conditions, que, néanmoins, ils n'y ont jamais été fidèles.

Au même mois de juillet 1745, le même Danao prit encore, par la même ruse, une famille sauvage qui n'a pu se tirer de leurs mains qu'en échapant la nuit de leurs prisons. Dans le même tems, un nommé Barthélemi Petitpas, interprète apointé des sauvages, fut emmené prisonnier à Boston ; les sauvages l'ont demandé plusieurs fois en échange de prisonniers anglois qui étoient alors entre leurs mains, dont il y avoit deux officiers, à qui ils donnèrent la liberté à condition que ledit Petitpas leur seroit renvoié, les Bostonnois ont néanmoins retenu prisonnier ledit Petitpas, et l'ont fait mourir par la suite.

Dans la même année 1745, le missionnaire des sauvages de l'Isle Roiale, Nartikonech, Piktout et Isle Saint-Jean, nommé l'abbé Maillard, aiant été invité par plusieurs lettres de la part du chef de l'escadre angloise et du général des troupes de terre, à un pourparler que ces deux Messieurs vouloient avoir avec lui au sujet des sauvages, se rendit à Louisbourg qui étoit alors aux Anglois, sur les assurances que ces Messieurs lui avoient données par écrit, et sur la promesse formelle qu'ils lui avoient faite avec serment de lui donner toute liberté de retourner d'où il étoit venu. Après avoir satisfait à tout ce qu'ils désiroient de lui, le retinrent à Louisbourg où ils lui firent plusieurs mauvais traitemens, et ensuite l'obligèrent à s'embarquer, tout malade et dénué de tout, sur un vaisseau de leur escadre pour le faire passer en Angleterre et de là, en France.

Cette même année 1745, plusieurs corps de sauvages décédés et inhumés au Port Toulouse, furent exhumés par les Bostonnois et jettés au feu ; en outre, le cimetière de

cette nation, ravagé, et toutes les croix posées sur chaque tombe, brisées en mille pièces.

En 1746, des étoffes que les sauvages achetèrent des Anglois qui commerçoient alors dans le bassin de Mezagoueche à Beaubassin, parce que les étoffes manquoient partout, se trouvèrent empoisonnées, de sorte que plus de deux cents sauvages, tant de l'un que de l'autre sexe, en périrent.

En 1749, vers la fin du mois de mai, tems auquel on ne savoit pas encor dans la Nouvelle-France la suspension d'armes entre les deux Couronnes, les sauvages aiant fait deux prisonniers anglois sur l'Isle de Terre-Neuve, apprirent de ces mêmes prisonniers la suspension d'armes. Ils en crurent les Anglois, leur en marquèrent leur satisfaction, les traitèrent comme frères, les dégagèrent de leurs liens et les menèrent à leurs cabannes.

Les dits prisonniers, pendant la nuit, massacrèrent vingt-cinq de ces sauvages, tant hommes que femmes et enfants, et se sauvèrent. Il n'y a que deux sauvages qui ne se trouvèrent point compris dans ce massacre, parce qu'ils ne s'y trouvèrent pas.

Vers la fin de la même année, les Anglois s'étant rendus à Chibouktouk, firent partout répandre le bruit qu'ils alloient détruire tous les sauvages. Ils parurent agir en conséquence, puisqu'ils envoièrent, de côté et d'autre, différens détachemens de leurs troupes pour aller à la poursuite de ces sauvages.

Ceux-ci furent si fort allarmés de ce procédé des Anglois, que, dès lors, ils se déterminèrent entre eux à leur déclarer la guerre, tout foibles qu'ils étoient; sachant que la France avoit fait la paix avec l'Angleterre, ils résolurent de ne pas cesser pour cela de faire, partout où ils pourroient, main-basse sur l'Anglois, disant qu'ils ne

pouvoient se dispenser de le faire, puisque, contre toute justice, on les vouloit chasser de leur païs. Ils envoièrent alors une déclaration de guerre en forme, au nom de leur nation et de leurs alliés sauvages, aux Anglois.

L'établissement de Chibouktouk a beaucoup choqué cette nation ; les faits rapportés ci-dessus et les cruautés dont ils se plaignent, semblent les rendre à jamais irréconciliables avec les Anglois.

Quant à ce qui regarde les missionnaires des sauvages, on ne peut les soupçonner d'user de connivence en tout ceci, si l'on veut faire attention à la conduite qu'ils ont toujours tenue avec eux, et surtout dans le tems de la guerre dernière, combien d'actes d'inhumanité se seroient commis par cette nation naturellement vindicative, si les missionnaires ne se fussent pas sérieusement appliqués à les distraire de ces idées. Il est notoire que les sauvages se croient tout permis contre ceux qu'ils regardent comme leurs ennemis. On ne peut dire combien les efforts de ces mêmes missionnaires ont été grands, pour venir à bout de réprimer, dans ces conjonctures, cette licence criminelle, surtout les sauvages se croiant authorisés par droit de représailles. Combien d'honnêtes gens de la nation angloise auroient pour jamais été détenus captifs et subi un sort des plus tristes, si, par l'entremise des missionnaires, les sauvages ne se fussent déterminés à les relâcher.

Ces missionnaires sont à même de faire voir par écrit les instructions qu'ils font aux sauvages, touchant la douceur et l'humanité dont on doit faire usage, même en guerre. C'est surtout depuis dix-sept ans qu'ils ne cessent de déclamer contre les façons barbares et sanguinaires des sauvages, qui semblent innées avec eux; ce qui fait que, dans les maximes de conduite écrites pour eux, on a eu attention d'y insérer un chapitre qui, depuis le commen-

cement jusqu'à la fin, leur met devant les yeux l'extrême horreur qu'ils doivent avoir d'une semblable conduite. Ils ont particulièrement soin de faire aprendre ce chapitre tout entier aux enfans, d'où il suit que, de jour en jour, on s'aperçoit qu'ils deviennent plus humains et écoutent plus, à cet égard, les remontrances du missionnaire.

(1751)

Extrait de ce qui s'est passé entre les François et les Anglois sur les frontières de la Nouvelle-France et de l'Acadie depuis la paix de 1748, et où il est clairement prouvé que ce sont les Anglois qui ont, en plusieurs occasions, manqué de foi au dernier traité et aux anciens (1).

On a démontré, par le Mémoire concernant les motifs que les sauvages mikmaques ont eu de déclarer la guerre aux Anglois, que la France n'a eu nulle part à cette déclaration, l'on va démontrer, de même, les sujets de plainte qu'elle auroit à faire contre les Anglois dans cette Amérique Septentrionalle.

Sur l'avis que le général de la Nouvelle-France eut, en 1750, que les Anglois faisoient marcher des troupes dans les parties qui sont en litige entre la France et l'Angleterre, pour lesquelles ces deux Couronnes ont nommé des commissaires, afin de régler les limites de ce qui doit appartenir à chacune d'elles, fit, de son côté, avancer un détachement dans ces parties-là, avec ordre au commandant de ce détachement, de ne rien faire qui pût altérer la bonne harmonie qui règne entre les deux Cours, de se

(1) Ce mémoire est de R[aymond], le stile est aisé à reconnoître.
(S.)

donner bien de garde d'en être l'aggresseur, mais seulement de repousser la force par la force (1).

Le s^r chevalier de la Corne, qui étoit commandant de ce détachement françois, vit paroître, le 12 septembre 1750, dans la baie de Beaubassin, dix-sept voiles, tant brigantins que bateaux et goëllettes, qui furent mouiller le 13, à Wescak, et le 15, il s'en détacha quelques-uns qui vinrent mouiller à Beaubassin.

Le chevalier de la Corne étoit alors à la Pointe de Beauséjour, à cinq lieues de la Baie Verte qui n'est séparée de Beaubassin que par une petite rivière qu'on nomme Sainte-Marie (2). Il avoit laissé une partie de son détachement, à Wescak, aux ordres du s^r de la Valière, capitaine d'une compagnie des troupes de Louisbourg qui, voyant venir deux barques angloises, armées de vingt hommes chacune, avec un pavillon sur le devant, et jugeant que leur dessein étoit de s'emparer des pirogues qui étoient dans la rivière de Wescak, destinées pour la communication de son détachement avec celui du chevalier de la Corne, détacha deux officiers avec quarante hommes pour examiner quel étoit le vrai dessein des Anglois. Ceux-ci brûlèrent alors deux amorces sur les François, dans la vue, sans doute, de les engager à tirer les premiers sur eux, mais les ordres étoient trop bien donnés de ne pas agir offensivement pour que les François osassent y manquer ; en sorte que les Anglois voiant qu'on

(1) C'est une faute de nos plénipotentiaires à Aix-la-Chapelle. Il falloit stipuler dans le traité, qu'on ne feroit aucun nouvel établissement, de part ni d'autre, avant le règlement des limites. On se seroit évité par là bien de la dépense et bien de l'inquiétude. (S.)

(2) C'est le village de Mizagouesche dont il veut parler, qui est séparé de la Pointe à Beauséjour par la rivière de ce nom, et non par celle de Sainte-Marie. (S.)

persistoit toujours à ne pas vouloir être les aggresseurs, passèrent toutes les bornes les plus sacrées parmi les souverains, ils tirèrent deux coups de fusil à balle, à quoi il fut répondu de façon qu'ils furent obligés de se retirer, et durent emporter avec eux le remords d'avoir fait les premiers l'infraction aux traités (1).

Ils ne s'en sont point tenus à cette première infraction ; ils firent tout de suite construire un fort à Beaubassin, qui est situé dans une des parties les plus contentieuses d'entre les prétentions des deux Couronnes, et bien au-delà du terrain que la France prétend lui appartenir (2). Ce n'est qu'après la construction de ce fort, que le chevalier de la Corne fit faire celui de la Pointe à Beauséjour. Ce sont des faits qui prouvent que les Anglois, se mettant au-dessus de tout droit des gens, ont, en pleine paix, tiré les premiers sur les François, et ont voulu d'eux-mêmes comme régler des limites pour lesquelles les deux Couronnes viennent de nommer des commissaires. Ce sont eux encor qui, l'année suivante, ont commencé à tirer les premiers sur les François.

Au mois de juin 1751, un détachement d'environ 300 hommes de troupes angloises, sortit de nuit d'un nouveau

(1) La Valière s'est fort bien conduit dans cette avanture-là. C'est un officier plein de zèle et d'intelligence, qui n'a d'autre défaut que d'être marié et de n'être pas riche. Il seroit à désirer que le chevalier de la Corne eût mieux connu le terrain, ou qu'il en eût senti tous les avantages. (S.)

(2) C'est là, précisément, la faute du chevalier de la Corne qui répondit aux Anglois qui lui demandoient quel étoit donc leur terrain, qu'ils pouvoient s'y établir. Il falloit, au contraire, les en empêcher et occuper l'embouchure de la Maskoudagaine, qui est à une lieue de là. Par là, on les mettoit dans l'impossibilité de faire aucun établissement dans le fond de la baie de Beaubassin, et on les réduisoit au hâvre de la rivière aux Pommes, et peut-être même à celui des Mines. (S.)

fort qu'ils avoient construit à peu de distance de celui de Beaubassin (1). Il se trouva, à la pointe du jour, à la vue du Pont-à-Buot, où il y avoit un petit poste françois que l'on ne peut douter que les Anglois n'eussent dessein d'attaquer, puisqu'ils avoient passé la rivière qui les sépare d'avec ce poste, et qu'ils commencèrent, au jour, à faire feu dessus, mais ils furent obligés de se retirer (2). Le s^r de St-Ours, qui étoit à la Pointe de Beauséjour, et qui avoit relevé le chevalier de la Corne dans le commandement de ces postes, aiant été averti assés à tems de cette manœuvre pour y faire opposition.

L'on vient de démontrer clairement et avec vérité le manquement formel de la part des Anglois au dernier traité d'Aix-la-Chapelle ; l'on va faire voir à présent quels ont été les bons procédés des François envers eux et de quelle façon ils y ont répondu.

Le 15 février, un bateau venant de Boston, faisant route pour Beaubassin, fut poussé par un coup de vent sur la côte de Wescak. Le capitaine de ce bateau vint se jeter entre les bras du sieur de Bailleul, officier qui commandoit dans ce poste. Cet officier, ayant été averti que les sauvages venoient de ce côté-là, fit cacher le capitaine et son équipage dans le moulin d'Wescak, jusqu'à ce que les sauvages qui les demandoient hautement pour les tuer, se fussent retirés ; après quoi, il les renvoia à l'officier qui commandoit pour les Anglois au fort Laurents. Cet officier en écrivit une lettre de remerciement à M. de St-Ours (3)...

(1) Je ne sais pas ce que c'est que ce nouveau fort, il n'existoit pas en août 1752, et je doute bien qu'il ait jamais existé. (S.)

(2) Il falloit qu'ils s'y prissent bien mal, car ce mauvais fort est dominé de toutes parts. (S.)

(3) Le paragraphe supprimé est le résumé des deux lettres de M. de St-Ours, des 30 et 31 juillet 1751, à M. des Herbiers. (Cf. pp. 18 à 23.)

Depuis la fin de l'année 1749, tems auquel les Anglois ont commencé à se rendre en foule à Chibouctou pour s'y établir, les François n'ont pu naviguer en sûreté le long de la côte de l'Est et même aux environs de l'Isle de Canceau et de la baie de Chedabouctouk, à cause des menaces fréquentes qu'ils faisoient (1). Ils ont continué de prendre les bâtimens de tout espèce, de s'emparer de tout ce qu'ils y trouvoient et de se saisir en même tems des navigateurs, ce qu'ils ont effectivement exécuté en plusieurs rencontres. Ils prirent, cette même année 1749, trois chaloupes au Petit Degrat de l'Isle Roiale, ainsi que les équipages qu'ils mirent pour un peu de tems à terre, ensuite les firent rembarquer et les renvoièrent après avoir pris toutes les morues de ces trois chaloupes qui étoient à la pêche du côté de Martingot.

Ce fut aussitôt après leur établissement à Chibouctou, cette même année 1749, qu'ils envoièrent des détachemens de troupes dans toute l'Acadie pour forcer les François et leurs familles, sans aucun égard aux anciens traités, à y rester avec leur biens meubles et immeubles, sinon à s'en aller sans emporter quoi que ce fût de ce qui leur appartenoit.

En août et septembre de cette même année, ils firent enlever deux missionnaires, le s^r^ Girard, à Cobeguit, qu'ils ont retenu captif pendant plus de trois mois à Chibouctou, et le s^r^ de La Goudalie, qu'ils obligèrent de repasser en France.

(1) Si les Anglois s'en étoient tenus à nous empêcher de naviguer sur les côtes de l'est de l'Acadie, peut-être auroient-ils été fondés, du moins jusqu'au règlement des limites; mais ils ont fait plus, ils ont insulté nos bâtiments dans le passage de Fronsac, dans la Baie Verte et dans la Baie Françoise. Les chaloupes du Petit Degrat semblent être dans leur tort, puisque Martingot est au-delà de Canceau et tient au continent de l'Acadie.

(S.)

Depuis leur établissement à Chibouctou, ils ont toujours eu des bâtimens armés en guerre dans le passage de Fronsac, sous prétexte d'empêcher le transport des bestiaux de l'Acadie à l'Isle Roiale (1).

Ils ont commis nombre d'hostilités sur les bateaux françois qui alloient et venoient de l'Isle Roiale à l'Isle Saint-Jean, en ont maltraité les équipages, se sont emparés de leurs cargaisons, et souvent même des bateaux, quoi qu'on leur montrât des passeports dans la meilleure forme (2). S'ils ont cessé d'agir ainsi cette année, c'est que la France, informée de ces manœuvres, a tenu quelques frégates en croisière de ces côtés-là (3).

LE COMTE DE RAYMOND.

Réfléxions sur les mémoires cy-joints, concernant la guerre que les sauvages font aux Anglois, et sur la petite guerre qui se fait entre ces derniers et les François, dans la Nouvelle-France et l'Acadie.

En faisant ces mémoires, j'ai eu en vue trois objets : le premier, de donner une connoissance exacte au Ministre de tout ce qui s'est passé de plus intéressant dans la Nouvelle-France, depuis la paix, concernant la petite guerre qui s'est faite entre nous et les Anglois.

Le second, afin que le Ministre puisse mettre celui des

(1) S'ils n'en avoient fait que cet usage, on n'auroit pas grand reproche à leur faire, mais ils ne s'en sont pas tenu là. (S.)

(2) Qu'est-ce que ces passeports ? Les Anglois pouvoient-ils prendre ces bâtiments pour des corsaires ? Est-ce à eux à juger de la formalité de nos passeports, ou pouvons-nous en donner pour aller sur leurs terres ? (S.)

(3) Ce n'est pas là la raison, puisque Macartie étant ici, les Anglois insultèrent Faribeau qui alloit à la Baie Verte, et le forcèrent à relâcher à Louisbourg. (S.)

Affaires Etrangères en état de prouver aux ambassadeurs d'Angleterre, que ce sont les Anglois qui ont, les premiers, violé la foi des traités, et à plusieurs reprises, tant sur terre que sur mer.

Le troisième objet est de convaincre que la France n'a aucune part à la déclaration de guerre que les sauvages ont faite aux Anglois, que même les motifs qu'ont eu les sauvages sont justes ou fondés.

J'ai fait le mémoire concernant la guerre que font les sauvages aux Anglois (1), sur ceux qui m'ont été donnés par l'abbé Maillard, et sur ce que m'en a dit d'ailleurs ce missionnaire, homme de mérite, sachant parfaitement et très en détail tout ce qui s'est passé (2).

Le Ministre jugera aisément que j'ai fait ce mémoire de façon qu'il peut être montré aux ambassadeurs de la Cour Britannique, et que je n'y ai pas mis les traits barbares des sauvages, mais au moins tous les faits que j'y expose m'ont été attestés vrais par l'abbé Maillard.

J'ai fait celui qui concerne la petite guerre qui s'est faite entre nous et les Anglois sur les frontières de l'Acadie : 1° sur un mémoire que m'a donné le s^r de La Valière, capitaine des troupes de Louisbourg, qui a été témoin de ce qui s'est passé, depuis le commencement de cette petite guerre, jusqu'à la fin du mois de juillet 1751 (3). Il avoit été détaché par M. des Herbiers, pour aller dans ces parties là avec sa compagnie, lorsque M. de La Jonquière demanda

(1) Cela n'est pas vrai ; il est en entier de l'abbé Maillard, on s'en aperçoit aisément. (S.)

(2) L'abbé Le Loutre le sait encor mieux. (S.)

(3) Cela est faux. Elle a commencé à la fin de 1749, et La Valière n'y est arrivé qu'en 1750. La compagnie n'avoit pas marché, on lui donna cinquante hommes choisis sur toutes les troupes. (S.)

du renfort, et n'en est revenu que dans les premiers jours du mois dernier d'août.

Je joins ici le grand mémoire que m'en a donné ledit s^r de La Valière et dont j'ai tiré la substance qui m'étoit nécessaire pour prouver par des faits que ce sont les Anglois qui ont été les agresseurs (1).

J'ai encore tiré cette même substance des lettres et relations que les commandans des différens postes que M. de La Jonquière a établis, ont écrites à M. des Herbiers et des recherches particulières que j'ai prises (2).

J'ai jugé cette exacte recherche d'autant plus nécessaire, qu'indépendamment des connoissances que j'ai cru que le Ministre seroit bien aise d'avoir sur ces derniers objets, tout étoit persuadé ici que nous étions dans notre tort vis-à-vis les Anglois, ce qui ne m'a pas peu servi à en dissuader, et l'on commence à penser différemment.

Il est vrai que ces commandants des troupes détachées par M. de La Jonquière peuvent avoir manqué de se bien comporter à certains égards, surtout en soufrant les sauvages trop près de leurs postes, et même en les laissant mêler, suivant ce que l'on m'a dit, leurs étendards avec nos drapeaux, à la vue des Anglois (3).

(1) On ne se seroit jamais imaginé qu'il étoit homme à abréger ce qu'un autre a dit. (S.)

(2) Il a raison, un autre les fait et lui les prend. (S.)

(3) Ces commandants ne seroient blâmables qu'autant qu'ils n'auroient pas suivi les ordres de M. de La Jonquière. Il y a, d'ailleurs, plusieurs choses à observer : 1° Il est du droit des gens de secourir ses alliés contre une nation, même avec laquelle on est en pleine paix, cela dépend des traités, car est-ce que la Hollande et une partie de l'Allemagne n'ont pas fourni des troupes à la reine d'Hongrie, sans qu'on leur en ait fait un crime ? 2° Il seroit question de savoir si on a mêlé nos troupes avant ou après que les Anglois ont fait les premières infractions au traité, soit en tirant sur nous,

Mais il n'en résulte pas moins que ce sont les Anglois qui ont tiré les premiers sur nos troupes, ont établi des forts sur des terrains en litige et contestés, et nous ont fait des insultes réitérées sur mer. C'est ce qui mettra le Ministre, non seulement à même de fermer la bouche sur tout ce que les ambassadeurs des Anglois pourroient dire et alléguer, mais encor de leur en porter des plaintes. Ce seroit aussi un motif de déclaration de guerre, si l'on étoit dans les vues de la faire, ou de demander des réparations, et serviroit toujours au moins d'un canevas de manifeste, lorsque l'occasion s'en présentera (1). Je ferme aussi la bouche (2) aux plaintes que les Anglois pourroient porter contre les sauvages qui, n'étant pas sujets de la France, mais seulement alliés, l'on ne peut les empêcher d'être en guerre lorsqu'ils le veulent et je démontre (3) les justes motifs de celle qu'ils font actuellement aux Anglois ; en sorte que, nous en tenant à les protéger sous main, et en ne les mêlant point avec nos troupes, les Anglois n'auront rien à dire.

Les recherches que j'ai faites sur tous ces objets différents et les connoissances que j'ai prises ont conduit mes reflexions encor plus loin.

Il ne me convient pas de pénétrer dans les vues de la Cour, mais si elle n'est point dans le dessein d'entrer en

soit en venant s'établir sur notre terrain, car si c'étoit après, il est permis à toute nation attaquée d'appeler ses alliés à son secours. Au reste, l'expression des étendars des sauvages mêlés avec nos drapeaux, fait un effet merveilleux à la fin de ce paragraffe. (S.)

(1) Le canevas seroit fort joli et feroit grande impression sur l'esprit de l'Europe. (S.)

(2) Il feroit mieux, lui-même, de ne la pas ouvrir. (S.)

(3) On expose ou on découvre des motifs, on ne les démontre pas. (S.)

guerre, quant à présent (1), avec l'Anglois, il paroît qu'il est très important de régler les limites le plus promptement que faire se pourra (2)...

LE COMTE DE RAYMOND.

(1752)

Pensées diverses sur l'Isle Royale.

... Le but général de toutes les nations, en cherchant à se former des établissements dans le monde nouvellement découvert, a dû être de se procurer, pour son usage, des choses qui lui manquoient en Europe, ou de se faciliter des branches de commerce avec les pays étrangers. Il est question d'examiner, à présent, quel peut avoir été l'objet de la France en s'établissant en Canada et à l'Isle Royale. Il n'est pas à présumer que ce soit pour avoir des terres susceptibles des mêmes productions que le terrain qu'elle possède en Europe, puisque le nombre de ses habitans ne peut suffire à la quantité qu'elle en a. Cherchons donc quelles peuvent être ses vües.

La France manque de bois propre à la construction, le fer n'y est pas excellent, ni assez abondant, elle n'a ni godron, ni brai, ses terrains ne sont pas propres aux chanvres, et elle est sans pelleteries. Le Canada abonde en toutes ces parties, c'est celles-là qu'il faut encourager. 1° Il faut que le Roy y fasse établir des chantiers pour construire, à ses dépens, des vaisseaux de toute espèce, et qu'il les revende ensuite, en y perdant même quelque

(1) C'est la plus grande faute qu'on peut faire ; nous ne sommes point en état. On auroit dû profiter des intervalles de la paix, on les néglige, Dieu veuille qu'on ne se repente point. (S.)

(2) Ou de convenir avec les Anglois de se retirer de part et d'autre, jusqu'à leur règlement. (S.)

chose, à ses sujets. Du peu qu'il lui en coûtera, il sera dédommagé amplement par l'augmentation de commerce qui se fera dans son royaume. Il seroit à propos, en conséquence, d'y envoyer une grande quantité de charpentiers et d'ouvriers de toute espèce. Le climat y est bon ; on n'auroit pas à craindre, comme aux isles de l'Amérique, qu'ils y tombassent malades et que cela n'en diminuât l'espèce en France. Qu'est-ce qui empescheroit qu'on ne pût employer aux travaux de force les faux sauniers ou contrebandiers des galères, en prenant quelques arrangemens avec les fermiers généraux qui sont chargés de leur subsistance pendant le temps qu'ils sont condamnés à y rester? Au lieu qu'ils deviennent inutiles à Toulon et purement à charge à la Société, sans qu'on sache en tirer parti. — 2° Comme les mines de fer sont très abondantes et que le fer y est extrêmement liant et de la meilleure qualité, pourquoi ne pas y établir des forges et des fonderies? On s'en serviroit pour tous les canons et les fermens de notre marine, et on en pourroit tirer même pour armer nos troupes de terre et de mer, et, peut-être même, en fourniroit-on à nos voisins, qui le préfèreroient à celui d'Espagne, ce qui nous feroit rentrer tous les ans un argent considérable, au lieu qu'il nous en coûte infiniment pour faire venir, de Suède et des autres pays, tout celui dont nous avons besoin. — 3° On a éprouvé que les terres y produisent des chanvres admirables. Malgré cette épreuve, un peu de jalousie de la part de ceux qui furent chargés de les examiner, les a fait rejetter. Mais, quand bien même on conviendroit qu'ils seroient inférieurs à ceux que nous tirons d'ailleurs, ne vaudroit-il pas mieux s'en servir tels qu'ils sont, que de porter notre argent à l'étranger? — 4° Le pays est rempli de pins de toutes sortes, pourquoy n'en pas tirer les mâts, tout le bray et le godron qui nous est

nécessaire, au lieu d'en acheter du Nord? — 5° Rien n'empêcheroit de charger de planches de bois de cèdre, d'hérables et de toutes autres sortes, les bâtiments que le Roy envoieroit de Canada en France, pour y être vendus. Cette cargaison se débiteroit assez bien pour dédommager d'une partie des frais de la construction, et comme Sa Majesté se serviroit des matelots de ses classes, les frais de cet armement seroient bien moins considérables. Le marchand qui trouveroit un bâtiment tout prêt à acheter et à faire travailler sur le champ, donneroit plus volontiers dans ce genre de commerce, par l'impatience naturelle du François qui ne lui permet pas d'attendre le temps qu'il faut pour le construire et le mettre en état de naviguer, détail qui l'effraye et qui seul le rebute. N'est-il pas honteux qu'avec tant de moyens pour faire nous-mêmes nos vaisseaux, on permette d'en acheter de l'Anglois, du Suédois, du Hollandois ou d'ailleurs, ou qu'on laisse faire à ces nations, tant le transport de nos marchandises, que de celles dont nous avons besoin, ce qui fait sortir par an de grosses sommes du Royaume. — 6° On remarque que notre commerce de pelleterie, seul objet de notre premier établissement dans le Canada, a beaucoup diminué depuis nombre d'années, et qu'il est à craindre que dans peu il ne soit réduit à rien. Si on s'attache à découvrir les motifs de la préférence que les sauvages donnent aux Anglois sur nous, on verra que c'est parce qu'ils leur donnent les marchandises à beaucoup meilleur marché, et qu'ils leur fournissent de l'eau-de-vie. Peut-être la religion, l'humanité, bien des choses, pourroient empêcher qu'on ne les satisfît sur ce dernier point, mais qu'est-ce qui empesche qu'on ne les satisfasse sur le reste? Comment se peut-il que l'Anglois, chez lequel tout est infiniment plus cher qu'en France, puisse faire meilleur marché que nous? Cela ne peut parvenir que de notre

avidité pour le gain, ou de notre peu d'ordre pour le fret de nos bâtimens. La Compagnie des Indes a seule ce privilège exclusif. Seroit-ce la difficulté de remonter le fleuve et l'éloignement de France qui, empeschant de faire plus d'un voyage par an, augmente si fortement le fret des marchandises qu'elle envoye? Mais qu'est-ce qui empesche cette compagnie, au lieu de freter des bâtimens, d'en avoir à soi et de former un entrepôt à l'Isle Royale, où les bâtimens qu'elle enverroit de France, déposeraient les marchandises qu'ils apportent, et même quelques-unes des Indes dont l'Anglois seroit avide, s'en retourneroient chargés de pelleteries et pourroient faire plusieurs voyages...

Je crois avoir assez détaillé les choses que pourroit fournir la Nouvelle-France ; il ne reste plus qu'une combinaison à faire, qui est si, en poussant à la perfection toutes ces choses, autant qu'il sera possible, les avantages qu'elles produiront équivaleront la perte que la France a faite et fait journellement, de plusieurs familles qui viennent s'y établir dans le temps qu'elle se dépeuple sensiblement elle-même dans l'intérieur de plusieurs de ses provinces, et la dépense de près de vingt millions qu'elle fait tous les ans pour cette colonie. Si la balance penche sur l'avantage qu'on en retire, il n'est pas douteux qu'on ne doit rien ménager pour pousser cet établissement à perfection ; si elle penche, au contraire, sur la perte, les plus courtes folies sont les meilleures, et il est inutile de s'épuiser pour se conserver la possession d'un pays immense, qui ne sert qu'à nous affoiblir et qui seroit peu avantageux à l'Anglois quand nous viendrions à l'abandonner, puisqu'en le possédant, nous leur en laissons tirer tout le parti qu'ils en pourroient espérer si nous n'y étions plus...

Il règne un vice intérieur dans les colonies. Les gouverneurs, les intendans ou les ordonnateurs qui sont pour

les diriger, sont fortement persuadés qu'on ne les y envoye que pour faire fortune, et y agissent en conséquence, ce qui cause la ruine du commerce et est un grand obstacle au progrès des colonies. Il ne seroit pas possible que les murmures et les plaintes ne parvinssent jusqu'au Ministre, si ils n'y étoient même presque tous intéressés, ce qui fait que les choses les plus utiles ne passent point. Il seroit à désirer qu'il y eût un ministre assés éclairé pour pouvoir se conduire par lui-même, sans s'en rapporter à des gens qui le trompent, parce que leur intérêt particulier s'oppose au bien général. Il faudroit établir une espèce d'inspecteur général de toutes les colonies qui seroit chargé de les visiter fréquemment, d'y écouter les plaintes que les habitans forment contre les gouverneurs, les intendans et les ordonnateurs, y examiner les progrès ou les décadences du commerce et ce qui peut les causer, et d'en rendre compte directement au Ministre, afin qu'il pût y remédier. Si on ne s'attachoit pas à choisir un homme intègre, désintéressé et intelligent, ou on lui feroit illusion, ou on le corromperoit.

L'Isle Royale a plusieurs mines de charbon dont on peut tirer de grands partis. Il n'y a pas d'année que le Roy n'en tire d'Angleterre pour des sommes considérables. Pourquoi n'en pas charger tous les bâtiments qui viennent icy pour le Roy et qui s'en retournent à vuide, et pourquoi ne pas obliger les bâtimens marchands d'en prendre une certaine quantité au lieu de lest, qu'ils déposeroient dans les différens ports du Royaume, d'où il seroit aisé de le faire transporter dans les endroits où le Roy en auroit besoin ? Il reviendroit à d'autant meilleur marché à S. M., qu'on pourroit employer une ou deux chaînes de forçats à le tirer, dont la subsistance ne coûteroit guères plus là qu'ailleurs. Qu'on ne dise pas que ce charbon seroit ca-

pable de mettre le feu aux bâtimens, puisqu'il est notoire qu'il ne peut s'enflammer par lui-même, et qu'il ne faut qu'un peu d'attention pour se garantir de tout accident.

On pourroit encor mettre à profit les arêtes des morües qu'on laisse perdre et dont on peut faire d'excellente colle, dont on se défairoit avantageusement. La Cour a même déjà fait faire quelques essais du temps de feu M. de Foran (1), qui réussirent à merveille. La mort précipitée de ce gouverneur, et l'imbécillité de M. du Quesné, qui le remplaça, arrêtèrent un établissement dont les suites auroient rendu.

Bien des gens assurent que l'huile tirée des foyes de morüe est un préservatif contre les vers qui s'attachent aux bâtimens dans la mer du Sud ; ils y font assez de désordres pour qu'on ne doive pas négliger tout ce qui peut en garantir...

Comme par les possessions immenses que l'Angleterre a dans l'Amérique Septentrionale, ce que la France y possède n'est pour ainsi dire en comparaison qu'un point, et qu'elle y est fort inférieure en nombre de colons, on ne doit pas espérer de s'y maintenir qu'autant qu'on y aura des troupes nombreuses et bien disciplinées, avantage que les Anglois nous disputeront difficilement et qui peut, seul, maintenir l'équilibre. Ce principe établi, c'est une grande faute que l'Isle Royale n'ait que 1,250 hommes, tandis qu'il y en a 2,400 à Halifax. On ne compte que 60 lieues de cette ville à Louisbourg, et on peut faire aisément ce trajet en 32 heures...

Les sauvages coûtent immensément au Roy ; ceux de l'Isle Royale et de l'Isle Saint-Jean ne méritent pas ces dépenses par eux-mêmes, étant tout au plus 80 en état de

(1) Capitaine de vaisseau, gouverneur de l'Ile Royale en 1739.

porter les armes. Ce ne pourroit donc être que par les liaisons qu'ils peuvent entretenir avec les autres nations. C'est une question de savoir s'il ne vaudroit pas mieux augmenter directement les présens de ces nations.

C'est encor une question de savoir si les secours qu'on tire en général des sauvages équivalent les sommes qu'on leur donne, et s'il ne vaudroit pas mieux s'attacher à avoir un bon corps de troupes bien entretenu. Qu'on ne me dise pas qu'elles ne sont pas bonnes à cette espèce de guerre, les hommes sont propres à tout ; il n'y a qu'à savoir les mener. D'ailleurs, de la façon dont les sauvages s'y prennent, on ne finit jamais rien. Il faudroit ne frapper que rarement, mais quand on s'y seroit déterminé, prendre si bien ses mesures qu'on pût détruire la nation contre laquelle on est en guerre. Ce fut toujours le principe de M. de Frontenac, le seul gouverneur qui, peut-être, se soit bien conduit.

Le soldat du Canada ne vaut rien ; à qui en est la faute ? Celle de ses officiers, sans doute, qui n'ont pas sçu le discipliner. On doit commencer par les discipliner et les caserner, et ne détacher dans les postes d'en haut que des commandans rigides et capables de se faire obéir, avec défenses, sous peine d'être cassé, d'y faire aucun commerce. Il faudroit, de plus, faire relever ces troupes tous les deux ans, au plus tard, ne permettre jamais qu'elles y restassent plus longtemps, et les faire revenir au gros, qu'on établiroit à Montréal, avec des officiers supérieurs fermes et entendus. On pourroit laisser les commandans des postes, car lorsqu'on sait qu'on n'y est que pour un temps limité, on cherche à en tirer promptement parti, sans s'embarasser qu'il en résulte un mal dans la suite. On feroit successivement passer ces commandans à des postes plus considérables, quand ils auroient mérité, ou on les chatieroit en

les faisant casser, ou en les rapellant au corps, s'ils s'étoient mal conduits.

Le milicien n'est préféré au soldat en Canada, que parce que ce dernier n'y vaut rien. Qu'on le discipline, on verra combien il l'emportera sur le païsant le plus valeureux, qu'on détourne mal à propos de son travail. Ce n'est que lorsqu'il est question de la propre deffense de son champ, qu'il faut lui faire prendre les armes. Toutes ces courses à 200 ou 300 lieües ne produisent aucun bon effet ; c'est sur son terrain qu'il faut lui tendre des embuscades (1), l'envelopper et le détruire...

Le pouvoir partagé entre le gouverneur et l'ordonnateur, est contraire à l'établissement de toute colonie. Il faut qu'un seul ait toute l'authorité et qu'il paye de sa teste ses malversations...

L'habitant a trop de chevaux qui ne lui servent qu'à ses plaisirs ; il est à craindre que cela ne lui consomme une subsistance qu'il emploieroit plus utilement à nourrir des bœufs ou autre bestail, et que la facilité qu'il a de se transporter pour voir sa maîtresse ou pour quelque autre partie de plaisir, ne le dérange de son travail...

Le moien d'encourager l'agriculture est de ne point fixer le prix du grain, afin que le bénéfice que le colon en retirera, lui serve d'aiguillon et soit une avance pour un nouveau défrichement. On a perdu le Canada pour l'avoir voulu gêner et l'avoir taxé mal à propos. Le luxe, si pernicieux ailleurs, devient nécessaire à l'Acadien. Celui qui n'a besoin de rien, ne désire rien. C'est ainsi que ce peuple, à qui peu de choses suffisent, vit dans une lâche paresse, quand il a cultivé ce qui lui faut pour sa nourriture, fournissant d'ailleurs, par lui-même, à tout son entretien. Pour engager ces hommes au travail, il faut leur suggérer de nouveaux besoins...

(1) A l'ennemi.

Il seroit bien à propos d'établir une espèce de chef sur un certain nombre d'habitans, soit pour régler ou ajuster leurs petits différens, veiller sur leur conduite et faire exécuter ses ordres.

Est-ce qu'on ne reviendra point de la sottise des logemens ou magazins provisionnels ? Rien au monde n'est plus incommode, tout s'y perd, cela coûte des sommes immenses, et ces ouvrages deviennent dans la suite inutiles. Avant de vouloir former un établissement dans un endroit, il faudroit avoir son projet bien arrêté dans la tête, et n'y point mettre la main qu'on ne fût bien décidé à l'exécuter vivement. C'est ainsi que les Anglois et les Hollandois ont établi toutes leurs colonies. Pour nous autres François, nous entreprenons tout volontiers, tout est chaleur au commencement, mais nous nous refroidissons bien vite et nous n'achevons rien.

Il eût été à souhaiter que lors de la reprise de possession des Isles Royale et Saint-Jean, en 1749, quelqu'un eût bien fait connoître à la Cour le véritable état et les avantages qu'on en peut tirer, et que là-dessus elle eût formé son projet, et qu'elle l'eût bien digéré avant de songer à y rien envoïer. Par là, elle n'auroit pas perdu 4 ou 5 années de temps ; tous les établissements auroient été décidés dans les différens endroits, et, par conséquent, on auroit travaillé solidement, on auroit évité mille dépenses inutiles, on auroit prévenu les différens besoins, on auroit pris des expédiens pour les peupler, sans que ce fût au dépens de la France, la pesche eut été poussée fort loin, on auroit presque déjà de quoi se nourrir, tout seroit en valeur, les concessions en règle, et tout se seroit établi pied à pied, sans embrasser mal à propos tout à la fois. Au lieu que n'agissant par les contraires et ne vivant qu'au jour la journée, on a dépensé bien de l'argent mal à propos et qu'il n'y a rien de fait...

Toutes les réparations des bâtimens du Roy se font si mal et avec tant de négligence, que c'est toujours à recommencer. La raison est qu'il y a un bénéfice à travailler et qu'ainsi le travail devient plus fréquent lorsqu'il n'est pas solide.

L'on ne fait point de procès-verbaux des vivres prétendus gâtés, ce qui étend le coulage autant qu'on le juge à propos.

Les soldats malades ne peuvent pas consommer tout le pain de leurs rations. Pourquoi ne pas convenir d'une certaine somme avec les entrepreneurs des hôpitaux? On éviteroit des frais de transport, un emploi inutile, et bien d'autres choses.

Il est dangereux que celui qui passe les troupes en revües soit celui-là même qui soit chargé de leur subsistance et de leur paiement, sans en rendre compte à personne et sans que le capitaine puisse savoir à combien d'hommes sa compagnie a passé sur sa revüe, ce qu'elle doit recevoir, et qu'effectivement il en donne le reçu.

L'écrivain de l'hôpital n'y allant jamais, il ne fait aucune de ses fonctions et, par conséquent, on ne tient aucun état de l'habillement, linge ou argent que le malade y porte en entrant. D'où il résulte qu'il y a beaucoup de fraude sur l'habillement des hommes qui y meurent, et qui devroit rentrer dans les magazins, en donnant la facilité de substituer du mauvais au bon.

Il en coûte beaucoup au Roy pour l'entretien des armes de l'Isle Royale. Il suffiroit que S. M. les remplaçât lorsqu'elles sont usées, et charger le capitaine de leur entretien, moiennant quelque petit bénéfice.

Le décompte de l'officier et du soldat ne se fait que dans le mois d'octobre, d'où il résulte qu'en prenant tout à crédit, il devient plus cher. Il faudroit qu'il se fît tous les 3 mois, ce qui dérangeroit un peu ceux qui ont la disposition

du thrésor, parce qu'on fait de bonnes choses avec de l'argent comptant...

Imagineroit-on que l'équipage d'une frégate qu'on désarme, pendant l'hiver, dans un port comme Louisbourg où il y a toujours plusieurs Anglois, abandonnât son bâtiment, sans même qu'il y ait un seul homme à bord, pendant près de cinq mois, ni même un seul officier, avec 2,000 hommes d'équipage, qui ont hiverné au fond de la baye? Se peut-il une plus grande négligence de la part des officiers, et une plus grande foiblesse de la part du chef? C'est un grand bonheur que quelque mal intentionné n'ait pas mis le feu à la frégate, ou que cet équipage n'ait pas fait de grands désordres. Qu'on ne dise point que la rigueur du froid ne permettoit pas de laisser quelqu'un à bord, puisque les Anglois y ont toujours resté pendant qu'ils ont été possesseurs de Louisbourg...

Il est inutile que le Roy envoie des vaisseaux de guerre dans les colonies, ou du moins il ne faut pas penser qu'ils y soient de quelque utilité, s'ils ne sont pas entièrement aux ordres des gouverneurs, car ils se trouvent ordinairement si bien dans les ports, qu'ils veulent y rester jusqu'au moment de leur départ pour leur retour en France, la pluspart n'étant pas assés citoiens pour tendre au bien général, et se contentant de pouvoir dire: — J'ai fait une campagne de plus, — sans s'embarrasser de remplir l'objet pour lequel la Cour les a envoiés. D'ailleurs, l'autorité partagée a toujours eu de funestes suites. Les Romains y remédiaient par leur dictature, et les Hollandois, par la forme du gouvernement de leurs colonies, où ils se sont bien donné de garde d'admettre le Républicain. Toute la puissance réside dans un chef aidé d'un conseil, et sur lequel son sentiment prévaut dès qu'il veut se charger de l'évènement.

Les hommes d'un vrai mérite sont si rares, qu'on ne doit pas espérer d'en rencontrer toujours dans les capitaines de vaisseaux qui vont successivement dans les colonies, au lieu qu'on choisit les gouverneurs qui ne sont pas en si grand nombre. De plus, l'intérêt du capitaine s'oppose quelquefois au bien général de la colonie, raison déterminante pour ne se pas prêter à tout ce qu'il exigeroit ; c'est, en outre, trop exposer l'esprit du gouvernement d'une colonie qui ne devroit être souvent connu que de la Cour et des chefs qui la dirigent.

A quoi faut-il attribuer le peu d'émulation qui se trouve dans les officiers de marine ? Serait-ce à leurs défaites dans la dernière guerre ? Non. Dans nos armées de terre, toujours malheureuses au commencement du siècle, on ne trouvoit pas moins d'officiers de bonne volonté. Seroit-ce défaut de bravoure ? Non ; on ne le peut croire ; ils se comportent trop bien, lorsque, malgré eux, ils se trouvent dans l'occasion ; mais ne seroit-ce point qu'ils mènent une vie trop molle dans leurs ports, où ils ne regardent leur métier que comme un moien de s'enrichir ; que souvent toute leur fortune consiste dans la petite pacotille qu'ils ont à bord, ou que l'on ne fait pas volontiers une chose à laquelle on ne s'est point attaché et que l'on ne sait pas.

Qu'est-ce qui peut occasionner l'espèce de mépris que les officiers de marine ont pour ceux des colonies ? Ce n'est point la naissance, puisqu'il s'y trouve souvent gens qui valent mieux qu'eux ; ce n'est pas non plus par délicatesse de sentiment du côté de l'intérêt, puisqu'ils commercent aussi, et que même les officiers des colonies leur reprochent quelquefois de la mauvaise foi dans les marchés qu'ils font ensemble. Est-ce supériorité de talent ? Leurs opérations ne sont pas les mêmes, et ils n'en savent

guères plus dans leur partie que ceux cy dans la leur. C'est donc peut-être la seule possession où ils sont de parvenir au gouvernement des colonies qui les fait regarder avec mépris ce qui peut un jour leur être subordonné, sans songer combien il est honteux d'occuper un poste qu'on n'est pas digne de remplir.

C'est un grand malheur qu'on n'ait pas imaginé d'autre moien de récompenser les officiers de marine que par les gouvernemens des colonies. De quoi peuvent-être capables des hommes qui n'ont jamais étudié les parties dont on les charge, qui se trouvent hors de leur sphère, et qui se souviennent seulement qu'on les a envoiés pour faire fortune? Voilà la cause du dépérissement de toutes nos colonies. Il n'en faut point chercher d'autre. Quelle proportion y a t'il entre le gouvernement de Saint-Domingue, qui vaut cent cinquante mille livres, et les apointements d'un capitaine de vaisseaux, qui sont de dix-huit cents livres? On a ouï dire à des gardes-marines qu'ils ne voudroient pas du gouvernement de Louisbourg. N'ont-ils pas raison? Il n'est que de dix mille livres.

Il est dangereux que, tôt ou tard, ne périsse une colonie qui n'est pas en état de se nourrir par elle-même, qui est sans magasins, qui ne vit qu'au jour la journée, et qui, par sa position au milieu des colonies angloises, peut, d'un moment à l'autre, estre privée de toute communication avec les autres états de son souverain. On ne conçoit pas comment la Cour n'a pas senti la nécessité d'avoir toujours à Louisbourg un magasin de vivres, au moins pour deux ans, non seulement pour la garnison, mais encore pour toute la consommation de la rade et celle des habitans...

Il devroit toujours y avoir dans les magasins de Louisbourg, un certain fond d'ustensiles de toute espèce pour la défense de la Place, et auquel il ne seroit pas permis de

toucher. On peut dire qu'aujourd'hui, il n'y en a d'aucune espèce. Grande prévoiance dans un besoin.

Il n'est pas possible que le Roy soit bien informé de l'état dans lequel sont ses fortifications de Louisbourg, cette Place n'est certainement pas à l'abri d'un coup de main, ou il faut qu'on soit convenu avec les Anglois qu'ils ne nous chercheront querelle, qu'après que nous nous serons mis dans une meilleure situation. Voilà déjà 4 ans écoulés depuis la reprise de possession ; comme la Cour n'a point encor décidé sur les nouveaux ouvrages, et qu'il n'y a de prêt ni argent, ni matériaux, quelque diligence qu'on y apporte, il faudra encor au moins deux ans avant qu'on y pose la première pierre, et cinq ou six pour achever ce qu'on aura projetté. Aussi nous pourrons être prêts vers 1760. Dieu veuille que les Anglois nous donnent ce temps...

SURLAVILLE.

Observations à faire sur le choix des Commandants de postes

J'observe que l'expérience qu'on a acquise par les années de service, devroit porter à n'employer dans ces commandements que M^rs^ les capitaines qui, par justice et par droit, doivent être employés par préférence aux subalternes. Ce n'est pas cependant sur quoi se règlent M^rs^ les généraux qui n'y envoient que ceux à qui ils veulent faire plaisir. Le plus souvent, et presque toujours, ce sont de jeunes gens sans expérience ni conduite ; les moins charitables prouvent que c'est en faveur de leurs jolies femmes à qui on donne le titre de maîtresse. Leurs maris, leurs frères, leurs parens, ce sont les officiers à qui l'on donne ces commandements. Le peu d'expérience et l'avidité du gain, fait que ces jeunes gens ne s'occupent point du ser-

vice et le négligent entièrement pour ne travailler uniquement qu'à gagner de l'argent ; et c'est ce qui a occasionné bien du dérangement et bien de l'infidélité de la part des sauvages en bien des postes. Qu'en est-il résulté et qu'en résulte t'il ; que nos sauvages, par dégoût et par mécontentement, portent leurs pelleteries aux Anglois, s'attachent à cette nation au préjudice de nos intérêts et au détriment du commerce. Ce dégoût, de la part des sauvages, vient de ce que tous ces jeunes gens sont des libertins, des coureurs de sauvagesses, qui s'habillent à la sauvage et *s'adoüent* avec les femmes et les filles des sauvages, qu'ils leur prennent, et vivent dans le désordre avec elles, ce qui les rend méprisables chés toutes les nations, leur fait perdre leur autorité, leur ôte la confiance de ces sauvages, qui ne les écoutent plus dans les occasions du besoin du service, et qui pis est, ils ne leur distribuent point les présens que le Roi leur fait tous les ans pour se les attacher et se les conserver fidelles ; ils font leur profit de ces présens, et les sauvages en sont privés, ce qui les détache des François et les attache aux Anglois qui leur donnent beaucoup. Les sauvages font beaucoup valoir leur générosité et la font sonner gros chés les François à qui ils reprochent : « Le François est notre père, bien loin d'avoir soin de nous, qui sommes ses enfans, il ne nous donne rien ; l'Anglois, qui n'est que notre frère, nous prend en pitié, nos femmes et nos enfans, il nous secourt dans nos besoins. »

Il est à remarquer que les sauvages sont naturellement intéressés, qu'ils ne s'attachent qu'aux bienfaits et non à la personne. C'est donc une nécessité de leur donner, et si l'on manque à les récompenser du moindre petit service, tout est perdu, et tout ce que vous avés pu faire pour eux, n'est plus compté pour rien.

Les sauvages sont méfians, ingrats, traîtres, perfides, vindicatifs, ce qui doit engager l'officier qui commande parmi eux de n'avoir d'autre soin qu'à s'attirer leur confiance. Pour y parvenir, il faut qu'il soit généreux, sans prodigalité, et qu'il leur remette exactement les présens qui lui sont envoiés pour leur donner, qu'il ne les leur distribue qu'à propos, comme dans les occasions qu'on a besoin d'eux, soit pour les emploier, soit pour les empêcher d'aller chés l'Anglois, et en leur donnant les présens, que ce soit toujours au nom du grand chef des François (c'est le Roi), qu'ils nomment leur père, et leur faire beaucoup valoir ce qu'on leur donne, en les entretenant dans l'espérance qu'ils auront encor davantage, et toujours de plus en plus, à proportion qu'ils donneront lieu d'être content d'eux, d'être dociles à écouter la parole de leur père, et fidèles à observer et à faire sa volonté. C'est un talent de savoir bien conduire des sauvages et de s'en rendre maître, tous les officiers n'y parviennent pas ; il ne s'acquiert que par l'étude de leur caractère, de leurs mœurs, de leurs passions, de leur génie, de leurs goûts, de leurs façons de s'exprimer, qui sont toutes figurées et par comparaison aux exemples que leur fournit la tradition du passé ; en entrant surtout dans le sens de leurs discours et en leur parlant et en leur répondant dans le même genre et dans le même sens, autrement, ils ne goûtent point ce que vous leur dittes, et il n'est pas possible de réussir en rien, parce qu'il n'y a que cette façon de se faire goûter et de se faire entendre, qui est de saisir le sens de leurs pensées...

Après avoir fait voir que c'est la faveur qui a fait, jusqu'à présent, le choix des officiers pour y commander les postes, qui ont presque toujours été les mêmes, ou tirés des familles privilégiées, qui sont celles des Ramsai, La Corne,

Marin, fils d'un sergent des troupes, Repentigny, Villiers et Beaujeu, au préjudice d'une quantité d'autres familles et d'autres officiers françois qui ont donné, en plusieurs occasions, des preuves satisfaisantes de leur application, de leur zèle, de leur désintéressement, officiers qui ne savent s'occuper que du bien du service, et à qui, cependant, on n'a jamais accordé de ces commandements qui les auroient mis en état de soutenir leur service, qui restent dans l'indigence et ne peuvent faire subsister leur famille; les officiers françois et canadiens qui ne sont pas mariés, leurs appointemens de capitaine, qui ne sont que de 1062 livres, ne sont pas suffisants pour payer 1200 livres de pension, sans domestique et 1600 livres, avec un domestique. Il est à la connoissance de tout le monde qu'elles sont sur ce pied-là; où prendre le surplus pour le païer, où prendre son entretien, quand on n'a pas d'autres ressources que de si faibles appointemens. Faut-il voler? Non. Comment donc faire? On emprunte des négocians qui, presque tous, perdent ce qu'ils ont avancé à des officiers qui meurent insolvables. Si, au lieu de donner tout à la faveur, on observoit d'emploier les officiers dans ces commandements, chacun à leur tour, et c'est malheureusement ce qui ne se fait point. Qu'en résulte-t-il? Que tous les officiers qui sont privés du secours de ces postes sont méprisés par ceux qui sont en faveur, même du soldat et du peuple. De là, il s'est ensuivi une insubordination incroiable. A peine le subalterne favorisé connoît-il un ancien capitaine qui a blanchi sous le poids des armes, encor lui rend-il moins ce qu'il lui doit. Qu'en résulte-t'il? Encor un dégoût du service, plus d'application, plus de zèle, voilà le fruit que produit ce mécontentement dans les officiers qu'on néglige et qu'on laisse dans l'oubli, malgré les pressantes sollicitations qu'ils font pour être emploiés. Ceux qui sont en

faveur profitent du tems, ne s'occupent qu'à gagner de l'argent, négligent leurs plus essentiels devoirs, ne sont nullement occupés du bien du service ; leur faveur leur tient lieu de savoir ; leur peu d'expérience et leur ignorance les rendent incapables de rendre aucun compte ; la plupart d'eux sont même obligés d'emprunter la main des voiageurs pour satisfaire à ce devoir. Voilà, de part et d'autre, comme le Roi est mal servi ; les premiers par mécontentement, les derniers par incapacité...

J'observe que nous pouvons augmenter notre commerce de tout celui qui sort de chés nous pour passer chés l'Anglois qui en profite et corrompt tous nos sauvages, que nous pouvons ôter entièrement l'occasion, à tous nos sauvages en général, de ne plus aller du tout chés les Anglois, et pour cela, il n'y a qu'un seul et unique moien, qui est de laisser entière liberté de conscience à tous les négocians et voiageurs qui rempliront les congés des différens postes, de traiter l'eau-de-vie qu'ils voudront dans les postes qu'ils exploiteront, de ne gêner personne à ce sujet ; ceux qui voudront faire ce commerce, les laisser faire. Dès que les sauvages trouveront chés eux de l'eau-de-vie, ils n'en sortiront pas pour aller en chercher ailleurs ; s'ils en sortent, dans tous les postes où ils passeront, y trouvant de l'eau-de-vie, ils y traiteront toutes leurs pelleteries ; elles se trouveront traitées avant d'avoir pu parvenir à la moitié du chemin pour se rendre chés l'Anglois. Il est certain que c'est le seul moïen qui empêchera chaque nation de sortir de son village, ils ne seront jamais en situation de le pouvoir faire.

MM. les Evêques du Canada, à la sollicitation des Pères Jésuites, ont fait de ce commerce d'eau-de-vie un cas de conscience réservé à eux, ce qui a fait tomber ce commerce, et, depuis ce tems, toutes les nations ont été chés

l'Anglois, et qui n'y alloient pas auparavant. Le chef de l'Eglise du Canada a le pouvoir de défendre ce commerce, ou il ne l'a pas, et d'en faire un péché. Si c'en est un, pourquoi l'a-t-il laissé faire à quelques postes, et ne s'y est-il pas opposé de toutes ses forces ? Si c'est un si grand mal que le disent les missionnaires, pourquoi MM. les généraux ont-ils laissé faire ce commerce en quelques postes, et l'ont-ils défendu dans tous les autres ? Cette permission devoit être égale pour tous, ou deffendue à tous, si c'est un mal. Les sauvages, dit-on, font de grands péchés quand ils sont ivres. Les François en font-ils moins ? Pourquoi permet-on qu'on leur vende des boissons enivrantes ? Je demande à MM. les casuistes du Canada si les péchés que l'ivresse fait faire aux chrétiens offensent moins Dieu que ceux que l'ivresse fait faire aux sauvages qui sont idolâtres ? Les premiers sont nés sujets de la Loi, élevés dans la croiance et l'exercice de cette même Loi ; s'ils sont engagés à observer ses préceptes par leur baptême, autant de fois qu'ils la violent, ils pèchent contre la Loi et l'auteur de la Loi. Le dernier, qui n'est pas né sujet de la Loi, qui ne peut pas l'observer, ne la connoissant pas, pèche-t-il en péchant contre un précepte qu'il ne connoît pas, ni son autheur ? Les sauvages, me dirés-vous, dans leur ivresse, s'égorgent, poignardent leurs pères, leurs mères, leurs frères. Ils font, il est vrai, des actions qui se révoltent contre la nature et qui font horreur. Voilà de grands péchés qu'ils ne connoissent pour péchés, ne connoissant pas la Loi qui défend le péché, ni les peines dont il est puni dans ce monde et dans l'autre. Les chrétiens qui en sont instruits et qui commettent les mêmes crimes des sauvages, cette même Eglise du Canada leur deffend-elle de boire, lance-t-elle ses foudres et fait-elle un cas de conscience qui ne peut être absous que par

l'Evêque, à ceux qui leur en donnent, qui leur en vendent... Qu'on laisse donc, au sujet du commerce d'eau-de-vie, l'entière liberté de conscience; le fasse qui voudra et ne le fasse pas celui que cela répugnera. Si on persiste dans cette défense, il faut qu'elle soit pour tout le monde en général, qu'il n'y ait personne de privilégié, comme il y en a, et pendre le premier qui en vendra.

DE RAYMOND (1).

Etat des postes français dans l'Acadie (2)

BEAUSÉJOUR, *poste du Commandant:* M. de Vassan, capitaine du Canada.

Faisant fonction de Major: M. La Ronde (3), enseigne en pied du Canada.

Garçon Major: M. Barolon, cadet à l'aiguillette du Canada.

Officiers montant la garde: Mrs de La Houssaye, Langis (4), de Serre et des Goutins, de l'Isle Royalle; M. Drouilly, enseigne du Canada, *idem* montant la garde à Beauséjour.

POSTE DE GASPAREAU, situé à la Baye Verte:

Commandant: M. Dumas, capitaine du Canada.

M. Bleuri, enseigne en pied; le sr Rainbault, cadet, faisant fonction d'officier.

POSTE DU LAC, *Commandant:* M. Belanger, enseigne en pied du Canada.

POSTE DE OUACHKA (5): M. Bayeul, enseigne en second du Canada.

(1) Capitaine dans les troupes du Canada, et précédemment de l'Ile Royale.

(2) En 1751.

(3) Denis de La Ronde.

(4) Levraux de Langy.

(5) Weskak.

Poste de la Butte a Rosaire (1) ; M. du Verger-Saint-Blin, enseigne en second du Canada.

Poste du Pont a Buot : Saint-Blin, l'aîné, enseigne en second du Canada.

LA HOUSSAYE.

Dénombrement par paroisses des habitans de l'Accadie Françoise en état de porter les armes (2)

NOMS DES VILLAGES	NOMBRE D'HOMMES
Gaspareau	19
Baye Verte	46
Portage	6
Pont à Buot	27
Le Lac	129
La Couppe	17
Beauséjour	67
Tintamarre	77
Les Richards	19
La Prédesbourgs	17
Weskak	24
Mesmeramkouk	68
Petcoutiack	87
Chipoudy	91
Total	694 hommes.

Il n'y a qu'à suivre, partant du Gaspareau, l'ordre des

(1) Butte à Roger.

(2) A ce dénombrement est annexé un *Etat des cabannes sauvages de la Rivière Saint-Jean, dirigez par le Révérend Père Germain, jésuite.* Le recensement donne un total de 76 familles, comprenant 246 personnes, au nombre desquelles 108 hommes en état de porter les armes, pour le village d'Ekoubak.

paroisses marquées dans cette colonne ; on se rendra en trois jours, en été, à Chipoudy, qui est la plus éloignée, à trente lieues de distance, à plus près. Il n'y a que la Pointe à Beauséjour qui reste sur la gauche de la véritable route, à une lieue à plus près, au surouët du Lac.

Punitions infligées à des soldats de Louisbourg

Si l'on en juge par les motifs portés sur les listes de punitions infligées aux hommes de la garnison de Louisbourg, le soldat moderne vaut certainement mieux que ses devanciers. Les grands défauts de l'armée d'alors (1) paraissent, d'ailleurs, avoir atteint leur maximum dans l'infanterie de marine, la plupart du temps recrutée dans la lie des ports.

Sur un « Etat des soldats des différentes compagnies qui ont été fustigés ou monté sur le cheval de bois (2) », les trente-trois noms qui le composent sont uniformément suivis de mentions analogues à celles-ci :

« A monté sur le cheval de bois pour boisson, étant de service. »

« A passé par les verges et monté sur le cheval de bois, pour vol et pour boisson. »

« A passé par les verges pour vol. »

(1) M. de Surlaville, dans un *Mémoire*, singulièrement hardi, étant donnée l'époque où il fut écrit, si l'on songe qu'il pose le principe du service personnel obligatoire (à peine en dispense-t-il le clergé), fait un sombre tableau de l'armée de son temps : « On est obligé, dit-il, d'user d'industrie « pour les enrollements : rarement s'en fait-il de sens froid ! L'ivresse, le « libertinage, le dépit, la misère, la paresse, en sont les sources. Pourvu « qu'un homme soit d'une certaine taille, on s'informe peu de sa naissance, « de sa profession, de ses mœurs, s'il est sain, s'il est robuste, s'il a la « tournure militaire ; on prend tout ce qu'on trouve, et nos troupes ne sont « remplies que de ce qu'il y a de plus vil dans le Roiaume, de plus effe- « miné, de plus corrompu, enfin, de plus mauvais sujets de toutes façons. »

(2) Octobre 1753.

« A été mis au carcan pour avoir volé de la poudre, passé par les verges 3 fois pour vol, ensuitte remis à la justice. »

« A passé par les couroies pour avoir reproché à un autre d'y avoir passé. »

« A passé par les couroies pour vol. »

« Ont passé par les verges pour s'être battus avec des bayonnettes. »

« A passé par les verges en Canada, pour avoir frappé son caporal. »

« A passé par les verges pour avoir battu son caporal (1). »

La simple prison était réservée à des fautes plus légères, comme « pour avoir juré le saint nom de Dieu, et chanté : « Allons, galériens de Louisbourg... ; avoir dit qu'il vou- « droit que la malédiction tombât sur Louisbourg ; n'avoir « pas voulu mettre ses cheveux en queue, montant la « garde, ou avoir, par colère, cassé son espée et avoir dit « qu'il ne vouloit plus commander davantage. »

Un autre, « pour, ayant ouvert le coffre de son camarade, « lui avoir pris quatre livres de plomb », passait par les baguettes et entrait le même jour à l'hôpital.

Les soldats de l'Ancien Régime n'étaient connus que par des surnoms ; au nombre de ceux que nous ont conservé les contrôles de la garnison de l'Ile Royale, on peut, comme exemples, citer les suivants :

Vivelamour, Malbroux, Fleur d'Epée, Boitsansoif, Sansfaçon, Sansquartier, Trompelamour, Brûlevillage, Sansraison, La Verlope, La Fantaisie, La Furie, Cadet d'Amour, Philisbourg, Beauséjour, etc.

(1) De nos jours, où les punitions corporelles sont abolies dans l'Armée, certains délits, par contre, sont réprimés bien plus sévèrement que jadis ; les deux derniers, notamment, seraient punis de mort.

Etats de services de M. Joubert

Le s^r Joubert a commencé à servir en 1738, au régiment de *Picardie*, en qualité de volontaire jusque en 1744, qu'il a passé au régiment d'arquebusiers de *Grassin*, en qualité de lieutenant en second.

Fait lieutenant en premier en 1745; a fait, en cette qualité, le service d'officier major de ce corps et celluy de la place d'Ath, pendant l'hiver de 45 à 46, par ordre de M. le maréchal de Saxe.

Fait capitaine en second en novembre 1746.

Aide major d'infanterie en aoust 1747.

Capitaine en pied en 1748.

A été réformé en aoust 1749 et remplacé (1) à l'Isle Royalle en avril 1750.

Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en avril 1754.

S'est trouvé à toutes les affaires, sièges et batailles où se sont trouvé ses deux premiers corps pendant la dernière guerre, tant en Bohème, Bavière, Rhin et Flandre; a été blessé d'une forte contusion à la deffense du pont de Dynglefing, en Bavière, par les grenadiers de *Picardie* où il faisoit service; de deux autres [pendant] la campagne [de] 1746; une à la retraite des Cinq Etoilles et l'autre à l'ataque de Vizé; d'un coup de feu, à la bataille de Raucoux, à la partie supérieure de la cuisse droite, dont la balle n'a pu être tirée; à celle de Laufeld, de plusieurs contusions et multrisures *(sic)*, que les chevaux ennemis luy ont fait, luy ayant passé sur le corps, ce qui luy a causé un crachement de sang qui n'a pu être arrêté que par les eaux d'Aix-la-Chapelle; demande, en considération de ses services et

(1) Ce terme signifiait exactement le contraire d'à présent; *remplacé* voulait dire: rappelé à l'activité.

blessures, d'être placé à l'Isle Saint-Domingue, ne pouvant supporter les froids et brumes de l'Isle Royalle qui luy occasionnent de très vives douleurs dans les parties où il a été blessé.

Je joins ycy, mon cher Colonel (1), un état de mes services dont vous ferez l'usage que vous jugerés à propos. Sy je ne pouvois obtenir ny majorité, ny lieutenance de Roy, je prendrois simplement le même employ que j'ay à Louisbourg, qui me métroit le premier capitaine, et par conséquent, à la veille d'être placé. En outre, je suis sûr d'un mariage de plus de deux cent mille livres, argent de France, mais il faut tenir à quelque chose dans le païs pour que la chose ayt lieu ; les créoles sont vaines et très friandes d'honneurs.

M. Dargoux, inspecteur des troupes et milices, a six mille livres d'apointements dans la partie du sud ; il a fait un mariage considérable ; il fera cette année, sur son habitation, plus de quatre cents milliers de sucre ; à vingt-cinq livres le quintal, font cent mille livres. Sy vous aviés accepté l'ofre qui vous a été faitte, vous auriés occupé au Cap la place de M. Dufrêne. Le païs n'est pas aussy multrier *(sic)* que l'on le dit. Je m'y porte à merveille et n'y ay vu mourir que les personnes qui ne se ménagent pas du côté de la boisson.

De Louisbourg, ce 25 Aoust 1755.

JOUBERT.

M. DE LA BOULARDERIE A M. DE SURLAVILLE

Monsieur et cher Colonel,

... J'ay l'honneur de vous envoyer le détail de mes ser-

(1) M. de Surlaville.

vices, que M. le comte de Raymond m'a demandé ; je vous seray obligé de les faire lire à M. de Crémille (1)...

Estat de mes services, trente-deux ans en différends employs

En sortant d'estre page de son Altesse Royalle, en 1724, le 1er de janvier, j'entray lieutenant dans le régiment de *Richelieu*, je restay sept ans dans cet employ, ensuitte je fus pourvu d'une compagnie dans le dit régiment, que j'exploitay pendant neuf ans ; j'ai fait les campagnes de Kel, de Philisbourg, Clauzen. La paix estant faitte, au bout de dix-huit mois, par un renversement de fortune, je vendis ma compagnie ; l'année d'après, mon père estant décédé, à qui le Roy accorda, de son vivant, le commandement dans ses terres et concessions, Sa Majesté jugea à propos de m'accorder les mesmes prérogatives. En conséquence, je vendis une maison, à Paris, qui estoit ma dernière ressource, je repassay à l'Isle Royalle, j'emmenay des laboureurs de Normandie, des ouvriers, et touttes les ustenciles nécessaire pour la culture des terres. J'ay eu à mon service vingt-cinq personnes, pendant huit ans, qui me battirent une fort belle maison, grange, écurie, laitterie, colombier, four, moulin à vent, moulin à eau pour moudre le bled, vint-cinq vaches, six bœufs, six juments, cinquante brebis, un étalon ; voilà, au sceu de tout le monde, l'état de mon bien, quand, par le sort de la guerre, j'ay tout perdu ; de plus, j'avois des terres en valeur qui produisoient de beau bled et des légumes comme en Europe ; de plus, j'ay fait venir des arbres fruittiers de France, qui ont bien réussy, j'en ay plus de mille pieds et un herbier botaniste qui est assez rare. Il n'y avoit que six mois que

(1) Lieutenant général sous les ordres duquel M. de Surlaville servait à cette époque.

tous mes ouvrages estoient dans leurs perfections et que j'espérois mener une vie douce dans ma charmante retraitte, le Roy déclare la guerre aux Anglais; M. Duquesné, pour lors notre gouverneur, décida qu'il falloit enlever le fort de Cançau, il me pria d'estre de l'expédition; les officiers qui en estoient chargés n'avoient aucune expérience, n'ayant jamais servy en temps de guerre. Je fus charmé de la proposition, je marchay, le fort se rendit, la garnison fut faitte prisonnierre de guerre pendant un an. L'année d'après, estant dans ma terre, j'appris que Louisbourg estoit bloqué par mer par une flotte anglaise. Je partis de chés moy en chaloupe, il y a quatorze lieues pour se rendre à Louisbourg; je passay au milieu de la flotte ennemie et me rendis dans la Place; trois jours après, les ennemis firent plusieurs mouvements dans leurs flottes, qui estoit dans le haut de Gabarus, distant de Louisbourg d'une lieue et demie; je priay le commandant de me donner un détachement pour m'aller embusquer dans le bois vis-à-vis, où je me douttois qu'ils vouloient faire leur descente, l'on ne fit pas grand cas de ma demande. Deux heures se passèrent en pourparlé et rien n'alloit au bien de la chose, l'on vit beaucoup de barques jetter du monde à terre. Pour lors, je dis qu'il estoit honteux de ne pas aller charger ces gens au débarquement, qu'il falloit prendre la moittié de la garnison, que je respondois sur ma teste de la réussitte; nous avions tous les avantages pour nous, il y a toujours de la confusion dans les descentes, de plus, il faisoit froid et ces gens étoient mal habillés et très mouillés, encore plus mal armés et avoient grand peur, ce n'estoit que des misérables, nous avions des bois à une demi portée de pistolet. Je ne fus point encore écoutté; à la fin, l'on revint de cette léthargie, le commandant me dit de former un détachement de quatre-vingts

hommes, moitié soldats et miliciens, aucun officier de la garnison ne demanda à marcher, le sieur Morpain, capitaine de port, se mit à la teste du détachement avec moy. Pour lors, je n'avois aucun employ dans ces troupes. L'on nous donna ordre de repousser les ennemis. A peine étions nous à une portée de canon de la Place, qu'il y avoit plus de quinze cents hommes des ennemis à terre et qui se formoient en descendant. Je dis au sieur Morpain qu'il étoit inutile d'aller attaquer une troupe si superrieure, que l'on avoit manqué le coup et que l'on ne pourroit plus empêcher les Anglois de faire le siège de Louisbourg, que si l'on m'avoit donné le détachement quatre heures auparavant, je les aurois prévenus et je leurs aurois donné de la besogne. — N'importe, me dit Morpain, marchons.

A peine avions nous fait une demie lieue, au lieu de marcher dans les bois, nous marchions en file à découvert, les vaisseaux des Anglois étoient embossés, et du bord qu'ils nous apperceurent, nous saluèrent de leur artillerie. Le sieur Morpain dit à la troupe : — Prenez quinze pas d'intervalle pour éviter ce feu. Je luy repondis que ce n'étoit pas marcher en ordre, et que si il vouloit me laisser faire, je le tirerois d'embarras. Mon dessein, voyant les ennemis qui s'avançoient, étoit de faire quatre pelottons de la troupe, se communiquant ; ainsy j'aurois fait un feu continuel de vingt coups de fusil, le pelotton de vingt hommes qui auroit fait sa décharge à droite et à gauche, à la teste pour recharger ; j'aurois assuré la retraitte avec des pareils ennemis ; nous n'avions que douze soldats françois qui nous eussent suivis. Je luy dis pour la dernière fois : — Faites faire halte à la troupe pour la rassembler ; vous ne scavez pas le service de terre, comme je ne scay pas celui de mer ; il est encore temps, vous voilà à portée de fusil des ennemis ; par la manœuvre que je feray, nous ferons

une retraitte honorable et nous ne tomberons point entre les mains de cette moraille ! Il ne répondit rien, marcha, et je le suivis jusqu'à ce qu'il se trouva arresté dans un fond que les ennemis entouroient. L'on nous fit un feu violent, la teste lui tourna. Il me dit de soutenir autant que je pouvois, et qu'il allait rassembler le détachement pour venir me dégager. Dans ce moment, outré, je luy dis : — Morpain, vous avez fait une sottise, il est inutile de s'enfuir en désordre, c'est se déshonorer ; la place où nous sommes, c'est notre tombeau. Il persista à s'en aller, et eut la barbarie de crier : — Sauve qui peut ! Son nègre le porta, le traisna, le cacha sous des feuilles et le sauva. En reconnaissance de ce service, il luy donna la liberté et ne rentra que trois jours après dans la Place, par un effet du hasard. J'estois donc resté seul avec mes douze braves soldats ; je me rettiray quelques pas pour quitter le front des ennemis, je tirois à bout portant derrière les arbres, ils m'entourèrent, me tuèrent sept soldats, blessèrent les cinq autres qui eurent le bonheur de se rendre à la Place ; me voyant seul, sans aucune espérance de secours, je me jettay le sabre à la main au milieu des ennemis, où je fus blessé de deux coups de feu, et pris prisonnier, constaté par le certificat que j'ay l'honneur de vous envoyer. Ils me gardèrent quarante jours dans leur flotte ; la veille que la ville se rendit, ils m'envoyèrent à Boston, à deux cent lieues de Louisbourg. J'y séjournay trois mois, où le gouvernement anglois ayant pris confiance en moy, me donna le distric de tous les François. J'allay dans différentes contrées pour les assembler, ensuitte je les fis embarquer sur sept bâtiments et nous nous rendîmes en France en différends ports.

Je m'embarquay ensuite dans un vaisseau fretté par le Roy, qui estoit chargé de poudres et de soldats, pour Qué-

bec, en qualité de capitaine réformé (1), à la suitte des dittes troupes, avec sept cent vingt livres d'appointements ; ce vaisseau estoit de l'escadre de M. de La Jonquière qui, auparavent sa défaitte, nous ordonna de faire voisle pour Québec. Nous nous rendismes à notre destination ; pour lors, tous mes biens mentionnés ci-dessus n'avoient point été endommagés par les Anglois ; un party de flibustiers françois et sauvages avoient un ordre de M. de La Gallissonnière (2), dont ils n'exécutèrent pas la teneur ; au lieu de ravager les Anglois, ils vinrent, le jour de la Pentecôste, brusler toutes mes habitations, et la paix était signée du trente avril.

Je repassay en France, où le Ministre me promit la croix de Saint-Louis et de me protéger quand je serois rendu à l'Isle Royalle. Je m'embarquay dans *l'Intrépide*, où je commandois un détachement de nos troupes, pour former la garnison de Louisbourg que les Anglois nous remettoient. Depuis ce temps, je n'ay eu aucune nouvelle de la Cour, ny part à aucune gratification. Je n'ay rien à me reprocher, je défie mes ennemis, si j'en ay, de trouver à redire à ma conduite. J'ay monté la garde pendant un an ; nous n'estions que quatre capitaines à faire le service, les autres étant détachés ; de jeunes officiers de différends corps, ayant été réformés en France, furent incorporés dans nos troupes et reprirent leurs rangs d'ancienneté de France. J'eus le désagrément de relever un capitaine de vingt-deux ans. Je priay M. des Herbiers, pour lors notre Gouverneur, de me permettre d'aller rétablir ma terre, ce qu'il m'accorda, n'ayant d'autre ressource que mes sept cent vingt livres.

(1) L'officier réformé était celui dont on avait supprimé l'emploi, mais qui, conservant, néanmoins, son grade et son rang d'ancienneté, pouvait obtenir de l'avancement.

(2) Capitaine de vaisseau, gouverneur du Canada.

On me retient encore cent cinquante livres par an pour une dette que feu mon père n'avait point acquittée avant sa mort et dont j'ay répondu ; de plus, je suis chargé d'une grosse famille ; néanmoins, avec le peu de moyen que j'ay, je me suis logé et ai fait de vastes jardins dont la beauté surprendroit les étrangers, tant par les plantes, que par la quantité d'arbres fruitiers de toutes espèces. Cela m'a endetté, n'ayant été favorisé en rien, ce qui m'a empêché de mettre mes terres en valeur, d'y jetter des bestiaux, ayant dans mes concessions beaucoup de prairies. J'espère que M. le comte de Raymond et M. de Surlaville voudront bien avoir la bonté de me rendre justice dans ce que j'avance ; ils sont venus chez moy ; si j'avois été protégé, je serois fort à mon aise et utile à la colonie, car quoiqu'il n'y ait que quatorze lieues de différence, de chés moy à Louisbourg, le climat est bien différend ; beaucoup de brumes et de froid à Louisbourg, chés moy, de grandes chaleurs dans la saison et jamais de brumes.

Je n'ay plus de protection, j'ay perdu Son Altesse Royalle et des parents qui m'aidoient ; je me trouve ignoré de tout le monde et dans une misère affreuse. Si Monseigneur le duc de Richelieu est réchapé de sa maladie, il a toujours eu des bontés pour moy, M. de Crémille en a eu pareillement, Messieurs ses frères de mesme. Je me jette à leurs genoux en les suppliant de me faire accorder la croix de Saint-Louis, le Port Dauphin en commandement fixe, qui est voisin de ma terre, ou une gratification capable de me mettre en situation de la rétablir. Mes blessures, mes pertes, me donnent droit de faire ces demandes, et suis des personnes qui voudront bien avoir pitié de mon état, avec le plus profond respect, leur plus humble et le plus obéissant et le plus soumis de leurs servitteurs.

LA BOULARDERIE.

A Louisbourg, ce 1er septembre 1755.

Le chevalier de La Houssaye prisonnier des Anglais en 1762

La lettre suivante, adressée de Saint-Domingue par le chevalier de La Houssaye à M. de Surlaville, prouve combien, de tout temps, fut accidentée la carrière des officiers d'infanterie de marine, ceux de l'ancienne France ayant été, en plus des nôtres, exposés aux dangers sans nombre résultant de transports défectueux et de traversées interminables. Indépendamment de l'intérêt que ce récit présente en lui-même, les renseignements qu'il donne sur l'ultérieure destinée de quelques-uns des officiers qui composèrent la garnison de Louisbourg, sont un motif suffisant pour lui faire trouver place dans cet *Appendice*.

Au Cap-François, ce 10 août 1763.

Ennuyé du séjour de Rochefort, j'écrivis l'année dernierre, en mars, à M. Accaron (1), pour qu'il me procurât d'en sortir, soit pour aller au Micissipi, que je connoissois, ou à Saint-Domingue, où l'on faisoit défiler des trouppes, dans la suspicion où l'on étoit que les Anglois i tenteroient quelques entreprises. Je reçus l'ordre, en conséquence, le 8 juin, de me tenir prêt pour en partir le 13, avec soixante officiers, soldats, et soldats nouvellement arrivés de la Martinique.

Du Fresne, mon ancien de commission de capitaine, mais mon inférieur de plus de dix ans de service, fut s'en plaindre à M. d'Aubigny, commandant pour lors à Rochefort, qui lui dit n'i rien mettre du sien, mais se régler sur les ordres de la Cour qui portoient de le faire partir trois jours après le chevalier du Chambon, ainsi après lui : Mesiliac, Chabot de Brion et unne demi-compagnie com-

(1) Premier commis du ministère de la Marine.

mandée par Saint-Vilmé, lieutenant de Louisbourg (1). Ma compagnie ancienne, Monsieur, fut donc brisée pour renforcer, ou plustôt compléter les compagnies de Du Fresne, du chevalier du Chambon, de Mesiliac, de Chabot, et pour fournir le demi-piquet.

Nous nous rendîmes par étape à Blaye, où nous nous embarquâmes tous, par arrangement de la Cour, sur des senaulx (2) marchands, auxquels on payoit 200 l. par soldat et 500 par officier ; je le fus le 17 juin, et les autres compagnies, successivement trois jours après.

Six frégattes, armées en fluttes, destinées pour Saint-Domingue, nous laissèrent espérer que nous partirions sous leur escorte, mais M. Bossier, neveu (3), lieutenant de vaisseau, de Brest, arrivé de ce port, commandant *la Malicieuse* dans la rivierre de Bordeaux, nous dit qu'en qualité de commandant, il ne vouloit qu'escorter les fluttes, et non nos senaulx, et donna même des ordres aux pataches (4) pour tirer sur nos senaulx, si nous voulions les suivre. Nous eûmes le temps d'en écrire à la Cour ; pour lors, M. Bossier dit à nos capitaines de senaulx de partir devant lui, ou trois jours après, si le vent venoit favorable. Cet ordre lâché, nous en profitâmes le 1er septembre, et le laissâmes dans la rade de Royan avec les fluttes sur lesquelles nous aurions pu être embarqués à l'aise, ce qui auroit moins coûté au Roy et m'auroit

(1) MM. du Fresne, du Chambon, de Mezillac et de Chabot avaient également été officiers à Louisbourg.

(2) Le senau était une sorte de brick.

(3) Neveu de M. de Beaussier de l'Isle, capitaine de vaisseau. (V. p. 191).

(4) Petits vaisseaux de guerre destinés au service des grands navires, et qui mouillaient à l'entrée d'un port, pour aller reconnaître ceux qui venaient ranger les côtes. La *patache* servait ainsi de première garde pour arrêter les vaisseaux qui venaient à entrer dans le port.

épargné, en mon particulier, des peinnes de corps et des inquiétudes d'esprit que je vous supplie d'appaiser. Le senau nommé *les Deux-Amis*, sur lequel j'étois embarqué, achepté par deux banqueroutiers de La Rochelle, sortant de la rivierre la Vilaine, depuis l'affaire de M. de Conflans (1), entierrement négligé, après deux jours de marche en mer, manqua des mâts, par la négligence du capitaine et de son second, pour son arrimage.

Le 8 septembre, deux corsaires anglois nous forcèrent d'entrer dans le port de Sédéira (2), à cinq lieues du Férol, près de la Corogne.

Le capitaine, malgré la négligence et opiniâtreté contraire à la probité, fut obligé de se faire un peu radouber, ce qui dura jusqu'au 17 octobre, ainsi nous sortimmes le 18, par un vent de Nord-Est qui nous trahit le lendemain, s'étant déclaré violemment de la partie du Nord-Ouest et Surouest, ce qui nous obligea d'estre à la cape alternativement et seiche (3) et soubs la misaine, jusqu'au 28 du même octobre, ce qui nous causa les tourments et inquiétudes plus vives que je n'aye jamais ressenties, tant sur mer que sur terre, depuis trente-trois ans que je sers le Roy, dont il y en a trente d'officier, le feu s'étant deux fois mis de la partie.

Le 29, le vent s'étant remis au Nord-Est, nous remîmes en routte de vis-à-vis le Férol, sans avoir de viande fraîche,

(1) A la suite de l'échec infligé par les Anglais, le 20 novembre 1759, à la flotte française, commandée par le maréchal de Conflans, quelques-uns de nos vaisseaux se réfugièrent dans la Vilaine, à la faveur de la marée, mais ne purent en sortir que longtemps après.

(2) Cedeira.

(3) *A sec*, c'est-à-dire que lorsque la violence du vent ne permettait plus d'aller, ni à la cape (la grande voile seule), ni à la misaine, on abattait toutes les voiles, laissant ainsi le vaisseau aller *à sec*.

n'en ayant que peu de salée et de mauvaise qualité ; nous arrivâmes, néantmoins, et contre mes espérances, le 29 novembre, à cent lieues du Cap (1) où, par extraordinaire, nous fûmes pris par le vaisseau anglois de roy, nommé *le Rochester*, de cinquante-quatre pièces de canon. Le capitaine nous fit remonter le courant et nous fit voir à Saint-Christophle (2), à la Martiniqué, et passer devant la Guadeloupe, sans nous permettre de descendre une heure à terre pour en respirer l'air. De là, le 22 décembre, ils nous débarquèrent à Antigue (3), où ils nous mirent en prison, pesle-mesle avec nos soldats, matelots, des mulâtres et nègres purs qu'ils avoient pris sur les Espagnols ; nous i fummes vingt-quatre heures, au bout desquelles, étant sortis avec peinne, l'on nous dit que milord Rodney (4) nous faisoit payer l'intérêt du mauvais traitement que M. de Boré, capitaine de vaisseau, parti pour commander à Saint-Domingue, avec M. de Belsunce (5), avoit fait subir à des officiers d'une frégatte angloise échouée ou jettée au Cap. Quoiqu'il en soit, j'ay assez souffert, Monsieur, pour m'en ressouvenir et m'obliger à désirer la vengeance.

Après estre libres de la prison, nous tombâmes dans d'autres embarras, puisque l'on nous refusa tout à compte sur nos appointements et que l'on nous taxa à deux escalins (6) et demi par jour, modique paye pour vivre dans unne isle où l'eau de marre se vend cinq sols la bouteille, n'ayant point de rivierre, ni sources, et où les denrez sont au poid de l'or.

(1) Le Cap-Français.

(2) Saint-Christophe.

(3) Antigoa.

(4) Amiral anglais commandant à La Martinique.

(5) Le vicomte de Belsunce, gouverneur de Saint-Domingue en 1763.

(6) Forme française du mot *shelling*.

M. Dolabaratz (1) fils, et lieutenant attaché à la compagnie que je commandois, avec le s^r Duponsau, capitaine aide-major des recrues de l'isle de Rhé (2), cy-devant, et passant pour estre incorporé dans les régiments à Saint-Domingue, trouvèrent parents et amis qui les assistèrent d'argent et les firent parvenir à la Guadeloupe où ils étoient. Ils s'i rendirent le 25 ou 26 janvier 1763.

Pour moy, comptant que M. Rodney m'accorderoit de partir avec mes soldats, à la fin des préliminaires (3), pour me rendre au Cap (4), je restai, mais reçus sa décision du contraire et qu'il ne nous renverroit que par l'escadre françoise qui viendroit prendre possession de la Martinique et Guadeloupe. Je fus, pour lors, forcé, Monsieur, pour éviter la mort que les incommodités que m'avoient causé la misère et ennui (*sic*), de me rendre, sur ma parole, à la Guadeloupe. Je rendis compte à M. de Belsunce de mon malheur, d'Antigue, en janvier, de la Guadeloupe, le 3 avril; en étant parti le 11 juillet, avec mes soldats embarqués sur *le Sceptre*, j'ay été surpris de n'avoir point trouvé de place pour estre incorporé: Du Fresne étant capitaine des grenadiers dans *Foix* (5), le chevalier du Chambon, capitaine dans *Boulonnois*. M. Renaud, major général, relevant

(1) Fils de l'ancien capitaine de port de l'Ile Royale.

(2) Ré.

(3) Les préliminaires de paix de la guerre de Sept Ans furent signés à Fontainebleau, le 3 novembre 1762, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, et ratifiés à Paris, le 10 février suivant. Par ce traité, nous abandonnions aux Anglais nos possessions d'Amérique, en échange des îles de la Guadeloupe, la Martinique, Marie-Galande, la Désirade et Belle-Isle, dont ils s'étaient emparés.

(4) Le Cap-Français.

(5) Les régiments de *Boulonnois*, *Foix* et *Quercy*, formés chacun à deux bataillons, venaient d'être envoyés à Saint-Domingue.

mes commissions, fut étonné de mon ancienneté; M. de Belsunce m'en parla; je lui dis que j'en étois fâché pour mes cadets, mais que j'avois subi le même désagrément et que mes services au Micissipi avoient été durs et peu connus; j'avois tout à espérer, sans la mort qui nous l'a moissoné. Je vous prie donc, Monsieur, de vous intéresser pour ma prétention, vous estes en pásse de cela, je vous en fais mon compliment, ainsi que du grade de maréchal de camp, dont le Roy a récompensé vos peinnes et travaux militaires, et suis, avec respect, votre très humble serviteur.

POILVILLAIN DE LA HOUSSAYE.

Je suis surnuméraire et destiné, en apparence, pour *Querci* (1), du temps de M. de Belsunce, mais je crains l'effet contraire, par sa mort.

(1) Enseigne en second le 8 septembre 1733, en pied, le 18 juillet 1734, lieutenant le 1er octobre 1740, capitaine à Louisbourg le 15 avril 1750, le chevalier de La Houssaye termina, en effet, sa carrière militaire en qualité de capitaine premier factionnaire au régiment de *Quercy*.

Premier factionnaire se disait, dans un régiment d'infanterie, du plus ancien capitaine qui devait passer capitaine de grenadiers lorsque cette compagnie venait à vaquer.

Jean-Richard Poilvillain de La Houssaye, chevalier de Saint-Louis, vivait en retraite à Avranches en 1773; il avait alors soixante-quatre ans, étant né en 1709. Dans un *Mémoire* qu'il rédigea à cette époque, M. de La Houssaye raconte que, des vingt-cinq compagnies d'infanterie de marine de la garnison de Louisbourg, il n'en revint que cinq et un piquet de trente hommes. Transportés en Angleterre, après la reddition de la Place, les officiers repassèrent en France au commencement de 1759, sur leur parole de ne pas servir pendant la durée de la guerre. En novembre de la même année, les Anglais les relevèrent de cette promesse.

NOTES

Les notes concernant les officiers sont extraites : 1° des états du personnel que tenait M. de Surlaville en sa qualité de major des troupes de l'Ile Royale, 2° des annuaires militaires du siècle dernier, et 3° du dictionnaire généalogique des familles canadiennes, publié par M. l'abbé Tanguay.

*
* *

Le bassin des Mines, d'où furent chassés les derniers Acadiens, est la seule partie de la Nouvelle-Ecosse comparable à la Normandie au point de vue de la fertilité. (V. p. 14, l. 15).

« Le pays près de la Baye Françoise, dit M. de Fiedmont « dans un *Mémoire*, est assez semblable à la Flandre « Hollandoise, remply de digues, de polders et de criques. »

L'île de La Vallière, éminence boisée, n'était, malgré son nom, pas entourée d'eau. (V. p. 55, l. 7).

*
* *

Extrait de l'Inventaire des Archives du Morbihan, rédigé en 1881, par M. Rosenzweig, archiviste départemental.

E supplément 92. — Registre in-folio, 35 feuillets, papier. Commune de Bangor, canton de Belle-Isle-en-Mer.

1767. — Généalogie des familles acadiennes réfugiées en France. particulièrement celles des vingt et une familles nouvellement établies dans la paroisse de Bangor.

Cet enregistrement avait été ordonné par un arrêt du Parlement de Bretagne du 12 janvier 1767; il devait se faire d'après les déclarations des chefs de famille, et, en outre, d'après celle de Messire Jean-Louis Le Loutre, ancien vicaire général du Canada, missionnaire et directeur des familles acadiennes. Il résulte de la déclaration de ce dernier que les Acadiens avaient été transportés par les Anglais en octobre 1755 dans différentes colonies anglaises, de là en Angleterre, et dispersés dans ce royaume, puis ils avaient été amenés en France après le traité de paix de 1763, répartis dans divers ports de mer, et envoyés enfin à Belle-Isle, au mois d'octobre 1765, par ordre du duc de Choiseul, ministre de la Marine.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

A

Abenaquis (sauvages), 142, 143, 162, 187, 222, 223.
Accaron, 244, 293.
Agniers (sauvages), 177.
Aillebout (d') v. Daillebout.
Algonquins (sauvages), 162.
Almain, 32, 60.
Ambroise (Père), 74, 101.
Amherst, 229, 233, 234, 235, 237, 239, 242.
Anthonay (d'), 238.
Argenson (d'), 38.
Arismendi, 69.
Aubigny (d'), 293.
Ayder-Aly-Kan, 165.
Aygon, 65.

B

Bailleul (de), 155, 256, 281.
Bara, 82.
Barollon, 110, 281.
Barbanson (de), 9.
Bauffremont (chr de), 217, 219, 220.
Bayeul v. Bailleul.
Beaubassin, 123.
Beauchemin, 86.
Beaudéduit, 123.
Beauhamel de Bellengreville (Subtil de), 150.
Beaujeu (de), 151, 152, 153, 154, 160, 278.
Beaulieu, 185.
Beauséjour, 284.
Beaussier (de), 294.
Beaussier (de l'Isle de), 181, 191, 192, 193, 194, 196, 294.
Beausoleil (Brossard dit), 141.
Belanger, 281.
Belîle, 91.
Belingham (de), 97, 188
Bellefosse (de), 211.
Belsunce (vicomte de), 296, 297, 298.
Beneville (Le Poupet de), 82.
Bernier (de), 165.
Bigot, 35, 38, 59, 85, 94, 102, 114, 119, 129, 130, 131, 132.
Blais (de), 2.
Bleuri, 281.
Boishébert (Deschamps de), 159, 166, 167, 181, 184, 203, 208, 223, 229, 231, 232, 234.
Boitsansoif, 284.
Bonaventure (Denis de), 115.
Boré (de), 297.
Boscawen, 229.
Boucherville (Boucher de), 140, 231.
Bouillé, 234.
Bourbes (Le Courtois des), 116, 132, 134, 148, 161, 168, 172, 181, 185, 190, 213, 216, 222, 225.
Bourg, 92.
Bourgogne (duc de), 37, 50, 71, 72.
Bourlamaque (de), 198, 199.
Boutin, 113.
Braddock, 137, 151, 154, 155, 159, 160, 165, 184.
Brastrik, 160.
Bresson, 156.
Brisson, 172.
Brûlevillage, 284.
Brugnon (de), 192.
Buisson (du, 154).

C

Cadet d'Amour, 284.
Candide (Père), 74, 75.
Canibas (sauvages), 98, 222.
Carqueville (Drouet de), 154, 231.
Cartille, 99.
Casby, 27.
Casgrain (abbé), 37, 40, 71, 85, 95, 129, 130, 139, 141, 159, 172, 185, 219, 229, 231, 232, 233, 237, 240.
Catalogne (de), 231.
Caubet (du), 15, 54, 84, 87, 91, 95, 107, 109, 110, 111, 128, 131, 136.
Chabot de Brion (de), 293, 294.
Chambon (du), 157, 293, 294, 297.
Changer, 52.
Chaouanons (sauvages), 90, 151, 187, 190.
Chassin de Thiéry, 137, 149, 157, 161, 169, 215.
Châteaubriand, 15.
Cherly, 161, 163.
Cherubini (Père), 75.
Chevert, 2.
Choiseul (duc de), 1, 3, 4, 9, 16, 300.
Choiseul-Stainville (comte de), 9.
Clare (lord), 69.
Clément (Père), 105.
Clive, 171, 172.
Combles (des), 199.
Conflans (maréchal de), 295.
Conti (prince de), 175.
Contrecœur (Pecody de), 151, 152, 169.
Cop, 72.
Cornwallis, 19, 27, 47, 52, 89, 93.
Couillard, 231.
Cournoyer (Hertel de), 87.
Courserac (de), 237.
Coux (de), 112, 157, 216.
Crass, 27.
Crémille (de), 287, 292.
Crenay (Poilvillain, chr de), 90, 110.
Crists (sauvages), 194.
Cumberland (duc de), 221.

D

Daillebout, 63, 64, 107, 108, 109, 110, 120, 124.
Damours de Plaine, 231.
Danao, 249, 250.
Dangeac, 108, 111, 178, 216.
Dargoux, 286.
Daudin (abbé), 107, 132.
David v. Danao.
Delort, 120, 123.
Demers, 129.
Desmaille, 150.
Dieskau (baron de), 137, 147, 149, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 167, 168, 172, 176, 177, 184, 196, 201, 202.
Dolabaratz, 297.
Draguon, 125.
Drouilly, 281.
Drucour (chr de), 42, 107, 114, 116, 117, 119, 120, 121, 122, 123, 128, 131, 133, 149, 156, 158, 161, 172, 173, 183, 191, 204, 212, 216, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237.
Drulion, 123.
Du Blaisel, 87.
Dubois de La Motte, 148, 211, 217, 219, 220, 221, 222, 224, 225, 226, 227.
Dufrêne, 286.
Dujardin (Gardin), 150.
Dumas, 31, 35, 151, 153, 169, 190, 202, 281.
Dundonald (lord), 234.
Duponsau, 297.
Dupont, 121.
Duprez, 121.
Duquesne, 70, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 94, 96, 102, 103, 117, 119, 130, 131, 132, 150, 161, 169.
Duvivier, 238.

E

Edouard (prince), 172.

Ennery (comte d'), 4, 7, 8.
Entremont (Mius d'), 113.
Estimauville (d'), 82, 157.

F

Falaise (de Gannes de), 98, 109.
Faribeau, 99, 258.
Fenimore, 15.
Fiedmont (Jacau de), 33, 94, 102, 131, 136, 139, 140, 154, 299.
Fleur d'Epée, 284.
Foran (de), 267.
Fouquet, 188.
Franquet, 70, 121, 127, 131, 148, 149, 165, 167, 196, 197, 237.
Frère, 129.
Fresne du Motel (du), 133, 155, 160, 164, 192, 204, 293, 294, 297.
Frontenac (de), 268.

G

Gannes (de), 109.
Garsement de Fontaine (de), 112, 113, 211, 212, 225.
Gautier, 182, 211, 219, 220, 224, 225.
Germain (Père), 91, 95, 96, 98, 131, 132, 167, 185, 282.
Giles (Père), 53.
Girard (abbé), 257.
Givry (Lefebvre de), 132.
Gorrhon, 249.
Gosse, 249.
Gouet (de), 116.
Gourville (de), 175.
Goutins (des), 87, 281.
Gouttes (des), 234.
Gribeauval (de), 5.
Grivois (dit Guédry), 112, 113.
Guédry v. Grivois.

H

Haget (du), 109, 120, 157.
Hamelin, 133.
Hard v. d'Huart.
Herbiers (des), 11, 17, 18, 42, 105, 124, 256, 259, 260, 291.
Hertel, 155.
Holbourne, 220.
Hongrie (reine de), 260.
Hoppson, 52, 70.
Huart (baron d'), 124, 126.
Hungerford Luttrell, 18, 19.
Hurons, 15, 151.

I

Illinois (sauvages), 90.
Iroquois, 151, 162.

J

Jacau v. Fiedmont.
Janson, 163, 201.
Jasmin, 55.
Jeannot, 44, 45, 71.
Johnstone (chr), 42, 172.
Joubert, 100, 103, 104, 111, 113, 146, 155, 173, 183, 188, 195, 197, 204, 206, 208, 211, 221, 241, 285, 286.
Jumonville (Coulon de), 117.

L

Laborde, 123.
La Boularderie (Le Poupet de), 81, 82, 100, 107, 116, 128, 132, 133, 136, 172, 241, 286, 292.
La Brosse (Père de), 185.
La Corne (chr de), 19, 254, 255, 256, 277.
La Corne (Père), 53, 91, 96, 98.
La Cotte, 168.
La Croix-Millé, 56.
La Durantais (Morel de), 231.
La Fantaisie, 284.
La Fayette, 117.
Lafleur, 59.
Laforest, 224.
Lafurie, 284.
La Galissonnière (de), 291.
La Goudalie (abbé de), 257.
La Grenesche (de), 170.

Lahoulière (Marchault de), 236, 242, 243.
La Houssaye (Poilvillain, chr de), 30, 31, 36, 55, 84, 86, 90, 98, 108, 111, 219, 241, 281, 282, 293, 298.
Laîné, 214.
La Jonquière (de), 19, 110, 259, 260, 291.
La Jumellière (Eudes de), 166.
Lalane (de), 121, 157, 244.
La Lisardais (de), 44, 60.
La Martinière (de), 98, 99, 101, 103, 107, 111, 130.
Langevin, 66.
Langis v. Langy.
Langy (Levraux de), 34, 87, 107, 109, 110, 111, 129, 131, 281.
La Nouë de Bogard (chr de), 107, 111, 112, 113.
La Perelle (de), 51, 188.
La Perrade, 154.
La Pillette, 169, 215.
Laporte de Lalanne (de), 121, 132, 158, 244.
Larcher, 123.
La Rigaudière (de), 192.
La Ronde (Denis de), 21, 32, 281.
La Rose-Longtaillis, 150.
Lartigue, 126, 134, 170, 229, 241.
Lascelles, 27, 47.
La Tour (Du Chemin de), 214.
Lautour v. La Tour.
La Vallière (Le Neuf de), 21, 88, 254, 255, 259, 260.
La Verlope, 284.
Laurence, 19, 229.
Le Borgne, 155.
Le Brun, 120.
L'Ecalley, 150.
Léchet (du), 114, 120.
Le Courtois d'Heudreville, 150, 226.
Le Courtois v. Surlaville.
Le Large, 174, 183, 186.
Le Loutre (abbé), 20, 40, 53, 59, 75, 81, 87, 89, 91, 93, 94, 96, 98, 99, 101, 102 111, 113, 114, 119, 130, 141, 157, 259, 300.
Le Normant de Mézy, 132.
Léopol (Père), 168.
Léry (Chaussegros de), 21, 170, 181, 189, 196, 231.
Le Taureau de Drouilly, 36.
Lévis (chr de), 86, 129, 139, 172, 181, 196, 229, 231, 234, 235, 236, 237, 238, 239.
Ligneris (des), 151, 153.
L'Isle-Dieu (abbé de), 130.
Littlehales, 200.
Longfellow, 6, 14, 145, 240.
Longueil (Le Moyne de), 165.
Loppinot (de), 57, 171, 178, 218, 237.
Loudun (lord), 202.
Louis XIV, 11.
Louis XV, 6, 248.
Loups (sauvages), 162, 190, 202.

M

Machault d'Arnouville, 136.
Macartie v. Macarty.
Macarty, 43, 167, 173, 174, 185, 258.
Macnemara, 69.
Mahomet, 98.
Maillard (abbé), 20, 37, 45, 50, 51, 53, 71, 72, 81, 85, 86, 100, 101, 113, 126, 231, 232, 238, 239, 240, 241, 249, 250, 259.
Malbroux, 284.
Manack (abbé), 89, 91, 93, 96, 98.
Marichites (sauvages), 85, 222.
Marin, 118, 278.
Maurice (Jacob), 89, 90, 99.
Meyracq, 126.
Mercier, 129.
Mervier (de), 198.
Mezillac (de), 293, 294.
Micmacs (sauvages), 45, 51, 71, 85, 91, 93, 173, 187, 222, 223, 241.
Montalembert (de Trion de), 14, 116, 137, 149, 150, 157, 161, 169, 211, 213, 215.
Montalet (de), 191, 192, 193, 194.
Montarville (Boucher de), 231.
Montcalm (marquis de), 33, 129, 139,

161, 164, 165, 172, 181, 191, 196, 197, 198, 199, 201, 224, 229, 231, 234, 235, 236, 237, 238, 239.
Montesson (Le Gardeur de), 162, 165.
Montmidy, 155.
Montreuil (ch^r de), 164, 165.
Morpain, 289, 290.

N

Nepisings (sauvages), 161, 162.
Nicolaï (comte Raymond de), 139, 229.
Noé (de), 126.
Nourse, 248.

O

Opson, 89.
Orfontaine (d'), 30, 34, 35, 59.
Outaouvis (sauvages), 187.

P

Padanuques, 249.
Paquot, 133.
Parabère (de), 214.
Pascot, 123.
Patrice (Père), 101.
Péan (ch^er), 129.
Penthièvre (duc de), 161.
Peprell, 199.
Petitpas, 250.
Pharibault v. Faribeau.
Philisbourg, 284.
Pichon, 40, 42, 68, 112, 114, 130, 147, 248.
Piedmont, 172.
Plumet, 88, 91.
Pomeroy, 141.
Pompadour (marquise de), 6.
Portal, 195.
Pressac, 113.
Prévost, 38, 39, 41, 42, 49, 64, 67, 82, 83 84, 92, 101, 103, 105, 108, 124, 133, 183 237, 238, 241, 244, 245, 246, 247.

Q

Quarqueville v. Carqueville.
Quesné (du), 267, 288.

R

Raimbault, 281.
Rameau de Saint-Père, 159, 277.
Rauss, 27.
Raymond (comte de), 17, 18, 24, 31, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 49, 50, 54, 56, 58, 59, 60, 64, 65, 66, 68, 69, 75, 78, 80, 82, 83, 86, 91, 92, 96, 99, 100, 101, 103, 105, 107, 110, 123, 124, 125, 126, 128, 131, 165, 170, 172, 215, 241, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 253, 258, 262, 287, 292.
Raymond (capitaine de), 116, 128, 166, 187, 241, 281.
Renaud, 297.
René, 44.
Repentigny (Le Gardeur de), 165, 278.
Richelieu (duc de), 136, 292.
Rigaud (de), 196, 198.
Rigauville (des Bergères de), 151
Robespierre, 10.
Rochefort, 169.
Rodney (lord), 296, 297.
Rodrigue, 33.
Rosenzweig, 299.
Rossignol, 88, 91.
Rostaing, 148.
Rouillé, comte de Jouy, 38, 43, 44, 56, 60, 82, 92, 99, 103, 248.
Rousseau, 120.

S

Saillard, 175.
Saint-Aubin (Le Poupet de), 82.
Saint-Blin v. Verger.
Saint-Florentin (comte de), 7.
Saint-Jullien (de), 214, 230, 243.
Saint-Ours de Chaillon (de), 18, 19, 21, 23, 256.
Saint-Ovide de Brouillan (de), 57, 68, 124.
Saint-Pierre (de), 118, 162, 165.
Saint-Serre, 34.
Saint-Vilmé, 294.
Salvert (Perrier de), 148, 179.

Sansfaçon, 55, 284.
Sansquartier, 55, 284.
Sansraison, 284.
Sartine (de), 166.
Saur, 172.
Sauteurs (sauvages), 151.
Saxe (maréchal de), 285.
Scot, 97, 99.
Seguin, 108, 111.
Sérigni (de), 44, 60.
Serre (de), 30, 35, 281.
Shierly, 199,
Simon, 231.
Simonin, 195.
Stobo, 155.
Suiter, 199.
Surlaville (Le Courtois de), 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 13, 16, 17, 19, 24, 30, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 54, 84, 86, 91, 95, 98, 99, 107, 108, 111, 116, 123, 127, 128, 130, 132, 133, 134, 137, 139, 146, 148, 155, 160, 161, 168, 170, 173, 181, 183, 185, 188, 190, 195, 197, 204, 206, 211, 213, 218, 219, 221, 225, 229, 241, 248, 249, 275, 283, 286, 287, 292, 293, 299.

T

Tanguay (abbé), 299.
Thiéry v. Chassin.
Tranchemontagne, 55.
Trion (chr de), 214, 215.
Trompelamour, 55, 284.
Tyrrell, 40.

V

Vallée, 118, 122, 179.
Variu, 162.
Vassan (de), 17, 30, 32, 34, 35, 36, 59, 84, 88, 91, 110, 168, 281.
Vaudreuil (marquis de), 132, 141, 161, 169, 177, 190, 196, 197, 201, 230, 232.
Vauquelin, 234.
Verger-Saint-Blin (du), 282.
Vergor (de), 107, 130, 132, 140, 142, 146, 159.
Vesly (Le Poupet de), 82.
Viala, 82.
Vieuxpont-Normanville (Godfroy de), 154.
Villejouin (Rousseau de), 51, 52, 53, 58, 79, 120, 141, 239.
Villeray (Rouer de), 145, 146.
Villers, 5.
Villiers (Coulon de), 117, 181, 189, 195, 196, 198, 278.
Vivelamour, 284.
Vivier (chevalier du), 91.
Vivier (chevalière du), 91.
Voltaire, 13.

W

Warbreton (Warburton), 27, 47.
Waroquier (de), 82.
Warrenton, 181, 202.
Washington, 117.
Whitmore, 229.
Wolfe, 172, 229, 230, 233, 235, 239.

INDEX DES NOMS DE LIEU

A

Acadie, 1, 3, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 31, 39, 40, 44, 45, 49, 51, 81, 86, 88, 92, 95, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 119, 122, 131, 134, 135, 139, 141, 146, 147, 159, 167, 173, 181, 184, 203, 205, 208, 223, 231, 240, 241, 249, 253, 257, 258, 259, 281, 282, 299.
Adion (Iles), 220.
Aix-la-Chapelle, 1, 11, 12, 254, 256, 285.
Allemagne, 260.
Allemands (Les), 125.
Alsace, 120.
Amérique, 28, 38, 77, 81, 84, 113, 125, 145, 248, 253, 263, 267, 297.
Angleterre, 12, 70, 122, 144, 160, 206, 213, 250, 251, 253, 259, 266, 267, 297, 298, 300.
Angoumois, 17, 78.
Anse aux Sables, 217, 222.
Antigoa, 296, 297.
Antigoniche, 44, 71, 222, 250.
Antilles, 235.
Ath, 285.
Atlantique, 240.
Avranches, 30, 298.

B

Baie Française, 12, 13, 43, 140, 147, 185, 257, 299.
Baie Verte, 21, 30, 31, 43, 69, 93, 101, 145, 159, 222, 254, 257, 258, 281, 282.
Banc à la Berrichon, 122.
Bangor, 299.
Barachois, 68, 233.
Bastille (La), 42.
Baston v. Boston.
Bavière, 285.
Bayeux, 2, 133, 150, 160, 166, 225, 241.
Bayonne, 195.
Beaubassin, 13, 17, 18, 22, 26, 40, 55, 90, 97, 119, 147, 251, 254, 255, 256.
Beauséjour, 13, 17, 18, 19, 20, 21, 30, 32, 33, 37, 40, 54, 55, 59, 72, 84, 93, 94, 97, 98, 99, 101, 107, 109, 130, 132, 137, 138, 139, 144, 145, 146, 147, 166, 167, 170, 185, 203, 231, 281, 282.
Becancourt. 161.
Belle-Isle, 297, 300.
Belle-Rivière, 90, 107, 117, 119, 120, 123, 127, 131, 135, 138, 147, 155, 157, 159, 172, 181, 202.
Berg-op-Zoom, 161, 204.
Blaye, 294.
Bogard, 113.
Bohème, 285.
Bordeaux, 69, 120, 121, 294.
Boston, 18, 29, 118, 151, 161, 199, 216, 239, 249, 250, 256, 290.
Boularderie (Ile), v. Verderonne.
Boulonnais, 3.
Bras d'Or v. Labrador.
Bras du Sud, 122.
Brest, 149, 174, 188, 217, 224, 225, 226, 234, 294.
Bretagne, 75, 113, 300.
Butte à Roger, 282.

C

Canada, 12, 13, 19, 20, 21, 22, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 56, 57, 70, 79, 84, 87, 89 91, 95, 98, 107, 108, 109, 110, 117, 123

128, 129, 131, 136, 139, 147, 148, 150, 156, 157, 159, 160, 161, 165, 166, 169, 172, 174, 176, 177, 181, 184, 187, 189, 191, 196, 207, 208, 211, 213, 216, 217, 219, 225, 233, 236, 241, 246, 262, 264, 268, 269, 279, 280, 281, 282, 284, 291, 299.
Canceau, 12, 37, 51, 52, 257, 288.
Caen, 234.
Cap v. Cap Français.
Cap Breton v. Ile Royale.
Cap Français (le), 217, 286, 293, 296, 297.
Cap Noir, 70, 112, 195, 213.
Cap de Sable, 12, 85.
Carillon, 137, 162, 163, 168, 202, 233.
Caroline, 89, 181, 184, 190, 202.
Carrière (la), 122.
Catarakoui, 178, 199, 200.
Cedeira, 295.
Chartres, 6.
Château Trompette, 121.
Chedabouctou, 257.
Chefmenakady, 98.
Chibouctou, 12, 24, 31, 59, 87, 167, 173, 179, 182, 187, 194, 204, 219, 220, 251, 252, 257, 258.
Chipoudy, 167, 282, 283.
Chouagen, 147, 159, 176, 177, 181, 187, 189, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203.
Cinq-Etoiles (les), 285.
Clauzen, 287.
Cobeguit, 203, 257.
Corlat, 189.
Cormorandière (la), 217, 222, 230.
Cornwallis (Ile), 12, 25, 167.
Corogne, 295.
Corse, 121.
Cotentin, 81, 82.
Couppe (la), 282.

D

Darmouth, 26.
Désirade (la), 297.
Deux Montagnes (lac des), 162.
Duc d'Anville (île du) v. Ile Georges.
Dunkerque, 190, 238.
Duquesne (fort), 138, 148. 150, 151, 152, 155, 159, 184, 189, 190.
Dynglefing, 285.

E

Egypte, 7.
Ekoubak, 282.
Emchique, 90.
Entrée (île de l'), 70, 155, 156, 232, 236.
Erié (lac), 117.
Espagne, 28, 92, 297.
Espagnole (l') v. baie des Espagnols.
Espagnols (baie des), 77, 81, 94, 103, 104, 108, 111, 112, 113, 114, 122, 126, 135, 195, 204.
Europe, 26, 46, 94, 108, 190, 204, 220, 262 287.

F

Flandre, 285, 299.
Fleurus, 10.
Fontainebleau, 297.
Fontenay-le-Comte, 116.
Fontenoy, 1, 2, 23, 160.
France, 11, 13, 14, 15, 22, 40, 42, 46, 57, 60, 61, 62, 63, 69, 73, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 85, 86, 92, 107, 111, 112, 113, 120, 125, 130, 132, 133, 134, 156, 157, 160, 161, 166, 168, 174, 176, 183, 185, 187, 191, 206, 223, 225, 243, 245, 250, 253, 255, 258, 261, 262, 263, 264, 265, 267, 272, 286, 287, 290, 291, 293, 297, 298, 300.
Fronsac (passage de), 249, 257, 258.
Frontenac (fort), 178, 200.
Fundy (baie de) v. Baie Française.

G

Gabarus, 176, 216, 232, 243, 288.
Gaspareau, 13, 17, 20, 31, 33, 55, 59, 84, 86, 87, 88, 89, 98, 99, 109, 137, 145, 146, 181, 203, 281, 282.
Gaspé, 181, 208, 209, 243.
Georges (Ile), 24, 25, 208, 219.

Gobite, 99.
Grande-Bretagne v. Angleterre.
Grave (la), 62, 236.
Guadeloupe, 198, 297.
Guillaume-Henry v. William-Henry.
Guyane, 82.
Guyenne, 214.

H

Halifax, 12, 17, 19, 24, 25, 26, 29, 37, 40, 44, 45, 47, 52, 54, 70, 72, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 97, 99, 107, 132, 148, 171, 178, 181, 204, 206, 208, 209, 211, 217, 224, 225, 239, 267.
Hastenbeck, 5, 221.
Hâvre (le), 3.
Hève (la), 92.
Hollande, 94, 260.

I

Ile Royale, 1, 2, 11, 12, 13, 17, 18, 30, 34, 35, 37, 38, 40, 42, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 54, 56, 57, 58, 63, 64, 68, 71, 78, 81, 83, 87, 93, 94, 100, 105, 108, 111, 112, 114, 116, 118, 119, 120, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 145, 155, 157, 159, 160, 169, 172, 173, 175, 178, 181, 182, 188, 211, 212, 222, 229, 231, 238, 241, 242, 244, 248, 249, 250, 257, 258, 262, 265, 266, 267, 270, 271, 281, 284, 285, 286, 287, 291, 299.
Ile Verte, 123.
Ilotte (l'), 62, 124, 174.
Indes, 165, 265.
Indienne (baie de l') v. Baie des Espagnols.
Irlande, 86.
Italie, 116.

J

Jamaïque (la), 215, 220.
Jemmapes, 10.
Jersey, 93.

K

Kel, 287.
Kinibeki (fleuve), 12.
Klosterseven, 221.

L

Labrador, 56, 57, 66, 82, 83, 126, 176, 207, 208.
Lac (le), 281, 282, 283.
La Haye, 248.
Languedoc, 3.
Lanterne (la), 124.
La Rivière-Ouelle, 159.
La Rochelle, 69, 128, 129, 241, 295.
Laufeld v. Lawfeld.
Laurembeck, 63, 232.
La Vallière (Ile), 23, 55, 299.
La Ville-Korne, 113.
Lawfeld, 285.
Lawrence (fort) v. Beaubassin.
Lidius (fort), 163, 177, 223, 224.
Londres, 29, 40, 134, 135, 170, 248.
Louisbourg, 1, 11, 13, 14, 17, 21, 22, 24, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 38, 39, 42, 43, 45, 47, 48, 49, 50, 56, 57, 59, 60, 63, 64, 68, 69, 70, 74, 76, 82, 85, 89, 90, 91, 94, 97, 99, 103, 107, 108, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 128, 132, 133, 134, 137, 140, 141, 142, 144, 145, 147, 148, 155, 157, 159, 160, 161, 167, 168, 170, 172, 176, 178, 181, 185, 188, 190, 191, 193, 195, 204, 206, 211, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 225, 226, 229, 232, 235, 236, 237, 238, 239, 241, 242, 243, 246, 250, 254, 258, 259, 267, 272, 274, 275, 283, 284, 286, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 298.
Louisiane, 30.
Lorraine, 46.

M

Malengueulée (rivière) v. Monongahela.
Malpek, 48.
Marie-Galande, 297.
Maringouin (cap), 140.
Martingot, 257.
Martinique, 8, 83, 116, 121, 293, 296, 297.

Maryland, 202.
Maskoudagaine (rivière), 255.
Mecque (la), 98.
Menadoux, 156, 188.
Mesmeramkouk, 282.
Metz, 116.
Mezagouëche (fort), 87, 98, 99.
Mezagouëche (rivière), 22, 59, 147, 251, 254.
Mines (les), 22, 26, 55, 72, 139, 255, 299.
Miramichy, 91, 98, 231, 238, 239, 243.
Miré, 56, 57, 58, 65, 66, 70, 76, 104, 105, 125, 207, 215, 232, 234.
Mirliguèche, 92.
Mississipi, 89, 110, 293, 298.
Mizagouesche v. Mezagouëche.
Monongahela (rivière), 153, 155.
Montréal, 85, 86, 107, 118, 120, 129, 132, 159, 162, 181, 200, 201, 268.
Morbihan, 299.
Mordienne, 94, 122.

N

Nantes, 134, 135.
Nartigoniche v. Antigoniche.
Narandsouak, 162,
Nécessité (fort), 117, 151, 152, 154.
Neufchâtel, 59.
Niagara, 155, 159, 168, 178, 184, 189, 196, 200.
Niaoure (baie de), 197.
Normandie, 2, 14, 133, 225, 287, 299.
Nouvelle-Angleterre, 12, 26, 29, 30, 48, 79, 123, 132, 134, 135, 156, 167, 170, 171, 173, 187.
Nouvelle-Ecosse v. Acadie.
Nouvelle-France, 13, 35, 159, 167, 238, 251, 253, 258, 265.
Nouvelle-York, 27, 29, 184, 218.

O

Ohio, 117, 155,
Ontario (fort), 197, 198.
Ontario (lac). 168, 176, 181, 187, 196, 203.
Orange, 161, 168, 176, 177, 196.
Orléans (île d'). 242.
Oueskak v. Weskak
Oyé, 17.

P

Paris, 10, 13, 75, 86, 140, 156, 157, 211, 243, 287, 297.
Pejeguit, 22.
Petcoutiak, 282.
Petit Degrat, 51, 52, 257.
Petite Brador, 81, 100.
Philadelphie, 184, 190, 202.
Philipsbourg, 287.
Piktou, 222, 250.
Plaisance, 27, 166, 194.
Pobonkou, 113.
Pointe de Beauséjour, 55, 97, 254, 255, 256, 283.
Pointe à la Chevelure, 181, 196.
Pointe du Lac, 162.
Pointe Plate, 217, 222, 223.
Pointe Prime, 101, 140.
Pointe à Rochefort, 179.
Pommes (rivière aux), 255.
Pondichéry, 166.
Pont-à-Buot, 147, 256, 282.
Port-au-Prince, 121.
Port-Dauphin, 48, 66, 112, 188, 191, 207, 216, 218, 292,
Port-la-Joie, 50, 101.
Port-Mahon, 237.
Port-Royal, 12, 22, 26, 27, 44, 86, 92, 132, 139, 184, 185, 249.
Port-Toulouse, 48, 50, 51, 52, 54, 66, 71, 77, 111, 173, 178, 207, 208, 231, 250.
Portage, 282.
Prée-des-Bourgs (la), 92, 282.
Presqu'île (fort de la), 155, 159.
Prince Edouard (île du) v. Ile St-Jean.
Provence, 3.

Q

Quaissois. 113.

Québec, 12, 13, 38, 39, 53, 71, 95, 113, 119, 128, 129, 132, 137, 139, 140, 155, 162, 166, 167, 168, 169, 187, 192, 200, 202, 209, 224, 232, 236, 242, 290, 291.

R

Raucoux, 285.
Ré, 297.
Rhin (le), 3, 135, 285.
Richards (les), 282.
Ristigouche, 71.
Rivière-Blanche (la), 85.
Rivière-au-Bœuf (fort de la), 155.
Rochefort, 69, 77, 78, 128, 132, 155, 173, 174, 186, 189, 221, 243, 293.
Rosbach, 1, 10.
Rouen, 150, 226.
Rouillé, 65, 125.
Roussillon, 3.
Royan, 294.

S

Sable (île de), 226.
Saint-Brieuc, 113.
Saint-Christophe, 296.
Saint-Domingue, 121, 133, 155, 157, 158, 244, 274, 286, 293, 294, 296, 297.
Saint-Esprit, 85, 100, 218, 220.
Saint-François, 162.
Saint-Frédéric (fort), 159, 161, 162, 166, 178, 184, 189, 196,
Saint-Georges (fort), 98.
Saint-Hermès, 113.
Saint-Jean (fort), 27.
Saint-Jean (Ile), 12, 13, 14, 21, 37, 43, 44, 48, 49, 50, 51, 54, 56, 57, 59, 71, 74, 75, 81, 97, 100, 107, 108, 112, 115, 119, 126, 140, 141, 173, 178, 181, 182, 184, 188, 203, 204, 205, 207, 208, 219, 223, 224, 229, 238, 239, 248, 250, 258, 267, 270.
Saint-Jean (rivière), 20, 21, 43, 87, 91, 94, 96, 97, 98, 140, 166, 167, 179, 181, 185, 243, 282.
Saint-Laurent (fleuve), 11, 12.
Saint-Laurent (golfe), 40.
Saint-Lo, 215.
Saint-Malo, 189.
Saint-Marc, 121.
Saint-Pierre (Iles), 176, 178.
Saint-Sacrement (lac), 163, 172, 177, 202, 213, 223.
Sainte-Croix, 113.
Sainte-Marie (rivière), 254.
Sandwich (rivière), 25, 26.
Sarasto, 162.
Sault-Saint-Louis, 162.
Sault de la Chaudière, 119.
Saxe, 1.
Scatary, 116.
Shediac, 166, 167, 231.
Suisse, 26.

T

Terre-Neuve, 11, 27, 44, 47, 166, 171, 176, 178, 195, 251.
Tintamarre, 282.
Toul, 116.
Toulon, 217, 263.
Trévières, 166.
Troyes, 30.

U

Utrecht, 1, 11, 12.

V

Valmy, 10.
Vent (îles du), 29, 219.
Verderonne (Ile) 81, 100.
Versailles, 38, 62, 92, 111, 248.
Vesly, 82.
Vexin, 17.
Vilaine, 295.
Virginie, 155, 181, 184, 187, 190, 202, 213.
Vizé, 285.

W

Wattignies, 10.
Weskak, 18, 84, 91, 95, 110, 254, 256, 281, 282.
William-Henry (fort), 211, 213, 223.

TABLE DES MATIÈRES

I

PAGES

M. de Surlaville ; sa naissance ; sa carrière militaire ; ses rapports avec le duc de Choiseul ; sa mort ; ses papiers. — L'Acadie depuis le traité d'Utrecht. — L'Ile Royale. — Fondation de Louisbourg ; prise de cette ville par les Anglais en 1745 ; le traité d'Aix-la-Chapelle nous la rend en 1748. — Frontières litigieuses entre les deux nations. — Etat de la colonie 1

II

(1751-1752)

Le comte de Raymond vient relever M. des Herbiers, commandant de l'Ile Royale ; M. de Surlaville l'accompagne en qualité de major des troupes. — Premières escarmouches au sujet des frontières. — Construction des forts de Beauséjour et Gaspareau par les Français, et de Beaubassin par les Anglais. — Etat de la garnison de Louisbourg. — M. de Surlaville est chargé d'une mission pour Halifax ; description de cette ville. — Nouvelles de Beauséjour et de Gaspareau. — M. de Vassan, commandant de ces postes. — Malversations 17

III

(1752)

Menaces de guerre. — Dénombrement des forces anglaises à Halifax. — L'Ile Saint-Jean. — Réjouis-

PAGES

sances des sauvages à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne ; ils capturent deux goëlettes anglaises à Canceau. — Le fort Beauséjour. — Mécontentement des nouveaux colons d'Halifax. — Récolte de l'Ile Royale. — Déserteurs anglais. — Froissements entre les officiers de terre et de mer. — Soldats laboureurs. — Dissentiments entre le commandant et l'ordonnateur. — M. de Raymond demande à faire ériger sa concession en comté. — L'abbé Maillard et les sauvages. — Les Acadiens. — Productions de l'Ile Royale ; M. de Raymond en envoie des échantillons au Roi. 37

IV

(1753)

M. de La Boularderie. — Le « cartel ». — Opinion de l'abbé Maillard sur l'avenir des populations franco-indiennes. — Sympathies françaises des Acadiens ; dispositions du Roi en leur faveur. — L'abbé Le Loutre et ses « abboiteaux ». — Recensement des missions sauvages. — L'île Saint-Jean. — L'abbé Maillard et les Récollets. — Fondation d'un village acadien dans la Baie des Espagnols. 81

V

(1753-1754)

Retour en France de MM. de Raymond et de Surlaville. — Querelle entre MM. du Caubet et de Langy. — Défrichements de l'Ile Saint-Jean. — Le chevalier de La Noue épouse une bergère acadienne. — Ensemencement des terres. — Consigne singulière. — *Nouvelles du Canada : Expédition de la Belle-*

PAGES

Rivière. — Incendie à Montréal (1). — Arrivée du chevalier de Drucour, successeur du comte de Raymond. — Les réfugiés de l'Ile Royale retournent en Acadie. — Le « Parlement » de Louisbourg. — Assassinat de M. du Caubet. — MM. de La Martinière et de Vergor, commandants de Beauséjour. — L'abbé Daudin, accusé d'exciter les Acadiens à la révolte, est arrêté par ordre du conseil d'Halifax. — Tentative d'assassinat sur M. de La Boularderie. — Projets des Anglais. — Délabrement des fortifications de Louisbourg. 107

VI

(1755)

Prise des forts de Beauséjour et Gaspareau par les Anglais. — L'escadre française bloquée dans le port de Louisbourg. — Arrivée des régiments d'*Artois* et de *Bourgogne;* leurs prétentions. — Mariage de M. de Montalembert avec Mlle Chassin de Thiéry. — *Nouvelles du Canada : Défaites d'une colonne anglaise, commandée par le général Braddock, et d'une française, aux ordres du baron de Dieskau.— Les sauvages brûlent un officier anglais. — Construction d'un fort français à Carillon.* — Les Anglais incendient les villages acadiens . . 137

VII

(1756)

La vie à Louisbourg. — *Nouvelles du Canada : Les Indiens ravagent la Virginie. — Projets des An-*

(1) Les nouvelles du Canada sont imprimées en italiques dans les sommaires.

PAGES

glais. — Un détachement français, commandé par M. de Léry, leur prend un fort près de Chouaguen. — Boishébert se maintient en Acadie. — Un vaisseau anglais, déportant des Acadiens à la Caroline, est capturé par ces derniers qui le conduisent à la rivière Saint-Jean. — Déclaration de guerre officielle. — Combat, devant Louisbourg, entre quatre vaisseaux français, commandés par M. de Beaussier, et la flotte anglaise. — *Nouvelles du Canada : Destruction, par M. de Villiers, de cinq cents barques anglaises sur la rivière de Chouaguen. — Combat naval sur le lac Ontario. — M. de Montcalm laisse le chevalier de Lévis à la Pointe à la Chevelure et va attaquer Chouaguen. — Prise de ce fort. — Ambassadeurs iroquois à Montréal. — Défaite du colonel Warrenton à la Belle-Rivière.* — Incendie du fort Gaspareau. — Un détachement anglais battu par des Acadiens. — Tentative de débarquement des Anglais à l'Ile Royale. — Les Acadiens font passer leurs bestiaux dans l'Ile Saint-Jean. — L'escadre anglaise rallie Halifax. — Louisbourg manque de vivres. — Un bâtiment chargé d'Acadiens allant au Canada, est capturé, près de Gaspé, par un vaisseau anglais. 181

VIII

(1757)

Duel entre MM. de Bellefosse et de Garsement. — *Nouvelles du Canada : Tentative des Français contre le fort William-Henry.* — Disparition de M. de Montalembert. — Jonction de trois escadres françaises dans les eaux de Louisbourg. — Forces

PAGES

navales anglaises à Halifax. — Craintes de débarquement à Louisbourg; préparatifs en vue de le repousser. — Destruction d'une partie de la flotte anglaise par une tempête. — Expéditions du sieur Gaultier aux environs d'Halifax. — *Nouvelles du Canada : Prise du fort William-Henry par les Français ; la garnison en est massacrée par les sauvages.* — *Disette du Canada.* — Combat entre l'escadre de M. Dubois de La Motte et un vaisseau anglais. 211

IX

(1758)

Siège de Louisbourg. — Temporisation de Boishébert. — Capitulation. — Les Iles Royale et Saint-Jean tombent au pouvoir des Anglais. — Persécution des habitants. 229

APPENDICE

Lettre de M. Lartigue sur le siège de Louisbourg. — Mémoire du Roi au comte de Raymond, commandant, et à M. Prévôt, ordonnateur à l'Ile Royale. — Mémoire de l'abbé Maillard sur les motifs de haine des Mikmaks contre les Anglais. — Mémoire du comte de Raymond sur ce qui s'est passé entre Français et Anglais sur les frontières de l'Acadie, après la paix de 1748. — Réflexions par le même sur les deux mémoires précédents. — Pensées diverses sur l'Ile Royale, par M. de Surlaville. — Observations sur le choix des commandants de postes, par M. de Raymond, capitaine dans les troupes du Canada. — Etat des postes français en

PAGES

Acadie, par M. de La Houssaye. — Dénombrement des habitants de l'Acadie française en état de porter les armes. — Punitions infligées à des soldats de Louisbourg. — Etats de services de MM. Joubert et de La Boularderie. — M. de La Houssaye prisonnier des Anglais en 1762 241

Notes 299

Index des noms de personnes 301

Index des noms de lieu 307

Bayeux — Imprimerie Saint-Ange Duvant.

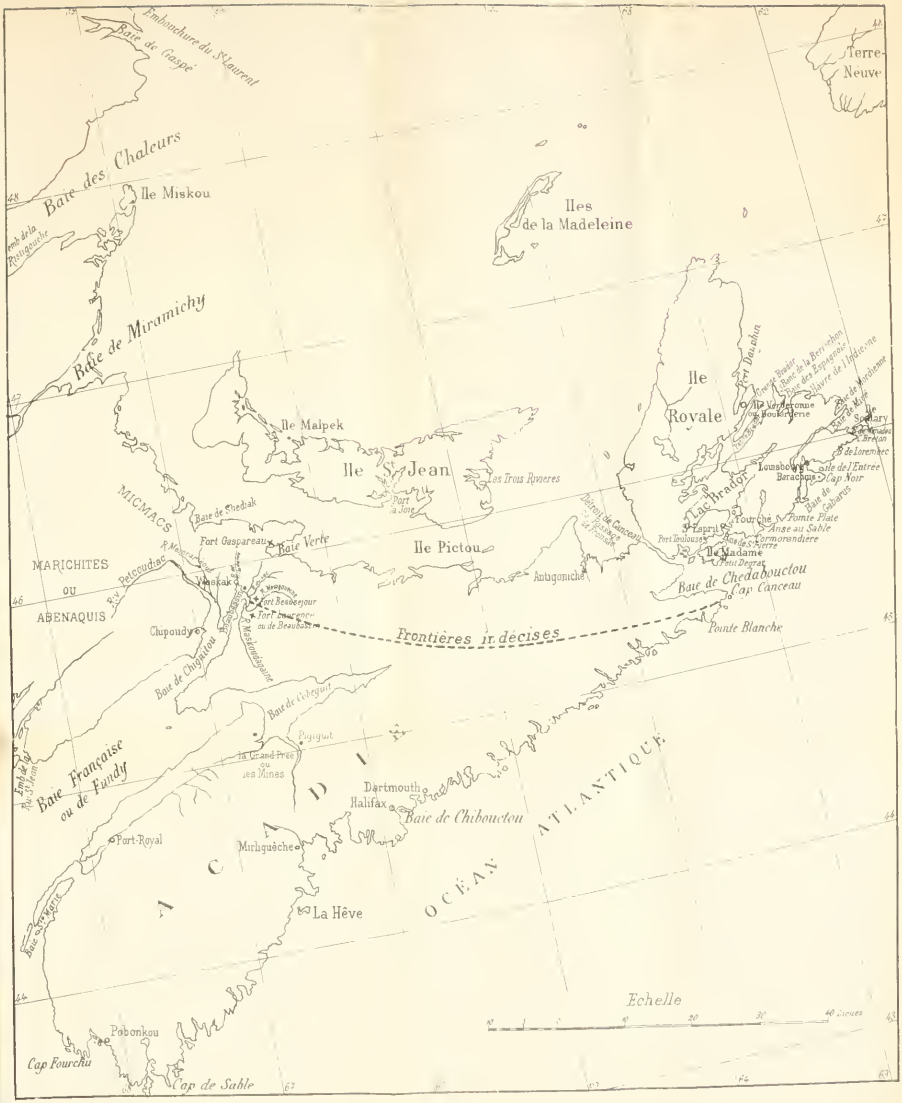

Embouchure du St Laurent
Baie de Gaspé
Terre-Neuve
Baie des Chaleurs
Ile Miskou
Iles de la Madeleine
Baie de Miramichy
Ile Royale
Port Dauphin
Ile Malpek
Ile St Jean
Les Trois Rivieres
Port la Joie
Lac Brador
Louisbourg
Barachois
Cap Noir
Baie de Gabarus
Pointe Plate
Anse au Sable
Cormorandière
Ile Madame
Petit Degrat
Fourché
Esprit
Port Toulouse
Baie de Chedabouctou
Cap Canceau
Pointe Blanche
Ile Pictou
Antigoniche
Détroit de Canceau
Baie de Chedaiak
Fort Gaspareau
Baie Verte
MICMACS
MARICHITES
ou
ABENAQUIS
Ry Petcoudiac
Maskak
Fort Beauséjour
Fort Lawrence ou de Beaubassin
Chipoudy
Baie de Chignitou
Frontières indécises
Baie de Cobeguit
Pigiguit
la Grand Prée ou les Mines
Baie Française ou de Fundy
Dartmouth
Halifax
Baie de Chibouctou
Port-Royal
Mirliguèche
La Hêve
ACADIE
OCÉAN ATLANTIQUE
Pobonkou
Cap Fourchu
Cap de Sable
Echelle
10 0 10 20 30 40 Lieues

LIBRAIRIE HISTORIQUE DES PROVINCES

ÉMILE LECHEVALIER

PARIS — 39, Quai des Grands-Augustins, 39 — PARIS

UN CAPITAINE AU RÉGIMENT DU ROI, *Denis-Joseph-Thomas de Ruyant de Cambronne.* Etude sur la société en France et sur une famille de la Flandre française au XVIIIe siècle, par le MARQUIS DE BELLEVAL, 1894, 1 vol. in-12, nombreuses notes . . . . . 3 fr. 50

NOBILIAIRE DE PONTHIEU ET DE VIMEU, par le MARQUIS DE BELLEVAL, 1876, 1 vol. in-4, 936 pages à 2 colonnes. . . . . 15 fr.

LES FIEFS ET LES SEIGNEURIES DU PONTHIEU ET DU VIMEU, essai sur leur transmission depuis l'an 1000 jusqu'en 1789, par le MARQUIS DE BELLEVAL, 1870, 1 vol. in-4, 352 pages . . . . . 10 fr.

LES SCEAUX DU PONTHIEU, par le MARQUIS DE BELLEVAL, 1896, 1 vol. gr. in-8, *tiré à 300 ex. sur papier de Hollande.* . . . . . 15 fr.

Description avec mention des sources et analyses des chartes de 767 sceaux de villes, communes, bailliages, abbayes, prieurés, couvents, corporations, familles nobles, bourgeoises, du Ponthieu et du Vimeu, avec 138 reproductions de sceaux dans le texte et 9 planches hors texte, soit environ 200 sceaux choisis parmi les types les plus variés et les plus intéressants.

ARMORIAL GÉNÉRAL, précédé d'un Dictionnaire des termes du blason, par J.-B. RIETSTAP, 1884-1887, 2 gros vol. gr. in-8, à 2 colonnes, de 1,300 pages chacun, 7 planches d'armoiries contenant 654 figures. . 100 fr.

Répertoire le plus complet qu'il existe, dans lequel on trouve la description des armoiries de 150,000 familles, le lieu d'origine et la devise.

DICTIONNAIRE DES FIGURES HÉRALDIQUES, par le COMTE TH. DE RENESSE. (T. I-III seuls parus) 3 vol. gr. in-8, de 640 pages à 2 colonnes, nombreuses planches de blasons . . . . . 24 fr.

L'ouvrage sera complet en 4 vol. du même prix, il sera terminé en 1899. — ÉTANT DONNÉ UNE ARMOIRIE, TROUVER LA FAMILLE A LAQUELLE ELLE APPARTIENT. — Tel est le problème résolu par ce gigantesque travail. — *Forme le complément de l'ARMORIAL GÉNÉRAL,* publié par J.-B. RIETSTAP.

LA VRAYE ET PARFAITE SCIENCE DES ARMOIRIES, ov l'indice armorial de fev maistre Lovvan Geliot, apprenant et expliqvant sommairement les mots et figvres dont on se sert av blason des armoiries, et l'origine d'icelles, avgmenté par Pierre Palliot, 1660, 2 gros in-folio de 760 pages, près de 5,000 blasons gravés . . . . . 100 fr.

Réimpression fac-similé faite en 1894, à *petit nombre* sur papier vergé. — C'est le travail le *plus complet* et le *plus autorisé* qu'il existe sur ce sujet. — On y trouve la description des armoiries de plus de 30,000 familles.

DICTIONNAIRE DES DEVISES historiques et héraldiques, par CHÂSSANT et H. TAUSIN. 1868, 3 vol. in-12, avec planches, plus de 10,000 familles y sont citées . . . . . 12 fr.

SUPPLÉMENT à l'ouvrage ci-dessus. 1895, 2 vol. in-12. . . 10 fr.

L'ABBAYE DE CLAIRMAROIS A SAINT-OMER, d'après ses archives, par DE LAPLANE. 1864, 2 vol. in-8, nombreuses planches . . . 10 fr.

LES ABBÉS DE SAINT-BERTIN, (Pas-de-Calais), d'après les anciens monuments de ce Monastère, par DE LAPLANE. 1854-55, 2 vol. gr. in-8, nombreuses planches . . . . . 10 fr.

Bayeux. — Imprimerie S.-A. DUVANT.

Boston Public Library
Central Library, Copley Square

Division of
Reference and Research Services

The Date Due Card in the pocket indicates the date on or before which this book should be returned to the Library.

Please do not remove cards from this pocket.

BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 05572 054 2